Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14898 – 7 F

– DIMANCHE 20 – LUNDI 21 DÉCEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Stabilité en Corée du Sud

LA victoire du candidat gouvernemental, M. Kim Young-sam, lors de l'élection présidentielle du vendredi 18 décembre symbolise avant tout la continuité et la stabilité en Corée du Sud. Voire un «réflexe sécuritaire» de la population d'un pays qui reste au cœur de la dernière poudrière issue de la guerre froide. C'est ce qui explique le succès plus large que prévu de M. Kim Young-sam – qui était contesté à la fois au sein du Parti démocrate-libéral au pouvoir et par une opposition qu'il avait abandonnée en 1990 – sur son vieux rival M. Kim Dae-jung.

Désireux de consolider un système démocratique installé après la révolte estudiantine de 1987, les Coréens ne sont pas allés jusqu'à donner sa chance au symbole de l'opposition à la dictature qu'était M. Kim Dae-jung avant sa décision d'abandonner la vie politique. Dans un système qui reste contrôlé par une élite militaro-bureaucratique et affairiste, les Coréens se méfient du risque. Cette méfiance s'explique certainement par la crainte que provoque toujours le régime nordiste du maréchal Kim Il-sung.

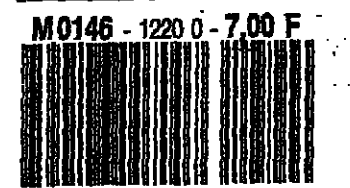
LA tentative du patriarche de l'économie locale, M. Chung Ju-yung – surnommé «le Ross Perot coréen», – de tirer profit de la guerre des «deux Kim» a, elle aussi, fait long feu. M. Chung n'a pas réussi à affaiblir suffisamment M. Kim Young-sam pour que M. Kim Dae-jung puisse l'emporter. L'homme qui, au péril de sa vie, a lutté toute son existence pour la démocratie aura, au bout du compte, été bien mal récompensé de ses efforts.

Le nouveau président, dont la personnalité ne suscite guère l'enthousiasme, va devoir gouverner un pays différent de celui que son prédécesseur, l'ex-général Roh Tae-woo, fit sortir en 1987 de l'impasse où l'avait conduit une série de dictatures militaires. En dépit de la persistance – y compris dans la campagne – des pratiques du pouvoir traditionnel (prédominance des liens personnels, de clans et de provinces, achat de voix, répression contre les dissidents...), le fonctionnement global des institutions n'en a pas moins changé ; un pluralisme et un degré d'expression inconnus auparavant existent désormais en Corée du Sud. Les Coréens le doivent en bonne partie – et ce n'est pas le moindre des paradoxes – aux efforts du grand vaincu du scrutin.

M. KIM YOUNG-SAM devra tenter de raffermir une certaine discipline après les flottements d'une période «populiste». Un désenchantement est par ailleurs perceptible face à la détérioration des conditions de vie et à la perte du dynamisme de l'économie sud-coréenne après des lustres de croissance effrénée.

En arrière-plan se profile la question de savoir si le développement est compatible, en Asie, avec une libéralisation politique. Jusqu'à un certain point, la Corée du Sud a été un exemple du précaire équilibre entre ces deux exigences. Il reste à M. Kim Young-sam de faire la preuve qu'à Séoul le pouvoir commande bien, désormais, au fusil.

Lire page 5 les articles de PHILIPPE PONS



Avant de quitter précipitamment Pékin

M. Eltsine a fait l'éloge du «modèle chinois»

Invoquant un impérieux besoin de rentrer à Moscou pour raisons de politique intérieure, M. Boris Eltsine a écourté, samedi 19 décembre, sa visite en Chine au terme de deux journées consacrées aux entretiens politiques. A l'issue de sa visite, qualifiée de part et d'autre de «grand succès», le président russe s'est livré à un vibrant éloge du «modèle chinois» de réformes économiques, avec lequel existent d'«énormes perspectives» de coopération, y compris militaire.

PÉKIN

de nos envoyés spéciaux

Le premier sommet russo-chinois de l'ère post-soviétique s'est terminé en queue de poisson. Avant son départ précipité pour Moscou, M. Eltsine a justifié, à l'aéroport de Pékin, l'annulation de la dernière partie du programme par le besoin de *«mettre de l'ordre»* dans le pouvoir russe.

«C'est la bagarre là-bas», a-t-il déclaré, se plaignant qu'on veuille lui changer *«toute l'équipe»* dirigeante de l'ex-premier ministre Egor Gaïdar. *«Deux, trois ou même cinq ministres»* à la rigueur, mais *«pas tout le gouvernement»*, a-t-il ajouté.

Cela n'a pas empêché Russes et Chinois de se féliciter du *«grand succès»* que représente cette visite. Les équilibres mondiaux n'en seront pas nécessairement bouleversés, mais elle retiendra sérieusement l'attention à Washington et à Tokyo.

FRANCIS DERON et JAN KRAUZE

Lire la suite et nos informations page 5

Les élections en Serbie et au Monténégro

M. Milan Panic s'attaque au pouvoir de M. Milosevic

M. Milan Panic, unique candidat de l'opposition démocratique à l'élection présidentielle du dimanche 20 décembre en Serbie, a appelé les électeurs à voter contre M. Slobodan Milosevic et à opter pour une politique de paix qui permettrait à leur pays de sortir de l'isolement international dans lequel les guerres en Croatie et en Bosnie-Herzégovine l'ont plongé. Le président sortant a demandé à ses compatriotes de refuser le «diktat» de l'étranger, qu'illustre à ses yeux le premier ministre yougoslave.

NOVI-SAD (SERBIE)

de notre envoyée spéciale

Debout sur le toit de sa longue voiture noire, M. Milan Panic lève les bras, sourit à la foule, lance quelques phrases appelant les électeurs à voter pour l'avenir, la paix et le changement. A côté de lui, le dirigeant de l'opposition serbe, M. Vuk Draskovic, brandit trois doigts pour répondre par son signe de ralliement aux ovations de la foule. C'était à Novi-Sad, en pleine campagne électorale, et le premier ministre yougoslave, principal rival de l'homme fort de la Serbie, M. Slobodan Milosevic, était venu participer à la grande réunion que l'opposition démocratique organisait dans ce chef-lieu de la Voïvodine, province septentrionale de la Serbie, à forte minorité hongroise.

Proposé par les étudiants de Belgrade, M. Milan Panic est l'unique candidat de l'opposition à l'élection présidentielle serbe du dimanche 20 décembre, date à laquelle ont également lieu les législatives.

FLORENCE HARTMANN

Lire la suite et nos informations page 4

Le Parlement examine la saisine de la Haute Cour

L'Assemblée nationale puis le Sénat devaient examiner, samedi 19 et dimanche 20 décembre, une proposition de résolution présentée par les socialistes. Celle-ci a pour but de saisir la commission de la Cour de cassation chargée d'instruire les dossiers déférés à la Haute Cour de justice à propos des faits reprochés à M. Fabius, à Mme Dufoix et à M. Hervé dans l'affaire du sang contaminé.

Ce texte devrait être adopté par l'Assemblée, où la majorité absolue des députés est requise, de même qu'au Sénat, où la droite avait déjà voté une mise en accusation visant Mme Dufoix et M. Hervé.

S'il se révélait impossible d'aboutir avant la fin de la session ordinaire, dimanche à minuit, les députés socialistes demanderaient au chef de l'Etat une session extraordinaire.

Lire nos informations page 6

Israël condamné par l'ONU







Lire page 3 les articles de FRANÇOISE CHIPAUX et PATRICE CLAUDE

Une défense sans horizon

Pour la première fois depuis trente ans, l'Assemblée nationale et le Sénat n'ont pas débattu de la loi de programmation militaire

par Jacques Isnard

La session parlementaire d'automne s'achève sans que députés et sénateurs aient eu l'occasion de débattre de la loi de programmation militaire 1992-1994, qui prévoit normalement d'investir pas moins de 308 milliards de francs en faveur de l'équipement nucléaire, spatial et classique des armées, et de sa suite législative pour 1995-1997, qui promet de réserver la bagatelle de 314 milliards de francs. Si une session extraordinaire devait se tenir en janvier prochain, il y aurait de fortes chances que cette programmation sexennale ne soit pas davantage discutée au Parlement, tant l'ordre du jour prévisible est chargé. Les élections législatives de mars surviendront sans que ce texte ait reçu l'aval des élus de la nation. C'est la première fois depuis le début des années 60, époque à laquelle la programmation fut inventée pour cadrer l'effort de défense, qu'une telle mésaventure se produit en France.

Pour se justifier, le gouvernement de M. Pierre Bérégovoy peut faire valoir que seul le budget approuvé chaque année est un acte qui engage l'exécutif, et donc que les armées ne manquent pas des crédits nécessaires à leur fonctionnement en 1993. La programmation n'est, sur le plan constitutionnel et juridique, qu'un document censé – par la bénédiction qu'il reçoit du vote du Parlement – mettre en perspective un effort de défense qui a besoin d'être conçu sur le long terme en raison des délais requis par la mise au point des armements.

C'est si vrai au demeurant que, durant trente années, aucune programmation de la Ve République ne peut prétendre avoir été appliquée à 100 % et que, chaque année, le ministère des finances et l'administration du budget ont cherché – et réussi – à reprendre ce qu'elles avaient dû concéder lors de l'élaboration de la programmation, en rognant systématiquement les crédits alloués par le budget.

Lire la suite page 8

HEURES LOCALES

Transports urbains en panne

La fréquentation des bus et des métros dans les agglomérations régionales est en baisse depuis 1991. Les habitants se plaignent des transports, qu'ils estiment lents et peu confortables.

Rodez : l'alliance du terroir et de l'informatique

La préfecture de l'Aveyron joue la carte des activités liées à son environnement rural.

Avec les pages «Régions» et «Ile-de-France», le dossier, les informations pratiques, les livres, le débat.

Lire pages 19 à 26

M. Michel Sapin au «Grand Jury RTL - le Monde»

M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, invité de l'émission hebdomadaire «Le grand jury RTL - le Monde», dimanche à 18 h 30.

Le baiser dérobé

Qui était le couple photographié par Doisneau en 1950? La justice devra trancher

par Michel Guerrin

C'est un baiser qui n'en finit plus, un couple qui se croit seul au monde dans le Paris des années 50. C'est un instant suspendu grâce à l'objectif du photographe, Robert Doisneau, le p'tit gars de Montrouge devenu la star française de l'image fixe. C'est le «Baiser de l'Hôtel de Ville», un des clichés les plus publiés, de New-York à Toronto, de Rome à Tokyo. Le couple? Vous et moi, n'importe qui. Tout le monde peut s'identifier au couple, dans une époque où la nostalgie est reine. On remarque les costumes noirs, les gestes élégants. Lui, faux air d'Yves Montand; elle, vague profil à la Piaf.

Un couple si parfait, *«beau comme le diable»*, comme le dit Doisneau, qu'ils sont des dizaines à se reconnaître, à retrouver leur ancienne petite amie, leur copain d'enfance, à y voir leurs parents. Pourquoi pas? Les visages ne sont pas vraiment identifiables. Aujourd'hui, quarante-deux ans après la prise de vue, trois personnes sont convaincues d'être les protagonistes du «Baiser». D'un côté, un couple d'imprimeurs à Vitry, Denise et Jean-Louis Lavergne. De l'autre, une ancienne actrice, Françoise Bornet. Trois personnes, ça fait – au moins – une de trop. Qui a raison? La justice tranchera dans trois ou quatre mois.

La justice, car si, au départ, *«toutes ces personnes qui se reconnaissaient, c'était plutôt sympathique»*, comme le dit Robert Doisneau, l'histoire a tourné au vinaigre. On trouve dans ce «drôle de drame», tous les ingrédients du parfait suspense : histoire d'amour, nostalgie, souvenirs, mensonges, indices, «disparitions», gros sous.

Lire la suite page 13

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société ;
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE
Président directeur général :
Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction :
Jacques Guiu, Philippe Dupuis
Isabelle Tsaïdi
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex
Commission paritaire des journaux
et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*
ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90
(de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois ...	536 F	572 F	790 F
6 mois ...	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne
tarif sur demande.
pour vous abonner
renvoyez ce bulletin
accompagné
de votre règlement
à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL
36-15 LEMONDE
code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______

Code postal : ______
Localité : ______
Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PP. Paris RP 221 MQ 02

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a trente ans

La crise des accords de Nassau

par André Fontaine

LE 21 décembre 1962, John Kennedy et le premier ministre britannique Harold Macmillan concluaient à Nassau, capitale des Bahamas, un accord qui allait provoquer une crise majeure dans les relations entre la France et ses alliés atlantiques et conduire de Gaulle à mettre son veto, le 14 janvier suivant, à l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE.

Il a fallu, pour en arriver là, tout un enchaînement d'erreurs et de malentendus. A l'origine, une question centrale : le contrôle de l'arme nucléaire. La nature des craintes qu'elle suscite chez le général, comme chez les autres dirigeants européens, a changé. Quand il était revenu au pouvoir, en 1958, dans un monde agité de toutes sortes de tempêtes, il redoutait de voir la France entraînée dans un conflit déclenché sans son accord. D'où son mémorandum secret au président Eisenhower et à Macmillan préconisant de coordonner à l'échelle planétaire les stratégies des trois puissances. Mais le développement de l'arsenal soviétique a conduit depuis lors la Maison Blanche à passer de la doctrine des *« représailles massives »*, autrement dit du tout ou rien nucléaire, à la formule de la *« réponse flexible »* : ce qui signifie en clair qu'elle entend rester maîtresse à chaque instant du choix des armes à employer pour venir au secours d'un allié menacé.

Par deux fois, le mauvais choix...

Du coup, on s'interroge sur la valeur réelle de la garantie américaine. *« Si la France est attaquée,* dit de Gaulle, *il est certain que les Américains interviendront. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est quand et comment ils interviendront... Voilà pourquoi notre force de dissuasion est si utile* (1) *»*.

Macmillan réagit de même. La Grande-Bretagne n'entend pas renoncer aux armes nucléaires dont elle a entrepris de se doter au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Malheureusement, elle fait par deux fois un mauvais choix technique, et donc politique.

La vulnérabilité croissante de ses bombardiers stratégiques l'a amenée à chercher une formule de rechange. Elle croit d'abord l'avoir trouvée en 1959 dans une fusée sol-sol Bluestreak qu'elle songe soit à vendre à la France, soit à produire en coopération avec elle ou avec l'OTAN, étant entendu que la fabrication de l'ogive nucléaire dont elle sera munie demeurera en toute hypothèse une responsabilité nationale.

Bientôt, cependant, il lui faut renoncer au Bluestreak, la fixité de ses rampes de lancement et la lenteur des opérations de remplissage imposée par l'utilisation de propergols liquides en limitant beaucoup la fiabilité. Les Américains ont une solution de remplacement, sous la forme d'engins à carburant solide : le Polaris, tiré d'un sous-marin en plongée – même, d'où son nom, sous la calotte polaire – et le Skybolt, d'un avion. Dans les deux cas, la portée se trouve fortement allongée, et la mobilité du lanceur le met pratiquement à l'abri du feu ennemi.

C'est là qu'intervient la deuxième erreur britannique. Sous l'influence de la RAF et des industriels de l'aéronautique, qui espèrent bien conserver au Royaume une flotte de bombardiers, Londres opte pour le Skybolt. Quoique les Américains se refusent à garantir que le projet sera bien mené à terme, un accord est conclu avec eux à cet effet.

Lorsqu'en janvier 1961 Kennedy succède à Eisenhower à la tête des Etats-Unis, il charge son secrétaire à la défense, le dynamique Robert McNamara, de couper largement dans l'énorme budget imposé au pays par le fameux « complexe militaro-industriel » dénoncé par le président sortant. Polaris et Skybolt font à l'évidence double emploi. Or les avantages du Polaris paraissent de plus en plus manifestes, compte tenu non seulement de ses caractéristiques techniques, mais du fait qu'à part la Grande-Bretagne, seule à détenir des bombardiers stratégiques, aucun pays allié n'envisage d'acquérir des fusées air-sol.

Dès mai 1961, Londres est averti que le projet Skybolt a toutes chances d'être abandonné si son coût ne peut pas être fortement abaissé. A peine la crise des fusées de Cuba terminée, l'ambassadeur du Royaume-Uni est prévenu en novembre que, sauf pour son gouvernement à prendre à sa charge l'essentiel du financement, il lui faut en faire son deuil. Un mois plus tard, McNamara informe son homologue britannique, Thorneycroft, que la décision est pratiquement irrévocable.


ARCHIVE PHOTOS

Le président John Kennedy et le premier ministre britannique Harold Macmillan aux Bahamas

Le même McNamara ayant condamné sans appel, dans un discours du 16 juin, les *« instruments nucléaires limités, agissant indépendamment, comme dangereux, voués à la désuétude et ne présentant pas la crédibilité nécessaire à la dissuasion »*, Thorneycroft lui demande carrément si, en dénonçant le contrat Skybolt, les Etats-Unis ne cherchent pas surtout à priver Londres de son indépendance nucléaire. Et si, dans le cas contraire, ils sont prêts à lui fournir des Polaris dont l'emploi ne serait pas subordonné à un veto américain. Le secrétaire à la défense jure que la décision n'obéit qu'à des motifs techniques et financiers. Mais il ne cache pas qu'il faudrait s'attendre à d'assez vives réactions des autres alliés si la Grande-Bretagne bénéficiait d'un traitement privilégié.

« Ne pleurez pas, Milord... »

Macmillan ayant pris rendez-vous avec Kennedy pour lui soumettre ses idées sur la détente Est-Ouest après la crise de Cuba, il décide d'en profiter pour tirer l'affaire au net. Auparavant, il passe le week-end chez de Gaulle à Rambouillet. Sans doute attend-il quelque réconfort de sa visite à un homme avec lequel il avait noué, lorsqu'il représentait son gouvernement à Alger pendant la guerre, des relations cordiales : après des années passées à tenter d'empêcher la constitution du Marché commun, le Royaume-Uni ne vient-il pas, essentiellement à vrai dire sous la pression des Etats-Unis, de déposer sa demande d'adhésion ?

Peine perdue : l'entrevue se passe si mal que le général, pour remonter le moral de son interlocuteur, lui lance *in fine* le fameux *« Ne pleurez pas, Milord »*, emprunté à la chanson d'Edith Piaf alors sur toutes les lèvres.

Le président de la République n'avait admiré nul homme politique autant que Churchill. Mais la phrase que celui-ci lui avait servie à la veille du débarquement de Normandie l'avait marqué pour la vie : *« Sachez-le, général, s'il nous faut un jour choisir entre l'Europe et le grand large, nous choisirons le grand large* (2) *»*. Pour lui, la Grande-Bretagne n'est plus qu'un porte-avions américain. Après avoir, par acquit de conscience, proposé au premier ministre britannique, en des termes si alambiqués que celui-ci n'en saisit pas le sens, de construire en commun une fusée stratégique, il s'appuie sur l'avertissement de Churchill pour lui dire : *a)* que le Royaume n'a décidément rien d'européen ; *b)* qu'il ne parviendra pas, quoi qu'il en dise, à préserver son indépendance nucléaire.

Les dénégations de son hôte ne le font pas changer d'avis : l'Angleterre a *« les reins cassés. Il y a encore des apparences, il y a encore des habitudes, il y a encore les traditions royales, il y a encore les institutions anglaises. Mais tout cela ne compte pas. Les dirigeants sont flageolants »* (3).

Contrairement à l'attente générale, cependant, Macmillan réussira à imposer ses vues à Nassau. Non sans peine. Kennedy redoutait que Khrouchtchev ne cherche à prendre en Europe sa revanche de sa défaite dans la crise des fusées de Cuba. Or celle-ci l'a convaincu de l'absolue nécessité pour les Etats-Unis de tenir dans une seule et solide main ce que l'on appelait alors les 3 C : le commandement, le contrôle, la communication. Qu'un seul des alliés dispose de l'autonomie de décision nucléaire, et cette unité serait rompue. Mais ce n'est pas tout ; le jeu risque d'autant plus de se compliquer que d'autres ne manqueraient pas d'invoquer ce précédent : la France, bien sûr, dont le but essentiel est de se dégager du protectorat américain, mais aussi, le cas échéant, l'Allemagne ; or, s'il est un point sur lequel Washington et Moscou sont bien d'accord à l'époque, c'est sur la nécessité de ne la laisser en aucun cas accéder à la possession d'armes nucléaires.

Reste qu'il faut en même temps apaiser les doutes des alliés quant à l'automaticité d'une intervention américaine en cas d'agression limitée à l'Europe et les craintes des non-nucléaires de subir une discrimination de fait. C'est ce que prétend résoudre un *gimmick* – un truc élaboré dans les derniers temps de la présidence Eisenhower et que Kennedy, malgré son scepticisme initial, a repris à son compte.

Force multilatérale et force multinationale

Il consiste à créer une force *multilatérale* intégrée, composée de sous-marins nucléaires à Polaris, et servis, sous l'autorité de SACEUR, le commandant en chef atlantique en Europe, américain bien sûr, par des équipages intégrés, autrement dit mixtes. Y participeraient ceux des alliés qui le désireraient. Ce qu'obtient Macmillan à Nassau, en rappelant avec insistance comment son pays, en juin 1940, s'était trouvé seul, et comment ses savants avaient aidé l'Amérique à mettre au point la bombe A, c'est qu'à côté de cette force *multilatérale* (MLF, pour *MultiLateral Force*) en soit créée une autre, également composée de sous-marins à Polaris, également placée sous l'autorité de SACEUR, mais celle-là *multinationale* : les équipages seraient purement nationaux, et la décision d'emploi prise en commun par les nations participantes, c'est-à-dire les Etats-Unis et la Grande-Bretagne bien sûr, mais aussi, si elle le souhaite, la France, et personne d'autre. Il est entendu que chacun reprendra la disposition de ses unités au cas *« où ses intérêt suprêmes seraient en jeu »*.

Le prix à payer, pour la Grande Bretagne, est très élevé : financièrement d'abord, puisqu'il lui faut acheter les Polaris et fabriquer tant les sous-marins qui les lanceront que les ogives destinées à les équiper, mais politiquement aussi, puisqu'elle doit s'engager à participer à la MLF. On n'en demande pas autant à la France, qui voit non sans suprise les Américains la mettre sur le même « rang » théorique que le Royaume-Uni et fermer derrière elle les portes du club atomique.

De Gaulle fut-il tenté de donner suite à la proposition ? Le ton aimable de sa première demande de précisions à John Kennedy autorise au moins à poser la question. Mais ç'avait été une lourde erreur, de nature à nourrir sa naturelle méfiance, que de ne pas l'inviter à Nassau. Très vite, il déclare en conseil des ministres que le seul but de l'opération est d'enchaîner la France au char américain, comme le pauvre Macmillan a accepté de le faire pour la Grande-Bretagne. Le veto à l'adhésion à la CEE, dans ces conditions, est inévitable.

Le chef de l'Etat croira reprendre l'initiative en signant, quelques jours plus tard, avec le chancelier Adenauer, un traité bilatéral destiné dans son esprit à constituer la pierre angulaire de l'Europe « européenne » de ses rêves. Mais Washington fera en sorte que le Bundestag l'assortisse d'un préambule dans lequel Alfred Grosser voit à juste titre *« l'inventaire de tout ce qui était supposé aller à l'encontre de la politique du général »* (4), lequel, désabusé, n'hésitera pas à comparer la vie des traités à celle des roses.

S'engagera alors entre Paris et Washington une bataille diplomatique de tous les instants, qui ne s'achèvera qu'avec l'élection, en novembre 1968, du président Nixon, grand admirateur, pour sa part, du général. Entre-temps pourtant la force multilatérale aura été enterrée par son prédécesseur Johnson, conscient, après le retour au pouvoir des travaillistes britanniques, qu'elle créait décidément plus de problèmes qu'elle n'en résolvait.

(1) Jean-Raymond Tournoux, *la Tragédie du général*, Plon, 1967.

(2) Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, t. III, Plon.

(3) Tournoux, *op. cit.*

(4) Alfred Grosser, *les Occidentaux*, Fayard, 1978.

ÉTRANGER

Exigeant le retour des Palestiniens expulsés

Le Conseil de sécurité de l'ONU « condamne fermement » Israël

Après de longues consultations, la discussion de projets et de contre-projets d'amendements, le Conseil de sécurité des Nations unies a, tard dans la soirée de vendredi 18 décembre, *« condamné fermement »*, à l'unanimité, l'expulsion par Israël vers le Liban de 417 Palestiniens, rappelant qu'il était *« fermement opposé »* à ce genre de pratiques.

Dans sa résolution 799, le Conseil a réaffirmé que la quatrième Convention de Genève *« s'applique à tous les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem »* et souligné que *« l'expulsion de civils contrevient aux obligations que la Convention impose »* à l'Etat juif. Il a exigé que ce dernier *« garantisse le retour immédiat et en toute sécurité dans les territoires occupés de tous ceux qui ont été expulsés »* jeudi. Il a enfin demandé au secrétaire général de l'ONU *« d'envisager d'envoyer »* dans la région un représentant pour examiner cette *« grave situation »* avec le gouvernement israélien.

La décision israélienne avait déjà été condamnée par de nombreux pays et organisations internationales. Ainsi la CEE, déplorant par ailleurs le fait qu'Israël n'ait pas répondu à son appel, a *« exhorté »* l'Etat juif à autoriser « le retour immédiat » des expulsés. Parallèlement, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne faisaient connaître leur réprobation. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) souligne que les expulsions *« minent le processus de négociations »* de paix en cours. Le président George Bush, *recevant à Washington une délégation palestinienne*, a exprimé, selon cette dernière, sa *« sympathie »* et qualifié la décision israélienne de *« dangereuse »* pour le processus de paix. Le Canada a souligné que cette mesure était une *« violation du droit international »*, et le Japon l'a jugée *« tout à fait déplorable »* en invitant *« toutes les parties concernées à faire preuve de retenue »*.

Le CICR de son côté s'est déclaré contraint de *« protester une fois de plus »* contre les méthodes d'Israël. C'est une *« mesure arbitraire et irresponsable de nature à compromettre le processus de paix en cours »*, a déclaré le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Ismat Abdel Méguid, alors que la Tunisie, l'Algérie et la presse arabe ont exprimé leur indignation. L'OLP, nous signale notre correspondant à Tunis, Michel Deuré, devait tenir samedi une réunion à laquelle a été invité le mouvement islamiste Hamas, et des membres de la délégation palestinienne aux négociations de paix avec Israël.

Jérusalem n'a « aucunement l'intention » d'obéir

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Embarrassées mais *« pas vraiment surprises »* par la condamnation internationale dont leur décision d'expulser 417 Palestiniens a fait l'objet, les autorités israéliennes, soulagées quand même que l'ONU n'ait pas assorti sa décision de sanctions, n'avaient, samedi 19 décembre, *« aucunement l'intention »* d'obéir à l'injonction du Conseil de sécurité et de rapatrier ceux qu'elles appellent *« les terroristes fondamentalistes »*. Interrogé, le directeur du service de presse du gouvernement, M. Uri Dromi, nous a déclaré : *« Avec tout le respect qui lui est dû, le Conseil de sécurité n'est pas responsable de la sécurité des citoyens d'Israël, c'est nous qui décidons. »*

Les personnes *« temporairement déplacées »* se trouvant désormais, *« non pas dans la zone de sécurité »* que l'armée israélienne contrôle dans le sud du Liban, mais *« sur le territoire national libanais »*, Israël laisse clairement entendre que leur sort dépend de Beyrouth. *« Contrairement à ce qu'affirment des journalistes étrangers*, précisait vendredi un communiqué du ministère de la défense, *il n'est pas vrai que les personnes éloignées »* aient été livrées au froid et à la pluie, sur un territoire étranger. *« Tout cela est une opération de propagande. »* Chacun des exilés, affirment les militaires, s'est vu remettre *« des vêtements chauds, des couvertures et 50 dollars »*.

Préoccupé de l'ampleur des dommages infligés à l'image d'Israël à la suite des « cafouillages » et des développements imprévus de cette affaire, le premier ministre, M. Itzhak Rabin, a accordé vendredi soir aux grandes chaînes de télévision étrangères une interview collective, dans laquelle il a redit les motivations de son action *(le Monde* du 19 décembre).

Selon M. Gad Ben Ari, porte-parole du premier ministre, le gouvernement ne répondra officiellement aux réactions internationales que dimanche, après sa réunion hebdomadaire. Sur le plan intérieur et malgré la colère exprimée par une partie nettement marginale de la gauche, l'opinion appuie très massivement le gouvernement. Selon un sondage réalisé auprès d'un échantillon de 453 personnes et publié par le premier quotidien du pays, *Yediot Aharonot*, 91 % des Israéliens *« approuvent »* sans réserve la mesure d'expulsion. Mais seulement 55 % des personnes interrogées estiment qu'elle va significativement *« réduire le terrorisme »*. Plus d'un quart estime que cette mesure va au contraire l'activer.

Ce n'est pas l'avis du chef d'état-major des armées, le général Ehud Barak, commanditaire numéro un de l'opération, qui a déclaré samedi à la radio nationale qu'il n'y avait rien à regretter. *« L'opération porte un coup très rude à l'infrastructure du Hamas et du Djihad islamique*, a-t-il dit. *Même s'il y a dans un premier temps un redoublement de la violence et des attentats terroristes. »* Dès vendredi soir, dans un tract clandestin distribué à Jérusalem, le mouvement islamique Hamas criait *« vengeance » (le Monde* du 19 décembre), ce qui n'est pas vraiment nouveau.

Plus inquiétant pour Israël, Hamas, dont les militants s'en prenaient régulièrement à ceux des organisations laïques comme le Fath de M. Arafat, appelle tous les mouvements de lutte palestiniens à s'unir contre *« l'ennemi commun »*. Dans les territoires, la grève déclenchée vendredi est presque totale. Dans les camps de réfugiés de Gaza, de Naplouse et autour de Hébron en Cisjordanie occupée, de brèves et violentes manifestations ont éclaté. Le couvre-feu a été décrété sur de nombreuses localités et des centaines de milliers de Palestiniens sont désormais interdits d'approvisonnement. Près de Hébron, les soldats ont eu recours à leurs armes pour réprimer des manifestations : un jeune Palestinien a été tué et deux autres gravement blessés.

PATRICE CLAUDE

Beyrouth réclame des « sanctions »

BEYROUTH

de notre envoyée spéciale

Les quatre cent dix-sept Palestiniens expulsés par Israël ont passé leur deuxième nuit en terre libanaise, *sous des tentes de fortune*, plantées sur un sol gelé et piqueté de neige, à 1 000 mètres d'altitude. A mi-chemin entre la dernière position occupée par les Israéliens au Liban sud et le premier poste de l'armée libanaise, renforcé pour *la circonstance*, c'est en quelque sorte un nouveau camp palestinien qui s'est créé dans ce no man's land d'environ 2 kilomètres de profondeur.

Les autorités libanaises ont précisé aux organisations internationales – CICR (Comité international de la Croix-Rouge) et UNRWA (Office des Nations unies pour le secours aux réfugiés de Palestine) notamment, – auxquelles elles ont donné l'autorisation d'agir, que *« l'aide humanitaire devait n'avoir qu'un caractère urgent et momentané »*. Pas question pour le Liban d'accepter, par exemple l'installation de logements préfabriqués, qui serait le prélude à une installation de longue durée, souligne-t-on à Beyrouth.

« Un phénomène d'implantation »

« Une fois de plus victime innocente d'un crime commis par Israël », selon les termes d'un officiel, le Liban, qui refuse l'entrée de ces Palestiniens, n'entend pas revenir sur sa décision. *« Le Liban a porté plainte et demandé au Conseil de prendre contre Israël des décisions assorties de sanctions sur la base du chapitre sept de la Charte des Nations unies »*, nous a ainsi affirmé le ministre des affaires étrangères, M. Farès Boueiz. *« Israël profite de la passation de pouvoir aux Etats-Unis pour imposer un fait accompli »*, a poursuivi M. Boueiz avant d'ajouter : *« Si ces 417 passent, d'autres finiront par passer. Nous sommes devant un phénomène d'implantation. »*

Ravivée par le démarrage du processus de paix, la crainte est vive au Liban d'une installation définitive de tous les réfugiés palestiniens qui se trouvent sur son sol, et dont le nombre s'élève à près de 350 000. Elle s'exprime aussi bien chez les responsables que parmi la population, chacun ayant conscience que le refus de l'OLP d'y consentir ne suffira pas à faire disparaître le danger.

M. Boueiz a, d'autre part, sollicité l'appui des cinq membres permanents du Conseil de sécurité en recevant les ambassadeurs américain, russe, chinois, britannique et français. Le chef de la diplomatie libanaise a demandé l'intervention directe de leur pays auprès d'Israël pour que celui-ci revienne sur sa décision. Faute de sanctions adoptées par l'ONU, il a souhaité que ces pays décident séparément *« des sanctions politiques, économiques ou militaires »* contre l'Etat juif. *Soutenu dans cette affaire par* l'OLP, dont le chef, M. Yasser Arafat, a envoyé un message au président Elias Hraoui, et par la Syrie, dont l'armée est déployée non loin de l'endroit où campent les expulsés, le Liban se veut d'autant plus ferme que la pression internationale sur Israël est grande.

Pour l'instant, l'unanimité est totale au Liban : il ne faut pas céder au diktat israélien ni participer, d'une manière ou d'une autre, à l'exode forcé des Palestiniens. Dans les diverses manifestations qui ont eu lieu dans le pays, les formations politiques libanaises et palestiniennes ont demandé au gouvernement de persister dans son refus.

Les Libanais s'inquiètent toutefois des conséquences possibles de cette affaire sur le plan intérieur, en particulier d'une éventuelle agitation dans les camps de réfugiés, qui pourrait tourner à l'affrontement entre les partisans du Fath de M. Arafat et les islamistes du Hamas et du Djihad islamique. Sans doute est-ce pour tenter de prévenir un tel développement que le Fath a organisé vendredi soir une manifestation dans le camp palestinien d'Aïn Heloué, le plus grand du Liban, au cours de laquelle un de ses responsables a affirmé que la riposte à l'expulsion *« sera dure et ne se fera pas attendre »*. M. Boueiz a aussi évoqué le danger que pourrait représenter pour son pays une éventuelle alliance des militants palestiniens islamistes expulsés avec le Hezbollah pro-iranien, dont l'influence reste grande au Liban et qui est en première ligne dans la résistance contre Israël.

Dans des conditions précaires

La situation risque de devenir vite difficile à maîtriser tant les conditions d'installation des déportés sont précaires. Ce n'est que dans la soirée de vendredi que le CICR a pu acheminer des tentes dans lesquelles ces derniers devaient *« dormir serrés les uns contre les autres »* après avoir passé une première nuit en plein air, alors que la température restait proche de zéro degré.

Selon les témoignages des responsables du CICR qui ont rassemblé les nombreuses lettres de ceux des expulsés qui n'avaient pu prévenir leurs familles, ces Palestiniens, dont l'âge varie entre dix-huit et soixante-cinq ans, souffrent d'œdèmes aux poignets et, pour certains, aux chevilles, causés par les liens de nylon avec lesquels ils ont été attachés pendant vingt-quatre heures en attendant leur expulsion. Deux d'entre eux sont blessés, mais leur état n'inspirerait pas d'inquiétude. Le gouvernement libanais n'a pas autorisé le CICR à procéder à d'éventuelles évacuations médicales. *« Ce n'est pas à Israël de nous faire supporter l'occupation et nous ne sommes pas à l'origine de ce drame »*, a expliqué un ministre libanais pour prévenir toute critique.

FRANÇOISE CHIPAUX

□ **Le correspondant de Reuter à Gaza a été remis en liberté.** – Quatre jours après avoir été arrêté à son domicile *(le Monde* du *16 décembre)*, M. Taher Shritch, correspondant à Gaza de l'Agence *Reuter* et de plusieurs organes de presse américains, collaborateur occasionnel du *Monde*, a été libéré vendredi 18 décembre. Il faisait partie du groupe de Palestiniens qui devaient être expulsés vers le Liban, mais il avait été ramené jeudi de la frontière israélo-libanaise vers la prison de Gaza où il a été remis en liberté. – *(Reuter.)*

□ **IRAK : attentat à l'explosif contre un convoi d'aide alimentaire.** – Dans un communiqué publié vendredi 18 décembre à Rome, le Programme alimentaire mondial de l'ONU a affirmé que huit camions affectés par les Etats-Unis au transport de vivres avaient été détruits mercredi par des bombes à retardement dans le Kurdistan irakien. Des engins explosifs ont été découverts dans neuf autres véhicules. L'attentat n'a pas fait de victimes. C'est le troisième incident de ce type, en trois semaines, contre des camions de l'ONU dans le nord de l'Irak. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES



A Qom, des mollahs par milliers

QOM

de notre envoyée spéciale

LES grandes *aba* (capes) sombres – grises *ou brunes* – *des hommes* balayent la chaussée et caressent les murs. Ombres noires, les femmes glissent, les yeux presque toujours baissés, dans des tchadors si amples qu'on ne peut deviner leurs formes. Les mollahs enturbannés déambulent sur toutes les places, dans toutes les rues, à *l'intérieur des sanctuaires*. Qom, à 160 kilomètres environ au sud de Téhéran, a supplanté Nadjaf en Irak : c'est aujourd'hui le plus grand centre d'enseignement religieux chiite dans le monde.

La ville vit plutôt chichement. Du moins en apparence. *« Un mollah n'est jamais pauvre »*, ironise Hussein. *« Des mollahs, on peut en exporter partout, dans votre pays, dans d'autres, partout. C'est la seule chose que nous puissions exporter. »*

A Qom en tout cas, il y en a partout. Une concentration impressionnante au kilomètre carré, *surtout un vendredi*, jour de Dieu et de surcroît veille de l'anniversaire de la mort de Fatima, sœur de l'imam Ali ar Reza, dont le sanctuaire, Hazrat-e-Mahsoumeh, au dôme revêtu de plaques de cuivre doré, grouille de pèlerins avec leurs belles coiffes blanc et noir et leurs longues robes sombres. Difficile pour *un non-spécialiste de distinguer* les étudiants des maîtres. Au total ils seraient près de 20 000, dont un grand nombre appartenant à la lignée du prophète et que l'on reconnaît à leur turban noir.

Les mosquées – dont certaines datent du quatorzième siècle – sont belles, plutôt sobres, avec leurs minarets longilignes couverts de mosaïques jaune et bleu, se découpent d'autant plus nettement sur le paysage que le reste de la ville est plat et sec ; austère même, avec ses petites maisons de terre ou de briques, plus souvent brunes que blanches, alignées le long de ruelles étroites en terre battue. *Même la nature s'est mise de* la partie pour imposer à cette ville austérité et *pénitence* : l'eau y est salée et inbuvable. Et ce ne sont pas les cheminées des petites industries textiles qui pourraient égayer le paysage.

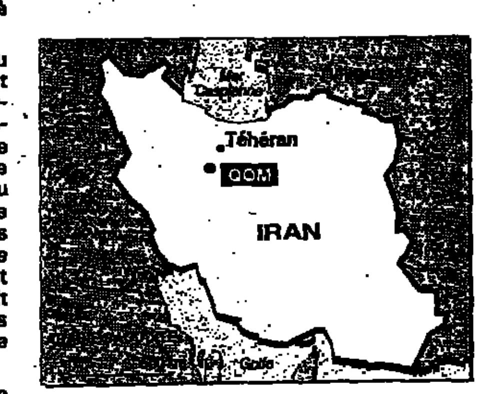
Des portraits de chefs religieux décorent le péage, où on vous délivre un ticket non payant, qui commande l'entrée de la ville – que l'on atteint après avoir traversé un paysage désertique dont un « lac de sel » ne fait que durcir les lignes. *Leurs regards sont* comme autant de rappels à l'ordre islamique. *Une fois franchie cette frontière*, aucune infraction aux règlements n'est en effet tolérée, comme cela peut être parfois le cas à Téhéran.

Toute la gent *féminine, même* des fillettes hautes comme trois pommes, porte le tchador, systématiquement noir. On compte sur les doigts d'une main celles qui se permettent la fantaisie d'un tchador écru à petites fleurs brunes. A l'intérieur du sanctuaire de Fatima, c'est le seul vêtement toléré pour les *femmes, et le grand foulard, si sobre* et décent soit-il, est totalement exclu. Un cerbère en tenue bleu marine, un grand bâton argenté à la main, veille au respect strict de cette règle, sur le pas d'une sorte de guérite plantée à l'entrée du sanctuaire.

Il faut croire cependant que les infractions à l'ordre existent puisqu'à la fin de novembre les premières associations de *Nassehine* (conseillers) chargés de lutter contre les *« corruptions sociales »* sont entrées en activité *dans la ville. Un millier d'entre eux ont pour* mission de *« propager la culture islamique et d'orienter les jeunes de Qom vers la lutte contre la culture dépravée de l'Occident »*.

Religion et politique

Dans les rues, la foule a cet air grave que suscite tout lieu saint et que rompt à peine l'atmosphère bon enfant d'une place bordée de petites boutiques. *« Jusque dans son bazar, Qom ressemble étrangement à Nadjaf »*, commente un chiite irakien. A la différence *que l'on distingue de plus en plus* ici deux catégories d'hommes de religion : ceux qui continuent de se consacrer aux affaires de Dieu, et ceux qui sont de plus en plus mêlés au bruit du monde. *« L'Iran aspire à devenir le*



seul pôle à la fois religieux et politique de l'islam chiite. Vous mesurez l'étendue d'un tel rayonnement ? ».

Mais il fait part aussitôt de sa conviction que Nadjaf, où se trouve le mausolée de *l'imam Ali, premier imam chiite, retrouvera* son rôle « historique » de premier centre de l'islam chiite. Nadjaf s'est vidé. De la dizaine de milliers d'étudiants et chefs religieux de toutes nationalités qui fréquentaient ses écoles et ses mosquées, il ne reste plus, sous le régime actuel, qu'une poignée. *« Mais les régimes ont une durée de vie. Ils passent. »*

L'université islamique n'est pas l'apanage des seuls hommes. A l'une des extrémités de la ville, une grande bâtisse entourée d'un haut mur, et dont l'entrée est commandée par une porte métallique. On dirait un internat ou un noviciat. C'est l'université (islamique) al Zahrat pour les jeunes filles. *Elles s'apprêtent* à se rendre à la grande prière du vendredi. Sans *un regard pour l'étranger de passage*, même s'il s'agit d'une femme, elles pressent le pas. On ne voit que leurs yeux qui ne s'animent que lorsqu'elles bavardent entre elles à mi-voix. Il y a là des Iraniennes bien sûr, mais aussi des étrangères, dont, nous affirme un étudiant, une dizaine de Libanaises et quatre ou cinq Françaises. *La langue du Prophète* étant l'arabe, tous les étudiants, quelle que *soit leur nationalité*, parlent cette langue dans sa version la plus pure, celle du livre de Dieu, le Coran.

C'est à Qom que l'imam Khomeiny a suivi son éducation coranique dès l'âge de quatre ans. C'est sous la coupole de la grande mosquée qu'il a commencé à haranguer les foules contre le chah dès les années 60 – après que le souverain n'eut pas hésité à faire donner la troupe dans la ville et, *surtout, qu'il eut lui-même* vitupéré les religieux à l'intérieur de *cette même mosquée*.

C'est également de Qom qu'est partie, en *1978, la première insurrection qui devait* entraîner l'année suivante la chute du chah et l'avènement de la République islamique. C'est aussi sur Qom que se replia provisoirement l'imam Khomeiny après son retour triomphal à Téhéran. Et c'est sur la route de Qom, à une quinzaine de kilomètres seulement de Téhéran, *qu'a été érigé son mausolée, énorme* bâtisse à coupole dorée, d'une laideur affligeante, mais dont le sol couvert de tapis de laine offre aux fidèles un havre de paix.

C'est enfin à Qom que vivent aujourd'hui les ayatollahs Gulpagani et Rouhani, deux des successeurs possibles de l'ayatollah Aboul Qassem al Khoï, la plus haute autorité religieuse chiite, décédé au mois d'août dernier en Irak.

Compte tenu de la lutte pour le pouvoir que se livrent aujourd'hui conservateurs et libéraux en Iran, une délégation de religieux de Qom, conduite par *l'ayatollah Djavadi-Amolli*, s'est rendue auprès du guide de la République *islamique, l'ayatollah Ali Khameinei*, à Téhéran. Cette « première » a été interprétée *comme une démarche visant à mettre en* garde contre toute « déviation » idéologique. De toute évidence, ce n'est pas de Qom que soufflera sur l'Iran un vent de liberté.

MOUNA NAÏM

EUROPE

Les élections présidentielles en Serbie et au Monténégro

La trompeuse discrétion de M. Milosevic

L'un, premier ministre «fédéral» depuis le 14 juillet 1992, distribue les badges; l'autre, président de Serbie, tient l'appareil depuis 1987. Ce dernier, M. Slobodan Milosevic, a-t-il réellement peur de son rival, M. Milan Panic? Certes, il a tout fait pour empêcher sa candidature par le biais de moyens légaux, mais ceux-ci se sont retournés contre lui. Il mène donc campagne, lui aussi, mais à sa manière : ses meetings en dehors de Belgrade ne sont pas toujours annoncés à l'avance et seuls quelques journalistes «amis» peuvent le suivre. En province, il est pratiquement sûr d'être accueilli chaleureusement, puisque les habitants n'ont accès qu'aux media officiels, qu'il contrôle. Une seule *chaîne de télévision est retransmise* dans la «Serbie profonde»; il en est de même pour la radio. Les journaux qui y sont distribués lui sont fidèles, la presse d'opposition manquant de papier et de moyens de distribution.

Les grandes manifestations de l'opposition à Belgrade ne reflètent certainement *pas l'état d'esprit* régnant dans les campagnes serbes. Arrivé à la tête de la Ligue des communistes de Serbie sur le thème de la «révolution antibureaucratique», M. Milosevic a vite exploité la fibre nationaliste, historiquement très forte en Serbie, pour asseoir son pouvoir. Il s'agissait d'abord de raviver la conscience serbe et de tirer un trait sur *«l'humiliation»* que Tito avait infligée à la Serbie pendant *trois décennies de Fédération* yougoslave. Le maréchal estimait, en effet, qu'une Yougoslavie équilibrée supposait une Serbie affaiblie. C'est sur la question du Kosovo, berceau de la nation serbe mais peuplée à plus de 80 % d'Albanais de souche, que M. Milosevic a réussi à mobiliser les foules. Car cette province avait acquis sous Tito un statut d'autonomie jugé intolérable par les dirigeants serbes.

1987, 1988, 1989 : c'était l'époque des grands «meetings de solidarité avec les Serbes du Kosovo», rassemblant des dizaines, parfois des centaines de milliers de personnes, l'apogée de Slobodan Milosevic. *Une bonne partie de l'opinion* l'a soutenu ensuite sur le thème de la défense des Serbes de Croatie et de Bosnie-Herzégovine. Il continue d'ailleurs à utiliser cet argument pour justifier un soutien *«politique et moral»* de ces mêmes Serbes. Ce n'est certainement pas un hasard si le «capitaine» Arkan, chef d'un groupe paramilitaire ultranationaliste qui s'est distingué sur plusieurs fronts de Croatie, s'est porté candidat *à Pristina, capitale du Kosovo.* Face à une opposition timorée qui s'est réfugiée derrière la candidature de M. Panic, M. Milosevic n'a, en fait, qu'un seul soutien politique, celui du Parti radical serbe de M. Vojslav Seselj, un sociologue plus nationaliste encore que le président serbe.

Aujourd'hui, en dépit de l'embargo, M. Milosevic peut compter sur un soutien populaire certain en dehors de la capitale car, lorsqu'il déclare que la Serbie *«n'a jamais eu faim et ne pliera jamais»*, il sait qu'il peut compter sur un sentiment ancré dans son peuple. Les Serbes sont sensibles à l'argument selon lequel *ils sont, une fois de plus,* victimes d'un complot de l'étranger et les «martyrs» de l'Histoire.

Pour discrète qu'elle soit, la campagne de M. Milosevic – homme peu disert, – qui s'appuie sur l'appareil de l'ex-Ligue des communistes, *n'en a pas été moins efficace. Il peut* se targuer tout à la fois d'avoir défendu les intérêts de son peuple en Croatie et d'avoir préservé, officiellement, la Serbie de la guerre.

Reste que, en dehors des arguments nationalistes qui peuvent toujours séduire une partie de l'électorat, sa politique a entraîné un *isolement international de la Serbie,* sans oublier, bien entendu, les pertes en vies humaines ainsi que le flot de réfugiés dans le sillage du conflit. Si, à la veille des élections, les marchés sont subitement à nouveau achalandés, que l'essence a réapparu à des prix abordables, c'est que le régime serbe sent que la grogne populaire *face au marasme économique* résultant de l'embargo risque d'effacer l'enthousiasme initial dont il bénéficiait.

A. D. et Y. H.

Les attaques de M. Milan Panic

Suite de la première page

Le Parti démocrate (DS) comme le Mouvement démocratique de Serbie (DEPOS) – regroupant une dizaine de partis – ainsi que l'Alliance civique (GS) lui ont apporté leur soutien.

Milliardaire américain d'origine serbe, *rappelé l'été dernier* à Belgrade pour prendre la tête du gouvernement de la nouvelle fédération serbo-monténégrine et redorer le blason de son pays, mis au ban des nations pour sa responsabilité dans la guerre en Bosnie-Herzégovine, M. Milan Panic a mené une campagne énergique. En quinze jours à peine, il a parcouru des milliers de kilomètres, *traversé une trentaine* de villes et rencontré plus de 300 000 personnes. Il aime les bains de foule, les contacts directs. Chez les paysans, dans les usines, sur les chantiers ou dans les meetings, M. Milan Panic se livre à un véritable numéro de charme. Il est chaleureux, parfois même fantaisiste. M. Panic déconcerte les habitués de la vieille école communiste en distribuant des poignées de main, en embrassant ses hôtes, en partageant la gamelle des ouvriers... Il sait aussi taper sur l'épaule du petit vendeur des rues pour l'encourager, parce que *«c'est comme cela que l'on commence à faire des affaires»*. M. Panic va droit au but, au risque de choquer l'auditoire.

Agent de Washington

En imposant le «style Panic», tranchant sur la froideur de son rival, il s'est constitué un capital de sympathie qui menace la popularité de M. Slobodan Milosevic. Il a su également remonter dans l'estime de la population en se battant jusqu'au bout pour surmonter tous les obstacles semés par le maître de la Serbie, qui voulait l'éliminer de la course électorale. M. Panic n'est pas homme à baisser les bras. A Vrsac (dans le nord-est de la Serbie), lorsqu'il s'est retrouvé devant des milliers de personnes sans haut-parleur ni mégaphone, il est monté pour la première fois sur le toit de sa voiture – qui a autrefois appartenu à Tito – pour faire son discours. Lorsque le maire de Nis (Sud-Est), l'un des *fiefs de M. Milosevic, lui a* refusé l'hospitalité, M. Panic a passé outre et rassemblé sous une pluie battante plus de 20 000 personnes, qui ont ovationné le discours le plus long de sa campagne.

A la veille du scrutin, cet homme, que l'équipe de M. Slobodan Milosevic accuse ouvertement d'être un agent de Washington chargé de trahir l'intérêt national, était convaincu de sa victoire. *«La possibilité de voir les socialistes* [de M. Milosevic] *remporter les élections n'existe pas»*, affirmait-il. Aux plus sceptiques, il avançait les résultats des sondages de l'Institut de sociologie de Belgrade, effectués en coopération avec un expert américain, M. Douglas Schoen, et indiquant, mardi 15 décembre, qu'il devançait de quatre points M. Milosevic. Les sondages publiés pour le compte de celui-ci et donnant l'avantage à l'actuel président serbe font, selon M. Panic, partie des mensonges divulgués en permanence par les médias officiels, qui sont devenus un véritable outil de propagande entretenant volontiers la haine et la violence.

«Maintenant ou jamais»

Une constatation qui a d'ailleurs conduit M. Panic à déclarer récemment que M. Milosevic et son équipe étaient *«des criminels qui, par le biais de la télévision, assassinaient chaque jour nos enfants»*. Conscient de l'urgence de la situation, compte tenu de la guerre en Bosnie-Herzégovine et de la *«décrépitude économique et morale»* dans laquelle se trouve la Serbie, M. Milan Panic a choisi comme leitmotiv de sa campagne électorale : *«Maintenant ou jamais»*. Il a donc appelé l'électorat à voter sans attendre pour l'*«avenir et la paix»*, contre *«la peur et la guerre»*. Le régime Milosevic est, pour lui, *«pire que tout ce qu'il avait pu imaginer ou lire à ce sujet»*. Des changements radicaux en faveur de la démocratisation sont donc impératifs pour permettre au pays de renaître et de retrouver une place dans la communauté internationale. *«Nous ne devons pas seulement écarter un homme : nous devons tout changer»*, a-t-il clamé à Nis devant une foule enthousiaste. M. Panic se propose de former, après les élections, un gouvernement de coalition au sein duquel tous les partis seront représentés. Ce gouvernement sera chargé d'assurer une transition *«calme»* en Serbie et mettra l'accent sur la dépolitisation de la police et de l'armée ainsi que sur la mutation de l'économie. M. Panic promet également la levée des sanctions, qu'il n'a pas réussi à obtenir jusqu'à présent puisque tous ses efforts pour ramener la paix *«ont été torpillés par le gouvernement serbe»*.

«Libérez-vous de la peur», a répété, tout au long de sa campagne, le premier ministre yougoslave, affirmant qu'il existait *«une autre Serbie que celle que l'on voit à la télévision». «J'ai vu une Serbie qui garde l'espoir, qui croit en l'avenir et une jeunesse prête à des changements radicaux»*. Soutenu, à en croire les sondages, par la majorité des moins de quarante ans, M. Milan Panic a appelé les jeunes *«à convaincre leurs grands-parents de voter pour l'avenir et non pour le passé et leur retraite de misère»*.

En osant défier le maître absolu de la Serbie et contester son autorité, M. Milan Panic a allumé une lueur d'espoir dans un pays plongé dans l'apathie et le défaitisme, terrorisé par les menaces de guerre civile. Car il a créé une dynamique qui a poussé l'opposition démocratique serbe à rechercher une véritable alternative à la guerre. Pour le moment, il est néanmoins difficile de savoir si les changements qui s'opèrent lentement sur la scène politique ont été vraiment ressentis par une population qui n'a, en grande majorité, accès qu'à la télévision et à la presse officielles.

FLORENCE HARTMANN

Les hommes et les partis en présence

Plus de sept millions d'électeurs serbes et monténégrins sont appelés, dimanche 20 décembre, à désigner respectivement les présidents de Serbie et du Monténégro, les *Parlements de ces deux Républiques*, leurs responsables municipaux et un nouveau Parlement fédéral de Yougoslavie (Serbie-Monténégro).

En Serbie, sept candidats à la magistrature suprême briguent les suffrages de 6,9 millions d'électeurs. L'élection devrait cependant se résumer en un duel entre le président sortant Slobodan Milosevic (socialiste, ex-communiste) et le premier ministre fédéral, l'homme d'affaires serbe naturalisé américain Milan Panic, prônant la paix et la conciliation. Un second tour pourrait les départager dans *deux semaines*.

Au Monténégro, neuf candidats au poste de président se disputent, au scrutin majoritaire à deux tours, les voix de près de 430 000 électeurs. L'actuel président, M. Momir Bulatovic, leader du Parti démocratique des socialistes (PDS, ex-communiste), part favori devant le libéral Slavko Perovic.

Leur duel, dont l'enjeu est le degré de souveraineté du Monténégro dans la nouvelle Yougoslavie, pourrait être troublé par le dissident du PDS, *M. Branko Kostic, un proche* des dirigeants de Belgrade, dont la candidature est présentée par les anciens combattants de la guerre serbo-croate.

Par ailleurs, 45 partis et groupes présentent 4 576 candidats pour les 250 sièges à pourvoir au Parlement de Serbie. Au Monténégro, 940 candidats de 19 partis se disputent, à la proportionnelle également, les 85 sièges du Parlement. Au *niveau fédéral, les électeurs* serbes et monténégrins doivent désigner, parmi 1 276 candidats, les députés de l'une des deux Chambres, la Chambre des citoyens. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **ALLEMAGNE : nouvelle accusation contre M. Erich Honecker.** – La justice allemande a formellement accusé M. Erich Honecker, vendredi 18 décembre, de détournements de fonds, ce qui pourrait retarder son éventuelle libération, a-t-on indiqué de source judiciaire. Le nouvel acte d'accusation reproche à l'ex-numéro un de la RDA d'avoir détourné pour 1988 et 1989 15,5 millions de deutschemarks afin d'alimenter l'ancienne résidence des dignitaires du régime communiste à Wandlitz, au nord de Berlin. M. Honecker est également accusé d'avoir pris 150 000 deutschemarks dans les caisses de l'Etat en 1989 pour ses besoins personnels. – *(AFP.)*

□ **Deux jeunes néonazis condamnés à des peines de prison.** – Deux jeunes néonazis qui avaient lancé des cocktails Molotov contre un foyer de demandeurs d'asile ont été condamnés, vendredi 18 décembre à Mannheim, à des peines de deux ans et demi et de deux ans de prison, a-t-on appris de source judiciaire. Le 12 septembre, une mère originaire de l'ex-Yougoslavie et ses deux enfants avaient été grièvement brûlés à la suite de l'incendie que les deux jeunes gens avaient provoqué à Hemsbach, dans le sud-ouest du pays. – *(AFP.)*

□ **GÉORGIE : suspension des négociations avec la Russie.** – Le Parlement géorgien a décidé, vendredi 18 décembre, de suspendre les négociations avec la Russie sur le traité bilatéral qui doit définir les conditions du stationnement des troupes russes en Géorgie – *placées jeudi en «état d'alerte»*. Selon Tbilissi, l'armée russe se plie aux *«forces conservatrices alliées des séparatistes abkhazes»*. – *(AFP.)*

□ **ITALIE : trente-trois arrestations dans le cadre de la lutte contre la Mafia.** – Une vaste opération anti-mafia a permis de démanteler un réseau de trafiquants d'armes et de drogue agissant entre la Ligurie et Seminara (Calabre), et d'opérer trente-trois arrestations, ont annoncé vendredi 18 décembre les carabiniers. C'est essentiellement le clan des «Giuffre» qui a été démantelé, selon les enquêteurs. Basé à Seminara, le clan dominait le conseil municipal, qui avait été dissous récemment par le ministère de l'intérieur pour complicité avec la Mafia. Le pouvoir des Giuffre était tel que, lors de la procession religieuse de l'Assomption (mi-août), le cortège avait dévié pour venir s'arrêter devant la maison du boss. – *(AFP.)*

□ **PANAMA : le vice-président a démissionné.** – Le vice-président panaméen, M. Ricardo Arias Calderon, *a démissionné*, jeudi 17 décembre, de ses fonctions. M. Arias, qui est âgé de cinquante-neuf ans et leader du Parti démocrate chrétien (opposition), a estimé, au cours d'une conférence de presse, que le gouvernement du président Guillermo Endara est *«incapable»* de faire face à la corruption, de préparer *«la panamisation»* du canal pour l'an 2000, et d'apporter des solutions au problème du *«chômage et de la pauvreté»*. – *(AFP.)*

□ **TANZANIE : arrestation de trente-cinq islamistes sur l'île de Zanzibar.** – Trente-cinq Tanzaniens musulmans, soupçonnés d'être *«fondamentalistes»*, ont été arrêtés, sur l'île de Zanzibar, pour avoir *notamment participé* à des offices religieux en plein air, désormais interdits, a annoncé, vendredi 18 décembre, la radio nationale. Le Conseil pour la propagation de l'Islam en Tanzanie a mis en garde les musulmans contre l'utilisation du multipartisme pour promouvoir des idées séparatistes sur une base religieuse. – *(AFP.)*

□ **ZAIRE : trois morts lors de manifestations à Kinshasa.** – Trois personnes ont été tuées – dont deux lors d'affrontements avec les forces de l'ordre – et huit autres blessées, vendredi 18 décembre, à Kinshasa, a indiqué, dans un communiqué, le gouverneur de la capitale. Des barricades avaient été élevées dans la journée sur différentes artères dans les quartiers populaires, à l'occasion d'une journée de protestation contre le régime du maréchal Mobutu. – *(AFP.)*

BOSNIE-HERZÉGOVINE

L'Assemblée générale de l'ONU presse le Conseil de sécurité de faire respecter ses résolutions

La situation en Bosnie-Herzégovine a fait l'objet, vendredi 18 décembre, de deux résolutions des Nations unies, l'une du Conseil de sécurité exigeant la fermeture de tous les camps de prisonniers dans cette République ex-yougoslave et l'autre de l'Assemblée générale évoquant l'hypothèse d'une intervention militaire multinationale.

Le Conseil de sécurité de l'ONU, *«horrifié»* par *«la détention et le viol massif»* de femmes musulmanes en Bosnie-Herzégovine, a exigé que tous les camps de détention soient *«immédiatement fermés»* dans cette République. Dans une résolution (798) adoptée à l'unanimité, les membres du Conseil ont demandé au secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, *«de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires dont il peut disposer sur place»* pour permettre à une délégation de la CEE d'*«accéder librement et en toute sécurité aux lieux de détention»*.

Cela devrait se traduire par un accompagnement militaire de cette mission, avec des effectifs de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), souligne-t-on de sources diplomatiques. Le projet de résolution a été présenté par la France à la suite de la publication d'une série de rapports sur des viols systématiques dans ces camps.

De son côté, l'Assemblée générale a demandé au Conseil de sécurité d'envisager, d'une part, une levée de l'embargo sur les armes en Bosnie-Herzégovine, d'autre part, une intervention militaire multinationale si les résolutions de l'ONU continuaient à être violées après le 15 janvier par la Serbie et le Monténégro.

Une résolution adoptée par 102 pays – 57 autres, dont ceux de la CEE, se sont abstenus et aucun Etat ne s'est prononcé contre – rappelle au Conseil de sécurité qu'il a des *«responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales»* et, en particulier, qu'il devait faire en sorte que les forces serbes et monténégrines se conforment à toutes les résolutions de l'ONU et qu'elles mettent fin à leurs *«actes d'agression»* en Bosnie. *La résolution, qui n'est pas* contraignante, a été votée par les Etats-Unis. Le texte avait été préparé par la Bosnie-Herzégovine avec le soutien des pays musulmans.

A Genève, le Comité international de la Croix-Rouge a lancé un appel aux factions bosniaques pour qu'elles libèrent 3 000 personnes encore détenues – 1 400 dans six camps serbes, 1 000 dans 10 camps musulmans et 540 dans quatre *sites contrôlés par* les Croates. L'organisation a par ailleurs confirmé que le camp de détention serbe de Manjaca avait été fermé après la libération des 418 derniers détenus. – *(AFP, Reuter.)*

□ **Un militaire français blessé à Sarajevo.** – Un officier français de la Force de protection de l'ONU (FORPRONU) a été blessé, jeudi 17 décembre, sur l'aéroport de Sarajevo par un tireur isolé. Le capitaine Gaëtan Le Hénaff, commandant le 1er escadron du régiment d'infanterie de chars de marine (RICM) de Vannes, a été atteint dans le dos alors qu'il mettait en place son dispositif. Mercredi soir, un soldat avait été blessé par balle alors qu'il assurait la garde à l'aéroport. – *(AFP.)*

□ **Le président Izetbegovic assumera un troisième mandat.** – Le président bosniaque, M. Alija Izetbegovic, dont le mandat arrive à expiration dimanche, a indiqué, vendredi 18 décembre, qu'il continuerait à assumer ses fonctions au-delà de cette date *«en raison de l'état de guerre»* en Bosnie-Herzégovine. M. Izetbegovic, un Musulman, a effectué deux mandats d'un an, et il aurait dû être remplacé à cette fonction par une personnalité croate. La Constitution n'autorise pas plus de deux mandats successifs, mais *«quand le pays est en état de guerre, le mandat du président est prolongé»*, a déclaré M. Izetbegovic. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Pour des opérations de maintien de la paix

Les pays de l'Est coopéreront avec l'OTAN

BRUXELLES

de notre correspondant

Le *«rapprochement»* de la France et du commandement intégré de l'OTAN (*le Monde* du 18 décembre) n'est pas encore de nature à régler tous les problèmes suscités par le fait que Paris ne souhaite pas réintégrer complètement cette structure. On l'a bien vu, vendredi 18 décembre, pendant la réunion du Conseil de coopération nord-atlantique (COCONA), instance de dialogue entre l'OTAN et ses anciens adversaires de l'Est, créée il y a un an.

A l'initiative des Etats-Unis, un accord de principe a été annoncé sur la coopération des pays de l'Est et de l'OTAN dans des opérations de maintien de la paix. Mais jusqu'où cette coopération militaire peut-elle aller? Elle ne peut pas, estime-t-on à Paris, être confiée aux instances militaires de l'OTAN auxquelles la France ne participe pas, comme le comité des plans de défense.

Ce point de vue n'est pas partagé par le secrétaire d'Etat américain, M. Lawrence Eagleburger. Evoquant *«la voie qui conduit à la planification commune, à l'entraînement commun et même aux manœuvres conjointes pour les opérations de maintien de la paix»*, M. Eagleburger a incriminé la France sans la citer en exprimant *«l'espoir que la nation qui n'a pas voulu donner son assentiment à une telle coopération reconnaîtra que nous devons aller de l'avant»*.

Le secrétaire général de l'Alliance, M. Manfred Wörner, s'est employé à minimiser ce différend lors de la conférence de presse finale. *«Nous voulons pouvoir faire des opérations de maintien de la paix avec la France*, a-t-il dit. *Ce pays a une grande expérience en la matière et il serait idiot de ne pas en profiter malgré quelques divergences théologiques.»*

On retrouve la trace de cette bataille *«théologique»* que livre la France dans le «Programme de travail 1993 pour le dialogue, le partenariat et la coopération» adopté par le COCONA. Ce document annonce des *«consultations sur des questions relatives au maintien de la paix et sur des questions connexes, d'abord en séance de brassage d'idées au niveau des ambassadeurs, ensuite en réunion* ad hoc *d'experts politico-militaires»*. Autrement dit, le Conseil de l'Alliance, où siège l'ambassadeur de France auprès de l'OTAN, pourrait sans doute garder le contrôle des opérations éventuelles de maintien de la paix, lesquelles donneront lieu à une coopération militaire entre *«les pays intéressés»*, une formule qui laisse à chaque Etat la liberté d'y participer ou non.

Cette énième querelle franco-américaine au sein de l'Alliance est, probablement, passée par-dessus la tête des pays de l'Est, invités à cautionner les initiatives occidentales relatives à l'ex-Yougoslavie. *«Nos pays sont prêts à apporter leur soutien et leur contribution, cas par cas, aux opérations de maintien de la paix engagées sous l'autorité de l'ONU ou la responsabilité de la CSCE, qui confèrent à ces opérations une légitimité internationale»*, indique la déclaration commune publiée à l'issue de la réunion du COCONA. Toutefois, il n'est rien dit de précis quant à la Bosnie. Et certains des invités de l'OTAN se sont abstenus quand il s'est agi d'approuver la menace adressée implicitement, la veille, par l'OTAN aux Serbes s'ils continuaient de violer l'interdiction de survol de la Bosnie.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

ASIE

CORÉE DU SUD : l'élection de M. Kim Young-sam à la présidence de la République

Un vote en faveur de la stabilité

Les Coréens du Sud se sont rendus nombreux aux urnes, vendredi 18 décembre, pour élire leur nouveau président. En l'emportant plus facilement que prévu sur son vieux rival M. Kim Dae-jung, M. Kim Young-sam succède à une série de militaires. Sa victoire a été saluée par le président Bush et par le premier ministre japonais, M. Kiichi Miyazawa, qui a souhaité *« que la coopération nippo-coréenne se resserre sous le nouveau président »*.

SÉOUL

de notre envoyé spécial

En désignant, vendredi, M. Kim Young-sam comme successeur au président Roh Tae-woo, dont le mandat s'achève en février, les Coréens ont voté en faveur de la stabilité alors que s'ouvre une période cruciale pour leur pays. Non seulement des réformes sont nécessaires pour donner un nouvel élan à l'économie, mais c'est vraisemblablement au cours du mandat du nouveau président que se posera de manière aiguë le problème de la Corée du Nord, voire de la réunification, lorsque le président Kim Il-sung, âgé de quatre-vingt-deux ans, quittera la scène.

Compte tenu de ces inquiétudes diffuses, cette victoire claire (42 % des voix) est l'expression d'un *« choix rationnel »*, estime M. Kil Soong-hoom, professeur de sciences politiques de l'Université nationale de Séoul. Elle n'efface pas pour autant les aspirations au changement qu'incarnait le grand vaincu de ces élections, M. Kim Dae-jung, qui avait, cette fois, de bonnes chances de l'emporter mais n'a obtenu que 34 % des suffrages. Visiblement amer, cet éternel opposant a concédé sa défaite et annoncé qu'il se retirait de la vie politique. Significatives de l'évolution de la Corée, ces élections le sont aussi par ce retrait de la grande figure de l'opposition depuis près d'un quart de siècle.

« Un réflexe sécuritaire »

La défaite de M. Kim Dae-jung s'explique en partie par les médiocres résultats obtenus par le patriarche de l'industrie et fondateur du groupe Hyundai, M. Chung Ju-yung, qui n'a recueilli que 16,2 % des voix. S'il avait soustrait davantage de suffrages au candidat gouvernemental, il aurait favorisé M. Kim. *« Je suis peiné pour mon pays »*, nous a dit un journaliste coréen, exprimant l'amertume partagée par beaucoup d'intellectuels : *« Nous avons raté la chance d'une réelle maturation politique qui aurait fait franchir à la démocratisation une nouvelle étape. »*

Le retrait de M. Kim Dae-jung, qui a confié la direction de son parti à son second, M. Lee Ki-taek, pourrait conduire à un réalignement des forces d'opposition qui risque d'être sans grand effet : en votant pour M. Kim Young-sam, les Coréens ont aussi opté pour un système de parti dominant qui rejette l'opposition à la marge du processus décisionnel.

Dans les derniers jours, la campagne a cependant été marquée par d'évidents manquements à la neutralité des instances étatiques, promise par le président Roh, mais qui n'a été qu' *« une noble façade »*, selon un autre professeur de sciences politiques, M. Han Sung-joo : les médias et les réseaux du pouvoir ont incontestablement favorisé le candidat du parti gouvernemental. Moins qu'une action orchestrée, les initiatives destinées à protéger des intérêts individuels se sont multipliées. *« C'est moins pour un programme que dans un réflexe sécuritaire que les Coréens ont élu M. Kim Young-sam »*, estime M. Ahn Byung-joon, de l'université Yonsei.

Les neuf millions de voix recueillies par M. Kim Dae-jung sont néanmoins significatives d'une aspiration à un meilleur équilibrage régional ainsi qu'à une plus grande justice sociale. Bien que les opposants radicaux reconnaissent les progrès accomplis, ils sont réservés sur l'enracinement de la démocratie, estimant qu'un autoritarisme modéré a succédé à l'autoritarisme tout court. Selon le Conseil national des églises, il reste encore 852 prisonniers politiques (étudiants, syndicalistes et personnes ayant eu des contacts avec le Nord).

PHILIPPE PONS

Un pragmatique plus qu'un homme de conviction

SÉOUL

de notre envoyé spécial

En accédant à la présidence, M. Kim Young-sam réalise une ambition caressée depuis qu'il entra au Parlement en 1954. Elu du Parti libéral au pouvoir, il rejoignit par la suite l'opposition, qu'il devait quitter à son tour, en janvier 1990, pour participer à la formation d'une vaste coalition conservatrice destinée à devenir le parti gouvernemental. C'est donc moins un homme de conviction qu'un pragmatique qui succède à M. Roh Tae-woo.

Né en 1927 dans une famille aisée de la petite île de Koje, au sud de la péninsule, diplômé de la prestigieuse Université nationale de Séoul, M. Kim fut un jeune politicien brillant, plusieurs fois chef du groupe parlementaire d'opposition et le plus jeune président d'un parti politique. Prenant modèle sur Kennedy et animé d'idéaux démocratiques, il prit néanmoins soin de se tenir à l'écart des radicaux. Il lui manqua cependant toujours la verve de tribun et le charisme de son rival, M. Kim Dae-jung.

M. Kim Young-sam devait en faire l'amère expérience lorsqu'en 1971, alors qu'il était sur le point d'obtenir l'investiture de l'opposition contre le dictateur Park Chung-hee à l'élection présidentielle, M. Kim Dae-jung fit basculer le congrès en sa faveur. Depuis, la carrière de M. Kim Young-sam a été marquée par cette rivalité qui allait accentuer un régionalisme déjà prononcé : l'opposition entre la province de Kyongsang et celle de Cholla, « fief » de M. Kim Dae-jung.

Alors qu'unis les deux hommes auraient pu l'emporter à l'élection présidentielle de 1987, qui allaient faire entrer la Corée dans une ère politique nouvelle, leur rivalité favorisa l'actuel président Roh Tae-woo. M. Kim Young-sam arriva en seconde position et son rival en troisième.

Bon vivant

Contrairement à l'austère Kim Dae-jung, issu d'une famille modeste et fervent catholique, M. Kim Young-sam, pourtant de confession presbytérienne, a la réputation d'être un bon vivant. Cherchant depuis quelques années à se rajeunir, le nouveau président, autrefois célèbre pour ses cheveux précocement blancs, se fait désormais teindre d'un noir de jais.

Sa grande époque fut celle au cours de laquelle M. Kim Dae-jung avait été neutralisé – en exil, en prison ou en résidence surveillée – entre 1973, année où il fut enlevé au Japon par le sbires de Park Chung-hee, et le milieu des années 1980. M. Kim Young-sam devint président du Nouveau Parti démocrate en 1974, prenant ainsi la tête de l'opposition alors que le régime Park accentuait son autoritarisme. En 1979, quelques temps avant l'assassinat de Park, il se vit retirer le droit de siéger au Parlement. En mai 1983, pour protester contre le régime du général Chun Doo-hwan, il entreprit une grève de la faim de vingt-trois jours. Assigné à résidence, il ne fut autorisé à revenir sur la scène politique qu'en 1985.

Ses qualités de défenseur des valeurs démocratiques furent estompées, aux yeux des opposants, par son ralliement à M. Roh en janvier 1990. Il justifia sa décision de participer à la formation du Parti démocrate-libéral (PDL), réunissant conservateurs et opposition modérée, en expliquant : *« Sans ce compromis, nous risquions un putsch »*.

Il devint ainsi le « numéro deux » du PDL, puis, malgré une vive opposition interne, accéda à sa présidence en mars 1992, ce qui en fit le candidat désigné à la succession de M. Roh. Tout en cherchant à rassurer les conservateurs par un programme de réforme modérée, il a promis du bout des lèvres une meilleure garantie des droits de l'homme. En ce qui concerne le dialogue avec la Corée du Nord, M. Kim n'entend pas sacrifier la sécurité à une amélioration des relations avec Pyongyang et il poursuivra sur ce point, comme sur d'autres questions diplomatiques, la politique de son prédécesseur.

Ph. P.

M. Eltsine a fait l'éloge du « modèle chinois »

Suite de la première page

Et plus encore à Moscou : que le président de la Russie « démocratique » ait *« changé d'opinion »* sur la Chine communiste, multipliant les coups de chapeau au *« modèle chinois »*, aura presque sûrement des effets sur la politique économique de son pays.

Conscient que le spectaculaire réchauffement des relations entre les deux pays, l'ouverture d'une *« ère nouvelle »*, risquait d'inquiéter, M. Eltsine a répété que la coopération russo-chinoise *« n'était dirigée contre personne »*, qu'il ne s'agissait pas d'*« une alliance »*, et que ni les Etats-Unis ni le Japon ne devaient s'inquiéter. Mais ses bonnes paroles, à l'égard de Tokyo en particulier, manquaient de chaleur : *« Nous n'avons pas d'allergie à l'égard des Japonais*, et sa visite à Tokyo continue à *poser problème. »*

Surtout, il a parlé avec un enthousiasme de converti des *« énormes perspectives »* de coopération entre la Russie et la Chine, en particulier dans le domaine militaire, et cela y compris *« pour les armements les plus sophistiqués »* (les principes de cette coopération militaire seront définis *« d'ici un mois »* par les ministres de la défense). Il a aussi affirmé que les investissements chinois dans l'économie russe pourraient bien dépasser ceux des Occidentaux.

Parmi les vingt-quatre accords bilatéraux signés à l'issue de sa visite – *« un record digne du Guinness Book »*, a-t-il fièrement remarqué. – M. Eltsine a mentionné la vente par la Chine de 10 millions de tonnes de maïs, à un prix beaucoup plus avantageux que le maïs américain si l'on tient compte des frais de transport. On a aussi parlé de coopération spatiale, nucléaire (la Russie construira une centrale d'une capacité de deux fois 300 mégawatts), des transports... Bref, on a tout fait pour que *« l'antique route de la soie devienne la voie vers la prospérité »*.

Moins lyrique, le chef de l'administration présidentielle russe, M. Iouri Petrov, constatait tout de même avec grand plaisir qu'il n'y avait désormais *« aucun problème »* entre Russes et Chinois, et que les choses allaient d'autant mieux que *« beaucoup des dirigeants chinois d'aujourd'hui ont été formés chez nous, et se souviennent de l'époque où l'URSS leur apportait une aide désintéressée »*. Une jolie manière de faire le pont avec une époque dont M. Petrov – représentant de la tendance « apparatchik » de l'entourage présidentiel – garde une évidente nostalgie.

La santé de M. Deng Xiaoping

L'essentiel, pourtant, c'est que la Chine soit apparue à M. Eltsine si différente de ce qu'il imaginait, à savoir *« un pays où l'on marche au pas derrière le parti »*. On peut trouver étrange qu'il affirme avoir découvert la réalité chinoise au bout de quarante-huit heures passées uniquement avec des officiels dans la capitale. Mais ce que l'on retiendra à Moscou, c'est l'éloge qu'il a fait d'une réforme économique conduite *« sans forcer l'allure, sans révolution, sans secousse »*, et *« sans faire baisser le niveau de vie des gens, au contraire »*. Des propos qui pourraient sortir tout droit de la bouche des *« centristes »*, sinon même des conservateurs russes. Certains membres de l'entourage de M. Andreï Kozyrev, le ministre libéral des affaires étrangères, dont le sort ne tient plus qu'à un fil, ont accueilli avec un bien triste sourire cette avalanche de compliments au *« modèle chinois »*.

Au passage, M. Eltsine a regretté que *« les communistes russes »*, du temps où ils étaient au pouvoir, ne s'en soient pas inspirés. D'autant qu'à son avis les réformes politiques vont suivre en Chine, comme il a cru le comprendre au cours de sa conversation avec le secrétaire général du PCC, M. Jiang Zemin. Un entretien qui l'a fort agréablement surpris : *« J'avais peur que ce soit très formel et très rigide, les Chinois m'avaient traité de tous les noms quand j'ai quitté le PC soviétique.* [De fait, M. Jiang avait refusé de le rencontrer lors de son séjour à Moscou, au printemps 1991.] *Mais en fait ça a été très chaleureux. »*

Cette dernière remarque, M. Eltsine l'avait faite en parcourant la Cité interdite, où il avait une fois de plus donné une démonstration d'aisance, de simplicité sinon d'ingénuité. Il s'est certes intéressé à l'histoire de la dynastie des Ming, mais l'ancien spécialiste du bâtiment s'est aussi beaucoup préoccupé de savoir comment les palais impériaux étaient chauffés et éclairés. Tâtant de la main une tuile de céramique, il a apprécié en connaisseur, et placé un dicton russe – *« Plus le toit est solide, moins souvent tu dois construire »* – avant de demander le nom de l'architecte, ignorant apparemment qu'en Chine l'architecte ne peut être que l'empereur.

« Architecte en chef des réformes » est d'ailleurs l'une des manières officielles de désigner M. Deng Xiaoping, le patriarche chinois qui avait reçu M. Gorbatchev en 1989, mais que M. Eltsine n'a pu voir. *« Il ne se sent pas bien »*, a déclaré le président russe qui, au passage, a bousculé les convenances : le sujet est tabou à Pékin où, officiellement, M. Deng se porte comme un charme. Ce ne fut pas le seul exemple de franc-parler « eltsinien ». Interrogé par une journaliste de Taïwan sur les relations que la Russie entretiendra avec l'île non communiste, il n'a pas fait dans la délicatesse : *« A Taïwan, c'est comme à Singapour, dans les Emirats ou au Japon, ils ont du liquide ! C'est pourquoi il nous faut avoir des relations avec eux, mais pas des relations politiques. Cela ne gênera en rien la Chine. »*



Fragilité politique

La Chine s'est efforcée de faire bonne figure devant le départ anticipé de M. Eltsine. Le ministère chinois des affaires étrangères a pris soin de faire savoir que le président russe lui avait civilement annoncé au préalable sa décision, et que l'on n'en considérait pas moins, ici, que sa visite s'était déroulée *« sans heurts »*. Une brochette de responsables russes, dont l'ambassadeur Igor Rogatchev, se sont rendus à Shenzhen, chargés de la délicate mission de faire passer la pilule auprès des autorités locales pour ce qui, du point de vue protocolaire, demeure une démonstration sinon de muflerie, du moins de la singulière fragilité politique de M. Eltsine.

On ne pouvait s'empêcher de replacer cet incident dans le contexte malheureux des relations entre Russes et Chinois depuis la fondation de la Chine populaire, pour ne remonter qu'à cette date. En 1950, au lendemain de sa victoire, Mao Zedong avait dû faire le pied de grue à Moscou pendant plusieurs semaines avant que Staline ne consente à le recevoir en tête à tête. Il en était reparti furieux. Puis ce furent les invectives du grand schisme des années 60.

M. Eltsine s'en est en quelque sorte excusé pour la partie russe au cours de sa conférence de presse, en plaçant la responsabilité sur l'indifférence des dirigeants soviétiques envers les susceptibilités chinoises. A commencer par Khrouchtchev qui, a-t-il rappelé, avait fait revenir les milliers d'experts soviétiques lorsque Pékin, non sans provocation, les avait sommés d'apprendre par cœur les citations du Grand Timonier. De plus récente mémoire, la réconciliation entre les deux grands empires limitrophes avait abouti, en 1989, au désastre du sommet Gorbatchev-Deng, saboté par la rébellion estudiantine pékinoise.

Ce nouveau « couac » diplomatique n'invalide pas les assurances données à plusieurs reprises par M. Eltsine que la Russie entendait désormais traiter Pékin sur un pied d'égalité. Il relativise par contre l'espoir entretenu par les Chinois de parvenir à une relation stable avec un interlocuteur solide au Kremlin.

FRANCIS DERON et JAN KRAUZE

□ **INDE : rectificatifs.** – Des erreurs se sont malencontreusement glissées lors de la publication d'articles sur l'affaire de la mosquée d'Ayodhya, dans les numéros du *Monde* des 8 et 11 décembre : le sigle VHP se réfère à l'organisation hindouiste Vishwa Hindu Parishad (Conseil hindou mondial), dont le président est M. Vishnu Hari Dalmia. Le trident est le symbole de Shiva, et non de Vishnou. Faizabad, proche d'Ayodhya, est une ville d'importance moyenne, et non une *« grande cité »*. M. L. K. Advani a démissionné, le 6 décembre, de la présidence du groupe parlementaire BJP (droite hindoue) et non de son mandat de député. Enfin, les musulmans ne bénéficient pas de postes réservés dans la fonction publique, à la différence des membres des basses castes et des tribus protégées.

Valse-hésitation autour de START II

PÉKIN

de nos envoyés spéciaux

M. Boris Eltsine et son entourage ont-ils commis une gaffe ou bien ont-ils voulu forcer la main à M. George Bush ? En annonçant, vendredi 18 décembre, que les présidents russe et américain signeraient l'accord START II sur la réduction des armements stratégiques le 4 janvier aux Etats-Unis, M. Iouri Petrov, le chef de l'administration présidentielle russe, paraissait sûr de son fait. Interrogé au cours de sa conférence de presse, M. Eltsine a été moins précis, indiquant qu'on était en train de s'accorder sur une date. Mais il a confirmé qu'il s'agirait de matérialiser, lors d'un sommet en Alaska, l'accord de principe conclu à Washington en juin dernier sur une réduction des deux tiers des armements stratégiques.

Le démenti américain est venu très rapidement : le traité n'est pas conclu au point que l'on puisse prévoir sa signature au début de l'année, a fait savoir le porte-parole de la Maison Blanche. *« Nous nous en rapprochons, nous avons bon espoir, mais c'est tout ce que l'on peut dire »*, a-t-il ajouté, précisant qu'il restait *« des questions très importantes »* à régler. Soit sensiblement plus que ce que laissait entendre le chef de la diplomatie russe, M. Andreï Kozyrev, qui parlait, à Pékin, de *« travail technique »* à achever. Les Russes avaient déjà laissé entendre que cette signature interviendrait à court terme, avant la transmission du pouvoir à Washington.

Comme on lui demandait si les réticences manifestées à ce propos par le Soviet suprême influeraient sur l'accord, M. Eltsine a répondu qu'il était de la responsabilité du président de signer les traités, dont le texte était soumis ensuite au Parlement pour ratification. L'accord START II prévoit de ramener les arsenaux stratégiques à un maximum de 3 000 à 3 500 ogives nucléaires d'ici à l'an 2003.

J. K. et F. D.

AFRIQUE

Pour rassurer les minorités chrétiennes persécutées

Le pape fera « très probablement » escale au Soudan en février

Le Vatican a provoqué la surprise, vendredi 18 décembre, en annonçant comme *« très probable »* une visite du pape au Soudan, un pays musulman où la loi islamique (charia) est appliquée avec rigueur et où les minorités chrétiennes subissent l'une des plus féroces persécutions de la dernière décennie. Prévue à la fin du huitième voyage de Jean-Paul II en Afrique, qui doit le conduire, du 3 au 10 février, au Bénin et en Ouganda, cette escale à Khartoum ne durerait que quelques heures.

Depuis des mois, dans des lettres adressées au secrétaire général de l'ONU et au président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Vatican ne cesse d'alerter l'opinion internationale sur la situation des minorités chrétiennes de ce pays, évangélisées au XIX[e] siècle par les missionnaires comboniens et principalement concentrées dans le Sud.

Le 6 octobre dernier, lors d'un voyage à Rome, l'épiscopat soudanais a rendu public un rapport accablant sur le *« génocide silencieux »* en cours dans le pays. *« Le massacre des innocents est devenu une pratique journalière*, écrivent les évêques. *Les gens sont littéralement terrorisés par la nature répressive d'un régime islamique fondamentaliste qui compte arabiser et islamiser les non-Arabes et les non-musulmans par la force. »*

La plupart des missionnaires étrangers ont été expulsés, dès 1989, du Sud-Kordofan, de Juba, et même de Khartoum. Des églises ont été fermées, des prêtres et des catéchistes arrêtés. Des religieux sont interdits de prédication, d'autres de déplacement. Pire encore, dans ce pays qui souffre de la famine et de la guerre civile, l'aide humanitaire n'arrive pas aux régions chrétiennes du Sud. *« Cette question n'est pas une affaire intérieure au Soudan »*, répètent, depuis des années, les évêques. S'il a effectivement lieu – les ultimes préparatifs sont en cours de négociations à Khartoum, – le voyage du pape n'aura sans doute pas d'autre but que de rassurer des populations victimes de l'application brutale de la loi islamique et de secouer l'apathie internationale.

H. T.

POLITIQUE

L'Assemblée nationale et le Sénat se prononcent sur la saisine de la Haute Cour

La demande de mise en accusation de M. Fabius, de Mme Dufoix et de M. Hervé repose sur «l'omission de porter secours»

A la suite de la décision de M. Laurent Fabius de faire déposer une nouvelle proposition de mise en accusation devant la Haute Cour, le visant lui-même avec Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé pour l'affaire du sang contaminé, l'Assemblée nationale devait se prononcer sur cette résolution samedi 19 décembre. Le Sénat envisageait de s'en saisir à son tour dimanche, la session ordinaire du Parlement s'achevant le 20 décembre à minuit.

Le bureau de l'Assemblée nationale, réuni vendredi 18 décembre en fin d'après-midi, a déclaré recevable la proposition de résolution déposée le matin même par MM. Laurent Fabius, premier secrétaire du PS, Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée, Jean Auroux, président du groupe socialiste, et cinquante-huit autres députés socialistes ou apparentés (1), *«portant saisine de la commission d'instruction»* de la Haute Cour de justice pour M. Fabius, Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé. La conférence des présidents de l'Assemblée a modifié l'ordre du jour des travaux afin d'inscrire l'examen de cette proposition samedi à *16 heures.*

L'exposé des motifs

M. René Monory, président du Sénat, a convoqué la conférence des présidents du palais du Luxembourg dimanche 20 décembre, dernier jour de la session ordinaire, à 10 heures, pour modifier l'ordre du jour et y inclure la discussion de cette même proposition. M. Monory avait indiqué, un peu plus tôt dans l'après-midi de vendredi, que l'adoption de ce texte dans la journée de dimanche lui paraissait *«improbable»* et il avait évoqué l'hypothèse d'une *session extraordinaire.*

Il appartient au président de la République de convoquer une telle session, soit à la demande du premier ministre, soit à celle de la majorité des membres de l'Assemblée nationale. M. Claude Bartolone, député de Seine-Saint-Denis, proche de M. Fabius, a indiqué vendredi soir que les socialistes travaillaient déjà à réunir les signatures nécessaires pour demander une session extraordinaire au cas où le Sénat n'achèverait pas l'examen de la résolution avant dimanche à minuit.

Le texte de la proposition socialiste comporte un exposé des motifs, soulignant que, *«mis en cause par certains à propos de l'obligation du dépistage du sida lors des transfusions sanguines»* et, également, à propos de *«la distribution des produits anti-hémophiliques non chauffés»*, M. Fabius, Mme Dufoix et M. Hervé *«souhaitent eux-mêmes qu'il soit fait justice de ces imputations»*. *«En vertu de l'article 68 de la Constitution, la Haute Cour de justice a compétence pour en connaître*, observent les signataires. *Il s'agit de déterminer, dans le respect de la présomption d'innocence, si ces faits sont ou non susceptibles, en ce qui concerne les personnes précitées, de constituer le délit d'omission de porter secours, prévu par l'article 63 du code pénal.»*

L'article unique de la résolution indique notamment : *«M. Laurent Fabius, au moment des faits premier ministre, Mme Georgina Dufoix, au moment des faits ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, au moment des faits secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, sont renvoyés devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice à raison des faits énoncés sommairement ci-après :*

»[M. Fabius, Mme Dufoix et M. Hervé] *ont été mis en cause à propos des arrêtés interministériels du 23 juillet 1985, signés par les directeurs de cabinet des deux ministres, rendant obligatoire le dépistage du virus du sida dans les dons du sang à compter du 1er août 1985 et le non-remboursement des produits non chauffés à compter du 1er octobre 1985.*

»Il convient donc que soit examiné si les faits ci-dessus sommairement énoncés constituent ou non des infractions à l'article 63 du code pénal. Il importe, dans ces conditions, que la commission d'instruction (...) procède à tous les actes qu'elle jugera utiles à la manifestation de la vérité et ordonne, s'il y a lieu, le renvoi de M. Laurent Fabius (...), Mme Georgina Dufoix (...) et M. Edmond Hervé (...) devant la Haute Cour de justice, pour les faits ci-dessus énoncés, afin qu'il soit jugé s'ils constituent ou non l'infraction visée à l'article 63 du code pénal.»

(1) MM. Daniel Vaillant (Paris), Michel Charzat (Paris), Christian Pierret (Vosges), Claude Bartolone (Seine-Saint-Denis), Bernard Bioulac (Dordogne), Jean-Marc Ayrault (Loire-Atlantique), François Massot (Alpes-de-Haute-Provence), Guy Bêche (Doubs), Didier Migaud (Isère), Alain Barrau (Hérault), Roger Léron (Drôme), Mme Marie-Josèphe Sublet (Rhône), MM. Thierry Mandon (Essonne), François Bernardini (Bouches-du-Rhône), Jacques Santrot (Vienne), René Dosière (Aisne), Michel Françaix (Oise), Jean-Pierre Worms (Saône-et-Loire), Jean-Pierre Marché (Deux-Sèvres), Jean Beaufils (Seine-Maritime), Alain Néri (Puy-de-Dôme), Jean Albouy (Essonne), François Hollande (Corrèze), Michel Coffineau (Val-d'Oise), David Bohbot (Val-de-Marne), Maurice Pourchon (Puy-de-Dôme), Michel Thauvin (Hauts-de-Seine), Jean-Pierre Fourré (Seine-et-Marne), Bernard Poignant (Finistère), Guy-Michel Chauveau (Sarthe), François Colcombet (Allier), Jacques Delhy (Seine-Saint-Denis), Jean-Claude Dessein (Somme), Jean-Louis Dumont (Meuse), Albert Facon (Pas-de-Calais), Gérard Bapt (Haute-Garonne), Jacques Mahéas (Seine-Saint-Denis), Marie-Claude Malaval (Lot), Jean-Claude Peyronnet (Haute-Vienne), Bertrand Gallet (Eure-et-Loir), Hubert Gouze (Tarn-et-Garonne), Robert Loïdi (Haute-Garonne), Alain Le Vern (Seine-Maritime), Jean Laurain (Moselle), Régis Barailla (Aude), Jean Gatel (Vaucluse), Jean-Marie Bockel (Haut-Rhin), Jacques Floch (Loire-Atlantique), Jean-Pierre Defontaine (MRG, Pas-de-Calais), André Bellon (Alpes-de-Haute-Provence), Bernard Derosier (Nord), Claude Gaits (MRG, Hautes-Pyrénées), Jean-François Delahais (Isère), Jean-Marie Alaize (Ardèche), Guy Malandain (Yvelines), Jean-Marie Leduc (Seine-Maritime), Michel Pezet (Bouches-du-Rhône), Didier Mathus (Saône-et-Loire).

Les réactions au PS

Les dirigeants socialistes saluent le «courage» du premier secrétaire

Le bureau exécutif du PS, réuni vendredi 18 décembre, a indiqué qu'il *«approuve et soutient à l'unanimité»* la décision de M. Laurent Fabius de demander sa comparution devant la Haute Cour et *«en salue avec force le courage»*. M. Gérard Lindeperg, numéro deux du parti, a précisé que cette position avait fait l'objet d'un vote à main levée.

M. Pierre Mauroy, interrogé vendredi matin sur Europe 1, a déclaré que le geste de M. Fabius *«fait honneur au Parlement et au Parti socialiste»* et lui *«inspire le respect»*. M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat à la défense, proche de M. Fabius, a affirmé que *«personne ne peut plus ignorer où se situe le camp de l'exploitation politique d'une tragédie nationale et internationale, et où se trouve celui de la morale en politique»*. Le premier secrétaire du PS, a-t-il ajouté, *«montre à chacun d'entre nous l'exemple du courage et de la détermination dans la recherche de la vérité»*. *«Je suis heureuse que M. Fabius ait finalement été conduit à prendre la décision la plus raisonnable, la seule raisonnable»*, a déclaré Mme Edith Cresson au journal régional de France 3 Poitou-Charentes.

Député (PS) de la Corrèze, M. François Hollande a expliqué, sur RMC, que *«le problème de la cohérence politique est posé»* dans la gestion du problème de la Haute Cour. *«Quand, dans un parti, on prend une position, à travers une instance qui s'appelle le comité directeur, on doit absolument se tenir à cette position»*, a indiqué M. Hollande, se référant à la réunion du comité directeur du PS, le 15 novembre dernier, au terme de *laquelle il avait été décidé de* revendiquer la Haute Cour pour M. Fabius, Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé. M. Julien Dray, député (PS) de l'Essonne, a affirmé, sur TF 1, que les députés *«souhaitaient une cohérence»* dans l'affaire du sang contaminé et qu'ils l'ont obtenue *«avec la décision que* [M. Fabius] *a prise et qui est respectable»*, mais que *«c'est à M. Fabius qu'il appartient, maintenant, de faire le point et de savoir s'il est en situation de pouvoir être le premier des socialistes dans la campagne électorale»*.

Le président de l'Assemblée nationale, M. Henri Emmanuelli, a indiqué, au contraire, sur France-Inter, qu'il *«ne pose pas la question»* de la capacité de M. Fabius à demeurer premier secrétaire du PS. *«Je pense qu'il se l'est posée tout au long de la semaine et, jeudi soir, il a estimé que son devoir était de prendre la décision qu'il a prise et que j'approuve»*, a ajouté le député des Landes, en saluant la *«décision courageuse et très difficile à prendre»* de M. Fabius.

La réforme de la procédure pénale

Les députés autorisent la présence de l'avocat «dès le début de la garde à vue» à partir de janvier 1994

Lors de l'adoption en nouvelle lecture, vendredi 18 décembre, du projet de loi portant réforme de la procédure pénale, présenté par M. Michel Vauzelle, ministre de la justice, les députés ont autorisé la présence de l'avocat «dès le début de la garde à vue». Cette mesure entrerait en vigueur le 1er janvier 1994. L'Assemblée a supprimé, en outre, «l'amendement Charasse» visant à accorder la qualité d'officier de police judiciaire aux agents des douanes.

«Je me réjouis de voir notre pays rejoindre le peloton des nations les plus civilisées...» «Cette réforme est une véritable révolution» : M. Vauzelle ne cachait pas sa satisfaction en commentant le vote par l'Assemblée nationale, vendredi 18 décembre, lors de la nouvelle lecture du projet de réforme de la *procédure pénale, d'un article réorganisant* sensiblement le régime de la garde à vue. Les députés ont en effet entériné un amendement, défendu par MM. Michel Pezet et Gérard Gouzes (PS), rapporteur et président de la commission des lois, et par M. Jacques Bruhnes, au nom du groupe communiste, autorisant la présence de l'avocat *«dès le début de la garde à vue»* à partir du 1er janvier 1994.

D'ici là, la personne gardée à vue ne pourra solliciter un entretien avec son avocat qu'à partir de la vingtième heure. Dans les deux cas de figure, les personnes impliquées dans des affaires de terrorisme ou de trafic de stupéfiant seront soumises à un régime spécial : la présence de l'avocat en garde à vue ne pourra intervenir qu'à l'issue de la première prolongation, soit après quarante-huit heures.

Les députés avaient déjà autorisé, lors de l'examen du texte en seconde lecture, la présence de l'avocat dès le début de la garde à vue, mais sans véritablement croire que leur initiative aboutirait. Ils avaient tenu à exprimer, par ce geste un brin spectaculaire, leur mauvaise humeur envers le Sénat, qui avait considérablement altéré *leur projet intitial. M. Pezet*, rapporteur de la commission des lois, avait alors admis que l'Assemblée serait probablement contrainte de reculer sur ce point, notamment *sous la pression du gouvernement.* La surprise est donc venue de l'attitude de M. Vauzelle, qui ne s'est pas opposé à cette innovation, alors qu'il avait manifesté la plus *grande prudence en première lecture*, s'en tenant au délai de vingt heures sans envisager d'assouplissement ultérieur.

Le garde des sceaux n'avait jamais dissimulé que son inclination personnelle le poussait à cautionner une libéralisation du régime de garde à vue, afin de mettre la France à l'heure européenne, mais il avait dû compter avec les réticences du ministère de l'intérieur. *Voilà désormais l'hypothèque levée.*

FRÉDÉRIC BOBIN

La transparence des activités économiques

Mme Lienemann veut éviter les évictions abusives de locataires

Les députés ont adopté en nouvelle lecture, vendredi 18 décembre, le projet de loi relatif à la lutte contre la corruption et à la transparence des activités économiques. Comme en première lecture, le PS a voté pour, le PC s'est abstenu et la droite a voté contre ce texte dans lequel le gouvernement a introduit des dispositions n'ayant qu'un rapport lointain avec son objet principal.

Présenté par M. Pierre Bérégovoy comme un des textes majeurs de la session parlementaire, le projet de loi contre la corruption a suivi à l'Assemblée nationale un cours cahoteux. Si les parlementaires se sont contentés de revenir pour l'essentiel au texte adopté en première lecture, notamment pour les dispositions relatives à la publicité, l'absence de députés socialistes dans l'hémicycle a contraint le gouvernement à réserver le vote sur la plupart des articles qui ont été adoptés en un seul vote, selon la procédure du vote bloqué, sous les quolibets de l'opposition. Celle-ci ne s'est pas privée non plus de dénoncer le caractère disparate de certains amendements déposés par le gouvernement.

Mme Marie-Noëlle Lienemann, ministre délégué au logement, a ainsi fait adopter une disposition destinée à éviter les évictions abusives de locataires. Elle stipule que *«toute convention ayant pour objet de résilier un bail ou un droit d'occupation en cours de validité afin de permettre la libération d'un immeuble à usage d'habitation principal ou professionnel doit comporter»* sous peine de nullité *«un projet de contrat de location portant sur un local de relogement de l'occupant»*.

Dans le même esprit, les députés ont étendu le champ du permis de démolir à *«tout travail et tout fait ayant pour objet de rendre un local occupé à usage d'habitation»* notamment, *«impropre à cet usage»*. La demande du permis de démolir devra être accompagnée de la liste des occupants et des contrats de location conclus avec les occupants pour leur relogement.

Sous réserve de réciprocité

Dans la partie du texte concernant les collectivités locales, les députés ont adopté un amendement du gouvernement relatif aux listes électorales. Celui-ci indique que, dans le cas où le préfet ou le sous-préfet conteste le motif retenu par la commission administrative à l'appui de l'inscription d'un électeur, il appartient à ce dernier d'établir à quel titre il estime que son inscription doit être maintenue. Cette disposition a pour but de réduire le nombre des contentieux nés des refontes de listes électorales et vise tout particulièrement la Corse.

Les députés ont également adopté un amendement présenté par le groupe UDF et prévoyant de n'ouvrir le marché des services publics locaux à des entreprises étrangères que sous la réserve de réciprocité dans l'Etat où leur siège social est établi. Ils ont aussi voté plusieurs amendements de M. Jean-Jacques Hyest, député centriste de Seine-et-Marne, excluant notamment du régime des délégations les *«concessionnaires d'infrastructures de transport»* et les *«concessionnaires d'autoroutes»*.

Les députés ont adopté, en le modifiant, l'amendement du Sénat concernant le financement des groupes politiques dans les assemblées délibérantes prévu pour les communes de plus de cent mille habitants, pour les départements et les régions. Ils ont enfin décidé que la commission nationale des comptes de campagne sera composée d'un représentant par parti ayant présenté au moins cinquante candidats aux élections législatives.

G. P.

□ **Les sénateurs adoptent le projet de loi sur le travail à temps partiel.** – Le Sénat a adopté en deuxième lecture, jeudi 17 décembre, le projet de loi relatif au travail à temps partiel et à l'assurance-chômage, présenté par Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Les groupes de la majorité sénatoriale et le PS ont voté pour, les communistes contre. Les sénateurs ont supprimé les dispositions encadrant les méthodes de recrutement des entreprises au motif qu'elles devraient constituer un projet de loi à part.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

L'entretien de la mémoire

LA mémoire nous en dit plus que ce que veulent bien révéler les souvenirs personnels ou l'évocation du passé collectif que nous avons en partage. Elle témoigne aussi, parfois en priorité, de la manière dont les individus et les groupes utilisent, *voire manipulent, leur histoire*, et de la pression qu'exerce le présent dans cette relecture.

«Une nation, c'est une mémoire (...) *non une vérité du passé mais une véracité du présent»*, note l'historien Pascal Ory dans une curieuse étude sur les trois commémorations de la Révolution française : en 1889, 1939 et 1989. Ce mémoire sur la mémoire s'ouvre sur une description des agents et procédés de la cérémonie commémorative, tels que les ont mis en valeur les trois jubilés. Il apparaît que c'est d'abord une affaire d'Etat, même si, chaque fois, l'imagination commémorative s'illustre mieux dans les manifestations populaires que dans les initiatives officielles. A chacune des trois étapes historiques, le processus de remise en mémoire s'est amorcé dans la difficulté, dans la mesure où il ravivait le caractère traumatisant du mythe fondateur de la société française pour une grande partie de celle-ci. D'autant plus que les commémorations de la Révolution sont de ces lieux *«où les Français entendent afficher leurs différences»*. Généralement, les choses se terminent mieux qu'elles n'ont commencé, *«l'échauffement réciproque des deux camps»* s'atténuant dans une volonté de rassemblement, qu'il ne faudrait pas confondre *avec un consensus*, même en 1989. Ce n'est pas parce que la Révolution fut aussi *«le mythe fondateur de toute une modernité»* qu'elle est pleinement acceptée.

Pascal Ory montre que le centenaire, en 1889, a *«moins célébré 1789 que le dix-neuvième siècle»* : il a été, avant tout, *«une autocélébration du régime républicain»*. Le cent-cinquantenaire, en 1939, a souffert de la concomitance avec la déclaration de guerre : il célébra, à la faveur d'un grand défilé, la nation, l'Empire et l'Entente cordiale. *«On peut se demander*, écrit Pascal Ory, *si la démocratie française n'entrait pas ce jour-là dans le jeu des totalitarismes ambiants, dont les médias de masse s'étaient attachés, depuis des années, à répercuter les parades belliqueuses.»* Le Bicentenaire, en 1989, a mis en avant les droits de l'Homme et a fait plus de place aux femmes et aux minorités culturelles. Il n'en a pas moins été marqué par les traits – devenus autant de constances – déjà repérés dans les précédentes commémorations : rituel tentant d'accommoder le festif et le didactique, le postulat démocratique et la prégnance *monarchique, la présence* d'un fond contre-révolutionnaire *et la tentation d'actualiser la* Révolution à travers un événement contemporain (la répression du mouvement des étudiants chinois en 1989).

Pascal Ory note toutefois qu'en 1989 la révolution qui est intervenue en Europe centrale a ravi sa symbolique révolutionnaire au Bicentenaire. Si cette commémoration-là a paru moins en prise sur l'idée nationale, c'est moins, explique-t-il, par l'effet d'un phénomène purement français que par *celui d'une évolution touchant «les formes distinctives des nations européennes»*. Les prochaines échéances des tricentenaire et quadricentenaire diront, suivant comment elles seront célébrées – si elles le sont, – où en sera la nation France de son destin.

Un autre ouvrage attire l'attention sur les *«oubliés»* de la Révolution : ces aristocrates, défenseurs de l'Ancien Régime, qui constituèrent le premier parti de la droite, entre l'absolutisme royal et la démocratie naissante. Jacques de Saint-Victor les dépeint dans leurs vains efforts pour *«sauver la monarchie malgré le roi»* et dans leurs divisions. Ainsi revivent les figures de l'abbé Maury, *«prélat à la carrure d'athlète, aux manières vulgaires, à l'intelligence brillante»*, doué de surcroît d'une mémoire prodigieuse et d'un courage à toute épreuve ; *celle du* chevalier de Cazalès, admirateur *de Montesquieu, anglomane qui* préférait *«la monarchie au monarque»*. Ce dernier fut littéralement transformé par la Révolution, qui, d'un Languedocien frondeur et joueur, fit un orateur redoutable nommé *«l'incorruptible de la droite»*.

L'histoire nationale a traité sévèrement ces *«privilégiés»* en ne reconnaissant pas leur apport politique, la *droite* traditionnelle s'étant constituée doctrinalement dans l'exil de l'émigration et les tentatives de restauration. Ce fut aux dépens du *«rêve libéral»*, qui, rappelle l'auteur, connaîtra une meilleure fortune dans le monde *anglo-saxon, au grand regret de* Tocqueville. Ces *«oubliés»* méritaient de figurer dans la riche production historiographique à laquelle le Bicentenaire a donné lieu.

► ***Une nation pour mémoire*, de Pascal Ory. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 276 pages, 124 F.**
► ***La Chute des aristocrates*, de Jacques de Saint-Victor. Perrin, 354 pages, 140 F.**

A trois mois des élections législatives

Le RPR propose « vingt réformes pour commencer à changer la France »

Alors que ses négociations électorales avec l'UDF ne sont pas achevées, le RPR a fait parvenir à ses parlementaires et à ses cadres deux plaquettes qui résument succinctement son programme politique. Elles exposent les *« vingt réformes pour commencer à changer la France »* que les amis de M. Jacques Chirac pourraient *défendre dans un gouvernement* de cohabitation.

Depuis quelques jours, les parlementaires et les secrétaires fédéraux du RPR ont entre les mains deux documents de synthèse pour la campagne des élections législatives. Il s'agit, en quelque sorte, des attendus de la plate-forme politique de M. Jacques Chirac, candidat potentiel à l'élection présidentielle, qui accompagnent un catalogue de vingt mesures baptisées *« réformes »* susceptibles d'être prises ou du moins engagées dans les deux premières années de la prochaine législature.

Long de vingt pages, et intitulé « La France que nous voulons », le premier document se situe dans la perspective de l'an 2000 en se demandant si la France existera encore à cette date. Se définissant comme *« le parti de l'exception française »*, le parti de M. Chirac se fixe pour objectif de léguer aux générations futures *« une France indépendante et rassemblée »*. A cette fin, ce premier texte expose les motifs qui conduisent le RPR à proposer des mesures qui figurent dans le second.

Dans ce petit livret de vingt-quatre pages intitulé « La réforme, maintenant », le RPR présente *« vingt réformes pour commencer à changer la France »*. Le parti chiraquien *« s'engage »* à mettre ces mesures en œuvre, *« dès 1993, si les Français font confiance à l'opposition actuelle et si les moyens politiques d'un gouvernement efficace et réellement réformateur sont alors réunis »*. Pour chacune de ces vingt réformes, nous avons retenu, ci-dessous, les aspects les plus significatifs.

– **Moderniser l'action de la justice** : mise en place d'une justice de proximité par création d'un juge de paix et création d'un juge de l'exécution des décisions, notamment en matière civile et commerciale. Entrée en vigueur entre 1993 et 1995.

– **Améliorer la sécurité** : création d'une garde nationale. Entrée en vigueur en 1993 par l'adoption d'une loi de programmation (1).

– **Changer le code de la nationalité** : vote par les députés d'un texte déjà adopté par les sénateurs, sur la base des propositions de la commission Marceau Long. Entrée en vigueur en 1993.

– **Elargir le champ du référendum** : extension à des sujets de société et création d'un droit d'initiative populaire. Cela nécessite une révision constitutionnelle qui, en tout état de cause, sera proposée au président de la République dès 1993.

– **Rendre sa mission à l'école primaire** : priorité aux enseignements élémentaires, formation des instituteurs au sein de l'université et accroissement des responsabilités des chefs d'établissement. De 1993 à 1995.

– **Encourager les entreprises à la création d'emplois** : exonération de toutes les charges sociales, pour une durée de trois ans, pour toute création nette d'emploi en 1993. Le financement sera trouvé dans la diminution des coûts liés au chômage. La mesure pourrait être reconduite en 1994.

– **Créer une vraie filière d'apprentissage** : création d'un crédit d'impôt fortement incitatif. L'objectif est de faire passer cent mille jeunes du chômage à l'apprentissage entre 1993 et 1995. Coût évalué à 5 milliards de francs.

– **Assurer la promotion sociale** : création d'un congé spécial afin de bénéficier d'une formation qualifiante ou permettant de réaliser des projets individuels. Entrée en vigueur en 1993 pour un coût de 1 milliard à 2 milliards.

– **Garantir aux femmes un libre choix de vie** : instauration d'un revenu de la mère de famille, en respectant les droits acquis. Entre 1993 et 1995, il sera procédé à l'adoption d'une loi sur l'égalité professionnelle et à l'extension immédiate de l'allocation parentale d'éducation.

– **Aider les personnes âgées dépendantes** : création d'une allocation spécifique et priorité donnée au maintien à domicile pour la dépendance légère. De 1993 à 1995.

– **Faciliter l'insertion des handicapés** : adoption d'une loi-cadre (accueil, emploi, formation, retraite) entre 1993 et 1995.

– **Définir une politique de santé publique** : action s'échelonnant de 1993 à 1995.

– **Augmenter les salaires directs** : suppression des cotisations payées par les entreprises pour financer la politique familiale qui sera prise en charge par l'Etat. L'économie réalisée par l'entreprise sera redistribuée sous forme de complément salarial ou sous forme d'épargne-retraite non imposable. Réforme engagée entre 1993 et 1995 mais étalée sur huit à dix ans.

– **Alléger l'impôt des classes moyennes** : réduction de la progressivité par diminution du nombre de tranches, qui passeraient de treize à cinq. La CSG deviendra déductible du revenu imposable. Réforme présentée dans les lois de finances pour 1994 et 1995.

– **Développer la participation** : amélioration de la représentation des salariés, développement des avantages fiscaux liés à l'intéressement et extension de l'actionnariat salarié. Entre 1993 et 1995.

– **Redonner vie à la France rurale** : défense de la préférence communautaire, réduction des coûts et des charges des agriculteurs, mise en place de « zones de revitalisation » pour garantir le maintien des services publics. Entre 1993 et 1995.

– **Relancer la construction de logements** : exonération des droits de succession sur tout logement à usage locatif construit entre le 1er juin 1993 et le 31 décembre 1994 et affectation d'une partie des recettes des privatisations à la construction de nouveaux logements sociaux. Mesures fiscales dès 1993.

– **Instituer un délit d'atteinte à l'environnement** : un cadre juridique clair sera donné à l'environnement entre 1993 et 1995.

– **Réformer le service militaire** : diminution progressive du format des armées par une réforme de la conscription (2) et réduction à trois mois de la formation militaire. Adoption entre 1993 et 1995 de la loi de programmation étalée sur cinq ans.

– **Remettre l'Europe sur la bonne voie** : la Communauté doit *« s'élargir »*, notamment aux pays de l'Est européen, les citoyens doivent être associés à la vie de la CEE et le principe de subsidiarité – tout ce qui ne peut être réglé par la Communauté l'est par les Etats – devra être *« précisé »*. Mesures négociées avec les partenaires de la France dès 1993.

(1) Le document intitulé « La France que nous voulons » souligne, sans plus de précision, qu'il faut *« durcir la sanction pénale »* pour les crimes les plus graves et les récidives.

(2) Le même document indique, plus précisément, que notre pays *« a besoin de se doter d'une véritable armée professionnelle et doit, dès lors, renoncer au principe de la conscription »*.

Faux-semblant

par Olivier Biffaud

VOICI donc le RPR bardé d'un projet de *« vingt réformes »* pour l'avenir immédiat de la cohabitation annoncée avec M. François Mitterrand.

Quelques-unes de ces propositions baignent dans un flou artistique du plus bel effet et du moindre risque politique tandis que d'autres résonnent de mâles accents qu'on ne désavouerait pas sur certaines marges de l'échiquier politique. Il y a aussi celles qui ne figurent pas au catalogue mais que M. Jacques Chirac a déjà eu l'occasion d'évoquer lors de ses meetings électoraux ou à la télévision aux heures de grande écoute.

Il serait néammoins fort hasardeux de prétendre que toutes ces mesures sont celles du président du RPR, celles de son secrétaire général, M. Alain Juppé, celles de l'ancien ministre de l'économie et futur premier ministrable, M. Edouard Balladur, celles du président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, M. Bernard Pons, ou celles des enfants terribles et anti-maastrichiens patentés, MM. Charles Pasqua et Philippe Séguin.

Au RPR, on assure, pourtant, que ces *« réformes »* ont été adoptées par le « comité de pilotage » du mouvement dans lequel siègent toutes ces personnalités en compagnie de quelques autres. Cette affirmation paraît d'autant plus étrange qu'à peine entériné par ce comité, ce programme en vingt points a déjà subi quelques coups de canif.

A l'allègement d'impôt préconisé, M. Séguin répond, en substance, presque immédiatement : augmentons les impôts ! *« Je ne crois pas que l'on puisse faire de la réduction de la charge fiscale et sociale un objectif pour 1993-1995 »*, déclarait le député des Vosges, jeudi 17 décembre, dans *le Figaro*. Le soir même, M. Juppé rétorquait : *« Quand j'entends dire qu'on ne peut pas baisser les impôts, je me dis que c'est une sorte de fatalisme qui nous conduit à l'échec. »*

Tout se passe comme si le combat de Maastricht se poursuivait sous d'autres formes. Les positions antagonistes des uns et des autres sur le franc, le produit des privatisations, le SMIC, etc., le prouvent amplement.

Ce n'est donc pas le faux-semblant unanimiste d'un catalogue un peu terne qui fera illusion. Car si l'absence de programme crée le vide, le fait d'en avoir plusieurs engendre la confusion.

Le vote du budget de l'Ile-de-France

La majorité RPR-UDF concède aux écologistes le gel des travaux de l'A 86

Le budget primitif pour 1993 du conseil régional d'Ile-de-France a été adopté dans la nuit du vendredi 18 au samedi 19 décembre par 104 voix pour, 92 voix contre et 13 abstentions. Dix-neuf élus écologistes sur trente-huit (16 Génération Écologie et 3 Verts) ont voté *pour un document, présenté par* la majorité relative RPR-UDF. *Celui-ci prend en compte un* certain nombre de leurs propositions.

« Ce budget n'est pas notre budget », ont tenu à préciser les porte-parole de l'intergroupe Verts-Génération Ecologie à l'issue de trois jours de débats. Cette volonté de ne pas voir l'adoption du budget de la plus importante région française présentée comme un accord de gestion, ne peut pas cacher la réalité et l'importance des négociations qui ont permis le vote du 19 décembre.

Cette discussion budgétaire s'était ouverte sur des déclarations préliminaires qui ne laissaient pas de doute sur les intentions des écologistes : *« Il y a encore beaucoup de chemin à faire et nous ne céderons sur rien »*, devait déclarer M. Alain Rist au nom des Verts. *« Allez-vous voter les priorités des écologistes ? »*, renchérissait M. Dominique Simonnet, le président du groupe Génération Ecologie.

Sans souhaiter le rejet du texte à quelques semaines de la discussion sur le schéma directeur, les socialistes annonçaient rapidement qu'ils n'allaient pas jouer les *« supplétifs en évitant aux écologistes d'assumer leur rapprochement avec le RPR et l'UDF »*. Leurs 32 voix ajoutées aux 37 du Front national et aux 17 du Parti communiste mettaient en minorité les 85 élus de la majorité relative sur laquelle s'appuie le président de l'assemblée régionale.

M. Michel Giraud (RPR) connaît l'indiscipline qui peut quelquefois régner dans les groupes Génération Ecologie (23 sièges) et Verts (15 sièges). Il devait donc donner largement satisfaction aux écologistes, pour être certain du soutien d'une partie d'entre eux.

Les orientations en faveur de l'environnement et des transports en commun inscrites dans un budget de plus de 12,3 milliards de francs, en hausse de 6,8 % par rapport à celui de 1992, n'étaient pas jugées satisfaisantes par les écologistes. Ils déposaient une centaine d'amendements, tout en acceptant de rester dans le cadre budgétaire proposé par l'exécutif.

La difficulté de gérer un succès...

Après avoir obtenu des accords de principe sur la reconstruction des lycées de type Bender-Pailleron et la création d'une Agence régionale de l'environnement, les écologistes maintenaient leur demande d'une réduction de 200 millions de francs des investissements routiers au profit des transports en commun. L'exécutif acceptait 145 millions de francs d'économie en gelant les crédits des travaux pour le bouclage de la rocade A 86 (*le Monde* du 19 décembre). Malgré la confirmation par M. Giraud de sa *« volonté de boucler l'A 86 »*, ce geste symbolique a permis aux écologistes de déclarer que *« pour l'essentiel, leur objectif de rééquilibrage au profit des transports en commun était alors atteint »*.

M. Giraud devait toutefois, par la suite, gérer la grogne de ses propres amis. Celle-ci se manifestait particulièrement lorsque l'exécutif décidait de prendre en compte deux amendements des écologistes qui proposaient le chauffage au bois et la création d'espaces découverte environnement, au nom évocateur d'Eden, dans les lycées.

Après avoir obtenu environ la moitié des crédits supplémentaires qu'il demandait pour l'aide au logement des plus défavorisés, l'intergroupe Vert-Génération Ecologie ne cachait pas la difficulté de gérer ce qu'il présentait comme un *« succès »*. Si les Verts décidaient de proposer à leurs élus le choix entre l'approbation et l'abstention, seuls trois d'entre eux soutenaient ce budget, huit s'abstenant et quatre votant contre. Malgré deux votes contre et trois abstentions, la majorité des élus de Génération Ecologie suivaient les indications de M. Simonnet, qui se montrait très satisfait d'avoir infléchi *« très nettement »* la politique régionale : *« Nous avons aussi fait la preuve qu'une assemblée élue au scrutin proportionnel, où il n'existe pas de majorité absolue, peut fonctionner. »* Cette défense de la *« politique autrement »* chère à tous les écologistes rencontrait en écho la satisfaction de M. Giraud qui se félicitait d'avoir participé à un *« exceptionnel exercice de démocratie »*.

CHRISTOPHE DE CHENAY

□ **M. Waechter annonce sa candidature aux législatives.** – M. Antoine Waechter, conseiller municipal de Mulhouse, qui s'était présenté sans succès aux législatives de 1978 et de 1981 dans la quatrième circonscription (Mulhouse) du Haut-Rhin, est candidat dans la septième circonscription (Guebwiller), dont le député sortant, M. Jean-Pierre Baeumler (PS), élu au second tour de 1988 avec 52,37 % des voix, sollicite le renouvellement de son mandat. Le porte-parole des Verts a expliqué, vendredi 18 décembre, au micro de Radio-France-Alsace, que cette circonscription, où se trouve la centrale nucléaire de Fessenheim, est *« symbolique et jouable »*.

La lutte contre le tabagisme

Le Sénat autorise la retransmission télévisée de toutes les compétitions automobiles

Le Sénat a adopté, dans la nuit de vendredi 18 au samedi 19 décembre, le projet de loi portant diverses mesures d'ordre social. La majorité UDF-RPR a voté pour, le PC et le PS ont voté contre.

Au cours de la discussion, les sénateurs ont adopté un amendement rédactionnel du gouvernement autorisant la retransmission télévisée des compétitions automobiles qui se déroulent dans les pays où la publicité sur le tabac n'est pas permise (ce qui est le cas de la France du fait de la loi Evin qui entrera en vigueur en 1993), jusqu'à l'adoption d'une réglementation européenne.

La discussion de cet amendement a donné l'occasion au ministre de la santé, M. Bernard Kouchner, d'annoncer la création d'un fonds de 400 millions à 450 millions de francs alimenté par une taxe sur les recettes du tabac pour financer les sports mécaniques. Ce fonds remplacera les recettes publicitaires, elles-mêmes remplacées, dans l'immédiat, par une subvention de l'Etat. Le financement du Grand Prix de France sur le circuit de Magny-Cours (Nièvre) pour 1993 pourrait donc être assuré sans recettes publicitaires liées au tabac. A M. Michel Charasse (PS, Puy-de-Dôme) qui lui demandait si le problème de Magny-Cours pouvait être considéré comme *« réglé »*, le ministre a répondu par l'affirmative.

M. Kouchner a indiqué, en outre, que les poursuites engagées par le tribunal de Quimper contre l'écurie Williams-Renault étaient arrêtées à la suite d'un accord financier entre Williams et le Comité national de lutte contre le tabagisme (CNLT).

Au cours des débats, le Sénat a enfin rétabli la pénalisation de l'auto-avortement qui avait été supprimée à l'Assemblée nationale par un amendement socialiste et communiste. Le RPR et l'UDF ont voté pour le rétablissement de la pénalisation alors que le PC et le PS ont voté contre.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Au lendemain du procès du meurtre de Céline Jourdan

Grandeur et richesse de l'audience publique

« Nous avons vécu un drame judiciaire d'une intensité si exceptionnelle que même les habitués des audiences criminelles en sortiront chancelants. » En plaçant cette phrase au seuil de sa plaidoirie, Mᵉ Alain Lhote, conseil de l'association Enfance et Partage, prévoyait déjà, alors que l'audience était loin d'être achevée, que le procès de Richard Roman et de Didier Gentil aurait des conséquences considérables. Certes, il y a eu de bien plus grands procès, mais jamais sans doute les débats n'avaient permis de révéler avec une telle précision les forces et les carences de notre système judiciaire. Même si, par impossible, ce procès n'était pas la source de réformes profondes, rien ne sera plus comme avant.

Qui pourra empêcher que cet avocat demande qu'au lieu de bâcler les débats en deux jours, en un jour ou même parfois en une courte après-midi, on se penche patiemment sur son dossier pour en faire jaillir la vérité? Le procès de ces deux hommes, accusés d'avoir violé et tué une fillette à La Motte-du-Caire, en juillet 1988, ne devait occuper qu'un peu plus d'une semaine. Mais le président Dominique Fournier, à la lecture du dossier, a décidé de donner de l'ampleur aux débats en leur accordant près de trois semaines et il a cependant fallu siéger souvent bien après la tombée de la nuit. Le président encore a conduit les débats d'une façon remarquable, permettant ainsi, sans jamais s'écarter d'une totale impartialité, que tout soit dit par les uns et par les autres.

De nombreuses anomalies

L'importance du rôle du président est d'ailleurs un sujet d'inquiétude. Mais en attendant qu'un autre mécanisme des audiences vienne renforcer un équilibre précaire reposant sur un seul homme, pourquoi n'accorderait-on pas plus de soin au choix des magistrats chargés de participer aux décisions de la juridiction qui prononce les peines les plus lourdes? Dans de nombreux départements, le président de la cour d'assises est un magistrat issu des juridictions civiles, et son plus cher désir est de retourner dans ces chambres jugées plus nobles que le pénal.

Autre personnage important de la cour d'assises, l'avocat général s'est montré particulièrement présent tout au long des débats. Et, si M. Michel Legrand a dû renoncer à l'accusation, c'est seulement après l'avoir vivement soutenue. Contraste évident avec ces magistrats du parquet qui, pour certains, ne prennent la parole qu'au moment du réquisitoire, obligeant le président, pourtant tenu par l'impartialité, à tenir le rôle de l'accusation.

Au-delà des hommes, c'est dans la procédure elle-même que l'audience a révélé une foule d'anomalies. Ainsi, est-ce bien utile de lire, au début du procès, un interminable arrêt de renvoi, présentant comme établis des éléments qui seront ensuite reconnus comme erronés, voire totalement faux, au cours des débats? *« C'est dans l'arrêt de renvoi! »*, avait clamé Mᵉ Henri Juramy, lors de sa plaidoirie, pour renforcer son propos. Et il précisait que c'était la seule pièce que les jurés pouvaient emmener dans la salle de délibération. La plupart des présidents reconnaissent que ce document n'est jamais ouvert pendant le délibéré, et c'est heureux car dans le procès de Richard Roman et de Didier Gentil, la quasi-totalité de l'arrêt de renvoi n'avait plus de sens à ce stade des débats.

Par ailleurs, le projet de réforme du code de procédure pénale prévoit qu'il faudra désormais se pencher d'abord sur les faits, avant d'examiner la personnalité des accusés. Si une telle chronologie avait été respectée à Grenoble, elle aurait retardé le moment où chacun a pu se rendre compte du cheminement complexe de la pensée de Didier Gentil, et une partie des aveux de Roman, aussitôt rétractés, ne s'expliquent que par une fragilité psychologique mise en évidence au début du procès.

Le résultat n'aurait cependant pas été différent, car ce long procès a surtout jeté une lumière crue sur les défauts majeurs de l'enquête et de l'instruction. *« Je vous en veux, Monsieur le procureur Weisbuch, d'avoir confié à des hommes bouleversés la responsabilité d'interroger Roman »* plaidait Mᵉ Leclerc. *« On a serré les poings dans les poches »*, ont admis les gendarmes devant le juge d'instruction. Face à un crime odieux, l'émotion était à son comble et c'était peut-être le moment de saisir un service d'enquêteurs chevronnés, stationné loin de La Motte-du-Caire, plutôt que de laisser agir les gendarmes locaux. Mais le procureur lui-même était scandalisé par l'horreur du crime. Réaction légitime qui aurait dû le conduire à ouvrir immédiatement une information judiciaire pour qu'un juge d'instruction dirige l'enquête. Et sans doute faudra-t-il penser à un mécanisme qui permette que l'instruction soit, dans certains cas, menée par un magistrat dont l'éloignement lui accorde plus de sérénité.

Une forme moderne de la « question »

En tout état de cause, les choses se sont mal passées, et au moment où l'Assemblée nationale se penche sur le code de procédure pénale, ce procès prouve une fois de plus qu'il est urgent d'encadrer sévèrement la garde à vue par des textes contraignants. A quoi sert une garde à vue si elle doit être mise en cause ensuite parce qu'il apparaît qu'elle n'a été qu'une forme moderne de la « question » infligée au suspect du Moyen Age? A l'audience, Mᵉ Leclerc avait lu cet extrait terrible du traité écrit par le commissaire Louis Lambert, professeur à l'Ecole nationale supérieure de police : *« Il faut bien reconnaître qu'il existe un degré inférieur de torture qui ne tombe point sous le coup de la loi, qui ne vicie même pas la procédure, et qui aide grandement l'officier de police dans son interrogatoire du criminel : n'est-ce pas une forme de torture que l'interrogatoire qui se prolonge des heures et des heures, et où des policiers se relaient jusque dans la nuit pour profiter de l'épuisement intellectuel de leur adversaire finalement acculé au vertige mental dont procède l'aveu? Torture licite pourtant, car le code n'a nulle part fixé la durée des interrogatoires : c'est au criminel d'abréger lui-même sa torture morale en disant au plus tôt la vérité. (...) Torture physique, la faim de l'intéressé que les circonstances empêchent de satisfaire comme à l'accoutumée, son sommeil que nous lui refusons, son besoin de fumer que nous méconnaissons : toutes tortures licites, toutes facteurs d'aveux. »*

A La Motte-du-Caire, un homme a avoué un crime affreux le 27 juillet 1988. Le 17 décembre 1992, il a été acquitté et ce n'est pas grâce à l'instruction menée par cinq juges successifs et avec de nombreux allers et retours du dossier. Ainsi, l'audience a-t-elle basculé dès que Gentil a prétendu que Roman lui avait demandé de rencontrer « une jeune fille prénommée Céline » sans savoir qu'il s'agissait d'une fillette. Or cette affirmation invraisemblable se trouvait déjà dans un procès-verbal du 26 juin 1990 où Gentil disait : « Je croyais que c'était une jeune fille de vingt ans », et Mᵉ Leclerc en faisait état dans un mémoire adressé à la chambre d'accusation d'Aix-en-Provence, le 28 septembre 1990. De la même manière, un témoin s'est plaint auprès du président de cette chambre d'accusation d'avoir subi des pressions de la part des gendarmes pour modifier ses déclarations dans un sens défavorable à Roman. Or, ce fait ne figure nulle part dans la procédure, bien qu'il s'agisse d'une grave accusation dont la vérification officielle aurait peut-être permis aux magistrats de s'interroger sur les conditions dans lesquelles l'enquête était réalisée. Mais l'instruction s'est prolongée pendant quatre ans, confortant la famille de la petite Céline dans la certitude qu'il y avait deux coupables.

De multiples dysfonctionnements concernant un vaste éventail de professions, allant des magistrats aux gendarmes, des journalistes aux avocats, ont été mis à jour par ce procès exceptionnel. Des mots sévères ont été prononcés, mais il n'est jamais mauvais que chacun sache qu'un jour, librement, dans une audience publique, quelqu'un dira ce que l'on croyait pouvoir cacher.

MAURICE PEYROT

Une défense sans horizon

Suite de la première page

D'une manière générale, ces administrations comptables des deniers publics n'apprécient pas qu'on leur force la main ou qu'on les lie avec une programmation pluriannuelle qui, si elle devait être respectée, aboutirait à restreindre leur marge de manœuvre dans la confection du budget annuel. Cette année, l'ancien ministre des finances, devenu premier ministre, ne pouvait pas rester insensible à l'argument des services sous sa responsabilité.

Pour autant, le budget de 1992 et celui de 1993 vont, en matière de défense, s'exécuter sans que le Parlement, les forces armées et les industriels concernés aient eu droit, en quelque sorte, à la garantie de « visibilité » que donnent, sur le long terme, les engagements d'une programmation militaire.

« Un travail de pure poésie »

Certes, comme l'a dit un jour M. Michel Rocard, premier ministre, connu dans son passé pour aimer tout ce qui peut rappeler de près ou de loin une planification, la rédaction d'une programmation militaire dans tous ses détails s'apparente à « un travail de pure poésie ». Il est difficile, voire impossible, de couler dans le bronze un dispositif de défense qui soit adapté à un contexte international de sécurité instable, changeant ou mal défini. Mais le caractère propre aux systèmes d'armes exige la durée et la continuité de l'effort. Pour au moins deux raisons. D'abord, une conjoncture internationale peut se retourner, ce qui donne des arguments à ceux qui préconisent de ne faire aucune « impasse » sur les choix des types de matériels en ligne s'ils sont à la portée financière d'un Etat. Ensuite, un armement moderne requiert une dizaine d'années avant d'être opérationnel et il peut, avec des rénovations entretemps, servir sur une trentaine d'années.

Sans l'aval du Parlement, toute programmation militaire devient pratiquement un simple document de travail interne au ministère de la défense. Seule cette administration-là sait jusqu'où elle veut ou peut aller, si jamais on lui en laissait la responsabilité. Ce qui n'est pas la tradition républicaine.

Ni le chef de l'Etat, qui est le chef des armées selon la Constitution, ni le chef du gouvernement, théoriquement en charge de l'ensemble de la politique de défense en vertu de la même Constitution, ne se sentent impliqués par ce texte qu'ils n'ont pas contresigné. Le Parlement pas davantage, qui peut défaire, chaque année, au gré des circonstances, ce qu'on n'a pas pris soin de lui faire approuver. Les états-majors et les forces qu'ils commandent ignorent à quelle sauce ils seront « mangés » – selon leur expression – dans le cadre de réformes dont les grandes lignes auront été improvisées hors des élus de la nation. Localement, les édiles auront des sueurs froides à la perspective de restructurations du patrimoine immobilier et domanial des armées, sur lesquelles ils n'ont pas barre. Quant aux industriels de la défense, ils ne savent plus sur quel pied danser, puisqu'ils n'ont aucune certitude sur le volume et le rythme des commandes, et leurs salariés n'ont aucune assurance, même ténue, sur la sauvegarde de leurs emplois.

La programmation militaire n'est pas une « vache sacrée », en ce sens qu'elle n'est pas intouchable en cours de route une fois adoptée par le Parlement. Mais elle présente, dès lors qu'elle est promulguée, l'avantage non négligeable d'être un texte législatif qui devient la référence commune.

Aujourd'hui, ce qui fait problème, en réalité, c'est que le fait de tordre le cou à la programmation avant même qu'elle ait force de loi traduit un malaise plus profond, de nature politique. Ni l'actuelle majorité ni son opposition, au moment peut-être de devoir décider l'an prochain, ne sont en mesure d'exposer une politique de défense qui soit cohérente avec les ambitions internationales affichées par la France et – ce qui n'est pas accessoire – compatible avec ses finances.

Texte de transition

Face à une conjoncture mondiale mouvante, aucune des familles politiques à la conquête du pouvoir n'est en état de tracer publiquement des orientations précises de défense. Et par conséquent aucune d'elles n'est en situation de dresser un ordre de bataille pour les armées françaises qui ait pour lui d'être pertinent, logique, à la taille du pays ou de ses alliés et, surtout, qui soit ajusté aux réalités de la planète bien au-delà ce qu'on peut pressentir de l'horizon 2000.

Un tel travail de réflexion géostratégique sur les missions et les moyens d'une défense de la France est particulièrement ardu à conduire. Au pied du mur, les responsables politiques et les chefs militaires, sous tous les régimes, se renvoient traditionnellement la balle, de crainte de passer un jour, dans les manuels d'histoire, pour ceux qui, ayant arrêté des décisions, se seront néanmoins trompés dans leurs choix en n'ayant pas su préparer et organiser la sécurité du pays.

Peut-être de ce point de vue faut-il considérer l'ersatz de programmation 1992-1994 comme un texte de transition et faudra-t-il profiter de la nouvelle Assemblée nationale, issue du scrutin de mars prochain, pour établir un état des lieux – qui pourra prendre quelques mois – de la défense nationale avant que, quelle qu'elle soit, la majorité sortie des urnes témoigne, enfin, de davantage d'esprit de résolution en la matière. « Le feu qui couve » en Europe, pour parodier un propos récent de M. Bérégovoy à propos des Balkans, et les temps troublés qui s'annoncent ailleurs méritent une réflexion qui dépasse le sempiternel débat sur la part de ses ressources que la France est prête à consacrer à la sécurité nationale.

JACQUES ISNARD

□ **L'Italie s'associe au projet de frégate franco-britannique.** – Les chefs d'état-major des marines britannique, italienne et française ont signé, vendredi 18 décembre, la fiche des caractéristiques et performances de la frégate anti-aérienne qui, à l'origine, est un projet franco-britannique baptisé « Horizon ». Chaque pays construira ses propres bâtiments, pour une admission en service à partir de 2002. L'Italie est déjà associée au système de missiles surface-air qui arme de tels navires. Les ministres de la défense britannique et français doivent maintenant discuter avec leur homologue italien de l'intégration complète de son pays au projet. La participation de Rome pourrait intervenir au début de l'année prochaine.

□ **Le croiseur « Colbert » transformé en musée naval à Bordeaux.** – A la suite d'un accord conclu vendredi 18 décembre entre, d'une part, la marine nationale et, d'autre part, l'association « Les amis du croiseur *Colbert* » et le port autonome de Bordeaux, le dernier croiseur de la marine, sera définitivement amarré à Bordeaux et ouvert au public à compter de mai 1993. Le navire doit subir des travaux d'aménagement à l'arsenal de Toulon. Cette opération a reçu le soutien financier de la ville de Bordeaux, de la communauté urbaine, du conseil régional d'Aquitaine et du conseil général de la Gironde. Le *Colbert* a été retiré du service en mai 1991.

Epilogue dans l'affaire Toshiba-France

Le juge Edith Boizette a prononcé un non-lieu en faveur de M. Tapie

Mᵐᵉ Edith Boizette, juge d'instruction au tribunal de Paris, a rendu, vendredi 18 décembre, une ordonnance de non-lieu en faveur de M. Bernard Tapie dans l'affaire Toshiba-France qui opposait l'ancien ministre de la ville au député RPR Georges Tranchant. Le magistrat a suivi les réquisitions prises, mercredi 16 décembre, par le parquet.

M. Bernard Tapie avait été inculpé, le 27 mai dernier, de « complicité et recel d'abus de biens sociaux » (*le Monde* du 29 mai), à la suite d'une plainte déposée au mois de janvier 1992 par le député RPR des Hauts-de-Seine Georges Tranchant, ancien associé de M. Tapie dans la société NAVS (Nippon Audio Video System), distributrice exclusive de la marque Toshiba en France. M. Tapie détenait 51 % de NAVS et M. Tranchant 49 % par l'intermédiaire de la société Investold.

Les difficultés financières de NAVS avaient amené les deux associés à revendre leur contrat de distribution, pour 1,8 million de francs, au groupe japonais. Par la suite, M. Tranchant avait accusé M. Tapie d'avoir reçu de Toshiba, lors d'un voyage effectué à son insu à Tokyo, en 1985, une somme de 13 millions de francs en guise d'indemnité. L'affaire avait conduit M. Tapie, alors ministre de la ville dans le gouvernement de M. Bérégovoy, à démissionner de ses fonctions, à la veille de son inculpation.

Le 5 novembre dernier, à la suite d'une transaction avec son ancien associé (le montant du dédommagement financier n'a pas été révélé), M. Tranchant avait retiré sa plainte. Pour Mᵉ Francis Szpiner, l'un des avocats de M. Tapie, ce retrait a mis fin à l'instruction, « comme il est d'usage lorsque l'ordre public n'a pas été troublé ».

« Mme Boizette, a-t-il ajouté, a fait procéder à une expertise qui révèle qu'au 30 novembre 1988 la situation de NAVS faisait apparaître une situation négative de 18,6 millions de francs et qu'au total, la perte du groupe Tapie dans cette affaire a été de 21,1 millions. » Pour Mᵉ Szpiner, « même si l'on soustrait la somme de 13 millions, il restait une perte de 8,1 millions à partager. Cela étant, « l'affaire est close et la page est tournée », a conclu l'avocat en sortant du cabinet du juge.

En juin dernier, un autre avocat de M. Tapie, le bâtonnier Philippe Lafarge, avait estimé la plainte de M. Tranchant « choquante ». En effet, selon lui, l'ancien ministre aurait « sauvé deux fois » la société Investold en apurant son passif pour environ 67 millions de francs.

Au tribunal civil de Paris

M. Roland Gaucher (Front national) contre « le Monde »

La dix-septième chambre du tribunal civil de Paris a examiné, vendredi 18 décembre, la plainte portée contre *le Monde* et notre chroniqueur Bertrand Poirot-Delpech par M. Roland Goguillot, dit Roland Gaucher, membre du bureau politique du Front national, conseiller régional de Franche-Comté et directeur de l'hebdomadaire *National-Hebdo*.

L'article litigieux date du 15 avril 1992, soit un peu plus de trois semaines après l'élection de M. Gaucher dans le Doubs et en pleine polémique sur « l'arrêt Touvier ». Dans sa chronique hebdomadaire « Diagonales », Bertrand Poirot-Delpech avait rédigé une lettre imaginaire adressée par un ancien collaborateur à un autre. L'article, intitulé « Lettre à un ami de Touvier », évoquait brièvement le passé de M. Goguillot, alias Gaucher, qui fut, sous l'Occupation, un dirigeant influent des Jeunesses nationales populaires, émanation du Rassemblement national populaire (RNP) de Marcel Déat. *« Désormais, Touvier est innocent et l'ancien SS Gaucher peut se présenter aux élections françaises sans que l'opinion s'émeuve... »*, écrivait Bertrand Poirot-Delpech.

Ces termes, M. Gaucher les a jugés diffamatoires, arguant du fait qu'il n'a jamais été SS. Ni le journaliste ni ses défenseurs n'ont nié le bien-fondé de cette mise au point. En début d'audience, vendredi 17 décembre, notre chroniqueur est venu expliquer qu'il avait écrit ce « pastiche » sous le coup de « l'émotion » après l'arrêt Touvier. Pour convaincre le tribunal de sa bonne foi, il a indiqué avoir aussitôt publié, de sa propre initiative, un rectificatif (*le Monde* du 16 avril) dans lequel il précisait notamment que « M. Roland Gaucher n'est pas un ancien SS ». Ces précisions apportées, M. Poirot-Delpech a néanmoins déclaré qu'il revendiquait « chaque virgule » de sa chronique. « Pour les victimes, a-t-il précisé, il n'y avait pas, dans le feu de l'action, la moindre différence entre la SS et ses auxiliaires français, entre les bourreaux et leurs valets. »

Au cours d'une audience qui a duré sept heures, le passé de M. Gaucher (*le Monde* du 7 mars) n'a jamais cessé d'être au cœur des débats. La défense s'est appliquée à démontrer la similitude des thèses défendues par l'occupant nazi et par certains Français, dont M. Gaucher faisait partie. Si le fait qu'il n'ait pas été SS n'a pas été contesté, son rôle sous l'occupation a fait l'objet de nombreux échanges, parfois virulents. Mᵉ Yves Baudelot, l'avocat du *Monde*, et Mᵉ Jean-Denis Bredin, le défenseur de Bertrand Poirot-Delpech, ont cité des articles publiés par M. Gaucher dans des journaux de l'époque tels que *l'Essor* ou le *National populaire*. Un historien, M. Joseph Pinard, unique témoin de ce procès, a retracé le parcours de M. Gaucher, soulignant notamment qu'il avait favorisé la diffusion d'un film de propagande intitulé *le Jeune Hitlérien*. M. Pinard a rappelé que le RNP invitait les Français à rejoindre la Waffen SS.

M. Gaucher s'est insurgé contre les diverses accusations portées contre lui lors de l'audience, s'attirant du même coup les applaudissements des quelques amis présents dans la salle. Il a également dénoncé une « opération contre le Front national ». A propos de l'article du *Monde*, l'un des conseils de M. Gaucher, Mᵉ Eric Delcroix, a parlé de « procédé perfide ».

Dans son réquisitoire, le procureur de la République, Mᵐᵉ Edith Dubreuil, a estimé que la diffamation était effectivement « totale » et que la partie civile avait « raison de s'en plaindre ». Mais, après être longuement revenue sur l'attitude de M. Gaucher sous l'Occupation, la représentante du parquet a conclu à la bonne foi d'un auteur « mortellement blessé » : « M. Poirot-Delpech a eu tort de pratiquer l'assimilation hâtive, mais il n'est pas sûr qu'il ne fût pas sincère. »

Le tribunal rendra son jugement le 22 janvier prochain.

PHILIPPE BROUSSARD

CATASTROPHES

Une défaillance électronique

L'accident du TGV Annecy-Paris a été causé par le blocage des roues d'un bogie

L'expertise effectuée à la suite de l'accident du TGV Annecy-Paris, lundi 14 décembre, a permis de conclure que celui-ci était lié au blocage accidentel des roues d'un bogie (double essieu), à la suite d'une défaillance électronique, a indiqué la SNCF dans un communiqué publié vendredi 18 décembre. Le bogie situé entre la troisième et la quatrième voiture de la rame avait déraillé (*le Monde* du 15 décembre) alors que le train traversait la gare de Mâcon-Loche (Saône-et-Loire) à plus de 250 km/h. Vingt-cinq voyageurs attendant sur les quais avaient été légèrement blessés par les projections de pierres, mais la rame était restée stable et le conducteur avait stoppé le convoi quelques centaines de mètres plus loin.

Les roues du bogie qui a déraillé se sont bloquées au cours d'un freinage normal. Deux systèmes « anti-enrayeurs » sont normalement prévus sur les TGV pour prévenir ce genre de blocage, précise la SNCF, mais l'avarie d'un composant électronique a rendu ceux-ci inopérants et mis hors service le dispositif d'information du mécanicien.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

L'enquête du juge Van Ruymbeke dans « l'affaire Trager »

Inculpation de M. Antoine Dufoix et audition de M. Jacques Séguéla

RENNES

de notre correspondant

Le conseiller Renaud Van Ruymbeke a inculpé, vendredi 18 décembre, M. Antoine Dufoix, mari de l'ancien ministre des affaires sociales du gouvernement Fabius, de recel d'abus de biens sociaux (*le Monde* du 19 décembre). C'est par le biais de l'instruction de l'« affaire Trager » (du nom de l'industriel nantais inculpé dans plusieurs dossiers de financement politique occulte) que le magistrat rennais a été conduit récemment à s'intéresser au financement de la campagne de Mme Georgina Dufoix, lors des élections législatives de mars 1986 à Nîmes (Gard).

Pour la même raison, le juge avait organisé, vendredi matin, pendant près de deux heures, une confrontation entre M. Trager et le publicitaire Jacques Séguéla, qui avait conçu les affiches de campagne de Mme Dufoix. Ces affiches montraient l'ancien ministre sur un cheval blanc en Camargue avec le slogan : *« Le cœur battra toujours à gauche. »* Les deux protagonistes ont dû s'expliquer sur l'existence de deux factures, libellées par la société de M. Séguéla au nom de deux entreprises de René Trager, pour un montant total de plus de 300 000 F.

Entendu comme témoin, M. Séguéla a affirmé devant la presse que *« pas un franc n'a servi à un quelconque enrichissement personnel et n'a été détourné pour le compte de Georgina Dufoix ou celui d'un parti politique »* lors de la campagne de 1986. Il a ajouté n'avoir jamais rencontré M. Dufoix, présenté par René Trager comme le directeur de la campagne de son épouse, à l'époque des faits. De son côté, M. Trager a déclaré à la presse que M. Séguéla avait *« reconnu avoir établi des fausses factures pour la campagne de Georgina Dufoix »*. Il a précisé que des collaborateurs de M. Séguéla avaient participé *« avec Antoine Dufoix »* et lui-même *« à l'établissement des factures »* litigieuses pour un total de 355 000 francs.

A sa sortie du palais de justice, M. Dufoix s'est refusé à tout commentaire.

CHRISTIAN TUAL

Anne Sinclair entendue comme témoin dans l'affaire Botton

Avant de procéder, vendredi 18 décembre, à la première audition sur le fond de M. Marc Bathier, PDG ou gérant de plusieurs sociétés du groupe de M. Pierre Botton – et inculpé comme lui d'abus de biens sociaux, de banqueroute et de faux en écriture et usage –, le juge d'instruction lyonnais Philippe Curroye a convoqué jeudi soir Anne Sinclair afin de recueillir son témoignage.

Dans un communiqué, publié vendredi, la journaliste de TF 1 indique que, *« dans un souci de transparence »*, elle a pu, lors d'une audition devant le juge, expliquer qu'elle n'avait *« jamais bénéficié du moindre cadeau de M. Botton »* et confirmer qu'elle n'avait *« rien à voir avec cette affaire »*.

L'audition d'Anne Sinclair a duré une heure trente, et lui a permis de préciser la réalité de ses relations avec M. Botton, qu'elle aurait rencontré dans le sillage de M. Michel Noir, ainsi que sa présence éventuelle à des « réceptions » auxquelles M. Botton affirme l'avoir invitée en compagnie d'autres *« personnalités du Tout Paris »*. Dès le 17 novembre, Anne Sinclair avait publié une « mise au point » à ce sujet (*le Monde* du 18 novembre).

Elle a dû confirmer qu'elle n'avait effectué qu'un seul voyage, le 8 novembre 1988, sur le parcours Marseille-Paris en compagnie d'Yvan Levaï et d'un pharmacien marseillais, à bord d'un jet privé loué par M. Botton. Dans sa justification à l'administration fiscale, l'homme d'affaires lyonnais indiquait : *« Hormis pour un voyage à Istanbul, le 31 juillet 1988, en compagnie de Michel Noir et de cinq journalistes lyonnais, c'est la seule fois où j'ai loué un avion à réaction. L'explication de ce choix tient à l'appréhension particulière de Mme Sinclair hors l'utilisation d'avions à grande capacité, cela étant lié à sa personnalité. »*

M. Bathier, assisté de son avocat, Me François La Phuong, a été interrogé pendant cinq heures vendredi. Il a précisé son rôle dans différentes sociétés (Vivien SA, Boisson SA, Groupe Pierre Botton, etc.) en insistant très souvent sur sa qualité d'*« exécutant »*.

RELIGIONS

Dans un climat de crise

Le consistoire israélite de Paris révise ses statuts

Une assemblée générale extraordinaire du consistoire israélite de Paris – qui compte environ 40 000 adhérents de toute la région parisienne – est appelée, dimanche 20 décembre, dans un climat tendu, à adopter de nouveaux statuts.

Une mini-tempête secoue, depuis un mois, les instances consistoriales, chargées du culte juif en France. A l'initiative de son président, M. Benny Cohen, contesté par une partie de la communauté pour des positions jugées ultra-orthodoxes, une révision des statuts du consistoire de Paris est en chantier, qui, pour ses auteurs, est une indispensable mise à jour, pour ses adversaires un *« coup de force »* au service d'un *« clan fondamentaliste »*.

Dans des conditions de précipitation et une absence de concertation, publiquement regrettées dans les grands rabbinats de Paris et de France, le projet de nouveaux statuts a été adopté, le 10 novembre, par quatorze voix contre douze par le conseil du consistoire, qui, depuis cette date, est coupé en deux. Dans ce texte, la liberté totale de candidature, qui était la règle des élections consistoriales, est remplacée par un système de parrainage de présidents de communautés qui limite les listes et ne s'appliquera pas aux sortants.

Le président du tribunal rabbinique (*av beth din*), la plus haute autorité du judaïsme, avec le grand rabbin, devient membre de droit du conseil. Dans son nouvel article 2, le consistoire se donne encore pour vocation *« de coordonner et d'harmoniser toutes les actions culturelles et cultuelles du judaïsme de Paris et de la région parisienne »*. Enfin, le lien avec le consistoire central des juifs de France n'est plus explicitement établi dans les nouveaux statuts. Le consistoire de Paris souhaite désormais disposer d'une totale liberté de relation avec les autres associations cultuelles en province et surtout à l'étranger.

Ce projet est soumis à une salve de critiques qui s'étalent depuis des semaines dans la presse juive. Le nouveau mode d'élection est assimilé à un *« verrouillage »*, la promotion du président du tribunal rabbinique à une violation de la neutralité, qui est de règle au consistoire pour toutes les questions d'ordre halachique (touchant à l'application de la loi juive).

Pour M. Benny Cohen, qui n'a jamais fait mystère de son option pour un judaïsme plus rigoureux (*« Il y a 800 000 juifs en France, il ne peut y avoir 800 000 Torah »*, disait-il dans un entretien au *Monde* (22 février 1990), cette polémique n'est qu'une *« tempête dans un verre d'eau »*. Mais pour les actuels minoritaires, il n'y a plus de consistoire de Paris aujourd'hui, au sens de *« consistoire de consensus, tel qu'il avait existé depuis sa création »*. Cette réforme des institutions, apparemment limitée, préparerait en fait un bouleversement du judaïsme consistorial.

H. T.

SCIENCES

Le Parlement néerlandais autorise la reproduction d'un taureau génétiquement manipulé

Après plusieurs jours de débats, les parlementaires néerlandais viennent d'autoriser la reproduction du premier taureau génétiquement manipulé dont la descendance féminine devrait produire dans son lait une protéine, la lactotransferrine. Cette substance aurait, semble-t-il, des propriétés antibactériennes. Ce taureau-éprouvette de dix-huit mois, Herman, créé par une équipe composée de chercheurs de l'université de Leyde et de la société Gene Pharming Europe BV, porte en effet au plus profond de son patrimoine génétique un gène humain dont on espère qu'il va s'exprimer dans le lait des vaches qu'il aura engendrées (*le Monde* du 18 septembre 1991).

Ce type de manipulation génétique, qui ouvre la voie à de véritables fermes « moléculaires » et à la production à grande échelle de protéines humaines à usage thérapeutique, n'est pas le premier du genre. Il fait suite aux travaux de chercheurs britanniques qui, en 1987, ont créé une souris transgénique capable de produire une protéine étrangère, la bêta-lactoglobuline de mouton.

Des dizaines d'équipes se sont ensuite engagées dans cette voie et ont, à leur tour, réussi à produire à *« des taux économiquement viables »* des protéines humaines dans le lait de brebis et de chèvre : l'alpha-1-antitrypsine utilisée dans le traitement de l'emphysème et la TPA utilisée dans le traitement de l'infarctus. En France, des équipes de l'INRA travaillaient sur des lapins manipulés producteurs d'érytropoïétine et du fameux facteur VIII.

Les promesses de ces techniques en devenir sont telles que, la fin de 1991, on estimait qu'environ trente-cinq protéines humaines pourraient être ainsi produites dans les années à venir. Mais il reste beaucoup à faire dans le domaine clinique avant de banaliser ces techniques, dont la mise sur le marché pose nombre de problèmes éthiques. Les parlementaires néerlandais l'ont bien compris qui, s'ils ont autorisé leurs chercheurs à franchir avec Herman une étape supplémentaire, ont clairement fait savoir que toute nouvelle étape devrait faire l'objet d'un examen pour éviter les dérapages.

□ **Le télescope spatial Hubble observe ce qui pourrait être des planètes en formation.** – Le télescope spatial Hubble a photographié, à proximité d'étoiles lointaines de la nébuleuse d'Orion, des traces de ce qui pourrait être des tourbillons de poussière et matière capables de donner naissance un jour à un système de planètes analogue à celui du système solaire. Selon un porte-parole de la NASA, M. Edward Weiler, une quinzaine d'étoiles de cette région seraient entourées d'un disque de matière proto-planétaire auquel il faudrait, si cela était avéré, plusieurs millions d'années pour se transformer en planètes. Quoi qu'il en soit, de nombreuses observations seront nécessaires avant que ne soit enfin confirmée sans équivoque l'existence d'autres planètes dans cette galaxie ou dans une autre. – *(AFP.)*

SPORTS

FOOTBALL : le championnat de France

Vertige des sommets

L'Olympique de Marseille a remporté le grand rendez-vous du championnat de France en battant le Paris-SG, 1-0, vendredi 18 décembre au Parc des Princes, à Paris, dans une rencontre avancée de la dix-neuvième et dernière journée des matches aller. Les Marseillais se sont imposés grâce à leur buteur croate Alen Boksic, au cours d'une partie terne, marquée par de nombreuses brutalités.

Dans les vestiaires, Bernard Tapie plastronne. L'ancien ministre, qui s'était fait rare ces dernières semaines, vient de vivre une bonne journée. Après avoir enregistré un non-lieu dans le litige qui lui a coûté son portefeuille, il a constaté que son navire-amiral n'avait pas sombré. L'OM continue de régner sur le football français, même sans retrouver sa première place dans le championnat. Dans l'affrontement direct avec le PSG, après des mois de rivalités à distance, le président a sauvegardé l'essentiel : l'image d'un club qui ne rate pas ses grands rendez-vous. Peu lui importe que le sommet annoncé se soit une nouvelle fois dissous dans la frustration des spectateurs, qu'il ait commencé dans la violence pour finir dans la confusion du jeu. Et que ce ne soient pas les Marseillais qui aient gagné, mais les Parisiens perdu.

Ces derniers l'ont avoué à la soixante-dixième minute. Leur attaquant, David Ginola, se retrouvait seul face au but, avec deux partenaires démarqués à ses côtés. Il s'est arrangé pour que cette balle d'égalisation certaine frôle le premier, hors de portée des seconds. A ce degré de maladresse, c'était bien plus qu'une occasion ratée : un acte manqué. La preuve inconsciente que les Parisiens ne se sentaient pas encore à la hauteur de leur volonté de puissance, qu'ils n'étaient pas tout à fait mûrs pour prendre le pouvoir. Le PSG a traversé ce match comme si, succombant soudain au vertige de ce sommet et de ses enjeux, il ne désirait plus vraiment le gagner. Au-delà des fautes d'arbitrage, il aura surtout perdu en commettant l'erreur de jouer un rôle de caïd, à contre-emploi, en se plaçant sur le terrain de son concurrent. En singeant l'OM, le Paris-SG semblait avoir perdu son âme.

A la veille du match, l'entraîneur Artur Jorge n'était-il pas sorti de son habituelle modération pour proclamer que son équipe allait *« marcher »* sur son adversaire? Le vice-président, Michel Denisot, n'avait-il pas émis récemment des doutes sur l'impartialité des arbitres à l'égard de son club? Mais les bonnes manières du Paris-SG s'accommodent mal des vieilles recettes de son rival : l'intimidation et l'art de se poser en bouc-émissaire.

A ce jeu, l'OM demeure le plus fort. Vendredi, les Marseillais ont opposé leur principe de réalité à la naïveté des Parisiens. Dans ce qu'il a de pire – les brutalités commises par Eric Di Meco, qui méritaient une expulsion, auxquelles s'ajoutent cinq cartons jaunes, – et de meilleur – le talent d'Alen Boksic pour transformer le seule occasion valable. Ils ont ainsi prouvé qu'à défaut de brio, le football était aussi un savoir-faire.

JÉRÔME FENOGLIO

NUCLÉAIRE

Nomination d'un médiateur pour le stockage souterrain des déchets radioactifs

M. Christian Bataille, député (PS) du Nord, est nommé *« médiateur chargé de conduire la concertation sur l'implantation de laboratoires souterrains de recherche sur le stockage des déchets radioactifs »*, a annoncé, jeudi 17 décembre, M. Dominique Strauss-Khan, ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Cette nomination devrait permettre, à terme, la reprise des travaux de recherche sur le terrain effectués par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA). De violentes manifestations avaient, en effet, amené M. Michel Rocard, alors premier ministre, à suspendre, le 9 février 1990, toute prospection pendant *« au moins douze mois »*. Ce moratoire fut mis à profit par le gouvernement pour préparer une loi définissant les orientations à suivre en matière de gestion des déchets radioactifs (*le Monde* du 29 juin et du 8 novembre 1991).

Votée à une très large majorité, cette loi reprend largement les propositions d'un rapport sur la gestion des déchets radioactifs à haute activité et à vie longue demandé par le gouvernement à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, et rédigé par M. Bataille. La mission *« d'information, de dialogue, de mise en relation des différents partenaires concernés »* confiée au médiateur devrait durer au moins un an. Les sites retenus pour accueillir ces laboratoires de recherche, qui ne recevront pas de déchets nucléaires, devraient apporter aux régions choisies des avantages fiscaux comparables à ceux d'une centrale nucléaire, soit 50 à 60 millions de francs par an pour toute la durée de construction et de fonctionnement de ces laboratoires.

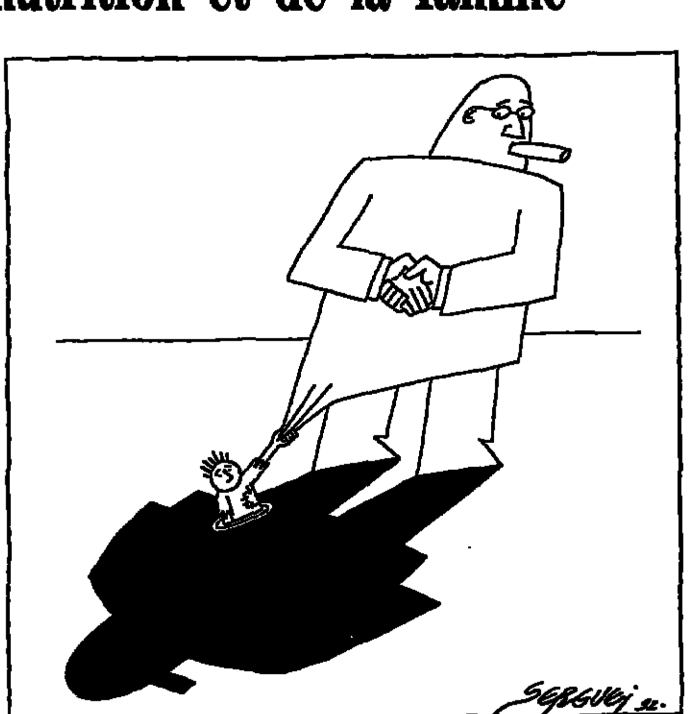
□ **La commune de Morestel attaque l'Etat après l'arrêt de Superphénix.** – Le maire de la commune de Morestel (Isère) a annoncé, vendredi 18 décembre, qu'il engageait une procédure contre l'Etat en raison des dettes auxquelles sa commune devait faire face après l'arrêt de la centrale Superphénix de Creys-Malville. La mise à l'arrêt de ce réacteur pour une durée indéterminée fait que Morestel ne touche plus les dividendes qu'elle attendait de la taxe professionnelle. Comme elle a emprunté pour s'équiper, elle se retrouve aujourd'hui en difficulté et demande donc au tribunal administratif de Grenoble de *« constater la nullité des conventions et des prêts s'y rattachant dans le cadre des emprunts Grands chantiers Creys-Malville »*.

SOCIÉTÉ

Dans son rapport annuel sur la « situation des enfants dans le monde »

L'UNICEF dénonce la « tragédie silencieuse » de la malnutrition et de la famine

L'UNICEF a rendu public, jeudi 17 décembre, son rapport sur la situation des enfants dans le monde. Plutôt que de passer en revue les fléaux constatés en 1992, ce rapport prend la forme d'un appel aux populations pour qu'elles s'organisent sur le long terme et qu'elles rappellent aux dirigeants les promesses faites lors du sommet mondial des enfants, en septembre 1990, pour lutter contre la *« tragédie silencieuse »*.



Hier l'Irak et le Soudan, aujourd'hui la Somalie et l'ex-Yougoslavie, l'urgence dictée par les guerres ne quitte pas l'actualité. Elle figure aussi en bonne place parmi les préoccupations de l'UNICEF. Mais l'Organisation des Nations unies pour l'enfance ne perd pas de vue un autre objectif, moins spectaculaire et de plus longue durée : la lutte contre tout ce qui enferre les pauvres dans la pauvreté, c'est-à-dire la malnutrition, les maladies infantiles, l'analphabétisme. *« Jamais inondation ni tremblement de terre, jamais guerre n'a coûté la vie à 250 000 enfants en une semaine. Tel est pourtant le nombre des victimes, chaque semaine, de la malnutrition et de la famine »*, constate le directeur général de l'UNICEF, M. James Grant, dans le rapport, *La situation des enfants dans le monde*, rendu public jeudi 17 décembre. M. James Grant lance un appel à la mobilisation contre ce qu'il appelle une *« tragédie silencieuse »*. Le succès de cette longue bataille suppose, selon lui, une volonté politique, une adhésion des populations et un minimum d'argent.

Cent vingt-deux pays ont adhéré à la convention internationale des droits de l'enfant ou l'ont ratifiée, et cent trente-neuf chefs d'Etat ou de gouvernement ont signé le plan d'action rédigé lors du sommet mondial pour les enfants, en septembre 1990, aux Nations unies. Ce plan comprend vingt-neuf mesures, dont quelques-unes d'ordre général devraient aboutir d'ici à l'an 2000. Réduction d'un tiers des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, par exemple, ou accès de tous à un approvisionnement en eau salubre et à un assainissement sûr, achèvement pour au moins 80 % des enfants du cycle primaire de l'enseignement, réduction du taux d'analphabétisme des adultes et accès égal à l'éducation pour les femmes et pour les hommes, mise en œuvre de la convention internationale des droits de l'enfant, et plus particulièrement des articles concernant la protection des enfants vivant des situations particulièrement difficiles, notamment dans les conflits armés, sans oublier l'accès à des services de planification familiale.

Certaines de ces mesures reprennent des objectifs déjà fixés par les organismes des Nations unies. Il en est ainsi, par exemple, de la vaccination contre les six maladies principales responsables du décès des enfants avant leur premier anniversaire (tuberculose, poliomyélite, diphtérie, coqueluche, tétanos, rougeole), dont le taux de couverture atteint aujourd'hui, selon l'OMS et l'UNICEF, 80 % des enfants de moins d'un an.

Effort des pays en voie de développement

Selon l'UNICEF, 25 milliards de dollars par an suffiraient pour offrir aux enfants du monde les services élémentaires énoncés. Somme modeste, grâce aux progrès de la médecine qui réduisent les coûts, et grâce aussi à la mise en place par beaucoup d'Etats défavorisés de réseaux d'unités légères (centres de santé primaire, écoles de base...). Proches des populations, ces structures sont animées par des agents, si possible issus de la communauté, et formés pour satisfaire les besoins élémentaires.

L'UNICEF montre que les deux tiers des 25 milliards de dollars pourraient être dégagés par les pays en développement eux-mêmes si leur dette était allégée et s'ils renonçaient à certaines dépenses militaires. Le dernier tiers pourrait provenir de l'augmentation, mais aussi de la réorientation de l'aide internationale. Actuellement, la totalité de l'aide publique bilatérale en provenance des pays occidentaux industrialisés s'élève à environ 40 milliards de dollars par an, mais à peine 4 milliards sont affectés à la nutrition, aux soins de santé primaire et à la planification familiale. Eléments d'optimisme : plus de trente pays en développement *« ont fait de sérieux efforts pour réaffecter leurs ressources budgétaires en priorité à ces besoins »*.

Le rapport reconnaît que la tâche ne pourra jamais être menée à bien sans une mobilisation de tous. Fait inhabituel, l'UNICEF préconise un mouvement populaire, *« un changement du climat éthique »* analogue à celui qui a amené *« la fin de l'esclavage et du colonialisme... »*. *« C'est seulement à partir du moment où une multitude d'individus ont commencé à s'informer et à se préoccuper davantage des erreurs et des injustices commises, que ces causes sont sorties de l'ombre et ont amorcé le long cheminement de la reconnaissance. »*

CHRISTINE CHOMBEAU

Une organisation dont on attend tout...

« Si l'on veut que l'Europe ait un avenir, il faut faire quelque chose pour ses enfants », déclarait au lendemain de la seconde guerre mondiale le président américain Herbert Hoover. Il n'était pas le seul à penser ainsi : Ludwig Rajchman, délégué de la Pologne à l'Agence des Nations unies pour les secours et la reconstruction, et des personnalités telles que, pour la France, le professeur Robert Debré, estimaient que le redémarrage des pays européens passait par l'aide aux nouvelles générations et c'est ainsi que, le 11 décembre 1946, l'assemblée générale des Nations unies créa l'UNICEF (United Nations International Children Emergency Fund).

Le travail ne manquait pas. On estimait à 20 millions le nombre d'enfants souffrant gravement de malnutrition aiguë, de tuberculose, de rachitisme ou d'autres maladies infantiles. Dès 1947, environ 6 millions d'enfants recevaient, dans treize pays d'Europe, des couvertures, des vêtements ainsi qu'un peu de lait et du beurre.

En 1950, l'Europe remontant la pente, la dissolution du fonds fut envisagée. Mais il existait d'autres enfants à secourir. L'Assemblée générale des Nations unies, optimiste ou inconsciente, prolongea – de trois ans – le mandat de l'UNICEF afin qu'il aide les continents sous-développés. C'était mettre le doigt dans un immense engrenage. L'ampleur de la misère dans ces régions déshéritées conduisit les Nations unies à faire de l'UNICEF un organisme permanent, rebaptisé Fonds des Nations unies pour l'enfance. Le mot urgence disparaissait, car avec cette nouvelle orientation géographique naissait une autre conception de l'aide, appuyée sur des programmes de développement à moyen et à long termes.

Il faudra cependant attendre 1976 pour que la stratégie des services de base soit élaborée. Cette stratégie s'oppose totalement aux politiques d'investissements prestigieux, aux constructions de grandes structures coûteuses à l'investissement et au fonctionnement, et inaccessibles aux populations rurales. Elle préconise l'implantation de petites structures, plus souples et capables de satisfaire les besoins essentiels dans des zones précises. La participation de la population y est jugée primordiale.

896 millions de dollars

Mais les succès rencontrés n'ont pas toujours été à la dimension des espoirs et des efforts déployés. L'arrivée, en 1979, de M. James Grant à la direction générale de l'UNICEF a donné un nouveau souffle à l'organisation en conférant la priorité au terrain. Puisque l'UNICEF, comme l'OMS, avait reçu pour mission, en 1978, d'assurer d'ici à l'an 2000 un système de santé primaire pour tous, puis en 1985, de vacciner, d'ici à la fin du siècle, 80 % des enfants du monde, il a décidé de faire passer la santé des enfants – mais surtout la vaccination – au premier plan des préoccupations de l'organisation. Il avait compris qu'un tel objectif permettait d'obtenir des résultats concrets à court terme, et était donc susceptible de mobiliser tous les gouvernements quelles que soient leurs options politiques.

L'UNICEF n'a toutefois pas abandonné les autres secteurs d'intervention. Depuis plusieurs années, il soutient activement les actions en faveur des mères et des petites filles, et travaille avec d'autres organisations pour redonner un nouvel élan à l'éducation de base. C'est grâce à ses efforts que la Convention internationale sur les droits de l'enfant a vu enfin le jour et a été adoptée en 1989 par les Nations unies, et qu'en 1990, soixante et onze chefs d'Etat et de gouvernement, réunis à New-York, ont adopté un plan d'action en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant qui sert de base aujourd'hui aux programmes de développement.

La difficulté est de donner à *Pierre sans déshabiller Paul*. Les cartes de vœux qui procurent des fonds appréciables à cette immense organisation ne peuvent pas suffire. Contrairement à l'UNESCO, par exemple, l'UNICEF ne reçoit pas de contributions obligatoires de la part des Etats. Ceux-ci accordent les crédits qu'ils désirent. Les pays industrialisés se sont engagés, il y a vingt ans, à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide au développement. Seuls quatre Etats ont tenu leur promesse : la Norvège, les Pays-Bas, le Danemark et la Suède... Les comités nationaux de l'UNICEF, indépendants de l'UNICEF New-York, viennent en soutien. Ces comités envoient une partie des sommes récoltées à la maison mère et en conservent une autre pour les programmes qui correspondent à leurs objectifs particuliers et qui sont exécutés par des organisations non gouvernementales.

Très souvent, notamment lors de la guerre du Golfe, on a opposé, à tort, cette grande maison des Nations unies aux organisations non gouvernementales. Cependant, l'UNICEF peut se permettre, grâce à un budget relativement régulier (896 millions de dollars en 1992), de travailler en profondeur et sur le long terme. L'UNICEF intervient actuellement dans cent vingt-sept pays.

Ch. Ch.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 19 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC

PRÉVISIONS POUR LE 20 DÉCEMBRE 1992

LEGENDE: ENSOLEILLE · ECLAIRCIES · NUAGEUX · PLUIE OU BRUINE · NEIGE · AVERSES · ORAGES · BRUMES ET BROUILLARD · SENS DE DEPLACEMENT

TEMPS PREVU LE DIMANCHE 20 DECEMBRE 1992 VERS MIDI

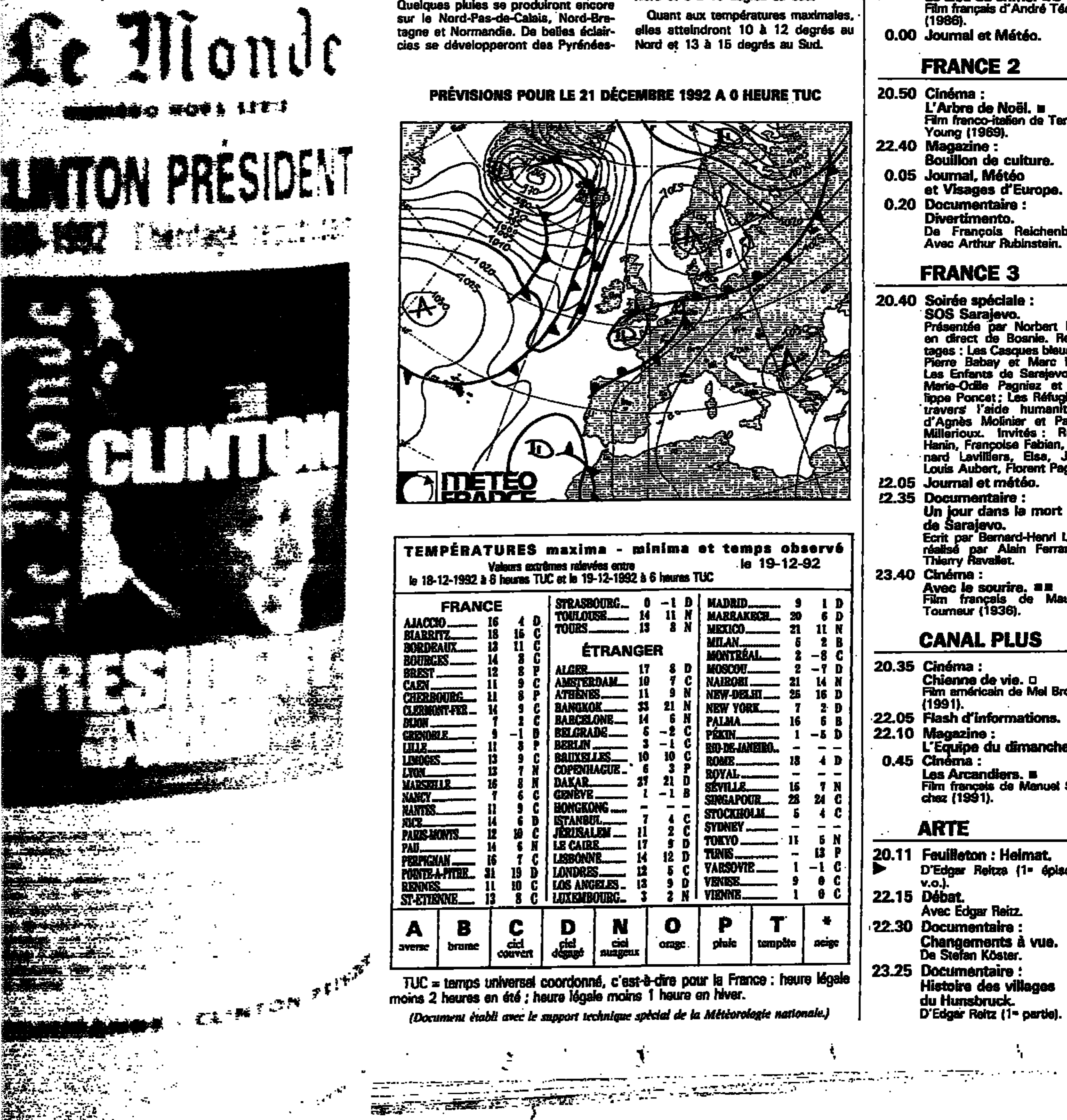
Dimanche : temps doux et nuageux, faibles pluies au Nord. – Le matin, il pleuvra faiblement de la Bretagne aux Pays de la Loire et de la Normandie au Nord-Pas-de-Calais. Des rentrées maritimes apporteront de la bruine sur le golfe du Lion et sur le Languedoc-Roussillon. Sur le reste du pays, le ciel sera très nuageux.

L'après-midi, quelques éclaircies se développeront sur les côtes atlantiques de Sud-Bretagne au Nord-Aquitaine. Quelques pluies se produiront encore sur le Nord-Pas-de-Calais, Nord-Bretagne et Normandie. De belles éclaircies se développeront des Pyrénées-Orientales au Jura jusqu'aux Alpes et à la Corse. Des nuages bas persisteront sur le Languedoc-Roussillon. Ailleurs, les nuages resteront abondants, surtout au nord de la Loire.

Le vent d'autan soufflera jusqu'à 40 km/h. Sur les côtes bretonnes, le vent de nord-est soufflera à 60 km/h.

Les températures minimales sont douces, avoisinant 6 à 8 degrés au Nord et 8 à 10 degrés au Sud.

Quant aux températures maximales, elles atteindront 10 à 12 degrés au Nord et 13 à 15 degrés au Sud.



PRÉVISIONS POUR LE 21 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 19-12-92
Valeurs extrêmes relevées entre le 18-12-1992 à 6 heures TUC et le 19-12-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	16	4	D
BIARRITZ	18	16	C
BORDEAUX	13	11	C
BOURGES	14	8	C
BREST	12	8	P
CAEN	11	9	C
CHERBOURG	11	8	P
CLERMONT-FER.	14	9	C
DIJON	7	2	C
GRENOBLE	9	-1	D
LILLE	11	8	P
LIMOGES	13	9	C
LYON	13	7	N
MARSEILLE	16	8	N
NANCY	7	6	C
NANTES	11	9	C
NICE	14	6	D
PARIS-MONTS.	12	10	C
PAU	14	6	N
PERPIGNAN	16	7	C
POINTE-A-PITRE	31	19	D
RENNES	11	10	C
ST-ETIENNE	13	8	C
STRASBOURG	0	-1	D
TOULOUSE	14	11	N
TOURS	13	8	N
ÉTRANGER			
ALGER	17	8	D
AMSTERDAM	10	7	C
ATHÈNES	11	9	N
BANGKOK	33	21	N
BARCELONE	14	6	N
BELGRADE	6	-2	C
BERLIN	3	-1	C
BRUXELLES	10	10	C
COPENHAGUE	6	3	P
DAKAR	27	21	D
GENÈVE	1	-1	B
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	7	4	C
JÉRUSALEM	11	2	C
LE CAIRE	17	9	D
LISBONNE	14	12	D
LONDRES	12	5	C
LOS ANGELES	13	9	D
LUXEMBOURG	3	2	N
MADRID	9	1	D
MARRAKECH	20	6	D
MEXICO	21	11	N
MILAN	5	2	B
MONTRÉAL	2	-8	C
MOSCOU	2	-7	D
NAIROBI	21	14	N
NEW-DELHI	25	16	D
NEW YORK	7	2	D
PALMA	16	6	B
PÉKIN	1	-5	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	18	4	D
ROYAL	–	–	–
SÉVILLE	15	7	N
SINGAPOUR	28	24	C
STOCKHOLM	5	4	C
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	11	5	N
TUNIS	–	13	P
VARSOVIE	1	-1	C
VENISE	9	6	C
VIENNE	1	6	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 19 décembre

TF 1

20.45 **Variétés : Toute la ville en parle.**
22.35 **Magazine : Ushuaïa.**
23.40 **Magazine : Formule sport.** Football ; Boxe.

FRANCE 2

20.45 **Magazine : La Nuit des héros.** Face au feu ; La horde sauvage ; Maman est en danger ; Un éléphant ça trompe.
22.40 **Magazine : Double jeu.** Présenté par Thierry Ardisson. Noctambules célèbres.
23.55 **Journal, Météo et Visages d'Europe.**
0.10 **Magazine : La 25e Heure.**

FRANCE 3

20.45 **Téléfilm : Les Genoux cagneux.** De Hervé Basle.
22.15 **Journal et Météo.**
22.40 **Magazine : Vis-à-vis.** La Terre, les Indiens et nous.
23.35 **Magazine : Salut Manu.** Présenté par Manu Dibango et Yianna Katsoulos avec le Soul Makossa Gang.
0.20 **Continentales Club.** Meilleurs moments de l'année.

CANAL PLUS

20.30 ▶ **Téléfilm : Sang et poussière.** De Dennis Berry.
22.00 **Flash d'informations.**
22.05 **Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux.** Invités : Definition of Sound.
23.00 **Magazine : Jour de foot.** Buts et extraits des matches de la 19e journée du championnat de France de D1.
23.30 **Cinéma : Society.** ■ Film américain de Brian Yuzna (1989).
1.05 **Cinéma : Crimes de sang.** □ Film américain de Donald P. Bellisario (1988).

ARTE

20.00 **Magazine : Fernsehen TV.**
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Documentaire : La Fin d'un voyage.** De Heiner Stadler.
22.10 **Cinéma d'animation : Une vieille boîte.** De Paul Driessen.
22.20 **Cinéma d'animation : Anna et Bella.** De Borge Ring.
22.25 **Cinéma d'animation : Pas à deux.** De Monique Renault et Gerrit Van Dijk.
22.35 ▶ **Magazine : Macadam.** Didier Lockwood, émission de variétés.
23.40 **Série : Monty Python's Flying Circus.**

M 6

20.40 **Téléfilm : Les Voyageurs de l'infini.** De James Goldstone.
23.45 **Série : Médecins de nuit.**
0.45 **Informations : Six minutes première heure.**
0.50 **Musique : Boulevard des clips.**

Dimanche 20 décembre

TF 1

20.40 **Cinéma : Le Quart d'heure américain.** ■ Film français de Philippe Galland (1982).
22.20 **Magazine : Ciné dimanche.**
22.30 **Cinéma : Le Lieu du crime.** ■■ Film français d'André Téchiné (1986).
0.00 **Journal et Météo.**

FRANCE 2

20.50 **Cinéma : L'Arbre de Noël.** ■ Film franco-italien de Terence Young (1969).
22.40 **Magazine : Bouillon de culture.**
0.05 **Journal, Météo et Visages d'Europe.**
0.20 **Documentaire : Divertimento.** De François Reichenbach. Avec Arthur Rubinstein.

FRANCE 3

20.40 **Soirée spéciale : SOS Sarajevo.** Présentée par Norbert Balit, en direct de Bosnie. Reportages : Les Casques bleus, de Pierre Babey et Marc Dou ; Les Enfants de Sarajevo, de Marie-Odile Pagniez et Philippe Poncet ; Les Réfugiés à travers l'aide humanitaire, d'Agnès Molinier et Patrick Millerioux. Invités : Roger Hanin, Françoise Fabian, Bernard Lavilliers, Elsa, Jean-Louis Aubert, Florent Pagny.
22.05 **Journal et météo.**
22.35 **Documentaire : Un jour dans la mort de Sarajevo.** Ecrit par Bernard-Henri Lévy, réalisé par Alain Ferrari et Thierry Ravalet.
23.40 **Cinéma : Avec le sourire.** ■■ Film français de Maurice Tourneur (1936).

CANAL PLUS

20.35 **Cinéma : Chienne de vie.** □ Film américain de Mel Brooks (1991).
22.05 **Flash d'informations.**
22.10 **Magazine : L'Equipe du dimanche.**
0.45 **Cinéma : Les Arcandiers.** ■ Film français de Manuel Sanchez (1991).

ARTE

20.11 ▶ **Feuilleton : Heimat.** D'Edgar Reitz (1er épisode, v.o.).
22.15 **Débat.** Avec Edgar Reitz.
22.30 **Documentaire : Changements à vue.** De Stefan Köster.
23.25 **Documentaire : Histoire des villages du Hunsbruck.** D'Edgar Reitz (1re partie).

M 6

20.45 **Téléfilm : Tendre mensonge.** D'Anson Williams.
22.25 **Magazine : Culture pub.**
22.55 **Téléfilm : Félicitie ou le Canapé rouge.** D'Alex Demiano.
0.35 **Informations : Six minutes première heure.**
0.40 **Magazine : Métal express.**

CARNET DU Monde

Décès

– Lolita F. Vega Auer,
son épouse,
Nicole Auer,
sa mère,
Gabriel Auer,
son père,
et Catherine Blangonnet,
Yanick et Julien,
ses frères,
Jean et Madeleine Auer,
Et la famille Charloux,
ont la douleur de faire part du décès de

Vincent AUER,

survenu le 17 décembre 1992, à l'âge de vingt-neuf ans.

Les obsèques auront lieu au cimetière parisien de Bagneux (porte principale), le mercredi 23 décembre, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Appt K110,
26, rue du Commandant-Mouchotte,
75014 Paris.

– Mme Jean Dupleix,
Alain et Annie Dupleix,
François et Sylvie Dupleix,
Claude et Karine Azières,
Jérome, Renaud, Stéphane, Delphine et Olivier,
ont le chagrin de faire part du décès de

M. Jean DUPLEIX,
ingénieur en chef HC honoraire SNCF.

L'inhumation a eu lieu aux Portes-en-Ré, le 18 décembre 1992.

Cet avis tient lieu de faire-part.

101, avenue de Saint-Mandé,
75012 Paris.

– Toulouse. Paris.

Mme Jean Peyroutas,
née Françoise Doat,
son épouse,
Mlle Anne Peyroutas,
sa fille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean PEYROUTAS,

survenu à Toulouse, le 17 décembre 1992, dans sa soixante-troisième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Ses enfants, Rachel et Luc,
Irène Reboul,
Hervé et Ugo Bard,
Astrid Starck,
Jean-Philippe et Angeline Reboul,
Marion et Jean-Pierre Potier,
Liliane et André Aziosmanoff,
Odet et Livia Reboul,
Jacquette Reboul,
Toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Olivier REBOUL,
professeur émérite de philosophie et sciences de l'éducation à l'université de Strasbourg,

survenu le 17 décembre 1992, à l'âge de soixante-sept ans.

Il sera incinéré dans la plus stricte intimité.

Une cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 23 décembre, au temple du Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), à 16 h 30.

Que tous ceux dont l'amitié, la fidélité et les soins ont accompagné notre père et sa famille dans leur douloureuse épreuve soient remerciés du fond du cœur.

Remerciements

– Mme Pierre Bézio
Et ses enfants,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Pierre BÉZIO,
procureur général
près la Cour de cassation,
maire de Montels,

vous adressent leurs sincères remerciements et vous prient de croire en leur profonde gratitude.

Anniversaires

– En souvenir de la mort du

professeur Raymond LEIBOVICI,

le 20 décembre 1982.

– Il y a neuf ans, le 20 décembre 1983, disparaissait

Pierre PIEUCHOT.

Une pensée de
Son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 18 décembre :

DES ARRÊTÉS

– Du 10 décembre 1992 relatif à la taxe parafiscale sur les spectacles.

– Du 8 décembre 1992 modifiant l'arrêté du 15 novembre 1954 relatif aux visites techniques de certaines catégories de véhicules de transports de marchandises.

DES DÉCRETS

– N° 92-1310 du 15 décembre 1992 portant simplification du code des marchés publics.

UNE INSTRUCTION

– Du 1er décembre 1992 relative à l'accomplissement du service national actif dans le service de sécurité civile en qualité de sapeur-pompier auxiliaire.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5936

HORIZONTALEMENT

I. Yvette Guilbert y rayonnait pendant que Toulouse-Lautrec crayonnait (deux mots). En transe. – II. Illustre enfant de Salamine. Une personne mortifiée. – III. Ajoute au pittoresque des côtes bretonnes. Abréviation. Préfixe. On n'y trouve plus un shah. – IV. Partie de ballon. Son corps est soumis à de nombreuses opérations. – V. Arrachas une fleur qui ne voulait pas se laisser cueillir. Point légendaires. – VI. Emission dramatique. Maltraiter. – VII. Une bombe et parfois de nombreux « canons ». On prend des risques en courant dessus. Changea du jour au lendemain. – VIII. Ce n'est pas le dada d'une nana. On en parle souvent dans les Highlands. – IX. Retraite pour diplomates en fin de carrière. Sigle. – X. Travailler à un niveau supérieur. Est plus décent dans une galerie que sur un balcon. Un réfractaire aux soirées dansantes. – XI. Sur la rose des vents. La simplicité même. Agrémente un style. N'a donc pas manqué de réflexe. – XII. Le courage du ridicule. Dans des chantiers navals. – XIII. Académie. Où plus d'un ballot s'est fait lever par une grue. Sont très recherchés bien que ne valant pas grand-chose. – XIV. Degré. Terre. Direction. – XV. S'accommodent comme entrées ou s'utilisent comme sorties. Un pas suffit pour la franchir.

VERTICALEMENT

1. Francs qui furent dévalués bien avant l'apparition de l'écu. Admet l'impossible. – 2. Contribution de celui qui souscrit. Son talent était le début de la richesse. Un jeu qui procure souvent quelques avantages. – 3. Semble appliquer, dans le sens inverse, la politique de l'autruche. Quartier de Toul. – 4. Traite des Jaunes. Ses « expressions » incommodaient les lèvres délicates. Facilites des ablutions. Extrait de ciguë. – 5. Ne sont pas faits pour être gardés trop longtemps. Comme un jeu qui distrait surtout ceux qui ne jouent pas. – 6. En France. L'avant-veille de demain. Exsudes. – 7. En retard. Dans l'horizon familier des Montalbanais. Calife. – 8. Tenu pour cher par des gens qui regardent. Le chef des armées. Guigne sans noyau, mais avec pépins. – 9. Maître d'équipage. Préposition. – 10. Se mire dans le Niger. Reposoir de marquise. Superflu souvent vital. – 11. D'un auxiliaire. Vedette du premier thème du cinématographe. La solitude le rend encore plus malfaisant. – 12. Suscite de brillantes réflexions. Adverbe. Protégé de la ruine par un moyen de fortune. – 13. Mots. Un magistrat ou un marginal. – 14. Chérie par Necker. Se repèrent souvent à vue de nez. – 15. N'écrivait rien qui ne fût sans portée. Grand, il peut venir d'un coup de froid ou d'un coup de foudre.

Solution du problème n° 5935

Horizontalement

I. Enamourée. – II. Nasilleur. – III. Edit. – IV. Rigide. – V. Ré. Numéro. – VI. Rasera. Is. – VII. Eu. Titane. – VIII. Eteule. – IX. Etre. Miss. – X. Nasse. – XI. Tue. Scion.

Verticalement

1. Enterrement. – 2. Na. Eau. Tau. – 3. Aser. Erse. – 4. Midinettes. – 5. Oligurie. Es. – 6. Ultimatum. – 7. Ré. Dé. Alibi. – 8. Eu. Erines. – 9. Erg. Osé. Son.

GUY BROUTY

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). L'Après-midi d'un prince : 19 h. L'amour est aveugle : 22 h.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU *(42-08-77-71). L'Amour fou : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.*
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). *Jeux d'ombres à Nohant* : 15 h et 20 h.
ATELIER (46-06-49-24). Le Jugement dernier : 15 h 30 et 20 h 30.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET *(47-42-67-27). Salle Louis Jouvet.* L'Inquiétude : 20 h 30, dim. 16 h.
BASTILLE (43-57-42-14). Cinq essais d'effraction : 19 h, dim. 15 h 30.
BATEAU-THÉATRE OURAGAN *(40-51-84-53). Je? Deuxl! Maux...* : 19 h, dim. 17 h. Le Cabaret de la grand-peur : 20 h 30, dim. 16 h 30.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Le Bonjour d'Alfred : 19 h 30. Les *Cauchemars : 20 h 30.Dim.* Les Champêtres de joie : 20h30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). La Jalousie : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE *(42-38-35-53). Apprendre à rire sans* pleurer : 19 h. Escurial : 19 h.
CAFÉ DE LA DANSE (40-26-28-58). Don Juan d'origine : 20 h 30.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Le Graphique de Boscop : 20 h. Qui vous savez : 22 h.
CARTOUCHERIE-ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Vous avez dit Labiche? : 20 h 30, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE-EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). L'Abuseur de Séville : 20 h 30.Dim. La Vida es Sueno (en espagnol) : 16h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE L'AQUARIUM *(43-74-99-61). Marguerite et le Président* : 18 h, dim. 16 h. Les Vœux du président : 20 h 30.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). Iphigénie à Aulis : *19 h 30.*Dim. Agamemnon : 13h. Les Choéphores : 13h. Les Euménides : 13h.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h, dim. 15 h 30.
CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Une certaine mulâtresse : 20 h, dim. 16 h. Petite salle. Médée dans le miroir : 18 h 30.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Le Bestiaire héroïque : 20 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 17 h 30.
CITÉ INTERNATIONALE (45-88-81-54). Appartement témoin ; *De plein fouet* : 17 h et 21 h. Les Ubs : 17 h et 21 h. Le Venin des histoires : 20 h 45, dim. 16 h 45. Le Pleure-misère : 20 h 45, dim. 16 h 45.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Meurtres au music-hall : 21 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES *(47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 18 h* et 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 16 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 19 h et 21 h 30, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : 20 h 30.Dim. La Serva amorosa : 20h30. Le roi s'amuse : 14h.
CONFLUENCES (40-24-07-49). Poucette : 19 h.
DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h, dim. 15 h 30.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Direction Critorium : 19 h 15. *Qui est le véritable inspecteur Hound? : 20 h 45*, dim. 15 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). Le Traité de ma triche : 21 h, dim. 15 h 30.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). *Avatar : 20 h 30, dim. 16 h.*
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Au bal à Boulingrin : 20 h 30, dim. 16 h.
ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). La Nuit juste avant les forêts : 16 h et 20 h 30.
ESPACE JEMMAPPES (46-34-01-58). Arlequin serviteur de deux maîtres : 21 h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage forcé : 18 h. L'île des esclaves : 19 h, dim. 15 h. Feu la mère de madame : 20 h, dim. 18 h. La Mouette : *21 h. Danse avec les fous : 23 h, dim.* 19 h.Dim. Le Mariage de Figaro : 16h.
ESPACE PROCRÉART (42-52-81-16). Dieu aboie-t-il? : 20 h 30.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). *Chlorure de sodium : 15 h. Salle I.* Quand fera-t-il jour? : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. Le Machiniste têtu : *20 h 30, dim. 16 h.*
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (60-10-55-24). Exercices de style : *20 h 30, dim. 15 h 30.*
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). La Contrebasse : *20 h 45, dim. 15 h.*
GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). Un amour : 17 h 30.
GRAND EDGAR (43-35-32-31). Lamy and Co : 18 h et 20 h 15. Une fille entre nous : 22 h.
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (40-03-39-03). Les Pieds dans l'eau : *17 h et 21 h.*
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Délire à deux : 19 h. Amours en pièces : 20 h 30. Le Rire amer du belouga : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Solo : 17 h et 20 h 30.
HÉBERTOT (43-87-23-23). Sans cesse : 18 h 30. L'Ecole des femmes : 21 h, dim. 15 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Lautrec sur la Butte : 21 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Brûlez tout! : 21 h, dim. 15 h.
LA CIGALE (42-33-43-00). Pierre Palmade : 20 h 30.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Carmen *Paradise* : 21 h.
LE CARRÉ BLANC (42-81-27-14). *Novochnie, Novochnie, Novochnio* : 17 h.
LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Quatuor à gages : 20 h 30.
LE RELAIS DU BOIS (40-50-19-56).Dim. Clovis : 16h.
LE TRIANON (42-09-93-44). Auguste et Chambre-à-air au pays des piranhas : 14 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. L'Ecole des dictateurs : 20 h. Douce : *21 h 30. Théâtre rouge. Voici le temps* des assassins : 18 h 30. Les Peupliers d'Etretat : 20 h. Tout va bien, je vais bien! : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). Edwidge Feuillère en scène : *21 h, dim. 15 h 30.*
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des *femmes : 21 h.*
MARIE STUART (45-08-17-80). Huis clos : 16 h. Des fois, la nuit... : 19 h 30. Savage Love *(anglais-français) :* 21 h 15.Dim. Marie and Bruce (en anglais) : 17h, 20h30.
MARIGNY (42-56-04-41). Suite royale : 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim. 15 h.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Nocturne à Nohant : 18 h 30.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêves : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Chantal Gallia : 21 h, dim. 16 h.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). La Puce à l'oreille : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Bas-*fonds : 15 h et 20 h 30.*
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) *(43-22-77-30). La Traversée : 21 h,* dim. 15 h 30.
MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). Les Rivaux d'eux-mêmes ; Proverbes : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h et 21 h, dim. 15 h.
ŒUVRE (48-74-42-52). Les Dimanches de M. Riley : 20 h 45, dim. 15 h.
OLYMPIA (47-42-25-49). Marc Métral dans Cadeau de Noël : 14 h 30. Guy Bedos et Muriel Robin : 21 h 30, dim. 17 h.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (48-03-11-36). Bud dans tu t'es vu quand t'as ri! : 21 h.
PALAIS DE JUSTICE (48-20-72-27). Port-Royal : 20 h 30, dim. 16 h.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 21 h, dim. 15 h.
PASSAGE DU NORD-OUEST *(47-70-81-47). Le Banc : 20 h.*
PÉNICHE-OPÉRA (42-45-18-20). Scorrendo : 21 h, dim. 17 h. Bernard est mort : 21 h, dim. 17 h.
PETIT THÉATRE DE PARIS *(48-74-25-37). Patrick Bosso : 21 h.*
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Montaigne ou Dieu, que la femme me reste obscure! : 21 h, dim. 15 h. Salle II. La Peau trop fine : *21 h, dim. 15 h.*
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Ministrel : *17 h et 21 h, dim. 15 h 30.*
RANELAGH (42-88-64-44). Trekking : 20 h 30, dim. 17 h.
ROSEAU-THÉATRE *(42-71-30-20).* Deux siècles d'amour : 20 h 30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une *aspirine pour deux : 17 h 30 et 20 h 45,* dim. 15 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30. Elle et Dieudonné : 22 h.
THÉATRE 13 (45-88-62-22). Vu du pont : 16 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Monsieur Klebs et Rozalie : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DÉJAZET (48-87-52-55). Les Crétins verts dans le spectacle de fin d'année : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DE *DIX-HEURES* (46-06-10-17). Lilia : 20 h 30.
THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). D'Alba est stone... Mais ils vécurent heureux : 20 h 15. Brigitte Lahaie : 22 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Chantal Ladesou : 20 h 30.
THÉATRE JACQUES-COURIVAUD (45-41-10-08). Attention haute tension : 20 h 45.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR *BELLE-DE-MAI* (48-05-67-89). Arène. Three men in a boat : 14 h 30. The Hamburger Twins (en anglais) : 14 h 30 et 20 h 30. Gotcha (en anglais) : 18 h. The Fever (en *anglais) : 22 h 30. Belle de Mai. Félicité* ou le Merveilleux Théâtre d'art et de science du docteur de Groningue : 20 h 30, dim. 17 h.Dim. Frieda's Flight or She who can but doesn't (en anglais) : *18h.*
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Jean-Luc Debattice : 20 h 30, dim. 18 h 30. Les Zappeurs : 22 h, dim. 20 h 30.
***THÉATRE MAUBEL-MICHEL* GALABRU** (42-23-15-85). Le Vagabond de Whitechapel : 20 h 30, dim. 15 h. Didier Follenfant : 22 h.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT *(47-27-81-15). Salle Gémier. Mystification* ou les Catins de M. Diderot : 20 h 30, dim. 15 h. Salle Jean Vilar. Les Rustres : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE *(43-66-43-60). Sourire des* mondes souterrains : 21 h, dim. 16 h. Grande salle. Macbett : 15 h 30 et 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON *(43-25-70-32). Le Chevalier d'Olmedo :* 15 h et 20 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Mademoiselle Butterfly from Paris : 20 h 30. Dis-moi que tu m'aimes : 22 h. *Salle II. Roro et Saoz : 22 h.*
THÉATRE PARIS-PLAINE (42-50-15-65). L'Homme invisible : 15 h et 19 h, dim. 16 h.
THÉATRE DU ROND-POINT RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Saute, Marquis! : 19 h, dim. 15 h. Conversation en Sicile : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE SILVIA MONFORT *(45-31-10-96). Samedi, dimanche et* lundi : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Monsieur chasse! : 20 h 15, dim. 15 h.
THÉATRE VALHUBERT (45-84-30-60). Le Jeu de l'amour et du hasard : 15 h et 20 h 30.
TOURTOUR (48-87-82-48). Le Voyage de Mémé : 19 h. Voyage au centre de la *Terre : 20 h 30.*
TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). Hocine Slimane : 20 h 30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). *Batailles : 19 h.*
VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (44-59-79-99). Opéra *équestre : 20 h 30, dim. 17 h 30.*
AULNAY-SOUS-BOIS (ESPACE JACQUES-PRÉVERT) (48-68-00-22).Dim. Legaf' : 16h.
BATEAU-THÉATRE DOCTEUR PARA-*DIS* *(46-48-78-69). Le Misanthrope et* l'Auvergnat : 20 h 30, dim. 17 h.
CERGY-PONTOISE (THÉATRE 95) (30-38-11-99). Le Chant des signes : 21 h.Dim. La Trilogie des tables : 15h, *18h, 21h.*
CHELLES (THÉATRE) (60-08-55-00). Les Monstres sacrés : 21 h, dim. 15 h 30.
CORBEIL-ESSONNES (THÉATRE DU CAMPAGNOL) (64-96-72-31). Le Voyage à Rome : 21 h, dim. 17 h.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) *(47-93-26-30). Les Acteurs de bonne* foi ; la Dispute : 20 h 30.
JUVISY-SUR-ORGE (SALLE JEAN-DASTÉ) (69-21-60-34). Le Monologue de Molly Bloom : 21 h, dim. 16 h.
JUVISY-SUR-ORGE (THÉATRE DE **L'ECLIPSE)** (69-21-60-34). Le Monologue de Molly Bloom : 21 h, dim. 16 h.
MAISONS-ALFORT (THÉATRE CLAUDE-DEBUSSY) (43-96-77-67). Omifle : 20 h 45.
MALAKOFF (THÉATRE 71) (46-55-43-45). La Cantatrice chauve : *20 h 30, dim. 17 h.*
MONTREUIL (TJS) (48-59-93-93). Le Grand Nénuphar d'Amazonie : 20 h 30, dim. 17 h.
MORSANG-SUR-ORGE (L'ARLEQUIN) (69-04-13-70).Dim. Madame Marguerite : 16h30.
NANTERRE (ESPACE CHORUS) (42-38-38-52). Cendrillon : 14 h 30 et 17 h 30, dim. 10 h 30.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). La Double Inconstance : 20 h 30.
NOISY-LE-GRAND (ESPACE **MICHEL-SIMON)** (49-31-02-02). Smain : 21 h.
PORT-MARLY (ESPACE TOUTANKHAMON) (34-80-34-11). Lagaf' : 20 h 45.
RUEIL-MALMAISON (THÉATRE ANDRÉ-MALRAUX) (47-32-24-42). *Pleins Feux : 20 h 45.*
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). La Carpe du duc de Brienne : 20 h 45.
VANVES (THÉATRE LE VANVES) (46-45-46-47). La Dame au petit chien ; Un mouton à l'entresol : 20 h 30, dim. *15 h.*

PARIS EN VISITES

LUNDI 21 DÉCEMBRE

« Exposition Byzance », 10 h 15, 2, place du Palais-Royal (P.-Y. Jaslet).

« Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés », 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« L'*Opéra Garnier* » *(limité à trente* personnes), 13 h 15, dans le vestibule, statue de Lulli (Visite pour les *jeunes. Monuments historiques).*

« Exposition Picasso », 13 h 15, Grand Palais, entrée de l'exposition (P.-Y. *Jaslet).*

« La maison Opéra et son quartier », 14 heures, 5, rue du Docteur-Lancereaux (M. Hager).

« L'UNESCO, architecture des *années 50 » (limité à trente per*sonnes), 14 h 30, devant les grilles, place Fontenoy (Monuments histori*ques).*

« Les salons de la bibliothèque de l'Arsenal », 14 h 30, 3, rue de Sully (D. Fleuriot).

« Appartements royaux du Louvre et vie quotidienne de la cour », 14 h 30, 2, place du *Palais-Royal,* devant le Louvre des antiquaires (Connaissance de Paris).

« Exposition Byzance, au Louvre », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal (Europ explo) .

« Hôtels et jardins du Marais. Place *des Vosges* », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'Hôtel-Dieu, l'ancêtre des hôpitaux parisiens, et la médecine autrefois », 14 h 40, entrée de l'Hôtel-Dieu, côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

« La Sorbonne. Histoire de l'université et du Quartier latin », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Exposition Manessier », 16 heures, entrée de l'exposition, Grand Palais (Paris et son *histoire).*

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Du burlesque à la comédie américaine : Smile Please (1924), de R. Del Ruth, Lucky Stars (1925), de H. Edwards, His First Flame (1927), de Mack Sennett, *18 h 30 ; Vous ne l'emporterez pas* avec vous (1938, v.o. s.t.f.), de Frank Capra, 21 h.

DIMANCHE

Du burlesque à la comédie américaine : Gussle's Backward Way (1915), Charlot cambrioleur, de Charles Chaplin, The *High Sign (1920)*, l'Insaisissable (1921), les Deux Détectives (1927), 18 h 30 ; Un pigeon qui pige (1957, v.o. s.t.f.), de Norman Mac Leod, 21 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

SAMEDI

Indépendants américains : Declarative Mode (1977), de P. Sharits, Ray Gun Virus (1966), de P. Sharits, Word Movie/Fluxfilm (1966), de P. Sharits, Piece Mandala (1966), de P. Sharits, *nothing (1968), de Paul Sharits, touching* (1968), de Paul Sharits, 18 h ; S : Tream : S : S : ection : S : ection : S : sectionned (1968-1971), de P ; Sharits, Inferential Current (1971), de P. Sharits, *Axiomatic Granularity (1972-1973)*, de Paul Sharits, Analytical Studies I (1971-1976), de Paul Sharits, 20 h 30 ; Histoire permanente du cinéma : Cabiria (1913-1914), de Giovanni Pastrone, 16 h 30 ; Intolérance (1916), de D. W. Griffith, 18 h 30.

DIMANCHE

Indépendants américains : Analytical Studies 2 (1971-1976), de P. Sharits, *Color Sound Frame (1974, v.o.), de* P. Sharitz, Tails (1976), de P. Sharits, Epileptic Seizure Comparison (1976), de P. Sharits, 18 h ; 3rd Degree (1982), de P. Sharits, Analytical Studies 3 *(1973-1974), de P. Sharits, Apparent* Motion (1975), de P. Sharits, Episodic Generation (1976), de P. Sharits, 20 h 30 ; Histoire permanente du cinéma : Lady Macbeth sibérienne *(1962, v.o. s.t.f.), d'Andrzej Wajda,* 16 h 30 ; le Château de l'araignée (1957, v.o. s.t.f.), d'Akira Kurosawa, 18 h 30 ; Falstaff (1965, v.o. s.t.f.), d'Orson Welles, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma mexicain : les Aventures de *Robinson Crusoé (1952, v.o. s.t.f.)*, de Luis Bunuel, 14 h 30 ; Vamonos con Pancho Villa (1935, v.o. s.t.f.), de Fernando de Fuentes, 17 h 30 ; Cabeza de Vaca (1990, v.o. s.t.f.), de Nicolas Echevarria, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma mexicain : El Compadre Mendoza (1933, v.o. s.t.f.), de Fernando de Fuentes, 14 h 30 ; En este pueblo no hay ladrones (1964, v.o. s.t.f.), d'Alberto Isaac, 17 h 30 ; la Mort en ce jardin (1956), de Luis Bunuel, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

I love Paris, Paris vu par les Américains : *Révolution française* : Universal Newsreel (1930-1932, v.o. juillet 1963), Scaramouche (1953, v.o.) de George Sidney, *14 h 30 ; la Libération de Paris* (1944) d'un collectif ; Rapatriement des prisonniers de guerre (1945), Universal Newsreel (1930-1932, v.o. septembre 1944), Paris Liberated! (1944) d'un anonyme, *From D-Day to Germany* (1944, v.o.) de l'armée américaine, 16 h 30 ; l'Après-guerre : The Paris Story (1944, v.o.) de l'armée américaine, le Petit Garçon perdu (1953, v.o.) de George Seaton, *18 h 30 ; Guerre d'Algérie* : Universal Newsreel (1930-1932, v.o. février 1962), Chacal, (v.f.) de Fred Zinnemann, 20 h 30.

DIMANCHE

*I love Paris, Paris vu par les Améri*cains : Ecrivains : James Baldwin : the Price of the Ticket (1989, v.o.) de Karen Thorsen, 14 h 30 ; Musiciens : Harlem-sur-Seine (1962) de Jean-Christophe Averty, Bird (1987-1988, v.o.) de Clint Eastwood, 16 h 30 ; Ecrivains : Anaïs Nin (1970) de Gérard Poitou, Une amitié parisienne (1989) d'Einar Moos, 18 h 30 ; Jazzmen : Chet's Romance (1988) de Bertrand Fèvre, Autour de minuit (1985-1986, v.o.) de Bertrand Tavernier, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A DEMAIN (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; UGC *Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81)* ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *Denfert, 14e (43-21-41-01).*
ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44).
BEAU FIXE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
BEETHOVEN (A., v.f.) : Club Gaumont *(Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ;* Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76).
***LA BELLE ET LA BÊTE* (A., *v.o.*) :** George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; UGC *Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59* 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e *(36-65-70-41) ;* Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé *Wepler II, 18e (45-22-47-94).*
BEZNESS (Fr.-Tun.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
BLADE RUNNER-VERSION INTÉ-*GRALE* *(A., v.o.) : Gaumont Grand Ecran* Italie, 13e (45-80-77-00).
BODYGUARD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 *Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83)* ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; George *V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74)* ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e *(45-75-79-79)* ; v.f. : Rex, 2e *(42-36-83-93 36-65-70-23)* ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e *(36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e* (47-42-56-31 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), *13e* (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e *(36-65-75-14) ;* Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e *(46-36-10-96 36-65-71-44).*
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Mont-*parnasse, 6e (45-74-94-94* 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC *Gobelins, 13e (45-61-94-95* 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
CERCLE DE FEU* (A.) : *La Géode, 19e (40-05-80-00).
CERRO TORRE (Fr.-All.-Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA CHASSE AUX PAPILLONS **(Fr.) :** Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).
LE CHÊNE (Rou., v.o.) : 14 Juillet Par-*nasse, 6e (43-26-58-00).*
LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
COEUR DE TONNERRE (A., v.o.) *:* Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26 36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LA CRISE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; Gaumont *Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82)* ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e *(43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon* Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montpar-*nasse, 14e (43-20-12-06) ;* 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC *Maillot, 17e (40-68-00-16* 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e *(45-32-91-68).*
LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : *Lucernaire, 6e (45-44-57-34)* ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
DJEMBEFOLA (Fr.-guinéen) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 *36-65-70-43) ;* L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Trianon, 18e (46-06-63-66).
EDWARD II (Brit., v.o.) : Reflet Logos *II,* 5e (43-54-42-34).
LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e *(45-32-91-68).*
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
L'ETRANGÈRE (Brit., v.o.) : *Europa* Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).
FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e *(45-75-79-79) ; UGC Maillot,* 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; Français, 9e *(47-70-33-88) ;* Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins *bis* (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé *Wepler II, 18e (45-22-47-94)* ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94).
LES GORILLES DE MONTAGNE (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
LE GRAND PARDON II (Fr.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 *36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-*Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; *Paramount Opéra, 9e* *(47-42-56-31* 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 *36-65-70-45) ; Mistral,* 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e *(46-36-10-96 36-65-71-44).*
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
IMPITOYABLE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
INCIDENT A OGLALA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26 *36-65-70-67).*
INDOCHINE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
J F PARTAGERAIT APPARTEMENT (*) (A., v.o.) *: Cinoches, 6e* (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).
JEUX DE GUERRE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, *9e (47-42-56-31* 36-65-70-18) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
L 627 (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., *v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e* (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LUNA PARK (russe, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
***LUNES DE FIEL* (*) (Fr., v.o.) : Forum** Orient Express, 1e (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Normandie, 8e *(45-63-16-16 36-65-70-82) ; Studio* 28, 18e (46-06-36-07).
MAC (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
MARIS ET FEMMES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40 36-65-70-63) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; UGC Opéra, 9e *(45-74-95-40* 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e *(45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral,* 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont *Parnasse, 14e (43-35-30-40)* ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
LES MEILLEURES INTENTIONS *(danois, v.o.) : Reflet Logos I,* 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
1492, CHRISTOPHE COLOMB (A., v.f.) : Gaumont Opéra, 2e *(47-42-60-33)* ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
LE MIRAGE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
MOSCOU-PARADE (Fr.-russe, v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; *Impérial,* 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-26-59-83) ; Gaumont Marignan-*Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-La*zare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e *(42-71-52-36) ;* Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; *Gaumont Gobelins* (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Mont-*parnos, 14e (36-65-70-42)* ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
LA PETITE AMIE D'ANTONIO (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

MUSIQUES

La désertion

Public clairsemé pour Philippe Herreweghe et son soliste Andreas Staïer

ROSSINI, DUSSEK, SCHUBERT
au Théâtre des Champs-Elysées

L'Orchestre des Champs-Elysées jouait sous la direction de Philippe Herreweghe, le 17 décembre, dans le théâtre de l'avenue Montaigne. Andreas Staïer tenait le piano-forte. Les entendre, les voir aux prises avec l'ouverture de *l'Italienne à Alger*, de Rossini, le *Concerto pour pianoforte en sol mineur*, de Jan Ladislav Dussek, et la *Sixième Symphonie* de Schubert est riche d'enseignements sur l'attitude des musiciens «baroques» face à l'interprétation. Herreweghe dirige, à n'en pas douter. Le chef est face aux musiciens, il a une baguette, remue les bras, dessine les phrases, donne quelques départs, modèle la dynamique, obtenant des *pianissimos* proches du silence, des *fortissimos* éclatants, toujours transparents.

Mais la tension qui émane de ces exécutions n'est pas de même nature que celle que l'on apprécie à l'écoute d'un excellent orchestre traditionnel. Herreweghe est sur un pied d'égalité avec ses musiciens, il est au milieu d'eux. Ces derniers prennent en charge individuellement et collectivement une grande partie de l'interprétation. De là, sans doute, cette impression nouvelle d'écouter une *Sixième* de Schubert qui avance son bonhomme de chemin plus qu'elle ne semble être «conduite»: les phrases sont dessinées avec soin, les rythmes impeccablement tendus, l'*andante* chemine en apesanteur, le *finale* se déroule patelin, sans idée préconçue. Un peu, style mis à part, comme lorsque l'on écoute une formation de chambre sans chef jouant sous l'autorité de son violon solo. Faut-il regretter cet abandon relatif des prérogatives du chef d'orchestre? Non, dans la mesure où il nous fait découvrir une autre façon d'entendre Rossini et Schubert.

Lyrisme aristocratique

Reste le concerto de Dussek. Est-ce parce que nous n'avons aucun point de comparaison que Staïer, Herreweghe et l'orchestre nous ont comblé? Jamais nous n'avions entendu la moindre de ses œuvres concertantes: elles ne sont pas jouées, pas enregistrées. Nous le regrettons à peine: quel bavard, ce Tchèque! Sa musique donne au moins la possibilité au pianofortiste d'éblouir par son engagement physique. Emporté par une folie virtuose stupéfiante, le jeune Andreas Staïer renoue avec la grande habileté (qui épatait le public du début du siècle dans les concerts de Raoul Pugno, de Saint-Saëns et de Diemer) des pianistes formés par des maîtres contemporains de Dussek – le disque nous a heureusement transmis leur art. Il émeut aussi par son lyrisme aristocratique, sa façon de laisser les phrases en suspens, par son intériorité dans le mouvement lent. Et l'orchestre, par la finesse de son accompagnement. «Concerto» vient, indirectement, de combattre, nous apprend le dictionnaire. Quelle joute, en effet, que cette interprétation caracolante, pétillante... salvatrice.

Hélas, Herreweghe, son orchestre et Staïer n'ont attiré que 400 spectateurs payants pour ce concert et près de 200 invités, dans un théâtre de 1 700 places. Il va bien falloir que les organisateurs et les institutions se penchent sur les vraies raisons qui détournent les mélomanes de la musique vivante. A 640 F le fauteuil (80 F le moins cher), les représentations d'*Armide*, de Lully, ont affiché complet dans le même Théâtre des Champs-Elysées. Le «paradis», malgré des places à 40 F (290 F la plus chère), était désert jeudi soir (1).

ALAIN LOMPECH

(1) Les ouvreuses n'ont pas fait descendre les rares spectateurs au parterre, comme cela se produit souvent en pareil cas.

Cent tambours, vingt Rosettes

DOUDOU N'DIAYE ROSE
au Théâtre de la Ville

«J'étais un grand amateur de cinéma. Dans les années 50, je voyais tous les films de Tino Rossi, où il chantait avec un orchestre symphonique, cinquante violons et des violoncelles. Je me disais: quand est-ce que je pourrai faire ça, et comment, ici en Afrique?» Doudou N'Diaye Rose, Sénégalais de Dakar, maître tambour-major, griot fils de griots, a dû attendre dix ans pour matérialiser son projet de grand orchestre, version africaine.

Le 4 avril 1960, jour de l'indépendance du Sénégal: Mamadou N'Diaye fait son entrée dans le grand stade de Dakar entouré de cent dix tambourinaires. Devant le président Senghor et ses invités ils jouent, ensemble, des rythmes très anciens, qui doivent attirer les poissons, paralyser le lion, ou permettre de rattraper le lièvre à la course.

«Les groupes de percussionnistes au Sénégal ne dépassent pas six ou sept batteurs. J'ai commencé à réunir dix tambours, puis quinze, puis trente. Personne n'y croyait.» L'incrédulité pousse Doudou à recruter parmi les siens, dans sa famille qu'il a fort nombreuse. *«Puis, j'ai fait le tour des neuf régions du Sénégal, pour m'entretenir avec les anciens. J'ai pris des sacs de riz, de l'argent et du café pour les leur offrir. En échange, ils m'ont livré ce qu'ils savaient.»*

Découvert en Europe au *Nancy Jazz Festival*, aux côtés de la troupe de Maurice Béjart puis au défilé du 14 juillet 1989, Doudou N'Diaye «Rose» (le prénom de sa mère) est aussi un novateur qui compose des pièces rythmiques originales. C'est le premier, aussi, à avoir fait appel à des femmes. Ce qui ne s'était jamais vu en Afrique.

Doudou N'Diaye Rose promène aujourd'hui quarante batteurs, et ses Rosettes, à travers le monde. A Dakar, la troupe compte jusqu'à cent personnes (à écouter, *Djaboté*, son dernier album, produit par Eric Serra, chez Virgin). L'enchevêtrement des rythmes est époustouflant. Doudou N'Diaye Rose noue et dénoue les liens secrets du continent africain sur ses tambours où résonnent le vent léger et le passage du temps.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

► **Les 20 et 21 décembre à 20 h 30. Tél.: 42-74-22-77.**

DANSE

Béjart continue son cinéma

Deux nouvelles créations dédiées à Chaplin et à Godard

LAUSANNE
de notre envoyée spéciale

Dans *Ma vie*, Chaplin raconte que Igor Stravinski, dînant un soir chez lui, proposa qu'ils fassent un film ensemble. Chaplin inventa sur le champ une histoire: elle devait être *«surréaliste»*, dit-il. Dans une boîte de nuit chic, on représente sur la piste de danse la Passion du Christ. Buvant leur champagne, les noctambules assistent au spectacle avec amusement ou indifférence. Seul un ivrogne s'en indigne: il est promptement expulsé. Chaplin expliqua alors aux musiciens que ce scénario était destiné à montrer *«combien le monde était devenu cynique et conventionnel en professant le christianisme»*. *«Mais c'est sacrilège!»* rétorqua gravement Stravinski. Ils n'en parlèrent plus.

Les voilà réassociés outre-tombe, par Béjart interposé. Qui met en scène les visions chaplinesques, dans *la Crucifixion*, avec une sobriété inattendue. Pas de décor (la récession économique frappe aussi les troupes suisses), quelques guéridons et chaises, noctambules en noir, qui tendent eux-mêmes au Christ les instruments du supplice. Le texte de Chaplin est dit en alternance par un danseur et par Annie Chaplin, fille du cinéaste. Stravinski étant, sauf cas désespéré, bénéfique aux chorégraphes (Béjart a choisi *Preludium*, *Ragtime*, *Tango*, et *Ebony concerto*), la danse est coupante, nette et sans bavures. Cette étrange *Crucifixion* tient la route, au demeurant brève.

Images hétéroclites

Sobriété n'est pas, en revanche, e mot qui convient à *la Nuit* – ballet dédié cette fois à Jean-Luc Godard, et évoquant plus précisément son film, *Je vous salue Marie*. Après la Passion, la Nativité. Contée par Béjart sur un mode plutôt loufoque, avec ces télescopages d'images hétéroclites qu'il aime. Marie, absorbée par la télévision quand l'ange Gabriel, trapéziste descendu du ciel, vient la saluer, Arlequin de Picasso, flics en imper, majorette en tutu, Schönberg (*la Nuit transfigurée*) entrelardé de Nino Rota...

Ce bric-à-brac distrayant, sinon convaincant, est soudain interrompu par un double pas de deux d'un lyrisme radieux, superbe moment de danse pure interprétée par un quatuor haut de gamme, Koen Onzia, Christine Blanc, Emmanuelle Bérard, Domenico Levré. Le kitsch (voulu) de l'image finale, crèche sur fond de ciel mauve criblé d'astres, avec rois mages brandissant une étoile électrique au bout d'une perche, défie la plus haute époque du calendrier des Postes. On ne sait pas si l'auteur de *Pierrot le fou* y reconnaîtrait ses petits, mais le public lausannois s'amuse beaucoup.

Il n'aura pas suffi à Béjart d'avoir, depuis juin dernier, ouvert une école, fondé sa nouvelle troupe, Rudra, et signé six créations (*le Monde* du 7 décembre). Il vient d'en régler une septième: un solo pour Sylvie Guillem, qui le dansera à Lausanne le 22 décembre. Titre et personnage empruntés au livre de Catherine Clément, *Sissi, impératrice anarchiste*.

SYLVIE DE NUSSAC

► **Le Métropole, 20 heures. *La Nuit et la Crucifixion*, les 19 et 20 décembre. *Opéra et Mr C...* le 21, avec *Sissi* le 22.**

PHOTO

Le baiser dérobé

Suite de la première page

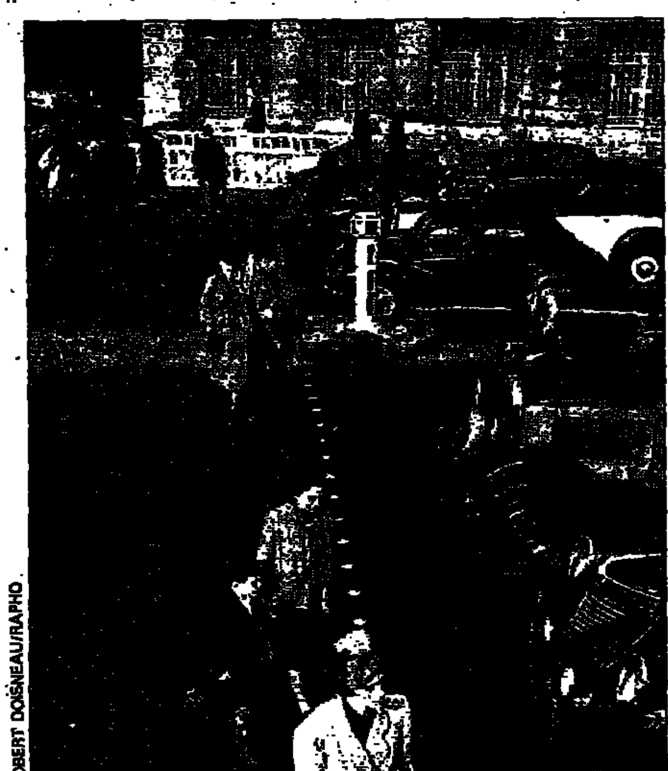
Et cette photo romantique devient une froide pièce à conviction, scrutée à la loupe, pour retrouver des convergences dans le trait d'un sourcil, le geste d'une main, le lobe d'une oreille, l'implantation des cheveux, la marque d'un bracelet. *«La rançon du succès»*, commente, impuissant, le photographe.

Comment en est-on arrivé là? Au printemps de 1950, le magazine américain *Life* commande à Doisneau un sujet sur les amoureux de Paris. Le sujet sera publié sur trois pages. Le «Baiser», mal présenté, en tout petit, apparaît sur l'une d'entre elles... Le succès de cette photo ne viendra que trente-six ans plus tard, avec la commercialisation du poster: 410 000 vendus à ce jour, record mondial. *«Un chiffre hors du commun quand on sait que les meilleures ventes avoisinent les 15 000 exemplaires»*, explique Victor Francès, le directeur des Editions du Désastre. Mais le succès est bien plus large: 80 000 cartes postales, 200 tirages d'auteur vendus (à 22 500 francs pièce), et une image – recadrée – que l'on retrouve sur une publicité pour une compagnie aérienne, sur des puzzles, des rideaux de douche, des housses, des calendriers, des fournitures scolaires, ou des cinécartes... *«Il ne se passe pas un jour sans qu'on nous la demande»*, dit-on chez Rapho, l'agence du photographe. Doisneau a même accepté de plagier sa photo pour un limonadier. Mickey Rourke et Alan Parker ont essayé de construire un film à partir du cliché, d'innombrables photographes ont démarqué l'image, et le cinéaste Claude Miller s'y réfère dans *la Petite Voleuse*...

Les imprimeurs de Vitry

Une situation qui explique *«les coups de fil qui pleuvent»* à l'agence. Exemples parmi vingt, un lecteur de Mexico découvre l'image dans le magazine *Femme* et écrit à Rapho: *«Doisneau a capté un baiser romantique que j'échangeais avec mon épouse en pleine rue.»* La publication de la photo en couverture de *Télérama*, en juillet 1988, lancera véritablement «l'affaire». Un lecteur, qui signe *«l'amoureux de la place de l'Hôtel-de-Ville»*, se reconnaît et écrit au magazine: *«Merci, grand merci! Pour mon anniversaire, j'ai reçu de vous un grand cadeau.»* Ce lecteur écrit même un poème à celle qu'il embrassait sur le cliché et qu'il finira par retrouver: *«Françoise! Françoise! Françoise! ma douce douleur sans trêve, ma douce douce vivante toujours, depuis le premier jour.»* Mais Françoise, mariée à Bordeaux, n'apprécie pas ce flash-back pour le moins abrupt et envisage de faire un procès au photographe dont l'image publiée porterait atteinte à son couple... *«Après de nombreux courriers et échanges d'avocats, elle a renoncé»*, sourit Raymond Grosset, le fondateur de Rapho.

La couverture de *Télérama* n'a cependant pas échappé à un couple d'imprimeurs de Vitry, les Lavergne: *«Regarde! C'est nous!*


ROBERT DOISNEAU/RAPHO

Les «amoureux de l'Hôtel de Ville»... traversant la rue de Rivoli.

Ce sont nos vêtements!», aurait dit Jean-Louis, soixante-six ans, à Denise, soixante-quatre ans. *«C'était la date exacte de notre trente-huitième anniversaire de mariage»*, se souvient cette dernière. Les Lavergne écriront à Robert Doisneau une lettre enflammée: *«Ce fameux jour, (...) nous allions, à l'approche de notre mariage, faire des achats et, venant du BHV, nous nous dirigions vers la Samaritaine en pratiquant le trottoir de la rue de Rivoli (...). Tout nous rappelle cette période: ma fiancée, avec son cardigan, sa gourmette au poignet, la jupe en forme qu'elle s'était faite, et moi, ce veston croisé que j'avais à l'époque et notamment l'écharpe bleu ciel offerte par ma sœur le Noël précédent. A cette époque, je fumais et, d'un geste coutumier, de la main gauche, j'éloignais ma cigarette.»*

Le souvenir est précis. Trop? Mme Lavergne poursuit: *«Je portais une jupe marron et un chemisier à petits carreaux. On trouve aussi des similitudes dans l'implantation des cheveux de mon mari, mes lobes d'oreilles, mes sourcils.»* Point déterminant, le couple affirme qu'il a été *«pris à son insu»* et qu'il n'a pas *«remarqué le photographe»*.

Méfiant et hésitant, Robert Doisneau acceptera de rencontrer le couple un an après cette lettre. Le photographe laisse planer le doute et ne réagit pas à la médiatisation des époux Lavergne en 1990 sur le thème: *«On a retrouvé le couple du «Baiser de l'Hôtel de Ville.»* Il ne dément pas, non plus, quand tous les journaux affirment que la photo a été prise sur le vif. Doisneau, c'est certain, a laissé «monter» le mythe du baiser, et renvoie les curieux à une mémoire qui peut le trahir. Et comme pour épaissir le mystère, si le détail de ses reportages sont tous consignés dans des petits carnets qu'il conserve, chez lui, à Montrouge, il affirme avoir *«perdu celui du premier trimestre 1950: justement celui de la photo»*.

«Photo instantanée», disent donc les Lavergne. *«Photo posée»*, rétorque une nouvelle venue en février dernier. Françoise Bornet, soixante-trois ans, ancienne comédienne, s'est reconnue à son tour! *«Je voulais rester dans l'ombre, mais quand j'ai vu les articles sur les Lavergne, je me suis dit qu'ils ne manquaient pas d'air!»* Elle donne des détails sur la prise de vue: *«Doisneau nous a choisis, Jacques Cartaud, mon amoureux de l'époque, et moi, pour faire cette photo. Nous étions apprentis comédiens au Cours Simon.»*

Des «acteurs placés»

De son partenaire, personne n'a de trace. Françoise Bornet, elle, montre un argument de poids: un cliché du fameux baiser qu'elle possède, dont le tirage glacé semble ancien. Robert Doisneau a toujours donné des clichés à ses modèles. *«Mais il en a donné à beaucoup d'autres personnes»*, précise Kathleen Grosset, directrice de Rapho. Madame Bornet ajoute: *«Je possédais une seconde photo, où nous nous embrassions sur un passage clouté, mais je l'ai déchirée. Nous étions pris en légère plongée. Je pourrais donner d'autres détails décisifs, je les garde pour le procès.»*

Ces fameux détails décisifs ne se trouvent-ils pas dans la série d'images que Robert Doisneau a prises, ce jour de 1950, pour *Life*? Nous y avons eu accès et il semble bien qu'elles dévoilent le secret du «Baiser de l'Hôtel de Ville». Il ne reste que six photos de cette série (ce qui est possible: Doisneau travaillait à l'économie). Les négatifs sont numérotés de 21 033 à 21 039 (il manque le 21 037). Sur chaque cliché de format carré, pris au Rolleiflex, le couple s'embrasse sur la bouche. Aucun visage, celui de la femme notamment, n'est reconnaissable. Mais le même couple est pris, toujours enlacé, dans trois lieux différents: rue Royale d'abord, rue de Rivoli et bien sûr place de l'Hôtel-de-Ville. Une seule pose aurait suffi à Doisneau pour prendre sa célébrissime photo. Un détail frappe: sur le fameux cliché, qui clôt le «parcours», les deux jeunes gens ne portent plus leur pardessus clair.

Autant d'indices qui semblent prouver que Doisneau a bel et bien «placé» des «acteurs» dans des endroits précis, en changeant leurs vêtements. Est-ce Mme Bornet? Impossible à dire. Il est troublant de retrouver dans la série la photo prise en contreplongée, évoquée par l'ancienne comédienne, mais cette dernière a très bien pu la découvrir en feuilletant le numéro de *Life*. *«Elle a été prise en haut de la terrasse des Tuileries»*, confirme Robert Doisneau, qui ajoute: *«Je pense que c'est Mme Bornet qui se trouve sur mon image. Je savais que je ne pourrais pas faire une photo sincère, alors j'ai pris des figurants. Mais j'avais l'habitude de prendre les gens au vol, c'est élémentaire.»*

Vraisemblablement, les Lavergne ne connaissent pas l'existence des autres photos de la série, ce qui pourrait les ébranler. Mais ils ont été *«blessés par la volte-face»* de Doisneau au printemps dernier. Après avoir rencontré à trois reprises le photographe, dont ils suivent de près la carrière, ils se sont découvert des points communs: l'amour de la banlieue, le même nombre d'enfants et de petits-enfants. *«On nous a dit qu'on faisait partie de la famille.»*

Déçus, les Lavergne ont alors contre-attaqué. Ils se sont fait photographier récemment devant l'Hôtel de Ville (la photo a été publiée dans un quotidien de Minneapolis), ils ont rassemblé une douzaine d'attestations provenant d'amis ou de relations de jeunesse (dont une du curé qui les a mariés). Tous affirment les avoir reconnus. Ils présentent aussi quelques portraits contemporains de «l'Hôtel de Ville», difficiles à apprécier. *«Nous sommes prêts à passer un examen morphologique»*, affirme Denise, qui ne comprend pas *«pourquoi Doisneau nous a embarqués dans une pareille histoire s'il pense que ce n'est pas nous»*.

Pourquoi, en effet? Son côté farceur? La volonté de faire «mousser» cette photo? *«Je ne voulais pas briser leurs illusions*, répond le photographe, *et puis je n'étais sûr de rien. C'est la presse qui a brodé sur cette histoire.»* Pour son biographe, Jean-François Chevrier (1) Doisneau jugeait ainsi son image: *«Elle n'est pas laide, mais c'est une mise en scène, ils ont recommencé pour moi.»* Dès 1983, Doisneau annonçait donc la couleur. Peu ont voulu l'«entendre», préférant garder l'image d'un homme travaillant uniquement sur le vif, dans la tradition humaniste.

«Pour en avoir le cœur net», les Lavergne iront jusqu'au procès. Si personne ne veut en faire *«une question d'argent, mais d'honneur»*, cette histoire à la *Blow Up* (le film d'Antonioni) tourne à une affaire de gros sous. Au nom du droit à l'image, les époux Lavergne réclament 500 000 francs de dommages et intérêts. Françoise Bornet n'est pas en reste: 100 000 francs et un pourcentage sur l'utilisation commerciale de la photo. *«Rapho nous a proposé une transaction à 5 000 francs, ce qui est dérisoire»*, explique Bernard Cahen, l'avocat de Mme Bornet. Cette dernière explique qu'elle n'avait pas été payée à l'époque. Ce qui fait exploser Doisneau: *«J'ai toujours rétribué mes rares modèles.»*

L'application stricte du droit à l'image serait pour le moins tirée par les cheveux. Le peintre Corbassière a, certes, obtenu 40 000 francs en 1991, pour l'utilisation commerciale de son image. Doisneau l'avait fixé au volant de sa voiture à carreaux en 1946. Mais comment des gens que l'on ne peut reconnaître peuvent-ils invoquer un tel droit, quarante ans après une prise de vue qui ne leur est pas préjudiciable?

D'autres personnes anonymes se sont reconnues sur des clichés célèbres, comme ce peintre, en équilibre sur une poutrelle de la tour Eiffel (Marc Riboud, 1953), les amoureux en haut de la colonne de la Bastille (Willy Ronis, 1957), ou ce gamin qui s'amuse à tirer une sonnette d'immeuble (Doisneau, 1937). Mais ils se sont contentés du seul plaisir de se retrouver sur une image qui se joue du temps.

MICHEL GUERRIN

(1) *Doisneau*, de Jean-François Chevrier, Belfond-Paris Audiovisuel éd., 1983.

ÉCONOMIE

BILLET

Des fonctionnaires impatients

Les responsables des cinq organisations syndicales signataires du protocole sur la rénovation de la grille des classifications de la fonction publique (FEN, CFDT, FGAF, CFTC, CFE-CGC) manifestent leur impatience. Dans une lettre adressée jeudi 17 décembre, au premier ministre, ils en appellent au *«haut arbitrage»* de ce dernier afin de débloquer les négociations en cours sur l'adaptation des carrières des agents de catégorie A (niveau licence). Les signataires de l'accord ont en particulier souligné qu' *«en cas d'échec* [de ces négociations], *le ressentiment de ces fonctionnaires ne fera que s'exacerber»* et que *«le gouvernement devra faire face à la montée des mouvements catégoriels dont les prémices se font déjà sentir»*. Face à cette éventualité, ont-ils ajouté, *«nos organisations ne resteront pas l'arme au pied et prendront leur responsabilité dans l'action»*.

Cette mise en garde officielle intervient au moment même où le ministère de la fonction publique a décidé le report *«début janvier»* de la troisième réunion de ces négociations, initialement prévue lundi 21 décembre. Les discussions entre le gouvernement et les syndicats signataires achoppent principalement sur le *«déverrouillage»* ou non du sommet de l'échelle indiciaire des *rémunérations des fonctionnaires*. Compte tenu de l'écrasement actuel de la hiérarchie des salaires – écrasement qui s'est encore accentué avec la revalorisation inscrite dans le protocole des carrières des agents de catégorie B (niveau bac), – les syndicats estiment que seule cette ouverture permettrait une véritable remise à plat des classifications de l'encadrement de l'administration. Et d'enfoncer le clou en rappelant que, appelés à devenir *«les moteurs de la mise en œuvre du renouveau du service public»*, les cadres de la fonction publique doivent voir reconnue cette *«responsabilité primordiale»*.

Reste que ce déverrouillage de l'échelle indiciaire accentuerait encore la pression en faveur de l'ouverture de nouvelles négociations portant sur l'amélioration des carrières des 130 000 cadres de la haute fonction publique pour laquelle *rien n'est prévu par le protocole* (*le Monde* du 20 octobre). M. Michel Delebarre, ministre d'Etat chargé de la fonction publique, s'était pour sa part déclaré favorable à l'ouverture d'ici à la fin de l'année de ces discussions, à condition toutefois d'obtenir le feu vert budgétaire de Matignon. Un feu vert qui, apparemment, se fait toujours attendre...

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

□ **Progression de FO chez Renault.** – Force ouvrière (18,97 % des voix) est devenue la seconde organisation syndicale chez Renault au terme du dernier cycle des élections des comités d'établissement. La CGT (44,7 %) perd trois points et, pour la première fois, FO dépasse la CFDT (18,5 %) au sein de *«l'entente majoritaire»* (CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) qui renforce globablement son influence.

□ **M. Norman Lamont défend le franc.** – Le chancelier de l'Echiquier, *M. Norman Lamont*, a déclaré, vendredi 18 décembre à Londres au cours de sa conférence annuelle devant la presse étrangère, qu'il doutait fort que l'Union économique et monétaire puisse se réaliser en 1997. M. Lamont a en revanche défendu le système monétaire européen, qui a apporté d'*«énormes bénéfices»* à l'Europe et dont il est prématuré de prévoir le décès. De même, le chancelier de l'Echiquier a-t-il défendu le franc, injustement attaqué selon lui. Sur bien des critères, l'économie française est plus solide que l'économie allemande et les marchés devront s'en souvenir.

La Société générale donne le ton

Menaces sur l'emploi dans les banques

Les syndicats ont quitté, vendredi 18 décembre, la séance de la commission nationale paritaire de la banque, après le refus des représentants de la profession de s'engager en faveur d'une garantie de l'emploi. Aucun accord n'a pu être trouvé sur la politique salariale. L'Association française des banques a néanmoins annoncé un relèvement de 1 % de la valeur du point au 1er juillet 1993.

Concurrence effrénée, ressources plus chères, montée des risques notamment immobiliers, la moitié des établissements affiliés à l'AFB (Association française des banques) ont enregistré des pertes au premier semestre. Elles s'efforcent donc de jouer sur les frais de personnel.

L'exemple le plus *significatif* est sans doute celui de la Société générale. Cette banque, qui affiche *pourtant, et de loin, la meilleure* rentabilité avec près de 2 milliards de francs de bénéfices au premier *semestre, a ouvert une brèche : elle «espère»* simplement éviter les licenciements *«secs»*, le grand *tabou* de la banque française.

Présenté le 23 septembre, son *«plan de renforcement de la compétitivité et d'adaptation des emplois»* vise à réduire les effectifs de 2,5 % par an pendant trois ans contre 1 % auparavant. L'objectif est d'obtenir 1 600 départs parmi les 22 000 employés du réseau en procédant, si nécessaire, à des licenciements. Une menace qui a débouché sur deux grèves le 29 octobre et le 1er décembre.

Les autres banques réduisent elles aussi leurs effectifs, tout en s'efforçant de maintenir un certain *renouvellement de leur personnel*. Si l'on est encore loin des 20 000 suppressions d'emplois opérées l'an *dernier par les banques anglaises* – leurs homologues françaises en ont supprimé quatre fois moins – la *cure d'amaigrissement n'est pas* négligeable. L'AFB (239 000 salariés) prévoit que les réductions d'emplois atteindront 2,5 % en 1992 contre 1,5 % ces deux dernières années. Néanmoins, la plupart préfèrent utiliser une médecine douce, excluant d'emblée les licenciements. Le Crédit lyonnais a mis en place des dispositions qui permettent au personnel de partir plus tôt en préretraite ou de s'en aller avec des indemnités importantes (320 000 francs au minimum).

Depuis l'été, un millier de personnes ont ainsi quitté le Crédit lyonnais. La BNP s'est engagée dans la même voie en proposant une prime au moins égale à celle que pourrait obtenir un cadre afin de pousser vers la sortie les éléments les moins *«performants»* et de rétablir un flux d'embauche susceptible de rééquilibrer la pyramide des âges de la profession.

«Nous ne sommes pas à la veille de grandes vagues de licenciements dans les banques. D'ailleurs, le rythme des suppressions d'emplois ne se poursuivra pas indéfiniment car nous atteindrons bientôt un palier», assurait jeudi 17 décembre M. Jacques Peltier, directeur des relations sociales de l'AFB, lors d'une rencontre avec l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS). Dans ces conditions, la profession ne voit pas la nécessité de *«développer de façon massive la reconversion externe»* de ses salariés mais admet qu'il lui faut *«repenser et concentrer»* ses dépenses de formation, qui représentent en moyenne 5 % de la masse salariale.

Une attitude peut-être paradoxale. Les sommes considérables que dépensent les banques pour inciter leurs salariés à les quitter ne seraient-elles pas mieux utilisées au profit de la formation interne ou externe?

JEAN-MICHEL NORMAND et ÉRIC LESER

Pour protester contre le plan social

Les syndicats d'Air France appellent à une nouvelle grève le 23 décembre

L'intersyndicale d'Air France a lancé un appel à une nouvelle grève, mercredi 23 décembre, pour protester contre le plan social de la compagnie. L'arrêt de travail devrait durer trois heures quarante, à des heures qui restent à déterminer. Vendredi 18 décembre, les neuf syndicats des personnels au sol ont en outre décidé de «boycotter toutes les réunions officielles avec la direction».

Le jour même, des membres du personnel ont manifesté devant le siège de l'entreprise, tandis que les syndicats refusaient déjà de participer aux commissions paritaires chargées de préparer un classement des salariés susceptibles d'être licenciés. Cette liste devrait arrêter le nom des deux cent cinquante personnes concernées par des congés de conversion.

Devant les cadres, le président de la compagnie, M. Bernard Attali, a précisé que *«le nombre de licenciements au titre de 1992 sera faible; 90 % de l'objectif devrait être atteint»* sans y recourir. En revanche, il se montre plus pessimiste sur 1993 : *«Les limites des mesures de redéploiement et des mesures reposant sur le volontariat commenceront vraisemblablement à se faire sentir»*, écrit-il dans un texte de seize pages distribué vendredi au personnel et reprenant un discours prononcé la veille devant les cadres. *«Dire qu'il n'y aura pas de licenciements, ce serait mentir à l'entreprise»*, reconnaît-il.

Les mutations du secteur de la formation professionnelle

M. Praderie veut transformer l'AFPA en une entreprise

Devenu en mars directeur général de l'Association nationale pour la formation des adultes (AFPA), M. Michel Praderie a essuyé, mardi 15 décembre, sa première grève. Gêné... par la grève de la SNCF, le même jour, le mouvement, qui a été lancé par les cinq syndicats (CGT, CFDT, FO, CGC et CFTC), n'aurait été suivi que par 30 % du personnel, mais il traduit bien un malaise.

Depuis des années maintenant, l'Association nationale pour la formation des adultes cherche laborieusement sa voie pour évoluer. Cette institution domine le secteur de la formation professionnelle pour la préparation à des diplômes du niveau du CAP, et emploie 10 000 personnes, dont 5 000 professeurs ou moniteurs et 600 psychologues. Avortées ou ratées, les différentes tentatives de transformation ont toujours révélé les réticences au changement de cet énorme paquebot. Imposées, parfois maladroitement, comme le contrat d'objectifs de mars 1991, signé avec M. André Laignel alors secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, les réformes ont à chaque fois tendance à se dissoudre dans le temps.

Dans ces conditions, la tactique de M. Michel Praderie, bien décidé à *«accélérer le processus»*, était simple. *«Quand on arrive, il faut se dépêcher, pour stabiliser ensuite et ne plus en parler»*, a-t-il expliqué le 16 décembre au cours d'une conférence de presse pour réaffirmer sa volonté de *«sortir d'un état ankylosé, de passer d'une situation figée à une plus grande adaptabilité»* et de transformer ainsi *«une fédération de centres FPA en une entreprise»*.

Auprès des syndicats, un tel discours passe mal, dans l'immédiat. Ils reprochent *«l'arrogance»* du ton employé, l'agressivité et l'autoritarisme du nouveau patron. Pour mener la contre-offensive, ils contestent les premiers éléments d'une politique qui se met en œuvre, avec un programme d'informatisation en panne depuis quatre ans, *les prémices d'une gestion prévisionnelle de l'emploi* et, surtout, le contenu d'un rapport d'audit interne sur la *«déconcentration»* de l'AFPA. Les psychologues, en particulier, y voient la menace, pour ce corps bien organisé, d'une séparation entre ceux qui seront rattachés aux centres de formation, et ceux qui, au niveau régional, élaboreront les procédures d'orientation.

Moyenne d'âge : quarante-huit ans

Persuadé que *«les esprits vont se refroidir»*, M. Praderie maintient le cap. Opposé à la régionalisation de l'AFPA, il considère que la déconcentration permet de *«sauvegarder un statut national»* en tenant compte *«du fait régional»*. Il veut diminuer les effectifs du siège et, parallèlement, renforcer les directions régionales, notamment en désignant un directeur adjoint qui serait le responsable du centre psychotechnique. La gestion prévisionnelle s'impose en outre pour des motifs évidents. Chez les professeurs, la moyenne d'âge est actuellement de quarante-huit ans et *«il y aura un problème considérable de renouvellement»* qu'il entend régler par des mesures de travail à temps partiel, de préretraites progressives et de préretraites FNE (Fonds national de l'emploi), le tout *«sans réduction d'effectifs»*.

Au total, sur plus de 8 000 salariés, de *«600 à 700 personnes par an, sur au moins trois ans»*, devraient être concernées par cet ambitieux plan de mutation qui, de plus, permettra de renforcer *«la ligne de production»* pour la formation. Dans cet ensemble, d'ailleurs, il faudra trouver des solutions pour la grosse troupe des 600 comptables de l'AFPA que l'informatisation et l'adoption – enfin – d'une comptabilité analytique vont obliger à la reconversion.

ALAIN LEBAUBE

Un projet de loi

Les journalistes photographes seront considérés comme des salariés

Le ministère des affaires sociales a tranché dans le conflit qui oppose les agences photographiques aux syndicats de journalistes sur le mode de rémunération des photographes («le Monde l'Economie» du 6 octobre). Après six semaines de négociations difficiles, un projet de loi devrait être soumis à l'Assemblée nationale dans le cadre des diverses mesures d'ordre social, avant la fin de l'actuelle législature, dimanche 20 décembre.

Ce projet de loi vise à clarifier le statut social des photographes de presse. Les agences, en effet, rétribuent leurs photographes essentiellement en droit d'auteur. Ce système permet aux agences de verser un minimum de charges patronales, mais il procure une protection sociale précaire pour le photographe. C'est pourquoi les syndicats ont demandé à ce que les photographes de presse soient rétribués en salaire pour bénéficier de la convention collective des journalistes, plus avantageuse pour le photographe mais plus onéreuse pour l'agence.

En affirmant que les photographies destinées à la presse, y compris les images d'archives, les reventes et celles de collaborateurs occasionnels, devront être payées en salaire, le ministère des affaires sociales ne fait qu'appliquer le code du travail et donne raison aux syndicats. Mais il risque d'aggraver un peu plus la situation d'un secteur fragile : *«Cette loi entraînera 30 % de charges supplémentaires. C'est impossible»*, disent en chœur les responsables d'agence.

Les conséquences sont multiples et risquent d'avoir des effets inverses à ceux désirés. *«Pour s'en sortir»*, les grosses agences (Gamma, Sygma, Sipa) pourraient licencier et devront certainement réduire les pourcentages de leurs photographes. En gros, de 50 % à 30 %. Pour de nombreux reporters, l'avenir s'annonce difficile. Quant aux petites structures comme Editing, Vu, Métis et de nombreuses agences spécialisées, *«elles risquent simplement de disparaître»*, affirme Marc Grosset, responsable de la FFAP, un syndicat d'agences photographiques. Le photojournalisme français, peut-être le plus riche au monde, s'en trouverait appauvri.

M. G.

La visite à Washington du premier ministre britannique et du président de la CEE

M. Bush et M. Major veulent un accord rapide du GATT

M. George Bush entend achever son mandat, le 20 janvier, avec un accord sur le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Il l'a dit avec insistance, vendredi 18 décembre, à M. John Major, premier ministre britannique et président en exercice de la CEE, qui l'a écouté avec sympathie, et à M. Jacques Delors, le président de la Commission européenne, qui s'est montré plus sceptique.

WASHINGTON

de notre correspondant

Recevant les deux représentants de la CEE en fin de matinée à la Maison Blanche, pour un entretien et un déjeuner de travail de deux heures et demie, le président américain a entamé la conversation sur cette question. Il veut un *«accord de principe»* – sinon un document complet en bonne et due forme – d'ici à la mi-janvier, devant permettre de conclure les négociations de l'Uruguay Round destinées à libéraliser plus avant le commerce mondial. Dans une déclaration à la presse, MM. Bush et Major ont indiqué qu'ils demanderaient à leurs représentants au GATT, à Genève, de reprendre les discussions début janvier pour qu'*«un accord substantiel»* soit en place une semaine plus tard. M. Delors a espéré qu'on pourrait *«rapidement»* aboutir.

Sans désigner nommément la France, le premier ministre britannique, dont la présidence de la Communauté vient à échéance fin décembre, s'est dit *«préoccupé par la position actuelle de certains pays européens»* qui pourraient *«laisser échapper un accord à portée de main»*. La tonalité était bien différente dans les propos de M. Delors, qui, lui, a exhorté les Etats-Unis *«à faire preuve d'autant d'ouverture que les Européens»* dans cette affaire. Sans doute, cette différence d'approche explique-t-elle l'annulation soudaine par M. Major de la conférence de presse qu'il devait tenir avec M. Delors à l'issue de leur entretien à la Maison Blanche. Les Britanniques n'ont pas donné d'explication aux consciencieux journalistes européens qui avaient cru devoir se déplacer pour entendre le président en exercice de la CEE. L'épisode faisait très peu «européen». Parmi les raisons qui peuvent inciter les uns et les autres à vouloir faire rapidement progresser les pourparlers, entamés il y a six ans en Uruguay, figurent deux rendez-vous du calendrier politique : la perspective des élections législatives françaises en mars – et l'installation à Washington, le 20 janvier, d'une administration démocrate.

Si M. John Major est «préoccupé» par la position d'un pays européen, des sources communautaires faisaient valoir que la responsabilité dans le blocage du dossier était au moins partagée et ne pouvait être imputée à la seule volonté de la France de défendre, coûte que coûte, ses agriculteurs. Conclu à la mi-novembre entre les Etats-Unis et la Commission, «l'accord de Washington», qui réglait le différend agricole entre les deux parties, expliquent les mêmes sources, n'a été négocié par les représentants de la CEE que parce qu'ils avaient reçu, au préalable, l'assurance que Washington avancerait ensuite sur les autres volets de l'Uruguay Round : l'industrie, les services, l'accès aux marchés publics, la création d'une Organisation multilatérale du commerce (OMC).

Promesses oubliées

Or, dans tous ces domaines, les Etats-Unis traînent aujourd'hui les pieds, comme s'ils étaient revenus sur les engagements pris avant la négociation de «l'accord de Washington», rapportent les milieux communautaires. Les Etats-Unis auraient abandonné la «ligne» qu'ils avaient présentée aux négociateurs de la Commission. C'est notamment le cas sur un sujet très sensible : la création d'une organisation multilatérale du commerce pour succéder au GATT, disposant d'un véritable mode de règlement des conflits. Les Etats-Unis sont plus que réticents. Ils se refusent à abandonner la section 301 de leur législation commerciale, qui permet à leurs entrepreneurs de se déclarer unilatéralement victimes de concurrence déloyale de la part de tel ou tel de leur concurrent étranger. Une disposition qui cadre mal avec la rhétorique libre-échangiste américaine.

D'où la petite phrase de M. Delors appelant les Américains *«à faire preuve d'autant d'ouverture»* que les Européens en ont manifestée avec «l'accord de Washington». Seulement, les milieux communautaires observent que la position de la CEE serait plus forte si, entre-temps, la France n'avait pas purement et simplement rejeté «l'accord de Washington», le qualifiant, pour reprendre l'expression de M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, de *«nul et non avenu»*, et jetant ainsi le doute aux Etats-Unis sur la valeur de tout accord négocié par la Commission *au nom des Douze... C'est une* attitude qui, dans les milieux communautaires, provoquait incompréhension, dépit, que l'on jugeait parfaitement *«contre-productive»* et offrant, sur un plateau, des arguments aux Américains pour imputer à la seule France la responsabilité du blocage.

La Commission n'en est pas moins prête à entamer les discussions à *Genève, où elle a déposé ses «instruments»*, les documents présentant ses positions sur tous les volets du Round. *La date de la mi-janvier* paraît optimiste. Il reste de gros dossiers à négocier entre les cent huit pays concerné. C'est ainsi qu'à Paris M. Dominique Strauss-Kahn, ministre français de l'industrie et du commerce extérieur, a réaffirmé vendredi 18 décembre que le *«contenu actuel»* des projets du GATT concernant le textile *«n'était pas satisfaisant»*.

M. Major en reparlera ce week-end à Camp David, où il est l'hôte du président Bush. En principe, les deux *hommes devraient surtout* s'entretenir de la situation dans l'ex-Yougoslavie et faire dimanche une déclaration commune à ce sujet. M. Major a eu, d'autre part, une conversation téléphonique avec le président élu, M. Bill Clinton, qui, à en croire une méchante rumeur washingtonienne, aurait fait savoir qu'il n'entendait pas recevoir le premier ministre britannique à l'occasion de cette visite. Motif : une certaine distance depuis que le Parti conservateur a joué les conseillers auprès des républicains durant la campagne électorale américaine.

ALAIN FRACHON

Les rumeurs sur les deux géants de la distribution

Carrefour précise la nature de ses relations avec l'allemand Metro

«Au niveau des maisons mères et en dehors d'une grande estime, il n'y a pas d'autre lien» entre Carrefour et l'allemand Metro. *«Pour être précis, je peux vous dire que Metro ne détient aucune action Carrefour, ni directement ni indirectement»* : le président du directoire de Carrefour, M. Daniel Bernard, a mis les points sur les «i» à propos des relations entretenues entre les deux géants de la distribution pour couper court aux rumeurs suscitées par son arrivée, en septembre, dans le groupe français après plusieurs années chez Metro.

La *«relation d'alliance et d'amitié»* entre les deux entreprises, ancienne, est basée sur le principe suivant : *«Quand l'un des alliés est déjà fort dans un pays et que l'autre y arrive, il peut y avoir utilisation des connaissances du pays ou des synergies d'achat ou de création de joint-venture»*. Ainsi dans l'Hexagone Carrefour possède 18 % de Metro France. En Italie, aussi, les deux groupes vont créer un joint-venture (60 % Carrefour, 40 % Metro), avec un management Carrefour. *«Il n'y aura pas d'unités Carrefour sous commandement Metro et réciproquement.»* D'ailleurs, a fait remarquer M. Bernard, *«Metro vient de manifester avec la reprise d'Asko que sa stratégie concerne sa sphère d'origine. Il en va de même pour Carrefour»*.

Par ailleurs, Carrefour a modifié vendredi 18 décembre sa structure : société anonyme à conseil d'administration, elle devient société à directoire et conseil de surveillance. M. Daniel Bernard prend la présidence du premier et M. Jacques Fournier celle du second. Dans une telle structure, *«le conseil de surveillance représente les actionnaires mais il ne gère pas. L'entrepreneur, c'est le directoire»*, a expliqué M. Fournier. Plus précisemment, chez Carrefour, la *«vocation naturelle du conseil de surveillance est le portefeuille métiers, le portefeuille pays et la géographie du capital»*, mais il n'a aucun pouvoir opérationnel. En particulier, son président *«n'a pas le droit de signer un chèque, il n'a pas le droit de nommer à part les membres du directoire et son président»*. En revanche, il peut révoquer celui-ci en tant que président mais non en tant que membre.

F. V.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 14 AU 18 DÉCEMBRE 1992

PARIS

Un coup pour rien

INDICE CAC 40

+0,11 %

Espoirs déçus de baisse des taux d'intérêt allemands, accès de faiblesse répétés du franc, hausse du taux de base bancaire, inquiétudes sur la croissance en 1993, critiques de *plus en plus* appuyées sur la politique de franc fort, les semaines se *suivent et se ressemblent* à la Bourse de Paris. A l'heure où se *préparent* les bilans de *fin d'année* et où les bonnes *résolutions* pour 1993 prennent forme, les boursiers manquent singulièrement de certitudes sur l'année à venir.

Du coup, ils préfèrent s'abstenir de venir sur les marchés et le volume des transactions se réduit comme peau de chagrin. En cette fin décembre 1992, les investisseurs semblent parfois avoir l'esprit ailleurs, ils songent peut-être aux joies familiales plutôt qu'à *l'accumulation* de mauvaises nouvelles. La trêve des confiseurs est *un bon prétexte pour* attendre et voir venir. Les plus optimistes ou *les plus tenaces s'accrochent* encore et toujours à l'espoir de *voir la* Bundesbank *changer enfin* son fusil d'épaule et entreprendre de baisser ses taux.

Les faits semblent s'obstiner à *les contrecarrer. Les taux d'intérêt* à court terme en France sont *repartis à la hausse, nécessité* oblige, pour contrer la spéculation renaissante contre le franc. Les banques ont ainsi fini par relever de 0,5 % *leur taux de base, effaçant* les progrès enregistrés depuis deux mois. Voilà qui ne va pas faciliter la reprise espérée pour le courant de l'année 1993 et encourager les épargnants à miser sur la Bourse. Quand aux mesures de *soutien à l'immobilier* annoncées par le ministre de l'économie, M. Michel Sapin, *elles seraient* presque passées inaperçues s'il n'y avait eu les sarcasmes.

Du coup, le débat sur la pertinence de la politique de *«désinflation compétitive»* et de défense à tout prix du franc rebondit une nouvelle fois. Des ténors de l'opposition, des organisations patronales et syndicales réclament soit le décrochement du franc face au *mark, afin d'accélérer une baisse* des taux d'intérêt, soit des *mesures plus vigoureuses de soutien de l'activité.*

Les similitudes entre 1929 et 1992

Dernière raison pour faire preuve d'une extrême prudence, les opérateurs sont travaillés par un certain nombre de scénarios catastrophes publiés ici ou là. Au moment où se multiplient les comparaisons les plus audacieuses entre la situation *actuelle et la dépression qui a suivi* le «jeudi noir» de 1929, les boursiers *les plus malicieux font d'ailleurs* remarquer que 1992 est un anagramme en chiffres de 1929.

Ce qui ne fait pas rire tout le monde. Ainsi, la très *sérieuse* et respectable London Business *School (LBS) remarque quatre similitudes* fortes entre 1929 et 1992. Premier élément d'un scénario catastrophe : l'absence d'une économie dominante. Dans les années 30, le Royaume-Uni venait de perdre, notamment au profit *des Etats-Unis*, sa toute-puissance sur la scène économique mondiale. Aujourd'hui, poursuivent les auteurs, les Etats-Unis se retrouvent *dans une situation* comparable, leur influence étant contrebalancée par *celle de l'Allemagne et* du Japon. Second facteur potentiellement récessionniste : la propagation du protectionnisme. La LBS met en parallèle les difficiles négociations du GATT et l'élévation de barrières douanières après 1929.

La fragilité du système financier international constitue le troisième danger. Dans les années 30, plusieurs banques ont fait faillite, les survivantes étant plus qu'hésitantes à accorder des crédits. Dans les années 90, le même type d'appréhension bancaire se retrouve au Japon et les baisses des taux d'intérêt des banques centrales aux *Etats-Unis et en Grande-Bretagne* n'ont pas été entièrement *répercutées auprès des emprunteurs.*

Enfin, dernier point similaire, la timidité de la politique budgétaire. Dans l'entre-deux-guerres, la *relance keynésienne par le déficit* budgétaire n'a été pratiquée que *partiellement et avec retard* (à partir de 1933) aux Etats-Unis. *Auparavant*, les gouvernements observaient une orthodoxie totale en *matière fiscale, ce qui aggravait* d'autant la dépression. Aujourd'hui, *à l'exception du Japon, l'orthodoxie* consiste à concocter le budget *«le moins déséquilibré possible»*. Dans la plupart des pays, le déficit budgétaire n'a pas pour objet de relancer l'économie, il n'est qu'une conséquence de la récession.

Du côté des valeurs, Total s'est mise en évidence en repassant nettement sous son cours de privatisation (230 francs en juin) à 222 francs vendredi suite à l'annonce d'une baisse d'environ 50 % de ses *résultats* en 1992. Le prix de vente, *jugé* trop élevé lors de la privatisation en juin à la lumière de *la dégradation des bénéfices*, n'a pas manqué de soulever des com*mentaires peu amènes sur* les pratiques de l'Etat actionnaire.

Autre titre malmené et que les boursiers ne portent pas dans leur *cœur : Hachette. L'action a atteint* jeudi en séance son cours le plus *bas de l'année à 70 francs avant* de se redresser vendredi à *77 francs, juste au-dessus du prix* fixé pour la future augmentation de capital (76,30 francs) de 900 millions de francs, prévue pour le 31 décembre après l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale le 29 décembre. Le prix de 76,30 francs annoncé le 25 novembre représentait alors une décote de 20 % par rapport au cours de Bourse.

ÉRIC LESER

Agroalimentaire

	18-12-92	Diff.
Bongrain	2874	– 96
BSN	924	– 22
Eridania Béghin	*814*	*+ 28*
Fromageries Bel	3335	+ 5
LVMH	3378	– 119
Pernod-Ricard	346,90	– 10,50
Rémy-Cointreau	137,90	– 18,10
Saint-Louis	1115	– 5

Assurances

	18-12-92	Diff.
AGF	+ 486	+ 38
AXA	+ 975	+ 15
GAN	+ 315,6	+ 24,1
Groupe Victoire	+ 620	– 126
SCOR SA	+ 363	– 23
UAP	+ 441,2	+ 17,2

Bâtiment et matériaux

	18-12-92	Diff.
Bouygues	544	+ 8
Ciments français	279,50	– 7,50
Colas	816	+ 16
Eurotunnel	28,05	– 1,05
Fougerolle	659	– 36
GTM Entrepose	328	– 7
Immob. Phénix	129	+ 2
Jean Lefebvre	780	+ 8
Lafarge-Coppée	318	– 6
Poliet	186,10	– 3,10
Saint-Gobain	492	– 11
SGE	171	– 3
Spie-Batignolles	293,50	– 1,40

Chimie

	18-12-92	Diff.
Air Liquide (L')	768	+ 2
ELF Sanofi	1 045	– 5
Gascogne	340	– 16
Institut Mérieux	6 850	– 100
Michelin	176,50	– 2,50
Plastic Omnium	755	– 32
Rhône-Poul. CI	507	+ 2
Roussel-Uclaf	400	+ 15
Synthélabo	1 150	+ 5

Consommation non alimentaire

	18-12-92	Diff.
BIC	+ 824	+ 24
Christian Dior	+ 211,9	– 18,2
Clarins	+ 482	– 16
DMC	+ 238	– 28
EBF	+ 700	– 45
Essilor	+ 400	+ 15
Groupe André	+ 600	– 11
L'Oréal	+ 967	– 1
Moulinex	+ 90	+ 2,2
Salomon	+ 1 551	– 19
SEB	+ 336	– 13
Sommer-Allibert	+ 1 100	+ 28
Yves Saint Laurent	+ 510	+ 40
Zodiac	+ 1 340	+ 12

Crédit et banques

	18-12-92	Diff.
Comp. bancaire	366,50	+ 1,60
BNP CI	421,50	+ 27,90
Cetelem	983	+ 48
CPR	234,90	+ 1
CDE	217	+ 2
CCF	210,50	+ 3,60
CFF	922	+ 7
CLF	334,50	– 1,60
Crédit lyon. CI	422	+ 2,50
Crédit national	1 090	+ 35
Société générale	580	+ 10
SOVAC	940	+ 21
UFB Locabail	180	+ 12
UIC	402	– 13
Via Banque	244	+ 12

Distribution

	18-12-92	Diff.
Alsacienne Sup.	1 424	– 46
Bon Marché	391,60	– 43,40
Carrefour	*2 221*	*– 34*
Casino	146,60	+ 1,40
Castorama	464	+ 4
CDME	288	+ 1,80
Compt. Modernes	1 180	– 28
Docks de France	369	– 11
Galeries Lafayette	1 850	– 42
Guyenne Gasc.	1 374	– 18
Printemps	845	– 45
Promodès	524	+ 8
SCOA	9,25	– 1,05

Electricité et électronique

	18-12-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	670	+ 15
CSEE	465	– 71
Intertechnique	348	– 23
Labinal	570	– 15
Legrand	3 918	+ 83
Matra	179,10	– 7
Merlin-Gerin	454	+ 4
Radiotechnique	207	– 38
Sagem	2 415	+ 15
Schneider	583	+ 19
Sextant Avionique	123	– 12,60
Thomson CSF	137,50	+ 6,30

Immobilier et foncier

	18-12-92	Diff.
Olipar	40	– 3,60
Sefimeg	428	+ 7
Silic	569	+ 16
Simco	453	+ 13
Sogeparc	656	+ 1
UIF	483	+ 18

Investissement et portefeuille

	18-12-92	Diff.
Amault et Asso.	250	+ 10
Bolloré	430	– 3,4
Cerus	70,6	– 1,6
CGIP	940	+ 8
Eurafrance (1)	1 250	+ 2
Gaz et Eaux	1 280	+ 20
Marine-Wendel	275	– 2
Navigation mixte	725	– 43
Nord-Est	124,9	– 3
Parfinance	173	+ 6
Paribas	348,2	+ 15,5
Pinault	284	– 8
SPEP	257	– 7,1
Suez	241,3	– 0,5
Worms et Cie	221	– 5,4

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nombre de titres	Valeur en cap. (F)
Alcatel Alsthom	1 820 396	898 550
BSN	804 679	747 361
Total	2 254 782	868 910
ELF Aquitaine	1 491 482	498 620
LVMH	139 265	476 971
Société générale	749 880	420 113
Peugeot	706 066	391 381
Eaux (Gle des)	172 370	341 796
Saint-Gobain	677 022	337 189
Carrefour	141 614	316 261
Oréal (L')	298 220	296 551
Suez	1 205 285	282 730
Air liquide (L')	313 568	224 803
Accor	349 450	213 092

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Skis Rossignol	+ 9	Bail Equip.	– 20,7
Club Med.	+ 7,4	Radiotechnique	– 18,7
BNP CI	+ 7	D.R. Sud-Est	– 14,8
Gaz-Eaux Fin.	+ 6,7	CSEE	– 14,8
UIF	+ 6,4	Géophysique	– 12,7
Nordon	+ 5,9	Pinault	– 11,8
UFB Locabail	+ 5,8	Christian Dior	– 11,7
Dassault Electr.	+ 5,7	Dassault-Aviat.	– 11,3
Cica	+ 5,6	Avenir Havas	– 10,9
AGF	+ 4,9	Rémy-Cointr.	– 10,7
Peugeot	+ 4,6	Olipar	– 10,5
Eridania Beghin	+ 4,4	Sodero	– 9,4
GAN	+ 4,4	Cagid	– 9,2
Via Banque	+ 3,8	Sosa	– 9,2

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	11-12-92	14-12-92	15-12-92	16-12-92	17-12-92
RM	2 031 751	1 808 106	2 062 022	2 699 293	2 637 801
Comptant					
R. et obl.	20 300 935	19 825 323	17 237 631	37 742 434	37 727 368
Actions	99 422	117 596	153 290	148 732	159 355
Total	22 432 108	21 551 025	19 472 943	40 590 459	40 385 159

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

	11-12-92	14-12-92	15-12-92	16-12-92	17-12-92
Françaises	100,9	99,8	99,9	99,3	99,2
Etrangères	87	86,4	87,5	84,8	85,5

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	14-12-92	15-12-92	16-12-92	17-12-92	18-12-92
Indice gén.	465,9	460,5	459,7	457,1	459,1
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 738,26	1 744,79	1 736,69	1 739,37	1 760,12

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 18 décembre 1992

Nombre de contrats estimés : 98 184

COURS	ÉCHÉANCES DÉC. 1992	MARS 1993	JUIN 1993	SEPT. 1993
Premier	109,46	110,74	111,28	111,08
Dernier	109,88	111,12	111,64	111
Compensation	109,84	111,12	111,62	111,32

Métallurgie, mécanique

	18-12-92	Diff.
Carnaud-Metalbox	173	– 10
Dassault Aviation	340	– 40
De Dietrich	1227	– 123
Fives-Lille	248	– 1,50
Imétal	337	+ 7
Legris Industrie	129,90	– 0,10
Métaleurop	78	– 1
Pechiney CI	285,50	– 1
Pechiney Int.	206,90	– 1
Peugeot SA	574	+ 21
Strafor Facom	570	– 17
Valeo	640	– 36
Vallourec	127	– 11,90

Mines d'or, diamants

	18-12-92	Diff.
Anglo-American	+ 93,85	– 7,65
Buffelsfontein	+ 22,1	– 0,8
De Beers	+ 83	– 4
Driefontein	+ 34,85	– 1,15
Gencor	+ 10,75	inch.
Harmony	+ 7,25	– 0,35
Randfontein	+ 14,	– 0,3
Sainte-Helena	+ 18,05	– 1,15
Western Deep	+ 53	inch.

Pétrole

	18-12-92	Diff.
BP-France	84	– 0,50
ELF-Aquitaine	331	+ 0,20
Erap-ELF	224	– 2,10
Esso	762	+ 7
Géophysique	879	– 78
Total	221	– 12,80

Sicomi ou ex-sicomi

	18-12-92	Diff.
Bail Investis.	629	– 11
Genefim	286	– 12
Immobail BTP	316,50	inch.
Interbail	409	+ 5
Klépierre	475	– 10
Locindus	725	inch.
Selectibanque	128,20	– 1,30
Unibail	370	– 30

Transports, loisirs, services

	18-12-92	Diff.
Accor	+ 822	+ 20
BIS	+ 118,6	+ 1,6
Canal Plus	+ 1 090	+ 5
Cap Gemini	+ 155,1	+ 2,9
CEP Communic.	+ 305,	+ 1,5
CGI Informatique	+ 277	– 1
Club Méditerranée	+ 369,4	+ 25,4
Dauphin Ota	+ 165	– 11
Delmas Vieljeux	NC	0
Génér. des eaux	+ 2027	+ 40
Ecco	+ 361	– 2
Euro Disney	+ 61,6	– 0,25
Hachette	+ 76,7	– 4,85
Havas	+ 413,	+ 2,2
Lyonnaise-Dumez	+ 455,5	+ 2,7
OGF	+ 480	+ 18
Pub. Filipacchi	+ 383,1	– 1,9
Publicis	+ 607	– 13
SITA	+ 445	– 8
Sligos	+ 344	+ 5,5
Sodexho	+ 985	– 8,1
TF1	+ 360,8	– 7,8

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	18-12-92	Diff.
10 % 1978	99,80	– 0,06
9,80 % 1978	100,10	inch.
9 % 1979	99,60	inch.
10,80 % 1979	101,80	– 0,25
CNE 3 %	6060	+ 10
CNB 5 000 F	98,20	– 0,40
CNB Par. 5 000 F	98,20	– 0,55
CNB Suez 5 000 F	97,85	– 0,35
CNI 5 000 F	98,45	+ 0,20

NEW-YORK

Résistance

INDICE DOW JONES

+0,28 %

Après avoir perdu *une cinquantaine de* points au cours des trois premières séances de la semaine, Wall Street s'est rétabli en fin de semaine, grâce essentiellement à l'expiration vendredi d'options et de contrats à terme trimestriels lors de la fameuse journée *«des trois sorcières». L'indice* Dow Jones des valeurs vedettes s'est ainsi inscrit vendredi en clôture à 3 313,27 points, en hausse de 9,19 points (+ 0,28 %) et a pu repasser au-dessus du seuil des 3 300 points.

Le mouvement de prises de bénéfice, amorcé la semaine dernière, s'était poursuivi en début de semaine. Mais les pertes se sont nettement accélérées après l'annonce mardi par IBM de 25 000 suppressions d'emplois et de la constitution d'une provision de 6 *milliards de dollars. L'action IBM* risque de terminer l'année en des*sous de 50 dollars, ont indiqué* des analystes, alors qu'elle en valait *près de 90 dollars à la fin de* 1991.

Ce qui n'a pas empêché la Bourse *new-yorkaise* de faire un bond de 1,3 % vendredi dans une *atmosphère très active en raison de* la «journée des trois sorcières», qui a généralement pour effet de gonfler l'activité et d'éclipser temporairement la tendance fondamentale du marché. Les bons résultats enregistrés dernièrement par l'économie américaine ont aussi été à l'origine de l'embellie de fin de semaine à Wall Street.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale valeur de référence, a évolué irrégulièrement pour terminer la semaine à 7,43 % inchangé par rapport à vendredi dernier.

Indice Dow Jones du 18 décembre : 3 313,27 points (c. 3 304,08).

	Cours 11 déc.	Cours 18 déc.
Alcoa	72 1/8	72 1/8
ATT	48 5/8	49 5/8
Boeing	34 3/8	35 7/8
Chase Man. Bank	27	27 1/8
Du Pont de Nemours	49 1/8	50 7/8
Eastman Kodak	41	40 3/4
Exxon	60 7/8	62 7/8
Ford	42 5/8	40 3/8
General Electric	83 3/4	86 7/8
General Motors	33 1/2	33 1/4
Goodyear	69 1/8	65 5/8
IBM	62 3/8	51 3/8
ITT	69 3/4	70 1/4
Mobil Oil	61 7/8	63 1/2
Pfizer	78 1/4	79 3/4
Schlumberger	68 1/2	58 3/8
Texaco	60 1/4	60 3/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	119 3/8	123
Union Carbide	16 1/2	16 5/8
United Tech.	47 1/8	47 5/8
Westinghouse	12 7/8	12 1/2
Xerox Corp	77 7/8	78

TOKYO

Poursuite du redressement

INDICE NIKKEI

+1,37 %

Encore une légère progression cette semaine à la Bourse de Tokyo mais sans qu'elle soit pour *autant le reflet d'un* retour à la *confiance* dans l'économie japo*naise. D'un vendredi à l'autre*, l'indice Nikkei gagne tout de même 239,72 points, 1,37 %, à 17 680,74 points. Le Nikkei a ainsi réussi à passer au-dessus de la barre des 17 500 points, jugée pourtant infranchissable il y encore quelques jours.

Les considérations techniques ont une nouvelle fois pris le pas sur les autres au Kabuto cho, à *nouveau dominé par les opérations* sur les contrats à terme sur indices *et par les mouvements* des investisseurs institutionnels et notamment des caisses de retraite. Ces dernières ont encore fait la pluie et le beau temps et ont enclenché les hausses de 1,10 % de mardi, de 0,98 % de mercredi et de 1,39 % de vendredi.

De manière plus fondamentale, la Bourse de Tokyo a aussi bénéficié de l'espoir que le gouvernement japonais révise l'impôt foncier au bénéfice des sociétés possédant des terrains importants, généralement les plus affectées par la crise de l'immobilier. Certains investisseurs ont également continué à parier sur une prochaine baisse de ses taux d'intérêt par la Banque du Japon.

Indices du 18 décembre : Nikkei 17 680,74 (c. 17 441,02) ; Topix 1 343,77 (c. 1 325,15).

	Cours 11 déc.	Cours 18 déc.
Akai	1 270	1 290
Bridgestone	1 140	1 150
Canon	1 350	1 370
Fuji Bank	1 820	1 840
Honda Motors	1 330	1 380
Matsushita Electric	1 170	1 190
Mitsubishi Heavy	552	551
Sony Corp.	4 110	4 200
Toyota Motors	1 440	1 470

LONDRES

Optimisme

+ 2,7 %

La Bourse de Londres a célébré à sa manière et par anticipation les fêtes de fin d'année en gagnant *2,7 % sur la semaine, au milieu* de signes de reprise économique. *Initialement, le bon résultat apparent* du sommet européen d'Edimbourg avait soutenu la tendance après deux semaines consécutives de prises de bénéfice, et le mouvement de reprise s'est accéléré en fin de semaine sur des programmes d'achats informatiques et des achats institutionnels de fin d'an*née. L'indice Footsie des cent* grandes valeurs de la Bourse a ter*miné à 2 789,7 points, en hausse* de 73,5 points (2,7 %) par rapport au vendredi précédent, frisant son record historique de clôture établi le 1er décembre à 2 792 points.

L'économie britannique a montré quelques signes de convalescence, avec l'annonce *d'une hausse* inattendue de la production indus*trielle de 0,3 % en octobre.* Le déficit de la balance des paiements courants britannique s'est réduit à 2,18 milliards de livres au troisième trimestre de l'année, contre 3,088 milliards de livres au deuxième trimestre. Une réduction encore une fois plus importante que celle attendue par les analystes.

Indices *FT du 18 décembre* : 100 valeurs 2 789,70 (c. 2 716,20) ; *30 valeurs 2 147,60 (c. 2 062,80)* ; Fonds d'Etat 93,73 (c. 93,84) ; Mines d'or 65,50 (c. 65,70).

	Cours 11 déc.	Cours 18 déc.
Allied Lyons	6,12	6,44
BP	2,21	2,29
BTR	5,10	5,34
Cadbury	4,54	4,48
De Beers	8,18	7,69
Glaxo	8,12	7,84
GUS	22	*23,50*
ICI	10,18	10,25
Reuters	13,55	13,93
RTZ	6,36	6,63
Shell	6,46	6,61
Unilever	10,62	10,86

FRANCFORT

Hausse technique

+ 1,1 %

Ce sont des facteurs essentiellement techniques, le marché étant peu animé à l'approche des fêtes de fin d'année, *qui expliquent* la progression de la Bourse de Franc*fort cette semaine*, alors que les mauvaises nouvelles se sont succédé pour l'économie allemande. L'indice DAX des 30 principales valeurs a tout de même terminé vendredi à 1 492,04 points, en hausse de 1,1 %.

Durant la semaine, la Bourse a fait du sur-place, perdant le lende*main ce qu'elle avait gagné la* veille. Ce n'est que vendredi que l'indice DAX a gagné 1,08 %, mais les cambistes soulignent que cette hausse a été causée par des facteurs techniques et n'indique en aucun cas une tendance optimiste. Les mauvaises nouvelles économiques se sont en effet encore succédé *cette semaine en Allemagne. L'institut* de prévision économique munichois IFO a ainsi annoncé lundi qu'il revoyait ses prévisions économiques pour 1993 à la baisse. Il estime que le produit intérieur brut (PIB) de l'Allemagne de l'Ouest devrait reculer de 0,5 % en 1993 alors qu'il tablait encore en novembre sur une hausse de 0,5 %. Les prévisions de l'OCDE publiées *mercredi ne sont guères moins pessimistes* puisqu'elles estiment de 0,5 à 1 % le taux de croissance en Allemagne pour 1993.

Indice DAX du 18 décembre : 1 492,04 (c. 1 476,01).

	Cours 11 déc.	Cours 18 déc.
AEG	147	151,50
BASF	201	202,40
Bayer	253,30	254,90
Commerzbank	235	238,50
Deutschebank	627,50	625,50
Hoechst	231,50	238
Karstadt	485	478
Mannesmann	219,80	228
Siemens	581	584,50
Volkswagen	247	237,80

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Le franc suisse et l'écu en vedette

Deux compartiments du marché international des capitaux se sont mis en évidence ces derniers jours, ceux du franc suisse et de l'écu. Chacun à sa manière reflète les difficultés de la construction européenne. Parce qu'il est la monnaie du pays qui vient de refuser de rentrer dans l'Espace économique européen, le franc suisse bénéficie actuellement d'un vif regain d'intérêt. Voyant le niveau des rendements diminuer fortement, de nombreux débiteurs de premier plan cherchent à profiter de la situation et à s'endetter dès à présent en francs suisses, anticipant sur leur programme de financement de 1993. D'autres attendent, espérant dans quelques mois bénéficier de conditions qui pourraient leur être encore plus favorables. Le tout se passe dans une ambiance un peu survoltée, inhabituellement animée à quelques jours de Noël.

En écus, dans un marché déserté depuis des mois, une émission de taille plutôt faible a vu le jour. Elle se distingue par la qualité de l'emprunteur, la Communauté économique européenne, qui ne ménage aucun effort pour promouvoir l'utilisation de ce panier de monnaies qui est une des grandes victimes du «non» des Danois au traité de Maastricht.

Plusieurs des derniers emprunteurs étrangers en francs suisses entendent conserver tel quel le produit de leurs opérations. La devise ne leur fait pas peur car elle est forte à présent. Cette fermeté, qui limite leur risque de change, est d'ailleurs une des principales raisons du faible niveau de la rémunération qu'ils auront à servir aux porteurs de leurs obligations. Les coupons d'intérêt nominaux varient de 5,50 % à 6 % pour des durées allant de sept à dix ans. L'Irlande, qui s'est présentée, vendredi 18 décembre, par l'intermédiaire de l'Union de banques suisses, a été en mesure de lever 100 millions de francs pour dix ans à un coût total, frais et commissions inclus, de 6,06 % l'an. La différence est grande par rapport aux 7,60 % que ce pays a déboursés pour obtenir des fonds de même durée mais libellés en deutschemarks. La comparaison avec le marché national du débiteur est encore plus saisissante. Il lui faudrait payer entre 10 % et 11 % par an s'il voulait emprunter des fonds en livres irlandaises. Précisément parce que les taux d'intérêt irlandais sont très élevés, le Trésor de Dublin entend lever l'année prochaine davantage de fonds en devises qu'en 1992.

La CEE emprunte pour les pays de l'Est

Pour sa part, la Finlande a obtenu par l'intermédiaire du Crédit suisse un montant important, de 500 millions de francs suisses pour une durée de huit ans. Ce pays a ainsi entamé un programme d'emprunts en monnaies étrangères qui devrait atteindre en tout l'équivalent de quelque 7 milliards de dollars américains en 1993. Les obligations ont été émises à 102 % et leur taux d'intérêt nominal est de 6 %. Un autre emprunteur de tout premier plan, Oesterreichische Kontrollbank, a pu se contenter d'offrir un coupon de 5,50 % seulement pour son emprunt de 300 millions de francs suisses qui aura dix ans à courir. Le débiteur sert de banque du commerce extérieur à l'Autriche et ce pays garantit l'opération, qui coûte 5,92 % l'an à l'emprunteur. La Kontrollbank devrait en tout drainer pour environ 3 milliards de dollars de ressources en devises l'année prochaine. Sa transaction était confiée à la Société de banque suisse.

Cette même banque a aussi dirigé un emprunt particulièrement avantageux pour le compte du Crédit local de France. C'est un emprunt de 125 millions d'une durée de sept ans qui, en francs suisses et tout compris, revient à 5,77 % l'an. Le débiteur a pourtant décidé de conclure un contrat d'échange aux termes duquel il disposera de fonds en dollars américains, à taux variable, à un niveau bien inférieur au Libor.

Si le compartiment de l'écu retrouve quelque importance ces prochains mois, il devra beaucoup aux services de la Communauté européenne. La CEE est venue à son aide jeudi en lançant une opération de 80 millions d'écus dont elle veut reprêter le produit à la Hongrie. Placée sous la direction d'un établissement britannique, BZW, l'eurobanque de Barclays, l'affaire a été bien accueillie. Son succès ne permet certes pas de conclure à une réouverture de ce marché aux très grandes émissions, mais il montre que les transactions de taille moyenne sont possibles pourvu que ses conditions ne soient pas trop sévères. L'expérience pourra être répétée en janvier ou en février à l'occasion de nouveaux emprunts de la CEE, l'un de 110 millions d'écus dont le produit sera reprêté à l'Estonie et à la Lituanie, les autres étant destinés à la Bulgarie et à la Roumanie.

C'est aussi en écus, mais d'une façon différente, que la Communauté envisage de se procurer des ressources pour le compte de la Russie. Il s'agit d'un montant de 349 millions d'écus qui devraient être obtenus auprès de banques internationales. La solution d'un prêt bancaire convient à ce type de transaction car elle offre une grande souplesse tant pour ce qui est de la mise à disposition des fonds que de leur remboursement. L'affaire pourrait être conclue avant Noël. Elle s'inscrit dans le cadre d'une grande opération d'aide alimentaire, médicale et technique en faveur des pays qui ont succédé à l'Union soviétique. Le tout porte sur 1,25 milliard d'écus et près de 650 millions ont déjà été levés en deux étapes sous la direction du Crédit lyonnais.

CHRISTOPHE VETTER

MATIÈRES PREMIÈRES

Offensive américaine sur le blé

Pomme de discorde, avec les oléagineux, dans la négociation de l'Uruguay Round, les céréales ont retrouvé depuis novembre une certaine sérénité sur les marchés mondiaux, stimulées par une reprise des transactions commerciales. Comme le note le Conseil international du blé (CIB) dans son rapport du 7 décembre, les récents achats chinois ont donné un «coup de fouet» aux prix qui s'établissaient en fin de semaine à 150 dollars la tonne. Pékin a en effet pris commande, le mois dernier, de 1,6 million de tonnes de blé américain bénéficiant d'une prime de 40,13 dollars par tonne, avant de conclure un autre contrat pour 385 000 tonnes supplémentaires, avec un «bonus» (subvention) de 39,5 dollars la tonne.

Conscients d'avoir perdu des parts de marché importantes dans les exportations agroalimentaires mondiales (elles sont passées de 17,5 % à 13 % entre 1980 et 1990), les Etats-Unis semblent résolus à passer à l'offensive. De ce point de vue, l'administration Clinton pourrait suivre fidèlement la stratégie de soutien aux exportations inaugurée par Ronald Reagan et poursuivie par George Bush. Les «farmers» du Midwest n'ont pas oublié qu'ils devaient leur déclin relatif au démocrate Jimmy Carter, lorsque celui-ci sanctionna d'un embargo céréalier sur l'URSS l'invasion soviétique en Afghanistan.

Les opérations américaines de ces dernières semaines laissent penser que M. Bill Clinton et ses proches ont la mémoire des embargos, même si le nouveau président n'est pas encore aux commandes. Washington vient en effet d'accorder un crédit spécial à vingt-six pays pour l'écoulement de 750 000 tonnes de riz, ainsi que plusieurs aides aux pays de l'ex-URSS pour des livraisons de blé. Encore ces crédits font-ils l'objet de remises en question incessantes, la Russie ayant accumulé des arriérés de paiement sur d'anciennes créances céréalières. On a ainsi vu Washington suspendre les ventes à Moscou le 24 novembre, puis les rétablir le lendemain avant de les interrompre à nouveau le 30 novembre. La Russie éprouve des difficultés grandissantes à honorer ses engagements, et le Conseil international du blé estime que «faute d'une reprise rapide de la croissance économique [dans ce pays], la consommation de pain pourrait encore diminuer».

Pour la campagne 1992-1993 en cours, la Russie devrait acheter 19 millions de tonnes de céréales sur le marché mondial, dont 10,5 millions de tonnes de blé. «La Russie achète quelque 2 millions de tonnes de blé meunier à la CEE, au titre d'un crédit de la Communauté qui doit être finalisé sous peu», rapporte encore le CIB.

Une affaire révélatrice de la lutte permanente que se livrent Européens et Américains pour écouler des excédents à des coûts (subventions et prêts) souvent très élevés pour leurs budgets respectifs. Alors que les Douze annonçaient, le 12 novembre, une «restitution exceptionnelle à l'exportation» de 82 écus (557,6 francs) par tonne de blé pour couvrir une vente de 250 000 tonnes à l'Algérie et de 600 000 tonnes à l'Egypte, Washington vendait quinze jours plus tard 530 000 tonnes de blé au Maroc avec une prime de 47 dollars (255 francs) par tonne...

Récolte record au Kazakhstan

L'âpreté de la bagarre est accrue par le resserrement des échanges mondiaux de blé pour 1992-1993. Le CIB prévoit qu'ils baisseraient de 3 % par rapport au record de 106,6 millions de tonnes atteint l'an passé, s'établissant à 103,9 millions de tonnes environ – un repli que les experts attribuent à la contraction des achats chinois de 16 millions de tonnes à 10 millions de tonnes et aux importations moins importantes que prévu de la Communauté des Etats indépendants. Celles-ci ne devraient pas dépasser 15,5 millions de tonnes contre 20,5 millions de tonnes en 1991-1992.

Certes, l'Ukraine devra cette année importer 1,6 million de tonnes de blé, rompant de façon spectaculaire avec sa position traditionnelle d'exportateur net. En revanche, la République du Kazakhstan vient d'enregistrer une récolte record de 18 millions de tonnes, le triple de la campagne précédente. Elle devrait vendre – plus exactement troquer – autour de 10 millions de tonnes d'excédents aux Républiques voisines, à la Russie et à l'Ouzbékistan notamment. Le Kazakhstan espère vendre du blé sur le marché mondial pour s'y pourvoir en devises fortes.

A l'issue de l'actuelle campagne, la consommation mondiale de blé devrait finalement s'élever à 558 millions de tonnes, pour une production inférieure d'à peine 1 million de tonnes. Si l'équilibre est en vue, on ne saurait oublier un stock de report estimé à 129 millions de tonnes. Les opérateurs ont déjà le regard fixé sur les blés d'hiver annonçant la saison 1993-1994. Les semailles effectuées dans des conditions climatiques favorables laissent prévoir une production de 575 millions de tonnes l'an prochain. «La hausse prévue pourrait intervenir en majeure partie dans les pays importateurs traditionnels», notent les experts du blé, citant l'Afrique, l'Amérique centrale et du Sud, l'Europe de l'Est et certaines régions d'Asie, dont l'Inde. Une perspective encourageante pour les nations les plus démunies.

MARIE DE VARNEY

★ La collection «Cyclope», consacrée aux matières premières et dirigée par M. Philippe Chalmin, vient de s'enrichir de nouveaux titres. Aux ouvrages comme *le Blé* (Jean-Paul Charvet), *le Cuivre* (Carmine Nappi), ou *le Nickel* (Paolo de Sa) s'ajoute désormais *les Textiles* (Dominique Jacomet). Editions Economica, 135 pages, 53 francs.

PRODUITS	COURS DU 18-12
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 407 (– 18) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 220,5 (– 7,5) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 760 (+ 65) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	248,50 (– 1) Dollars/tonne
Café (Londres) Janvier	1 030 (+ 18) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mars	936 (+ 31) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	367 (– 5) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	211 (– 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	191,4 (+ 3,3) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Brent Février	18,50 (+ 0,4) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 11-12-92	Cours 18-12-92
Or fin (kilo en barre)	57 800	57 500
– (kilo en lingot)	57 800	57 250
Pièce française (20 fr.)	332	332
• Pièce française (10 fr.)	385	400
Pièce suisse (20 fr.)	333	335
Pièce latine (20 fr.)	331	335
• Pièce tunisienne (20 fr.)	335	330
Souverain	431	425
• Souverain Elisabeth II	445	465
• Demi-souverain	302	302
Pièce de 20 dollars	2 210	2 280
– 10 dollars	1 300	1 280
• – 5 dollars	800	800
– 50 pesos	2 155	2 180
• – 20 marks	500	486
– 10 florins	348	350
• – 5 roubles	250	280

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

DEVISES ET OR

Fièvre sur le franc

De la fièvre rampante, qui rongeait le franc français depuis plusieurs semaines, on est passé à l'accès un peu plus aigu, pour revenir dans des eaux plus calmes à la veille du week-end. Le cours du deutschemark à Paris, qui auparavant fleuretait avec les 3,42 francs, à un centime de son plafond de 3,4305 francs, atteignait même 3,4230 francs jeudi, après l'annonce du relèvement du taux de base des banques (*voir en rubrique «Marché monétaire et obligataire»*).

La Banque de France et surtout la Banque fédérale d'Allemagne intervenaient alors, tandis que M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, répétait de concert avec le premier ministre, M. Pierre Beregovoy : «*On ne dévalue pas la monnaie d'un pays dont les performances sont les meilleures d'Europe dans les domaines de l'inflation, du déficit budgétaire et de la balance des paiements.*» Il ajoutait une petite phrase fort remarquée : «*La coopération franco-allemande pourrait s'approfondir dans les semaines à venir, s'il le faut.*»

Aussitôt, les commentaires allaient bon train : resserrement des marges de fluctuation entre le franc et le mark ramenées de 2,25 % à 1 % de part et d'autre du cours pivot, voire fusion des deux monnaies. Certains redoutent que, après une accalmie jusqu'à la fin de l'année, les attaques contre le franc reprennent assez vivement au lendemain du 1er janvier.

Il faut le remarquer : on ne constate actuellement aucune vente de portefeuilles de titres français détenus par des non-résidents, au contraire. Ces derniers, qui détiennent près de 500 milliards de francs de titres du Trésor, le tiers de la dette négociable de l'Etat français, continuent à acheter de tels titres : à l'adjudication des 14 milliards de bons du Trésor du milieu de cette semaine, ils étaient très présents.

Le silence de M. Chirac

Les attaques en question proviennent des spéculateurs, notamment des fonds américains «*de performance*», qui ont joué avec succès contre la couronne suédoise, «*décrochée*» de l'écu le mois dernier, et aussi de la City de Londres («*la vengeance anglaise*»). Ils parient sur la sortie du franc du système monétaire européen sous la pression de ceux qui demandent la «*mise en liberté*» de notre monnaie par rapport à la devise allemande, que ce soit M. Alain Madelin ou M. Philippe Séguin, tous deux dans l'opposition d'aujourd'hui et vraisemblablement dans la majorité de demain. M. Edouard Balladur, on le sait, s'est prononcé publiquement pour un franc fort, comme vient de le faire M. Valéry Giscard d'Estaing, dans les colonnes de notre confrère *les Echos*.

M. Jacques Chirac semble pour l'instant ne pas s'être exprimé sur ce sujet, ce qui fait jaser. Dans les mois qui viennent, toutefois, l'offensive de la spéculation, qui, pour l'instant, n'a aucune commune mesure avec celle lancée en septembre (160 milliards de francs mis dans la bataille), pourrait nécessiter des mesures supplémentaires auxquelles a sans doute fait allusion M. Sapin.

A l'étranger, les observateurs évoquent plusieurs mesures possibles : resserrement des marges, naturellement (mais cela soulève des objections, en France comme en Allemagne), échange d'administrateur entre la Banque de France et la Bundesbank (!), création d'un *currency board* (comité des monnaies) pour coordonner les interventions des deux banques centrales en faveur du franc, etc. Certains de ces observateurs se risquent à évaluer les conséquences d'un flottement de la monnaie française : cette dernière commencerait par décrocher du mark, dont le cours monterait dans un premier temps à 3,45 francs, peut-être davantage, pour redescendre à 3,30 francs plusieurs mois après.

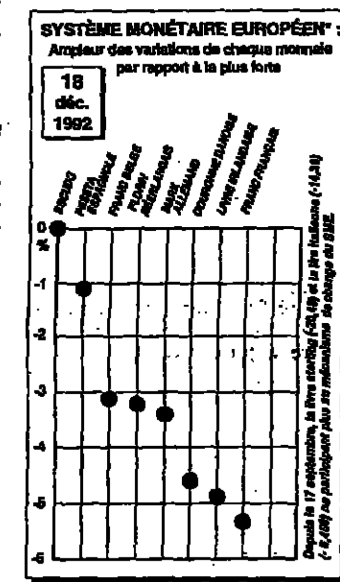
Le dollar, quant à lui, se maintient dans la zone 1,55 DM-1,57 DM sur des marchés rendus nettement plus calmes par l'approche de la clôture du bilan, qui freine les initiatives. Les opérateurs continuent de tabler sur un raffermissement au premier trimestre, lorsque les données sur la reprise américaine et le ralentissement allemand se préciseront.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 14 DÉCEMBRE AU 18 DÉCEMBRE 1992
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,5640	8,3940	2,2131	2,4555	50,5485	2,7617	2209,93
	–	1,5550	8,3908	2,1894	2,2546	50,5220	2,7609	2172,34
New-York	1,5640	–	18,6324	70,6714	63,6943	3,0941	56,6316	0,00708
	1,5550	–	18,5322	71,0227	63,3513	3,0779	56,3222	0,00716
Paris	8,3940	5,3670	–	379,2933	341,8471	16,6058	303,9416	3,7983
	8,3908	5,3960	–	383,2386	341,8435	16,6082	303,9144	3,8626
Zurich	2,2131	1,4150	26,3648	–	90,1274	4,3781	80,1337	1,0014
	2,1894	1,4080	26,0934	–	89,1986	4,3336	79,3016	1,0079
Francfort	2,4555	1,5700	29,2528	110,9541	–	4,8577	88,9115	1,1111
	2,4546	1,5785	29,2532	112,1094	–	4,8584	88,9045	1,1299
Bruxelles	50,5485	32,32	6,0220	22,8410	20,5860	–	18,3033	2,2873
	50,5220	32,49	6,0211	23,0753	20,5828	–	18,2991	2,3257
Amsterdam	2,7617	1,7658	329,01062	1,24792	112,47133	5,46349	–	1,249681
	2,7609	1,7755	329,04003	1,26101	112,48028	5,46476	–	1,270937
Milan	2209,93	1413	263,2756	998,5866	900	43,71906	808,2039	–
	2172,34	1397	258,8955	992,1875	885,0174	42,99785	786,8206	–
Tokyo	192,84	123,30	22,97373	87,13781	78,53503	3,81498	69,82671	0,087261
	192,70	123,92	22,96516	88,01136	78,58491	3,81410	69,79442	0,088704

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 18 décembre, 4,352798 F contre 4,3544 F le vendredi 11 décembre 1992.



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Échec au roi

Un mois après avoir diminué de 0,4 point leur taux de base (TBB), les banques françaises ont été contraintes de le relever d'un demi-point en raison de la tension sur le marché interbancaire, qui a fait remonter le coût de leurs ressources. A 10 %, le TBB retrouve son niveau d'il y a un an. En novembre dernier, en deux étapes, il avait été ramené de 9,83 % à 9,45 %, à la faveur d'un abaissement d'un demi-point des taux d'intervention de la Banque de France, également en deux étapes, qui avait provoqué un fléchissement du loyer de l'argent au jour le jour, revenu de 10 % à 9 1/4 %. Le gouvernement s'était félicité de la diminution du TBB, revenu à son niveau de juillet 1989, qui allégeait les charges financières des entreprises, notamment petites et moyennes, dont la plupart paient leur découvert au TBB majoré de 1,5 à 2 points au plus.

Le taux de base bancaire, on le sait, n'est plus applicable qu'à une fraction (environ 17 %) des crédits accordés par les établissements aux entreprises, cette fraction concernant les PME. On se demande comment un gouvernement va pouvoir expliquer à ces mêmes PME, qui gémissent sous le poids de leurs frais financiers, que plus les affaires vont mal, plus il faut relever les taux d'intérêt... Les entreprises, rappelons-le, en arrivent maintenant à payer leur découvert à un taux réel, hors inflation, qui rejoint les taux nominaux puisque, dans les secteurs industriel et commercial, il n'y a pratiquement plus d'inflation.

Pour les pouvoirs publics, au lendemain d'une ratification du traité de Maastricht qui devait être suivie d'une baisse du loyer de l'argent, c'est un échec. M. Michel Sapin répond, paraphrasant M. Pierre Bérégovoy, qu'il n'y peut rien : «*Lorsque les taux montent, ils montent ; lorsqu'ils baissent, ils baissent.*»

Ce sont les attaques contre le franc qui ont provoqué la remontée des taux à court terme sur la place de Paris, accélérée jeudi par l'annonce du relèvement du TBB. La Banque de France a eu pour réaction d'éviter une crise des liquidités en alimentant le marché à 10 % (42 milliards de francs de pensions à 5-10 jours, montant exceptionnel), mais elle laisse filer les échéances à 1 mois et 3 mois, qui, à la veille du week-end, côtoient 13 % et 12,5 %. Ce faisant, elle espère décourager les spéculateurs d'emprunter du franc sur le marché domestique pour le vendre sur le marché des changes. Il n'est pas exclu, toutefois, si cela «chauffe trop», qu'elle soit acculée à relever à nouveau ses taux directeurs.

Le boom du MATIF

Sur le MATIF, très agité, la hausse des taux a d'abord connu un vif recul de l'échéance 10 ans, à 109,70, puis, vendredi, un vif rebond à 111,12, beaucoup d'opérateurs soldant leur engagement à l'approche de la fin d'année. Notons que sur le PIBOR (3 mois) les rendements sur mars sont moins élevés que le comptant, ce qui traduit les anticipations d'une baisse des taux.

Sur le marché obligataire, c'est la trêve des confiseurs : plus d'émission jusqu'à la fin de l'année.

Tout va très bien pour le marché à terme international de Paris (MATIF) qui, par la voix de son président, M. Gérard Pfauwadel, se félicite de la progression de 50 % de ses activités enregistrées en 1992. Cette progression s'est nourrie très logiquement de l'extrême volatilité qu'ont connue les marchés, en particulier lors de la crise monétaire de septembre, mois record.

A l'heure actuelle, le MATIF réalise 11,52 % des transactions effectuées sur les sept premières Bourses mondiales de terme et d'options, après le CBOT de Chicago (32,2 %), le CME de Chicago également (28,4 %), le LIFFE de Londres (15,5 %), et bien avant le DTB de Francfort (5,2 %), le SFF de Sydney (3,8 %) et le TSE de Tokyo, lanterne rouge à 3 %. A Paris, sur le contrat roi, le notionnel 10 ans, les non-résidents, essentiellement les Américains de Londres (Salomon, Goldman, Shearson Lehman et Morgan-Stanley) détiennent un tiers de la position «ouverte» et, certains jours, effectuent jusqu'à 50 % des transactions. Sur le PIBOR 3 mois, les non-résidents ont une part de 40 %. Plus mobiles que les Français, ils déclenchent les mouvements à la hausse comme à la baisse.

Parmi les prochains nouveaux, citons le lancement, le 28 janvier prochain, du contrat très long terme en francs, sur les OAT de 15 à 30 ans, dont le «gisement» atteint, aujourd'hui, 170 milliards de francs contre 50 milliards il y a trois ans. Le très long terme en Europe présente un intérêt stratégique par la sensibilité de ses cours aux variations de rendement, comme l'est le Bond à 30 ans du Trésor américain. Le lancement de son contrat permettra aux opérateurs de se couvrir à long terme, ce qu'ils ne pouvaient plus très bien faire avec le contrat notionnel (6 à 10 ans).

FRANÇOIS RENARD

La mise en œuvre de la loi sur le financement des campagnes électorales

Le Conseil d'Etat annule l'élection de M. Schwartzenberg dans les Alpes-Maritimes

Le Conseil d'Etat continue d'examiner les contentieux consécutifs aux élections régionales de mars dernier. De décision en décision, il précise sa jurisprudence, et donc la manière dont doit être appliquée la loi de 1990 sur le financement des campagnes électorales. Vendredi 18 décembre, il a été conduit à annuler l'élection de M. Léon Schwartzenberg dans les Alpes-Maritimes.

Pour ôter aux partis politiques et aux candidats la tentation de chercher – et de trouver – des sources de financement illégales, le législateur a voulu, en 1990, encadrer strictement les dépenses des campagnes électorales. Il a ainsi bâti un ensemble de règles rigoureuses. Le Conseil d'Etat doit maintenant juger de l'application de cette réglementation, qui a été mise en œuvre, pour la première fois à grande échelle, lors des élections régionales et cantonales de mars 1992, après que la Commission nationale des comptes de campagnes et des financements politiques (CCFP) eut apprécié les comptes de tous les candidats. Si la Haute Juridiction administrative se montre plutôt libérale dans l'interprétation de la nouvelle loi (*le Monde* daté 25-26 octobre et daté 6-7 décembre), elle est parfois contrainte de l'appliquer avec brutalité.

M. Léon Schwartzenberg, qui menait la liste Energie Sud, patronnée par M. Bernard Tapie, dans les Alpes-Maritimes, est victime de cette rigueur. La loi lui interdisait de recevoir d'une même personne morale plus de 10 % du plafond des dépenses autorisées. Or il a reçu plus que la somme permise de la Société financière immobilière Bernard Tapie. Certes, l'ancien ministre a fait valoir que cette entreprise était aussi intervenue pour le compte de la Société Testut et de la Société Bernard Tapie service, ce qui fait qu'aucune des trois n'aurait dépassé le maximum possible. Seulement, les engagements de ces deux dernières entreprises auprès de la première étaient postérieurs à l'élection, et le remboursement de leur dette n'est intervenue qu'après le dépôt du compte de campagne à la Commission.

Or le Conseil d'Etat, sur le conseil de son commissaire du gouvernement, M. Guy Le Chatelier, a bâti une jurisprudence conforme à celle du Conseil constitutionnel : bien que la loi impose que les dons interviennent au plus tard le jour du scrutin, il est permis qu'ils ne soient effectivement versés qu'après celui-ci s'ils correspondent à des engagements précis pris avant la date fatidique ; en tout état de cause le versement doit être effectif au plus tard à la date du dépôt du compte de campagne ; cette règle stricte, toutefois, ne s'applique qu'en partie aux régulations provenant du candidat lui-même ou d'un parti politique, pour lesquels l'engagement peut être postérieur à l'élection mais toujours antérieur au dépôt officiel du compte.

Une sanction de pure forme

M. Schwartzenberg ayant failli à cette réglementation, le Conseil d'Etat ne pouvait que constater, en application de la loi, son inéligibilité, et annuler son élection. Mais, en vertu d'une jurisprudence établie à propos de la Corse, début décembre, il a proclamé élu à sa place le premier des non-élus de sa liste en mars.

La même mésaventure est survenue à M. Francis Mielle, candidat dissident du RPR dans l'Aube, dont le compte envoyé à la Commission n'était pas certifié par un expert comptable ou un comptable agréé, et cela bien qu'il ait rempli cette formalité devant le Conseil d'Etat.

M. Olivier Bidou, tête de la liste Génération Ecologie dans la Manche, a été sanctionné de la même manière, car les fonds dont il avait bénéficié n'avaient pas été recueillis par un mandataire financier. Plusieurs candidats ont subi la même règle, leurs comptes n'ayant pas été présentés correctement.

Mais pour eux la sanction est de peu d'importance puisqu'il n'avaient pas été élus, et qu'en octobre le Conseil d'Etat avait décidé que l'inéligibilité pour un an ne s'appliquait qu'au mandat au sujet duquel la faute avait été commise. Cette punition, en général de pure forme, n'aura d'impact qu'en Guadeloupe, où, début décembre, les élections ont été entièrement annulées et où sept des quatorze têtes de listes de mars 1992 ont été proclamées inéligibles pour un an au conseil régional.

A propos de l'élection dans les Hauts-de-Seine, le Conseil d'Etat a été amené à préciser, selon son communiqué, que *« le compte de campagne doit retracer l'ensemble des recettes et des dépenses perçues ou effectuées en vue de l'élection, y compris les avantages directs ou indirects, les prestations de services et dons en nature dont a bénéficié le candidat »*. Si cela n'est pas fait, la CCFP puis le juge de l'élection peuvent *« réintégrer les recettes et les dépenses illégalement omises »*. Mais la juridiction administrative a estimé que le prêt de salles municipales n'entraînait pas une dépense réintégrable puisque *« les autres listes ont pu disposer de facilités analogues »* de la part des mêmes municipalités. La lettre envoyée par le président du conseil général, M. Charles Pasqua, à l'ensemble des foyers du département n'était pas non plus, d'après le Conseil d'Etat, une dépense *« réintégrable »*, car il s'agissait d'une démarche effectuée *« tous les ans à pareille époque »*.

Au fil de ses décisions, le Conseil d'Etat est ainsi en train d'établir un « mode d'emploi » fort précieux pour tous les candidats aux élections, y compris pour les prochaines législatives, même si les contentieux sur celles-ci sont jugés par le Conseil constitutionnel.

THIERRY BRÉHIER

Pour la deuxième fois en un mois

Perquisition au siège du Parti socialiste espagnol

Un magistrat, M. Marino Barbero, a envoyé, vendredi 18 décembre, son greffier, accompagné de policiers et d'experts, perquisitionner pour la deuxième fois en un mois, au siège du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) au pouvoir. Pendant cinq heures, cette commission judiciaire a recherché des documents susceptibles d'étayer le dossier du juge d'instruction sur un financement occulte du parti, connu sous le nom de « dossier Filesa ».

MADRID

de notre correspondant

Le 18 novembre déjà, le juge Barbero avait fait saisir la comptabilité du PSOE, quelques jours après avoir fait investir les locaux de la Banque d'Espagne (*le Monde* daté 22-23 novembre). Il s'agissait de découvrir *« des éléments décisifs pour l'enquête »* qui auraient pu être dissimulés. Cette nouvelle opération spectaculaire survient après une polémique sur la nature des documents transmis par le Parti socialiste à la Cour des comptes pour justifier son financement à la fin des années 80.

Cette juridiction avait estimé qu'il n'y avait pas d'irrégularités, sur la foi des pièces fournies par le PSOE. Le juge, obstiné, estime donc que ce n'est pas suffisant : cela fait quatre fois qu'il demande qu'on lui remette les documents appropriés et il paraît disposé à aller aussi loin qu'il le faut. Les responsables socialistes disent ne pas comprendre, reprochent au magistrat de procéder à *« une enquête générale sur le parti sans que l'on sache de quoi il est accusé »*.

M. Gonzalez désabusé

Cette nouvelle passe d'armes entre un représentant de la justice et le pouvoir survient au lendemain des propos désabusés du président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, constatant que *« le gouvernement était en train de perdre la bataille de l'opinion publique »*. *« Le gouvernement perd de la crédibilité et je perds de la crédibilité comme chef du gouvernement »*, a-t-il dit lors d'une intervention sur l'Union européenne à l'université Alcala de Henares, à proximité de Madrid. Tirant le bilan de dix années d'exercice du pouvoir, M. Gonzalez a regretté que le climat soit *« quelquefois difficile à respirer »* et que, si *« la conclusion d'une expérience de gouvernement est que certains perdent la force morale, je dois alors reconnaître que l'on perd beaucoup plus, c'est-à-dire la capacité de représenter le pays et que cela n'est pas possible car c'est mon seul patrimoine »*.

Coïncidence, ce constat a été effectué le jour même où le frère du numéro deux du parti, M. Juan Guerra, était condamné à un an d'emprisonnement pour fraude fiscale ainsi qu'à une amende de 15 millions de pesetas (750 000 francs). Epilogue du premier d'une longue série de procès. Aboutissement d'un scandale qui avait conduit à la démission le vice-président du gouvernement, M. Alfonso Guerra. Le rapprochement n'est certes qu'une coïncidence mais le chef du gouvernement n'en a pas moins affirmé, au terme d'une année fertile en scandales, qu'il ne permettra pas que son honnêteté et celle du gouvernement soient mise en doute.

MICHEL BOLE-RICHARD

Le feu vert du président américain

Mme Hillary Clinton assistera à certaines réunions du cabinet

Le président élu Bill Clinton a donné son feu vert à son épouse Hillary pour qu'elle assiste à toutes les réunions de cabinet où elle jugera qu'elle peut apporter une contribution utile, a confirmé, vendredi 18 décembre, son porte-parole.

Mme Hillary Clinton, qui a toujours joué un rôle important dans la carrière politique de son mari, l'aide actuellement à constituer son cabinet et M. Clinton, dans une interview publiée vendredi par le *Wall Street Journal*, avait déclaré espérer qu'elle participerait à des réunions à la Maison Blanche.

« Elle en sait plus sur des tas de choses que beaucoup d'entre nous », a affirmé M. Clinton au *Wall Street Journal*. *« Je ne sais pas à combien de réunions elle va assister, mais elle sera libre d'aller à celles où elle pense pouvoir contribuer, et il y en aura certainement beaucoup »*, a déclaré M. George Stephanopoulos, le porte-parole du président élu. Les républicains les plus conservateurs avaient vivement critiqué les idées progressistes et libérales de Mme Clinton tout au long de la campagne présidentielle. – *(AFP.)*

Dirigeant le syndicat le plus important du Pérou

Le secrétaire général de la CGT a été assassiné à Lima

LIMA

de notre correspondante

Pedro Huillca a été assassiné, vendredi 18 décembre, à Lima. Cet homme de quarante-six ans, militant du Parti communiste, secrétaire général depuis six mois de la Confédération des travailleurs du Pérou (CGTP), la plus importante centrale syndicale du pays, a été criblé de balles par un commando terroriste au moment où il quittait son domicile en compagnie de son fils, lequel a été grièvement blessé.

Pedro Huillca, qui ne pratiquait pas la langue de bois mais était, au contraire, le symbole d'un mouvement ouvrier ouvert aux transformations économiques du pays, avait pris la tête, jeudi, d'une manifestation contre ce que les syndicats appellent *« la politique de la faim »* (licenciements, privatisation des entreprises publiques, suppression d'une partie de la législation sociale protégeant les salariés), laquelle avait été brutalement réprimée.

Qui sont les auteurs de cet attentat ? S'agit-il d'un commando paramilitaire ? Ou du Sentier lumineux, qui procède à des assassinats systématiques de dirigeants politiques et syndicaux depuis plus d'un an ? Le fait est que l'arrestation, le 13 septembre dernier, d'Abimaël Guzman, le chef de ce mouvement « maoïste », ainsi que de la plus grande partie de la direction de l'organisation, n'a pas abouti à une diminution de la fréquence des attentats. Selon l'Institut de défense légale, leur nombre a même augmenté. Ainsi, évidemment, que celui des victimes : dix personnes par jour...

NICOLE BONNET

Les Khmers rouges ont pris en otage des membres de l'ONU

Des Khmers rouges ont pris en otage, vendredi 18 décembre, des bérets bleus et menacent de les tuer, a indiqué samedi un porte-parole de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge. Ils ont capturé dans la province de Kratie (est) un hélicoptère de l'ONU avec à son bord douze personnes, huit soldats uruguayens, trois pilotes d'hélicoptère russes engagés par l'ONU et un interprète cambodgien. Il s'agit du quatrième incident de ce genre depuis le début du mois et du troisième en une semaine. Il s'est produit le jour même où des Khmers rouges venaient de relâcher quarante-six bérets bleus indonésiens dans la province de Khompong-Thom, en gardant toutefois un de leurs véhicules. L'hélicoptère se rendait sur un site où la mission de l'ONU devait *« nouer un contact »* avec des officiels Khmers rouges. *« Nous essayons d'obtenir leur libération. D'abord nous devons les localiser »*, a ajouté le porte-parole. – *(AFP.)*

Les difficultés de l'édition

Licenciements chez Nathan et à La Découverte

Vingt-cinq postes supprimés chez Nathan, avec vingt licenciements, sept licenciements à La Découverte – soit un quart du personnel. Intervenant après les restructurations du Livre de Paris, la filiale vente directe d'Hachette (*le Monde* du 11 décembre), ces nouvelles restrictions d'activité soulignent, si besoin en était, les difficultés de l'édition française.

Chez Nathan, ce sont essentiellement les secteurs de la littérature générale et ceux de la jeunesse qui sont touchés par les mesures de restriction, l'entreprise que dirige Bertrand Eveno, et qui fait partie du Groupe de la Cité, se recentrant autour de ses points forts, le scolaire et le parascolaire.

A La Découverte, le PDG, François Gèze, après une année déficitaire, veut pouvoir adapter sa maison aux conditions nouvelles d'un marché difficile, celui des sciences humaines. En douze ans, remarque-t-il, les ventes moyennes de ces ouvrages ont chuté de 2 000 à 1 000 exemplaires. Principale raison de cette chute, le « photocopillage » pratiqué de manière sauvage et intensive, notamment par les universités.

Pour 2,08 milliards de francs

M. Tapie remet Adidas en vente

L'annonce est inhabituelle. La Société des Bourses françaises a annoncé, vendredi 18 décembre, que la société Bernard Tapie Finance (BTF) s'était engagée, deux jours auparavant, à céder la totalité de sa participation dans le groupe allemand d'articles de sport, Adidas, participation détenue *via* le holding allemand BTF GmbH. Le communiqué précise qu'un mandat de vente a été confié à la Société de banque occidentale (SDBO), que la promesse de vente devra être levée avant le 15 février et que la mise à prix du bloc de contrôle de la prestigieuse marque aux trois bandes (BTF GmbH, contrôlé à 78 % par BTF, détient 95 % d'Adidas) s'élève à 2,08 milliard de francs (*le Monde* du 19 décembre).

Exceptionnelle dans ce genre d'opération, cette transparence trouve son explication dans la procédure d'offre publique de retrait (OPR) lancé par le groupe Tapie afin de récupérer les titres BTF disséminés dans le public. La Commission des opérations de Bourse (COB), qui n'a jamais caché qu'elle n'appréciait pas le « flou » des informations financières du groupe Tapie, souhaitait ce retrait qui doit conduire à la radiation définitive du titre BTF de la cote du second marché. Et c'est sous la pression de la COB, soucieuse de l'information des actionnaires minoritaires, que BTF a été contraint de publier des informations qui demeurent généralement confidentielles.

Désormais informés des intentions de BTF, la plupart des actionnaires minoritaires – 5 % des titres environ sont en Bourse – n'en sortiront pourtant pas vraiment gagnants. Introduite sur le second marché en novembre 1989 à 142 francs, le titre a été suspendu de cotation en juin dernier alors qu'il valait 130 francs. BTF, qui devrait donner plus de précisions la semaine prochaine, en proposerait aujourd'hui 100 francs (la valeur du nominal). L'opération, toutefois, doit encore recevoir le feu vert des autorités boursières.

Quant à BTF, le prix fixé pour la cession de ses 78 % du holding de contrôle d'Adidas, BTF GmbH, est très proche de celui que devait payer le britannique Pentland (2,09 milliards de francs) pour reprendre le célèbre fabricant d'articles de sports, à l'automne dernier. Avant brusquement de faire volte-face, en raison, disait-il, de *« découvertes imprévues »*.

De 1993 à 1996

Le contrat de Plan d'EDF prévoit une baisse des tarifs de 1,25 % par an

Approuvé vendredi 18 décembre par le conseil d'administration de l'entreprise publique, le contrat de Plan EDF-Etat pour la période 1993-1996 sera officiellement signé *« sans doute dans le courant de la semaine prochaine »*, selon une source proche de la direction d'EDF.

Négocié entre l'entreprise et les ministères de l'industrie et de l'économie, le document s'articule autour de deux éléments principaux : les tarifs qui devront baisser en francs constants de 1,25 % par an et le désendettement de l'entreprise. Le contrat de Plan assigne comme objectif à l'entreprise publique de réduire sa dette de 40 milliards de francs sur la période 1993-1996. En matière sociale, le prochain contrat *« ouvre de nouvelles perspectives »*, estime la CFDT qui a décidé, à l'inverse d'autres syndicats, de l'approuver. Pour l'année 1993, le projet de budget d'EDF prévoit une hausse de la consommation d'électricité de 2,1 % (à 393 milliards de kWh), une légère hausse des investissements (39,5 milliards de francs), une réduction de l'endettement (– 14 milliards) et un bénéfice de 3 milliards de francs.

EN BREF

□ **ALLEMAGNE : le Bundesrat ratifie le traité de Maastricht.** – L'Allemagne a définitivement ratifié, vendredi 18 décembre, le traité de Maastricht, avec l'adoption du texte par le Bundesrat, chambre haute du Parlement. Les soixante-huit membres du Bundesrat ont voté « oui » à l'unanimité. Le texte avait été adopté le 2 décembre par le Bundestag à une écrasante majorité. L'Allemagne est ainsi le dixième pays de la CEE à avoir ratifié le traité de Maastricht. Le Danemark et la Grande-Bretagne devraient se prononcer avant le 1er juillet 1993. – *(AFP.)*

□ **SYRIE : rumeurs sur la mort d'Aloïs Brunner.** – La *Lettre d'Orient*, a fait état, vendredi 18 décembre, de rumeurs sur la mort d'Aloïs Brunner, criminel de guerre nazi réfugié en Syrie. Cette lettre mensuelle, publiée à Paris par les *Cahiers de l'Orient* indique qu'Aloïs Brunner serait décédé au cours de l'été à Damas, à l'âge de quatre-vingts ans, selon des sources diplomatiques. Au ministère français des affaires étrangères, on déclarait tout ignorer du sort d'Aloïs Brunner, accusé de la déportation de près de 130 000 juifs durant la seconde guerre mondiale. Ancien adjoint d'Adolf Eichmann, il avait notamment organisé le départ de 24 000 juifs depuis le camp de Drancy, près de Paris, et avait été condamné à mort par contumace en France à deux reprises. Il avait fait vainement l'objet de demandes d'extradition, la Syrie ayant toujours refusé de reconnaître sa présence.

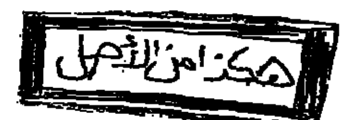
SOMMAIRE

HEURES LOCALES

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Radio-télévision »
Le numéro du « Monde » daté 19 décembre 1992 a été tiré à 480 456 exemplaires.


هكذا من الأصل

Le Monde

HEURES LOCALES

TRANSPORTS URBAINS EN PANNE

La fréquentation des bus et métros des agglomérations régionales est en baisse depuis l'an passé. Face à cette situation, les élus réclament une intervention de l'Etat

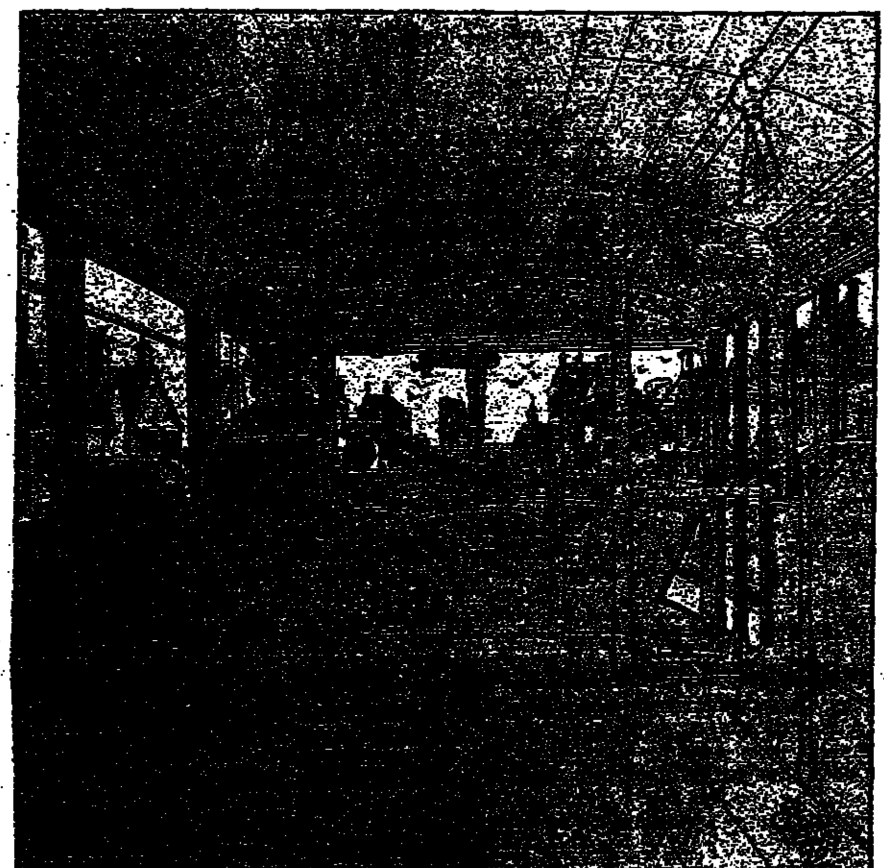
LE mal est profond, les transports urbains sont en crise. Pour la première fois depuis de nombreuses années, leur fréquentation a diminué en 1991 malgré une augmentation de l'offre. Les premières indications pour 1992 ne laissent guère présager d'embellie.

Ce coup d'arrêt s'est fait sentir depuis 1989, année de croissance zéro pour les utilisateurs des transports. Après un développement quasi constant ces vingt dernières années, la fréquentation des transports urbains de province a baissé de 2,7 % en nombre de voyageurs et de 1,4 % en voyageurs-kilomètre en 1991, note le Conseil national des transports (1).

Les élus s'en inquiètent. Réunis à Lyon du 9 au 11 décembre, à l'occasion des douzièmes Journées annuelles du Groupement des autorités responsables de transport (GART), ils ont exploré les raisons de cette désertion et les moyens d'y faire face. Premier constat, l'argent manque dans les caisses des collectivités locales, et le versement transport ne suffit plus à financer les nouvelles infrastructures. Face à cette crise financière, l'Etat fait la sourde oreille aux revendications du GART : création d'une taxe additionnelle sur les produits pétroliers ou encore liberté de fixer les tarifs des bus, des tramways ou des métros.

« La vie des hommes et des femmes passent avant les espèces naturelles, a déclaré Jacques Auxiette (PS), maire de La Roche-sur-Yon et président du GART, dans son discours de clôture (*le Monde* daté 13-14 décembre). *Nous réclamons une politique globale volontariste de l'environnement, et du ministre de l'environnement qu'il reconnaisse la priorité dans le développement des transports en commun. Dans les discours, mais aussi dans les choix budgétaires.* » Les bonnes paroles des hommes politiques ne manquent pas, mais la portion congrue reste le lot des financements d'Etat des transports publics. L'effort consenti sur le budget 1993 est sans commune mesure avec les besoins.

Les transports collectifs en province devraient bénéficier d'une dotation de 672 millions de francs, en hausse de 29 % en 1993, une somme qui correspond, selon le GART, à la réalisation de 6 à 7 kilomètres de tramway ! En Ile-de-France, où les besoins sont immenses, les crédits d'investissement seront portés à 712 millions de francs, soit une progression de 42 %. Le déplafonnement du versement transport, voté pour le budget 1993, devrait apporter 1,2 milliard de francs en Ile-de-France et plusieurs centaines de millions en province, mais cette contribution reste à la charge des entreprises, elles-mêmes confrontées à des difficultés conjoncturelles.



Une clientèle exigeante

On reste finalement loin du compte. La taxe sur le carburant, que réclament les élus, permettrait un peu d'espoir. En prélevant 10 centimes par litre, elle rapporterait 4,5 milliards par an, estiment-ils. *« Il est nécessaire de mettre un terme à l'érosion que subissent les transports publics*, martèle M. Auxiette. *Mais les pouvoirs publics ont du mal à agir en dehors des contraintes absolues ou des plans d'urgence. Faudra-t-il qu'il y ait une pollution majeure dans plusieurs villes et qu'on interdise la circulation pour agir ? »*

Les transports urbains n'ont pas échappé au ralentissement de la croissance de la consommation des ménages et aux conséquences de la guerre du Golfe. Les effets de la congestion de la circulation automobile, conjugués au manque d'attractivité des transports publics et à l'évolution des modes de vie, contribuent à leur recul au même titre que les finances. *« Le trafic automobile en ville augmente chaque année de plus de 5 %*, note Olivier Domenach, chercheur à l'université d'Aix-Marseille-II.

Or les clients sont de plus en plus exigeants. Ils veulent une meilleure desserte, rapide, confortable, avec un matériel moderne, doté par exemple de climatisation, et des passages plus fréquents. *« Les usagers des transports veulent aller plus loin et plus vite*, note Jacques Auxiette. *Et les transports publics ne peuvent rivaliser sur certains marchés avec les routes, qui bénéficient de crédits importants.* » Le marché a changé. Ainsi les personnes âgées, longtemps considérées comme une clientèle acquise, ont pour beaucoup leur permis de conduire. Le problème de l'accessibilité décourage une partie des voyageurs. On estime que deux personnes sur dix éprouvent des difficultés à monter dans un autobus et sont prêtes, pour cette raison, à renoncer à leur déplacement. Face à ces limites, certaines villes font des efforts. Caen a équipé une de ses lignes avec des véhicules à plancher bas. Nantes a choisi pour sa deuxième ligne de tramway des voitures surbaissées.

Les gestionnaires de réseaux cherchent à développer de véritables démarches marketing pour rester dans la course. Les personnels, aussi, doivent se mettre au service du client. Fini le temps du conducteur rivé à son volant, la mâchoire serrée. Il faut savoir vendre des billets, renseigner les clients, annoncer les stations et faire face à des situations difficiles dans certains quartiers défavorisés. Mais cette amélioration du service n'empêche pas des problèmes plus structurels.

Les transports collectifs sont mal adaptés aux transformations des villes. Les populations se sont déplacées de plus en plus vers la périphérie, de même que les entreprises. *« L'habitat est de plus en plus diffus et de faible densité, et les schémas d'urbanisme mis en place au fil des ans se sont conformés à une logique de déplacements fondée uniquement sur la voiture »*, déplore M. Auxiette. Des villes improvisent des solutions. On voit se développer de plus en plus des formules de taxis à la demande comme dans l'agglomération lilloise. Des bornes implantées dans une douzaine de collectivités de la communauté urbaine amènent les voyageurs au terminus du métro moyennant une somme modique. D'autres villes, comme Toulon, mettent en place des systèmes équivalents de minibus à la demande. Mais ces initiatives ne suffisent pas à inverser la tendance au déclin des transports en commun.

« Il faut faire leur place aux transports publics dans l'édification des villes, estime le responsable du GART. *On fait une loi sur les paysages, mais on peut construire un collège ou un lycée sans que les aménageurs aient à se soucier de manière obligatoire des transports. Il faut que la dimension transport collectif soit imposée dans les documents d'urbanisme. »*

Martine Laronche

(1) Rapport sur la situation et l'évolution des transports en 1991.

Experts

LE Crédit local de France (CLF), premier banquier des communes, des départements et des régions, vient de créer une commission de recherche sur la décentralisation. Pilotée par un petit groupe d'hommes politiques et de dirigeants d'entreprise *(lire page 20)*, cette commission proposera des réformes de longue haleine sur la fiscalité locale, l'administration territoriale ou l'aménagement du territoire. Hélas, ses travaux ne doivent être rendus publics qu'en 1994. Intéressante, l'initiative du CLF arrive un peu tard.

Tard, parce qu'il a fallu attendre dix ans après le vote des lois Defferre pour envisager une suite au processus de décentralisation. Depuis une décennie, les compétences se sont brouillées, les impôts additionnés, et les citoyens n'ont guère eu voix au chapitre.

L'année 1993 est une année électorale. Une nouvelle assemblée nationale va être élue au mois de mars. Les députés désignés par le suffrage universel, voire le gouvernement, seront peut-être amenés à légiférer sur la question des compétences, dont certains ne cessent de réclamer l'élargissement.

Il aurait été utile d'avoir un bilan exact des charges transférées par un Etat appauvri à des collectivités consentantes, mais dont la marge de manœuvre financière ne cesse de se rétrécir.

Tard, parce que l'on aurait aimé avoir l'avis d'experts sur le rôle des régions dans la signature des contrats de Plan pour la période 1993-1997. Ainsi que sur la place qu'il convient de leur réserver au sein du Comité des régions institué par le traité de Maastricht.

Mais, comme dit le proverbe, *« mieux vaut tard que jamais »*. Le CLF comblera une lacune, la puissance publique n'ayant pas encore imaginé de réflexion d'envergure sur toutes ces questions.

Rafaële Rivais

LA DÉLOCALISATION DES AUTRES

Les futurs délocalisés franciliens sont prêts à accepter l'idée d'aménagement du territoire. Si elle ne les touche pas...

LES délocalisations, c'est bien, mais pour les autres. Pour n'être pas totalement neuve, cette idée n'en surprendra pas moins par l'évidence avec laquelle elle apparaît dans une enquête récente. A écouter les futurs délocalisés, hommes et femmes travaillant en Ile-de-France, qui à l'Office national des forêts (ONF), qui au Centre d'études des transports urbains (CETUR), au Centre national d'études des télécommunications (CNET) ou à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), tous fonctionnaires dont l'établissement ou l'emploi doivent être transférés en province, le constat est éloquent.

Dominante des réponses aux questions posées par Cirrus Média (1), à la demande de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF) : hostilité à tout déménagement. Non une hostilité de principe. Trois sur quatre des personnes interrogées approuvent l'affirmation selon laquelle une politique d'aménagement du territoire est indispensable. Pour affirmer aussitôt, à 97 %, que les délocalisations prévues auront pour eux des conséquences négatives. Aménager, transférer, oui. A condition que le sort ne tombe pas sur soi. C'est une autre version de la vieille contradiction qui faisait déclarer au président de la République lors des Assises des petites villes, en octobre 1991 à Chinon : *« Tout le monde veut des gares, personne des rails... »*

Dans leur colère, certains des futurs délocalisés ne mâchent pas leurs mots. L'un d'eux, cadre à l'ONF, assimile les méthodes du gouvernement en la matière à celles *« employées par Ceausescu »*, tandis qu'un autre, de l'INPI, accuse tout bonnement l'Etat de *« ne pas déplacer le pouvoir »* mais de *« déporter le personnel »*. Leur mécontentement se nourrit de la soudaineté de l'annonce. La nouvelle d'un départ proche leur est parvenue par les médias ou par une hiérarchie *« qui l'avait apprise deux heures avant »*, note cette femme, cadre aux Voies navigables de France. Ils font mine de ne pas comprendre la stratégie d'effet de surprise qu'a délibérément choisie le gouvernement pour désarmer les oppositions, sachant qu'une annonce prématurée aurait étouffé dans l'œuf toute décision en faisant se lever les fourches.

Elles se sont levées, néanmoins, et c'est maintenant que la concertation, l'explication, les mesures d'accompagnement, le recours partiel au volontariat, s'imposent, qui corrigeraient peut-être l'attitude négative des intéressés. Car, à les entendre, les futurs délocalisés ne sont pas près de faire leurs valises : 94 % jurent qu'ils se refuseront, d'une manière ou d'une autre, à partir.

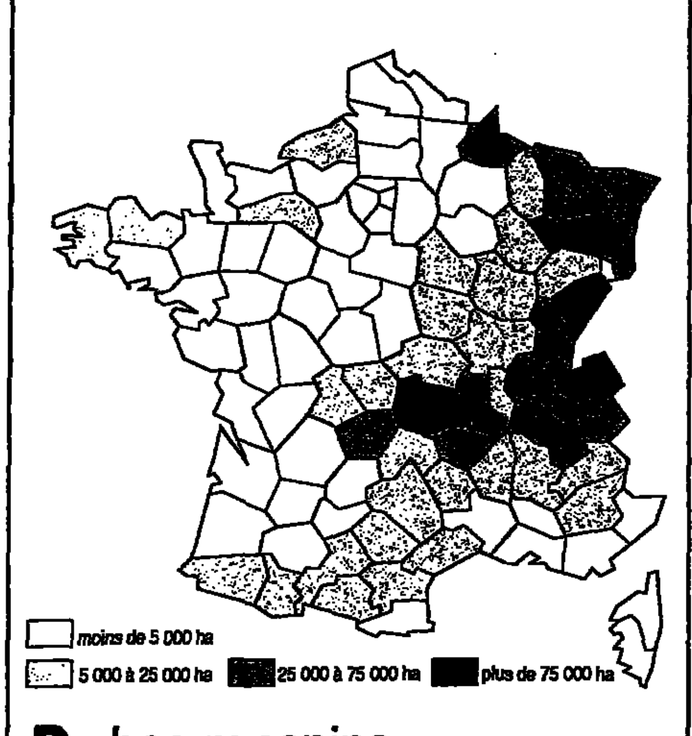
Charles Vial

Lire la suite page 21

(1) Enquête effectuée du 20 juin au 10 juillet au moyen de 60 entretiens semi-directifs avec un échantillon représentatif d'hommes et de femmes, âgés de dix-huit à soixante ans, domiciliés à Paris, en proche et grande banlieue, employés, cadres et collaborateurs d'établissements délocalisés.

REPÈRES

STATISTIQUES



De beaux sapins

La forêt occupait, en 1991, 15 millions d'hectares, soit 28 % du territoire métropolitain. Une France forestière composée de feuillus pour les deux tiers de la surface boisée. La part des résineux, même s'ils marquent fortement le paysage régional à l'image des pins maritimes, en Aquitaine, est donc faible (4 millions d'hectares). Les sapins ou les épicéas, bois aux caractéristiques voisines, avant d'embellir les cheminées un soir de décembre, occupent 1 278 000 hectares. La carte donne la répartition par départements du « roi des forêts » et en montre la concentration importante dans l'Est et les zones de montagnes.

(Source : ministère de l'agriculture et de la forêt.)

PATRIMOINE

DES VILLAGES EN QUÊTE DE VISITEURS

Une centaine de maires se sont rassemblés dans une association chargée de promouvoir leurs activités touristiques

CERTAINS sont célèbres : Saint-Cirq-Lapopie dans le Lot, Sainte-Enimie en Lozère, Conques et La Couvertoirade en Aveyron, Saint-Guilhem-le-Désert dans l'Hérault, Gordes en Vaucluse, Vézelay dans l'Yonne. D'autres restent ignorés des promeneurs et des guides. Mais ils sont 137 à être fédérés dans une même association, qu'ils ont baptisées « *Les plus beaux villages de France* ».

Un objectif commun les rassemble : s'aider mutuellement à promouvoir leur activité touristique et culturelle. L'adhésion à cette association est subordonnée à une charte stricte : être une commune rurale (moins de 2 000 habitants, selon le critère de l'INSEE), posséder un périmètre classé ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques, avoir manifesté, dans la dernière décennie, une activité significative de mise en valeur du patrimoine.

Les adhésions se font au rythme de trois ou quatre par an, après examen des candidatures (une trentaine également par an), par une commission déléguée de l'association, dans laquelle on n'entre pas facilement. « *Il ne s'agit pas pour autant de se regarder mutuellement le nombril, en se disant que nous sommes les meilleurs* », explique Charles Ceyrac, maire de Collonges-la-Rouge et président fondateur de l'association, qu'il a reçue au début de l'automne dans son bourg médiéval corrézien, pour en fêter les dix ans d'existence. « *Nous avons tous en commun de vivre une contradiction : des ressources municipales squelettiques pour un patrimoine historique que nous n'avons pas les moyens d'entretenir et encore moins de mettre en valeur.* »

Intéresser des « parrains »

L'idée de s'associer est venue d'un sentiment d'urgence face à un Etat lointain et oublieux. « *En regard des grands projets du septennat, comme l'Opéra-Bastille ou la Pyramide du Louvre,* résume un maire occitan, *nous ne sommes que des ramasseurs de mégots.* »

L'enjeu n'est pourtant pas négligeable. Les 137 villages associés ont attiré ensemble quelque 15 millions de visiteurs pendant l'été 1992. Les élus estiment à quelque 20 % la proportion de cette fréquentation due à l'activité promotionnelle de l'assocation. Les villages fédérés se sont en effet dotés d'un outil commun : la société Convergences, que Jean-Claude Valeix, le délégué général de l'association, définit comme une « *structure de conseil et d'assistance technique à la disposition des communes* ». Une structure qui fonctionne en « *réseau de compétences* » avec une quinzaine de consultants : architectes, urbanistes, paysagistes, juristes, professionnels du tourisme. « *Nous ne cherchons pas seulement la compétence,* ajoute Jean-Claude Valeix, *mais aussi la passion partagée.* »

L'association travaille aussi à mobiliser les forces locales, hôteliers-restaurateurs, agriculteurs (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, produits fermiers), artisans pour « *faire du patrimoine un levier du développement rural* ». Un projet qui n'a pas les moyens de ses ambitions. Les cotisations sont à la mesure de la misère de ces villages : 500 francs par an pour une commune de moins de 300 habitants ; 1 000 francs entre 300 et 600 ; 1 500 francs entre 600 et 2 000. Le reste du budget de l'association (1 million de francs au total) se *bricole* avec les moyens du bord : une revue trimestrielle, la vente d'une carte-guide routière, une collection de pin's, un par *village, qui a assuré à l'association* le tiers de son budget en 1992.

Pour améliorer sa trésorerie l'association recherche de « *généreux parrains* » tel Perrier-Jouët, la SCAE (bâtiment et travaux publics), le *Reader's digest*, Decaux, l'Agence Havas, qui pourraient devenir des cotisants. Au même titre qu'EDF, dont l'association estime que cette société commence à prendre en compte la « France visuelle » créée par ses poteaux, ses connexions et ses fils et qu'il y a des perspectives intéressantes pour la mise en valeur des sites classés.

Et puis, l'association souhaite s'élargir. Stricte sur les conditions d'admission, elle se défend pourtant de faire dans la mégalomanie de clichés. « *Il y a de nombreuses communes qui auraient toutes les qualités pour être avec nous et qui ne connaissent même pas notre existence,* reconnaît Jean-Claude Valeix. *Mais nous n'avons ni le temps ni les moyens de prospecter.* » Il le regrette d'autant plus qu'il a reçu des demandes d'information venant notamment d'Espagne et du Portugal. Et il avoue que parfois il se prend à rêver d'une grande fédération des « *plus beaux villages d'Europe* ».

de notre envoyé spécial à Collonges-la-Rouge
Georges Chatain

AGENDA

■ **Finances communales.** – L'Institut de la décentralisation organise, jeudi 7 janvier à Paris, une journée de formation sur l'environnement financier et fiscal en 1993. « Mieux gérer 1993 », ainsi se nomme ce stage qui s'adresse aux élus et à leurs collaborateurs. Il doit être animé par Philippe Laurent, consultant et adjoint au maire de Sceaux, et des responsables de la direction générale des collectivités locales (DGCL).
▶ **Renseignements au (16-1) 47-61-92-48.**

■ **L'aménagement à très grande vitesse.** – L'association *Les Villes européennes TGV* présidée par André Billardon, député et élu municipal du Creusot, organise un colloque intitulé « La grande vitesse et l'équilibre du territoire européen », les jeudi 21 et vendredi 22 janvier, à Nancy. Au cours de ces journées, l'association devrait présenter l'étude réalisée par le BIPE sur ce sujet.
▶ **Renseignements au (16) 83-17-42-34.**

FORMATION

■ **L'économie expliquée aux citoyens.** – La trésorerie générale de Saône-et-Loire et la chambre de commerce et d'industrie de Mâcon organisent un cycle de conférences intitulé « Comprendre et vivre l'économie ». Cette initiative illustre la volonté des services du Trésor de s'ouvrir vers l'extérieur et de renforcer les relations entre responsables de l'administration, des grands organismes du secteur public et des entreprises privées. Le premier thème était consacré aux « scenarii de croissance à moyen terme ».
▶ **Renseignements au (16) 85-39-05-55**

■ **Ecologie et pouvoirs.** – Le nouveau marché de l'environnement, la gestion des crises à dimension écologique, l'évolution de l'opinion publique... des thèmes d'actualité figurent au programme du séminaire « Ecologie, pouvoirs publics et entreprises ». Organisé par l'Institut d'études politiques de Paris, il aura lieu en deux sessions : les lundi 18 et mardi 19 janvier, puis les 2 et 3 février.
▶ **Renseignements au (16-1) 45-49-50-98.**

CONTACTS

■ **Les « sages » de la commission décentralisation.** – Pierre Richard, président du directoire du Crédit local de France, a présenté, mercredi 16 décembre, les personnalités qui composent la commission décentralisation mise en place par son établissement (*le Monde* daté 29-30 novembre). Cette commission guidera les travaux d'un groupe d'experts, chargés de proposer des aménagements à la décentralisation : spécialisation des impôts locaux, fusion de niveaux d'administration locale, développement de la démocratie... La commission rédigera un Livre blanc, *Décentralisation 2005*, qui sera remis en 1994 au gouvernement et aux Assemblées. Les études seront financées par les banques, qui prévoient un budget de quatre millions de francs.
Président : Jacques Chaban-Delmas (RPR), maire de Bordeaux. Membres : Dominique Alduy, directrice générale de France 3, François Bayrou (UDF), président du conseil général des Pyrénées-Atlantique, Paul Bernard, préfet de la région Rhône-Alpes et président de l'Association du corps préfectoral, Gérard Brémond, PDG du groupe Pierre et Vacances, Jean-Yves Chamard (RPR), député de la Vienne, Michel Charasse (PS), sénateur du Puy-de-Dôme, Bertrand Collomb, PDG du groupe Lafarge-Coppée, Paul Girod (UDF) président du conseil général de l'Aisne, Hubert Haenel (RPR), sénateur du Haut-Rhin, Edmond Maire, président de l'association Villages-Vacances-Famille, Jean Monnier (PS), maire d'Angers, Alain Richard (PS), député du Val-d'Oise, André Rossinot (UDF), maire de Nancy, Ezra Suleiman professeur de sciences politiques, directeur du Centre d'études européennes de l'université de Princeton (Etats-Unis). Secrétaire général : Philippe Valletoux, directeur des finances locales au Crédit local de France. Rapporteurs : Jean Gaeremynck et Henri Toutée, maîtres des requêtes au Conseil d'Etat.
▶ **Renseignements au (16-1) 40-57-77-77.**

PROPOS

■ **LITTORAL**
« Protéger sans mettre en valeur les sites, classer les espaces sensibles sans les gérer, aboutit le plus souvent à un appauvrissement des sites. Il faut donc mettre en place une politique de préservation dynamique. »
Antoine Rufenacht (RPR), président de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL),
Le Quotidien du maire du 16 décembre.

■ **PERSONNEL**
« Nous avons besoin de personnels compétents et motivés. Ni la comparabilité, ni le régime indemnitaire désuet, ni le carcan statutaire avec ses seuils et ses quotas complètement déconnectés des réalités du terrain ne régleront nos problèmes quotidiens ».
Colette Quillent, présidente de l'Association des directeurs des ressources humaines des départements,
La Gazette des communes du 14 décembre.

■ **BIARRITZ**
« Je ne veux pas que Biarritz devienne une ville snob et vieillie, où l'on s'ennuie neuf mois sur douze. Il faut favoriser un développement beaucoup plus dynamique. Donc donner la priorité aux investissements locatifs à loyers maîtrisés pour loger les jeunes, aux hôtels pour développer le tourisme hors saison, et aux réserves foncières pour pouvoir à terme créer des activités tertiaires. »
Didier Borotra (RPR), maire de Biarritz,
D'Architectures du mois de décembre.

CONCOURS

■ **L'avenir de l'Ile-de-France vu par le lycéens.** – Les résultats du concours d'idées sur le thème « Votre région dans l'Europe intégrée de 2015 » ont été rendus publics, jeudi 17 décembre, à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris. Lancé à l'initiative de la DATAR auprès des élèves des classes de première des lycées, ce travail de sensibilisation avait pour but de faire découvrir aux lycéens les enjeux de l'aménagement du territoire. Un débat avec des spécialistes et des acteurs du développement régional a eu lieu à cette occasion sur le thème : « *L'Ile-de-France en 2015 : regard des lycéens.* »

TEXTES

■ **Dotation de l'élu.** – Le Comité des finances locales a approuvé, récemment, un projet de décret relatif à la répartition de la dotation de l'élu. Ce concours financier, institué par la loi du 3 février 1992 sur les conditions d'exercice des mandats locaux, doit aider les communes les moins bien pourvues fiscalement à prendre en charge la progression des indemnités de leurs maires et adjoints (*le Monde* daté 15-16 novembre).
Il devrait s'élever à 250 millions de francs en 1993. Le seuil démographique des communes bénéficiaires sera de 1 000 habitants. Environ 20 000 communes, ayant un potentiel fiscal inférieur à la moyenne, devraient donc recevoir chacune 12 500 francs.

■ **Précision.** – A la suite de l'article sur le processus de désignation, par les associations départementales de l'opposition, du futur candidat à la présidence de l'Association des maires de France (*le Monde* daté 15-16 novembre), Roland Nungesser (RPR), maire de Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne), nous indique : « *Ces associations départementales n'ont jamais eu à faire ce choix pour la seule raison que je n'étais pas candidat. J'avais simplement fait savoir que je n'accepterais d'être candidat que s'il y avait un consensus général au sein de l'opposition. Tel ne fut pas le cas et, dans ces conditions, je n'ai pas présenté ma candidature.* »

COOPÉRATION

POLYGAMIE COMMUNALE EN CHARENTE-MARITIME

130 communes vont peut-être unir leur destin en haute Saintonge

UNE communauté de communes d'une taille exceptionnelle pourrait se créer dans le sud de la Charente-Maritime, avant la fin de l'année. Réunissant 130 communes et 60 000 habitants, cette communauté devrait se substituer à une structure déjà existante, le contrat de pays de la haute Saintonge, ayant pour vocation essentielle le développement économique.

Pour le promoteur du projet, Claude Belot (CDS), maire de Jonzac, la taille de la future communauté n'a rien d'excessif. « *En milieu rural, on ne peut prospecter les entreprises ou promouvoir le tourisme qu'à l'échelle d'un bassin d'emploi* », estime cet élu. Pourtant, certains opposants au projet considèrent que la communauté sera ingérable, son conseil devant réunir 150 représentants. Jusqu'à présent, le contrat de pays fédérait huit syndicats cantonaux. Ses conseillers – maires des chefs-lieux de cantons et conseillers généraux – n'étaient qu'une vingtaine. « *Le grand nombre de représentants ne sera pas un obstacle, puisqu'ils auront la volonté de travailler ensemble* », réplique Claude Belot.

Une centaine de communes sont favorables au projet. Une trentaine ne veulent pas en entendre parler. Ces communes, qui, pour certaines, sont administrées par des élus communistes, sont situées à la périphérie de la haute Saintonge.

Elles préféreraient se marier avec Saintes, Cognac ou Libourne. Elles seront englobées malgré elles, puisque la règle de la majorité qualifiée joue pour la constitution des communautés de communes. « *Nous les libérerons aussitôt après* », promet néanmoins Claude Belot.

Josy Moinet (radical de gauche), président de l'Association départementale des maires, s'interroge, pour sa part, sur le rôle de la commission départementale de coopération intercommunale. « *Le quart du département est en train d'adopter un nouveau statut sans que la commission ait son mot à dire. C'est une véritable véritable chambre d'enregistrement* », proteste-t-il.

Josy Moinet critique la rapidité de la procédure, engagée dans le courant du mois d'octobre, et déjà presque arrivée à terme.

« *Dans les projets volontaires, situés en dehors du schéma de la coopération, il n'y a pas de délais obligatoires,* explique le secrétaire général de la préfecture. *De plus, les communes voulaient aller vite pour toucher la dotation globale de fonctionnement des groupements dès l'an prochain.* » Après avoir pris un arrêté de périmètre début novembre, le préfet pourrait donc prendre un arrêté de constitution d'ici la fin du mois de décembre.

Rafaële Rivais

COMMUNICATION

« Allô, Mairie-conseils ? »

« *En tant que premier magistrat, comment puis-je intervenir pour des missions de sécurité ou de contrôle de police ?* » « *Lorsque le maire décède, quel est le sort des délégations données aux adjoints ?* » L'équipe de Mairie-conseils (1) a réponse à tout, ou presque. En deux jours au plus, elle se fait fort de trouver l'information, le texte réglementaire, bref la solution aux demandes des 500 à 600 élus de petites communes qui l'interrogent chaque mois.

Un « challenge », dont est fier Gérard Bureau, responsable de Mairie-conseils, une mission de sept personnes relayée par une dizaine de standardistes spécialement formés. Le succès de ce service téléphonique, créé en janvier 1989 à l'initiative de la Caisse des dépôts et consignations qui souhaitait « *faire quelque chose pour le milieu rural* », est aisé à mesurer. Un quart des 32 400 communes de moins de 2 000 habitants y adhèrent. Les demandes portent en majorité sur la vie municipale, en particulier sur les droits du maire et de ses adjoints. En quatre ans, 15 000 des questions les plus fréquentes ont ainsi été engrangées. Une mine qui reste encore à exploiter, car son thésaurus n'est pas simple à établir. A côté de réponses classiques au sujet de procédures de préemption ou de dispositions fiscales, les membres de la mission doivent parfois dénicher la bonne adresse réclamée par un administré et transmise par son maire.

« *Les élus ne savent pas faire appel aux services compétents* », constate Gérard Bureau. Mairie-conseils, en revanche, consulte régulièrement des juristes, des experts et travaille en partenariat avec les administrations de l'Etat, les associations d'élus, de foyers ruraux. « *Depuis le début, nous nous efforçons de toujours fournir des éléments pratiques, de faire preuve de pédagogie* », témoigne Gérard Bureau. L'objectif semble tenu à la lecture de la lettre mensuelle qui complète le service d'information par téléphone. Diffusée à 9 500 exemplaires auprès des adhérents, *En direct de Mairie-conseils* répond aussi à des questions concrètes et relate des expériences qui ne le sont pas moins. Outre des outils d'aide à la gestion (logiciels, plaquettes thématiques), Mairie-conseils propose désormais une collection d'ouvrages au titre d'actualité : « *Les cahiers de l'intercommunalité* » (*le Monde* daté 6-7 décembre).

Accompagner le mouvement de regroupement des villages et des petites villes constitue d'ailleurs la nouvelle mission de Gérard Bureau. Son ancienne équipe continuera de répondre à tout, en profitant pour vanter de son côté les bienfaits des réseaux d'élus, des communautés de communes et autres formes de partenariat. Les maires sont prévenus : l'individualisme ne passera plus.

Martine Valo

(1) Mairie-conseils, 7-11, quai André-Citroën, BP 1001, 75901 Paris Cedex 15. Renseignements téléphoniques du lundi au vendredi de 10 heures à 19 heures : (16-1) 42-80-32-22.

RHONE-ALPES

LES VALISES DIPLOMATIQUES DES COLLECTIVITÉS

Pour réaliser des échanges économiques, des gouvernements étrangers sollicitent une région qui a la taille d'un Etat

PAUL BERLIET a retrouvé le sourire. Voilà bientôt deux heures qu'il parcourt les kilomètres de hangars de l'usine de poids lourds, dont il a jeté les fondations, à la fin des années 50, à Rouiba, près d'Alger. Il y a quelques années, le vaste complexe de la Société nationale de véhicules industriels (SNVI), entièrement intégré sur 250 hectares, employant plus de 11 000 personnes, était au bord de la paralysie. Sans une once de nostalgie, l'ancien constructeur de camions et de bus a cru percevoir les frémissements d'un redémarrage d'activité, même si les ratés sont encore trop fréquents, dus essentiellement à des ruptures d'approvisionnement de pièces détachées.

Comme Paul Berliet, la quinzaine de chefs d'entreprise, essentiellement de PME, membres de la délégation du conseil régional de Rhône-Alpes invitée, à la fin du mois de novembre, par le ministre algérien de l'industrie, Abdenour Karamane, ne sont pas des explorateurs. Animés par une attirance quasi sentimentale autant que par de réels intérêts économiques, tous ont déjà été confrontés à la réalité de ce pays en crise. La plupart avaient déserté le terrain, après avoir buté sur les obstacles administratifs, financiers, sur les procédures et les règlements qui ont mené l'Algérie à la faillite. Une faillite qui se traduit par un endettement massif, l'immobilisation d'un outil industriel fonctionnant à 50 % de ses capacités et un taux de chômage démesuré pour une population massivement composée de moins de trente ans.

« Nos relations sont celles d'un vieux couple, avec des hauts et des bas. Il faut que l'on se rencontre et que l'on réapprenne à travailler ensemble, sur des bases nouvelles. » Pour faire passer le message de sa conversion à l'économie de marché, le gouvernement algérien a choisi de contourner les voies diplomatiques traditionnelles, trop encombrées par de lourds contentieux. En privilégiant une région, Rhône-Alpes en l'occurrence – dont la délégation, si l'on en croit l'ambassade de France, est la première à franchir la Méditerranée depuis trois ou quatre ans, – il a cherché de nouveaux interlocuteurs pour sa politique de relance des investissements et sa recherche de « partenariat » non limité à des relations commerciales à sens unique, qui attire de plus en plus d'industriels espagnols, italiens et même japonais.

Dans ces conditions, l'accueil réservé aux Rhônalpins a pris des allures de véritable visite officielle. Alain Mayoud (UDF-PR), vice-président du conseil régional, a été reçu successivement par cinq ministres et par l'un des principaux collaborateurs du premier d'entre eux, Belaïd Abdesselam, tandis que les portes des administrations et des entreprises se sont ouvertes comme jamais auparavant aux autres représentants de la délégation.

Déjà franc-tireur en Chine

« Il est clair que dans le cas de l'Algérie, on a atteint les limites de l'action internationale de la région », souligne Jacques Gauthier, secrétaire général d'une assemblée qui n'en est pas à son coup d'essai. Atténuant son propos de précautions oratoires – *« nous nous situons dans la ligne directe de la politique de la France et nous tenons informé le Quai d'Orsay de toutes nos initiatives »*, – il reconnaît toutefois que Rhône-Alpes, avec ses 5 millions et demi d'habitants et sa force économique, possède la *« taille critique d'un Etat »*.

En novembre 1991, avec Alain Mérieux (RPR), son vice-président chargé de l'économie, le conseil régional avait déjà joué les francs-tireurs, à l'occasion de la visite à Shangaï d'une délégation de soixante patrons, universitaires, chercheurs, invités à rétablir des contacts avec la Chine, « boycottée » sur le plan diplomatique depuis les événements de la place Tiananmen à Pékin. En sens inverse, on ne compte plus les demandes de délégation provenant des nouveaux pays de l'Est – la Slovénie, les Etats baltes, – des pays en voie de développement, comme le Vietnam ou les autres Etats du Maghreb, avec qui des conventions d'échanges dans les domaines de l'économie et de la formation ont déjà été conclues.

Pour Thierry Bernard, qui dirige Entreprise internationale Rhône-Alpes (ERAI), l'organisme spécialisé du conseil régional, doté d'un budget d'environ 20 millions pour une équipe de quinze personnes au total, ces missions restent toutefois exceptionnelles et ne sauraient rendre compte de la totalité de l'action menée, surtout depuis la mise en œuvre des lois de décentralisation (1).

Une action « ciblée », qui, pour 70 %, reste cantonnée à la CEE, avec l'ouverture de bureaux de représentations économiques ou de délégations permanentes, à Bruxelles comme dans les capitales des régions membres de l'association formant les « quatre moteurs » : à Stuttgart (Bade-Würtemberg), Barcelone (Catalogne), Milan (Lombardie) ainsi qu'à Turin dans le Piémont limitrophe. Mais Rhône-Alpes s'est aussi installée au Canada, autant à Toronto qu'au Québec, tout en s'intéressant de très près au Japon et à la Chine. *« Sur les 5 000 entreprises de la région, seules 400 disposent d'un service à l'exportation. Notre rôle est donc d'aider les autres à mieux cibler leurs interventions »*, précise Thierry Bernard.

« Il ne faut pas confondre relations diplomatiques et action internationale, précise Jacques Gauthier. *Nous nous cantonnons au développement économique des entreprises. Mais on ne peut nier que l'entité politique commence à être reconnue. Plus que toutes les autres collectivités, villes et départements, elle a vocation à jouer un rôle fédérateur de représentation »*.

L'approche est encore *« prudente, réaliste et modeste »*. Mais avec la décentralisation, Rhône-Alpes, et bien d'autres régions avec elle, se sent pousser des ailes, et pas seulement dans le cadre de l'Europe des régions. *« Etre international, cela ne se décrète pas, cela s'organise »*, insiste Thierry Bernard, qui ne nie pas les risques de dispersion et surtout de concurrence. Pour éviter cette tentation, les antennes internationales de quelques-unes des régions les plus actives (Picardie, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes...) ont décidé de se rencontrer pour un premier échange d'expériences. La réunion a eu lieu jeudi 17 décembre à Paris, dans la capitale ! Le cordon n'est pas encore définitivement coupé.

de notre envoyé spécial en Algérie
Michel Delberghe

(1) L'une des premières actions internationales de Rhône-Alpes a concerné les étudiants pour des bourses d'études à l'étranger. En 1989, 532 en ont profité. Le chiffre a atteint 1 465 en 1991, et 3 200 dossiers ont été déposés en 1992.

PICARDIE

LES PAVÉS DE SENLIS

Des habitants de la cité historique opposés au nouveau revêtement des rues

SENLIS a le charme des clairières discrètes. Encerclée par 20 000 hectares de forêts, elle se niche aux confins de la région Picardie. Le long de ses ruelles étroites qui égarent les nouveaux venus, les murs de pierre dissimulent de vrais jardins. Des films historiques se tournent ici, devant ces hôtels particuliers et ces maisons séculaires de plus en plus nombreuses à se refaire une beauté. Les 42 hectares limités par l'enceinte moyenâgeuse sont classés en secteur sauvegardé.

Mais voilà qu'une ligne de fracture est récemment apparue dans cette tranquille ville de 15 000 habitants. Une scission nette entre la place Henri-IV, au pied de l'hôtel de ville, ainsi que la rue qui la prolonge, et le reste de la cité.

D'un côté, des petites dalles de granit scié forment une surface uniformément grise, parfaitement lisse, n'étaient les bornes qui la hérissent. De l'autre, les vieux pavés de grès, voûtés par le temps et quelque peu disjoints, sonnent immuablement sous les pas. Alors la sous-préfecture de l'Oise a résonné tout l'automne de la lutte des amoureux du grès et de l'authenticité opposés à la municipalité, tenante du granit et du confort pédestre.

Distribution de tracts par des Senlisiens peu habitués de ce genre d'exercice, articles dans la presse locale, réunions houleuses avec le conseil municipal, crise de la vieille association Sauvegarde de Senlis, qui n'avait pas su réagir à temps, et création d'une nouvelle organisation, l'affaire des pavés a sensiblement envenimé l'ambiance.

Appelé en renfort par les contestataires, Yves Boiret, architecte en chef des monuments historiques, a rendu un avis sans ambiguïté : le traitement du sol est effectivement soumis au règlement du secteur sauvegardé, il n'aurait donc pas dû être modernisé de la sorte.

D'ailleurs, laisse entendre l'architecte, le service des monuments historiques déplore cette mode des zones piétonnes, qui tend à modeler à l'identique tous les centres ville de France. A Senlis, le choix n'est pas tranché. Certes, les rues commerçantes sont prêtes à ne recevoir que des marcheurs, mais seulement *« dans une cinquantaine d'années »*, indique le maire, Arthur Dehaine (RPR), qui ne voit pas, actuellement, où détourner la circulation automobile. En attendant, le premier magistrat a entendu l'expert et promet de ne pas modifier le revêtement des rues adjacentes, comme il en avait le projet.

Une citadelle assiégée

Pour autant, la *« sérénité »* appelée de ses vœux par Yves Boiret n'est pas complètement rétablie dans la petite ville. Réunis dans la toute nouvelle association Protéger Senlis, les opposants se sont fixé comme objectif, non seulement de préserver le caractère historique de la cité ancienne, mais aussi de surveiller l'urbanisation de l'ensemble des quartiers et de protéger l'environnement rural et forestier. Le comédien Georges Claisse, fondateur du mouvement, n'avait pas d'expérience militante jusqu'aux pavés de trop. Mais lui et les adhérents de Protéger Senlis s'organisent. Ils souhaitent désormais suivre de près les projets municipaux et à terme en informer les Senlisiens et leurs voisins par le biais d'une lettre. Il n'est pas certain qu'Arthur Dehaine, premier élu de la ville depuis vingt ans, apprécie un intérêt aussi aigu.

Au moins l'association et le maire se retrouvent-ils sur un point. Pour tous, la menace vient avant tout de l'extérieur. Construite sur l'emplacement d'un ancien oppidum romain, Senlis se gère aujourd'hui *« comme une citadelle assiégée »*, assure Arthur Dehaine. En effet, les envahisseurs se rapprochent, la croissance de l'Ile-de-France et ses légions de mal-logés grignotent les forêts du sud de l'Oise. Quant à Senlis, *« tout le monde voudrait s'y installer, il suffit de savoir résister »*.

Pour Arthur Dehaine, la fermeté de l'action municipale doit suffire à garder à la sous-préfecture de l'Oise une qualité de vie appréciable, ainsi qu'un équilibre entre la part des logements sociaux en périphérie et les demeures historiques du centre. Un optimisme que ne partage pas Georges Claisse, pour qui *« il est urgent de réinventer l'urbanisme »*. De même, la conservation du caractère authentique de la cité sépare les deux hommes. *« Senlis est une ville d'art et d'histoire, qui vaut la peine d'être protégée,* plaide Georges Claisse. *Déjà le maire a affublé la place Henri-IV d'une fontaine provençale, y a supprimé les vieux trottoirs ! Par le passé des boutiques ont obtenu des dérogations pour banaliser leurs façades comme dans n'importe quelle banlieue parisienne. Et nous sommes inquiets de ne rien savoir des chantiers en cours. »*

Arthur Dehaine assure, au contraire, être très soucieux du charme caractéristique de sa ville natale. Il se retranche prudemment derrière les avis, en principe déterminants, de l'architecte des bâtiments de France, arbitre du bon goût comme dans tout secteur sauvegardé. Son discours se veut particulièrement rassurant. Las, il ne convainc plus tous les Senlisiens, depuis que leur maire a trébuché sur quelques dalles de granit.

de notre envoyée spéciale à Senlis
Martine Valo

LA DÉLOCALISATION DES AUTRES

Suite de la page 19

Il est vrai que beaucoup d'entre eux sont de vieux Franciliens. Autre cliché mis à mal, celui d'habitants de l'Ile-de-France qui n'y résideraient qu'entre deux séjours ailleurs, tard venus de leur province et pressés d'y retourner. Près de la moitié des personnes interrogées sont nées dans la région parisienne (40 % en province) et 35,5 % y vivent depuis plus de vingt ans.

Ces Franciliens qu'on aurait pu croire champions de la mobilité, de la curiosité et de l'avidité à connaître lieux et gens ! 45 % n'ont jamais ni vécu ni travaillé ailleurs qu'en Ile-de-France. Et 38 % seulement avouent avoir une bonne impression de la ville où la « délocalisation » se promet de les envoyer. Ce n'est pas qu'ils méprisent la province puisqu'ils sont presque la moitié à considérer que les différences entre l'Ile-de-France et la province sont à l'avantage de cette dernière. Ils sont même 52 % à imaginer que la vie y serait plus tranquille (5 % pensent le contraire). Mais, encore une fois... pour les autres.

Car ils se disent, malgré tout, attachés à leur région capitale. Sans toujours bien savoir pourquoi. Ils apprécient la proximité des centres de décision, la diversité ainsi que la richesse économique et intellectuelle, les possibilités de choix qui s'offrent à eux. Mais, pour les loisirs, par exemple, ils n'en usent guère. Du coup, poussés dans leurs retranchements, ils reconnaissent que l'Ile-de-France, du point de vue des activités culturelles et sportives, ne se distingue guère des autres régions.

Une contradiction de plus. Ils déplorent le manque de confort, de régularité et de fiabilité des transports en commun ; la moitié d'entre eux consacrent chaque jour entre une et trois heures de trajet emploi-habitat, et les voilà qui ne veulent plus quitter cette Ile-de-France.

Leur propre commune mise à part, c'est-à-dire la ville où ils habitent et non celle où ils travaillent, les Franciliens ont peu de familiarité pour leur environnement institutionnel. Ils révèlent une grande ignorance des instances locales départementales et régionales. La peur de l'inconnu hexagonal s'accommode fort bien de l'inconnu local.

Charles Vial



AUVERGNE

Viaduc de Garabit, le rouge est mis

Le tablier du viaduc de Garabit, dans le Cantal, vient d'être repeint en rouge ponceau. Cette couleur a été choisie par l'architecte en chef des monuments historiques pour la totalité du viaduc (51 000 m² de métal). Coût total de l'opération : 13 millions de francs pris en charge par la SNCF, qui assure l'entretien de l'ouvrage construit au dix-neuvième siècle et enjambant la Truyère.

Cette peinture rouge devrait permettre, selon les responsables du patrimoine départemental, de mieux souligner l'architecture du viaduc, mais aussi de la découvrir, quand le temps est couvert, de la nouvelle autoroute A 75, traversant le Massif Central. Elevé en 1884 par Gustave Eiffel et Léon Boyer, le viaduc a été en 1965 inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Propriété de la SNCF, il est toujours en activité sur la ligne Paris-Béziers, *via* Neussargues. La construction de ce témoin de l'architecture métallique de la fin du dix-neuvième siècle a servi d'atelier d'étude et d'expérimentation grandeur nature avant le début des travaux pour édifier la tour Eiffel.

MIDI-PYRÉNÉES

Un Zénith à Pau

Pour pallier le manque de structures d'accueil dans sa ville, le maire de Pau, André Labarrère (PS), a créé deux édifices situés à proximité du péage de l'autoroute, de l'université et d'une zone hôtelière en développement. Le premier est le Palais des sports de 8 000 places, inauguré en 1991, qui permet à l'équipe de basket-ball de l'Elan béarnais de déployer ses talents, tout en autorisant d'autres rendez-vous importants, comme l'an passé, par exemple, les demi-finales de la Coupe Davis de tennis.

Le second est une salle de spectacles portant le label officiel de Zénith. La possibilité d'obtenir une subvention du ministère de la culture (20 % de l'investissement) et la nécessité de se doter d'une structure pour recevoir des concerts symphoniques ont conduit la municipalité à choisir un équipement semblable à celui de Paris, Montpellier et Toulon. Une dépense de 106 millions de francs pour une salle modulable de 5 600 m². Quatre-vingt-cinq manifestations devraient avoir lieu chaque année dans un espace dont le coût de fonctionnement quotidien a été estimé à 20 000 francs.

PICARDIE

L'armée déserte l'Aisne

La Fère, dans l'Aisne, une des villes touchées par la suppression des régiments, prévue par le plan Armée 2000, vient de créer avec deux communes voisines, Charmes et Danizy, la première communauté de communes de l'Aisne : Villes d'Oyse. Forte de 6 000 habitants, la communauté disposera d'une fiscalité propre, ce dont les trois communes ne bénéficiaient pas jusqu'alors, en étant adhérentes à un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

Villes d'Oyse se fixe deux domaines d'intervention : l'aménagement de l'espace par l'intermédiaire d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme et le développement économique, par la création d'un hôtel d'entreprises.

Villes d'Oyse aidera peut-être La Fère à supporter le départ du régiment d'artillerie de marine (41e RAMa), le 1er juillet, et celui de l'établissement régional du matériel (ERM), qui représentent à eux deux plus du tiers de la population.

ILE-DE-FRANCE

PROMOTION

L'Aude s'expose dans le RER

VENUS de Lézignan-Corbières, de Fitou, de Carcassonne ou de Castelnaudary, les exposants ne se contentent pas de faire découvrir la gastronomie de leurs terroirs aux Parisiens. Sans perdre leur accent, ni se vexer, ils répondent inlassablement que l'Aude se situe *«du côté de Narbonne», «entre Montpellier et Perpignan»*. Apparemment, leur pays souffre d'un net manque de notoriété. L'opération «L'Aude à Auber», qui se tient pour la *troisième année avec un soutien* important du conseil général de ce département de Languedoc-Roussillon, n'apparaît donc pas superflue.

Sous les lumières crues de la station du RER, entre les étals de boîtes de cassoulet, les bourriches d'huîtres, les pots de miel, les pains d'épices et surtout de vins des Corbières et de Muscat, certains producteurs arborent un large sourire. Programmée à une période favorable jusqu'au mardi 22 décembre, quelques jours avant les fêtes de Noël, la manifestation remporte un bon succès.

Les producteurs de l'Aude ne s'étonnent plus de s'entendre réclamer... du champagne, et proposent alors gentiment une dégustation de blanquette de Limoux. *«En les voyant vivre, nous les comprenons mieux...»* conclut une ostréicultrice de Gruissan.

PARIS

UN BUDGET MASTODONTE ET ORIGINAL

Les conseillers de la capitale gèrent des sommes importantes, mais ici comme ailleurs les années grises commencent

LES conseillers de Paris ont adopté lundi 14 et mardi 15 décembre le budget de la capitale pour 1993. Si leurs collègues des autres villes de France avaient suivi les débats, ils auraient été fort surpris et même passablement déroutés. Car les comptes parisiens ne ressemblent pas aux autres. Ils sont d'abord, par les masses monétaires mise en jeu, hors de proportion avec ce que l'on connaît ailleurs. Si l'on additionne les budgets des deux entités administratives couvrant *le même territoire* (ville et département), on arrive – fonctionnement et investissements mêlés – à un total astronomique de 31 milliards de francs. Il dépasse les ressources de la plupart des ministères.

Une simple comparaison avec les comptes de l'Etat montre que le budget de la capitale est vingt fois celui du ministère de l'environnement, trois fois celui de la culture et encore le double de celui des affaires étrangères. Aussi, pour gérer de telles fortunes, la Ville s'est-elle dotée d'une direction des finances forte de 350 personnes, parmi lesquelles on ne compte pas moins d'une douzaine d'énarques. Autre particularité : les budgets de la commune et du département sont adoptés par la même assemblée au cours de la même session. Leur mise en œuvre se fera sous une autorité unique : celle de Jacques Chirac. Voilà qui économise les laborieuses négociations que doivent conduire les maires des grandes métropoles avec les présidents *des départements dont elles sont* le plus beau fleuron, comme à Lyon et à Toulouse.

Bien sûr, les comptes de la *ville et du département* de Paris sont théoriquement distincts. Chaque collectivité dispose de ses ressources propres. Mais, si nécessaire, il suffit à Jacques Chirac de puiser dans l'une de ses poches pour remplir l'autre.

Paris est l'une des villes de France dont les ressources sont les plus confortables. La valeur des appartements, le foisonnement des activités, la présence de nombreux sièges sociaux, assurent aux impôts locaux un rendement record, sans pour autant que les taux d'imposition soient écrasants. A eux seuls les apports de la taxe professionnelle représentent 57 % des rentrées fiscales. Qui dit mieux ?

A cela s'ajoute la contribution de l'Etat, qui, bien que sévèrement amputée cette année au nom de la solidarité entre villes pauvres et villes riches, reste important (4 milliards de francs). Autre source financière : Paris, dont le patrimoine n'a cessé d'être enrichi et entretenu par la gestion préfectorale d'autrefois, en touche aujourd'hui les dividendes. *La location des locaux* dont elle est propriétaire (des milliers d'appartements, la Bourse, le palais de Bercy, par exemple), les concessions qu'elle accorde dans les bois de Boulogne et de Vincennes, lui rapporteront 3 milliards de francs l'an prochain. Un record national.

Enfin, comme la Ville a eu la sagesse de ne s'endetter qu'avec modération, elle peut encore recourir à l'emprunt (2,5 milliards en 1993) sans alourdir à l'excès ses futures annuités de remboursement. L'endettement de Paris n'était jusqu'ici que de 538 francs par habitant, contre 1 596 francs à Marseille et 1 013 francs à Lille, par exemple.

Au regard de ces recettes, la Ville, il est vrai, doit inscrire des dépenses également sans commune mesure avec celles des autres agglomérations françaises. Elle entretient un corps de près de 40 000 fonctionnaires dont la compétence, assise sur une longue expérience et une formation intensive, fait bien des jaloux. Si la capitale recèle les plus grandes fortunes de France, elle attire aussi une foule de laissés-pour-compte qui alourdissent les dépenses d'aide sociale. Mais ces charges n'empêchent pas Paris de consacrer une part exceptionnellement élevée de ses ressources aux investissements. La ville peut investir 3 500 francs environ par habitant et par an, alors que la moyenne nationale tourne autour de 2 500 francs. Les gestionnaires marseillais (2 100 francs) ou lillois (1 740 francs) apprécieront.

Les Parisiens profitent en *outre des grands travaux financés* par l'Etat, comme la construction de la Bibliothèque de France et le percement de nouvelles lignes de transport en commun.

Après les audaces, la prudence

Les finances florissantes de la capitale ont épargné jusqu'ici à Jacques Chirac bien des soucis. Elles lui ont permis surtout de mener une politique municipale qui a conforté son image de bon gestionnaire. Mais le budget 1992 aura peut-être été le dernier de la «belle époque». Car, désormais, les rentrées ne croissent pas aussi vite que les dépenses. Amoindrie par les obligations de la solidarité urbaine, la dotation globale de fonctionnement (DGF) allouée par l'Etat à la capitale n'est plus ce qu'elle était.

Selon le maire, le manque à gagner s'élèverait en 1993 à 1,2 milliard de francs. La morosité des affaires et le déménagement outre-périphérique de nombreux sièges sociaux affaiblissent aussi le rendement de la taxe professionnelle. Alors qu'elle croissait précédemment de 7 % par an, elle n'augmentera que de 3 % l'an prochain.

Comme il faut bien trouver l'argent quelque part, la municipalité est obligée d'alourdir les impôts locaux (+ 7 % cette année et autant sans doute l'an prochain) et d'emprunter davantage. Compte tenu des autorisations de programme votées lors des budgets passés et qu'il faut honorer aujourd'hui, les investisse*ments affectés à des opérations* vraiment nouvelles s'en trouvent affectés. Les acquisitions foncières, la modernisation de la voirie, les constructions d'écoles, l'ouverture de musées nouveaux, l'achèvement du stade Charlety, représenteront un total d'environ 3,5 milliards de francs en 1993. Mais on sent le coup de frein.

Si les quinze premières années de la gestion chiraquienne ont été fastes, la fin de la troisième mandature pourrait être placée sous le signe de la pause. Après le temps des audaces, voici venir celui de la prudence. Paris conservera ses singularités budgétaires, mais sa gestion se rapprochera de celle des autres métropoles françaises. Les années grises commencent.

Marc Ambroise-Rendu

ÉCONOMIE

ATTIRER LES JAPONAIS

L'Agence pour l'implantation des entreprises vient d'ouvrir un bureau à Tokyo

L'AGENCE pour l'implantation des entreprises en Ile-de-France *vient d'inaugurer* à Tokyo sa première antenne à l'étranger. Créé fin 1989 à l'initiative du conseil régional, cet orga*nisme associe les collectivités ter*ritoriales, les chambres de commerce et d'industrie, des aménageurs (le port autonome de Paris, l'EPA de la Défense...), des entreprises (la RATP, EDG-GDF, Aéroports de Paris, et France Télé*com à partir du mois de janvier...)* pour attirer les investisseurs étrangers.

Actuellement, l'Ile-de-France *accueille plus de 8 000 filiales* d'entreprises étrangères, dont près de 2 300 établissements de production, employant 25 % de la main-d'œuvre industrielle de la région. En juin, on recensait 52 entreprises japonaises : 30 sièges sociaux, 9 services commerciaux, 9 centres de recherche et de développement et 4 usines. En France, elles étaient au total 156 alors qu'on n'en comptait que 8 en *1980* et *83* en *1990*. Lors d'une récente visite de la délégation d'Ile-de-France au Japon, le Keidanren, le patronat japonais, a *confirmé que, malgré le ralentisse*ment économique, les investissements à l'étranger resteront importants, en raison du coût de la *main-d'œuvre, du prix du foncier* – 16 millions de yens le mètre carré dans le quartier de Ginza à Tokyo (environ 800 000 francs) et 13 millions dans le centre d'Osaka, – de la volonté de produire sur les lieux de consommation et du désir de s'impliquer dans la recherche et le développement des pays partenaires.

Aujourd'hui, si la plupart des grandes entreprises sont implantées sinon en France, du moins en Europe, il reste encore un très grand nombre de PME-PMI japonaises qui souhaitent venir sur le continent.

Une porte économique

Installée dans des bureaux de la chambre de commerce et d'industrie française du Japon, avec *qui l'Agence travaille en partena*riat, au cinquième étage de l'Halzomon-MK Building, un immeuble de Chiyoda, un des quartiers stratégiques de la capitale, elle est *«une porte économique importante dans des locaux modestes par la surface»*, selon la formule de Yves Cambon, vice-président du conseil régional. Les trois personnes qui y travaillent ont pour mission de déterminer des cibles par secteur d'activités, de prendre contact avec les entreprises de ces secteurs, d'identifier celles qui ont un projet d'implantation en Europe, de leur donner toutes informations sur les avantages de la région Ile-de-France, notamment l'ouverture d'un lycée japonais à Montigny-le-Bretonneux dans les Yvelines. Il semble que le lycée japonais installé en Alsace ait joué un rôle positif dans la venue des entreprises nippones.

Les *«samouraïs»* de l'antenne devraient prospecter cinq entreprises par mois et nouer des relations privilégiées avec les grandes banques. Ils devront aussi développer une politique de communication cohérente pour sortir l'Ile-de-France de son anonymat. Car, si aucun chef d'entreprise nippon n'ignore Paris, bien peu en revanche connaissent la région dont la capitale est le cœur.

Francis Gouge

SPORTS

VENT DU LARGE A BERCY

L'ambiance de la Coupe de l'America dans une salle transformée en plan d'eau

LES Parisiens savent qu'on *«peut mettre Paris en bouteille»*, mais imaginaient-ils qu'une portion d'océan puisse être transportée dans le Palais omnisports de Paris-Bercy (POPB), situé dans le douzième arrondissement ? Samedi 19 et dimanche 20 décembre, ils vont pourtant retrouver l'ambiance de la Coupe de l'America, la plus grande course de voiliers du monde, sans quitter la capitale.

Tous les skippers qui se sont affrontés au début de l'année en baie de San-Diego, en Californie : David Dellenbaugh, qui a remporté la fameuse aiguière d'argent sur *America-3*, Paul Cayard, son dauphin sur *Il-Moro-di-Venezia*, Marc Pajot, demi-finaliste sur *Ville-de-Paris*, vont en effet se retrouver à Paris quelques mois après avoir quitté l'océan Pacifique. Dans des conditions bien différentes, *puisque ce sera cette fois sur un* bassin de 80 mètres de long et de 40 mètres de large, pour le Super-Yacht d'or de Bercy, la première course en salle de voiliers monoplaces.

Pas question, bien sûr, de déplacer à Bercy des bateaux de 23 mètres. Les meilleurs skippers, auxquels se joindront Marc Bouet, le tacticien de *Ville-de-Paris*, et des médaillés de Barcelone, comme Yves Loday en Tornado, navigueront sur des répliques au sixième de leurs fabuleuses et coûteuses embarcations. Tous identiques, ces quillards de moins de 4 mètres de long, équipés d'un mat de 5 mètres de haut, seront barrés à l'aide d'un palonnier actionné par les pieds. Grand-voile, foc autovireur et spi asymétrique encaisseront des risées de force 2 à 5 : 6 nœuds à la marque sous le vent, 11 nœuds sur la ligne de départ, 20 nœuds à la bouée au vent.

Cette brise sera soufflée par quinze ventilateurs de 2 mètres de haut : les turbulences provoquées par la circulation de l'air dans la salle compliqueront une navigation rendue incertaine par un courant artificiel dans une partie du bassin.

Les manœuvres seront décisives et la tactique de course prépondérante. Les règles seront aussi strictes que pendant une régate officielle. Les skippers pourront signaler d'éventuelles réclamations en allumant une lampe en tête de mat, et six juges internationaux de l'organisation de la Coupe de l'America, disposés le long du plan d'eau, obligeront les bateaux à réparer une faute par un spectaculaire *tour complet sur eux-mêmes*. Il s'agira de véritables courses, avec un enjeu important puisque 100 000 dollars de prix seront distribués. Elles seront disputées sous forme de matches-racing et par élimination, comme dans la Coupe de l'America. Ces duels de sept minutes chacun auront lieu autour de deux bouées mouillées dans l'axe du vent.

C'est l'ancien champion de planche à voile Fred Beauchêne qui a eu l'idée de proposer aux Parisiens cette réplique en miniature de la Coupe de l'America. Il a organisé avec succès pendant trois ans au POPB, et à la fin de l'hiver dernier à Barcelone, une épreuve de planche à voile en salle. Ce qui apparaissait comme un pari fou s'est avéré être une compétition spectaculaire, à laquelle participent d'ailleurs les plus grands champions de la spécialité.

Pour accueillir le plus beau plateau que les amateurs de régates à la voile pouvaient rêver, Fred Beauchêne a réinstallé ce bassin de 1 mètre de profondeur, élargi d'une dizaine de mètres. Les 3 millions de litres d'eau sont contenus dans des bâches posées sur la patinoire installée en permanence au POPB.

Pendant les six mois des éliminatoires et de la phase finale de la Coupe de l'America, une exposition sur l'histoire de l'épreuve, organisée par la Ville de Paris, avait attiré au marché Saint-Honoré 50 000 passionnés, pour la plupart parisiens. La mairie de Paris, qui avait largement soutenu le défi français de Marc Pajot, apporte son soutien financier et logistique au Super-Yacht d'or de Bercy. L'événement, dont le budget s'élève à 5 millions de francs, affiche d'ailleurs les couleurs de la ville.

Cette opération, appelée à se renouveler chaque année et à essaimer dans quelques grandes salles à travers le monde, devrait assurer la promotion de la capitale : les images de cette grande première ont en effet été achetées par plusieurs chaînes de télévision étrangères.

Les 20 000 spectateurs attendus seront accueillis au milieu des cris de mouettes dans une salle du POPB décorée comme un port, avec des filets, un phare et une jetée derrière laquelle mouilleront les bateaux. Un étrange dépaysement au moment où les enfants attendent devant les cheminées que le Père Noël descende de son traîneau couvert de neige. Après les parcours de moto-cross, les murs d'escalade, le POPB mérite de plus en plus sa réputation d'«usine à rêves» de la capitale.

Christophe De Chenay

BOURGOGNE

Naissance d'un Val de Saône

La chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Mâcon vient de créer une Association de développement en Mâconnais - Val de Saône. Cette structure devrait permettre une politique d'aménagement pour mettre fin aux actions parcellaires menées dans les deux départements situés de part et d'autre de la rivière. La prise de conscience d'une complémentarité territoriale entre l'Ain et la Saône-et-Loire est apparue en 1991 lorsque les deux collectivités ont décidé de financer un deuxième pont à Mâcon.

Un budget de 1 million de francs a été établi par les futurs partenaires de l'association : les deux CCI (Ain et Saône-et-Loire), les deux conseils généraux, les 109 communes concernées et tous les organismes chargés de la promotion économique du secteur. La région Bourgogne a prévu d'apporter une subvention à un projet, qui concerne une zone située de chaque côté de la Saône, de Tournus au nord (Saône-et-Loire) à Thoissey au sud (dans l'Ain) et qui regroupe quelque 130 000 habitants.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Mobilisation municipale pour la sécurité

Les journaux électroniques de Montpellier ont pris le relais des élus descendus dans la rue pour inviter la population à signer une pétition. Une mobilisation importante depuis quelques semaines pour exiger 300 policiers supplémentaires et sept commissariats de quartier pour faire face à l'explosion démographique que la cité a connue ces dernières années. Les signatures ne manquent pas. Qui en effet souhaiterait ne pas être tranquille dans son lieu de vie ?

Mais s'il interpelle ainsi le ministre de l'intérieur, le maire de Montpellier, Georges Frêche (PS), s'adresse aussi à ses administrés. Il leur montre qu'il place leurs préoccupations au-dessus de ses amitiés socialistes. Il se dédouane de toute responsabilité devant la délinquance en désignant le coupable : l'Etat. Il engrange par avance le profit de l'annonce de l'arrivée, dans sa ville, d'une cinquantaine de policiers supplémentaires qui pourrait, dit-on, avoir lieu en début d'année prochaine.

LIMOUSIN

Le record des bas salaires

Des vingt-deux régions de France métropolitaine, le Limousin est celle où les salaires sont les plus bas, 8 200 francs en moyenne, au lieu de 9 500 francs en 1991. La direction régionale de l'INSEE, qui vient de publier une étude, souligne en outre qu'*« un Limousin sur deux perçoit moins de 7 000 francs par mois »*. L'éventail des salaires est sensiblement plus resserré qu'ailleurs, *« l'écart entre le salaire d'un cadre supérieur et d'un ouvrier qualifié est moins élevé qu'en Ile-de-France »*.

Est-ce à dire, se demandent les deux auteurs de l'étude, Michel David et Alain Malmartel, que *« la part de la valeur ajoutée revenant aux profits serait plus élevée qu'ailleurs ? »* Leur réponse est négative. *« C'est dans le faible niveau de productivité industrielle qu'il faut rechercher la source du retard salarial »*, expliquent-ils. Un lourd handicap, donc, car *« si les salariés limousins recevaient une rémunération comparable à celle de leurs homologues des autres provinces, 800 millions de francs seraient injectés chaque année dans l'économie régionale »*.

LES PAYSAGISTES DANS LE FLOU

Plutôt à la mode, cette profession peu structurée cherche ses marques, avec l'appui des pouvoirs publics

RECONQUÊTE de grands sites paysagers, embellissement des entrées des villes, sensibilisation des sociétés autoroutières ou d'EDF à l'intégration esthétique de leurs ouvrages, multiplication des publications et des colloques... Jamais le paysage n'avait fait autant parler de lui. Et les paysagistes ? Numériquement et économiquement, ils ne font pas le poids, dit-on. Le renforcement de la profession est l'une des priorités du ministère de l'environnement.

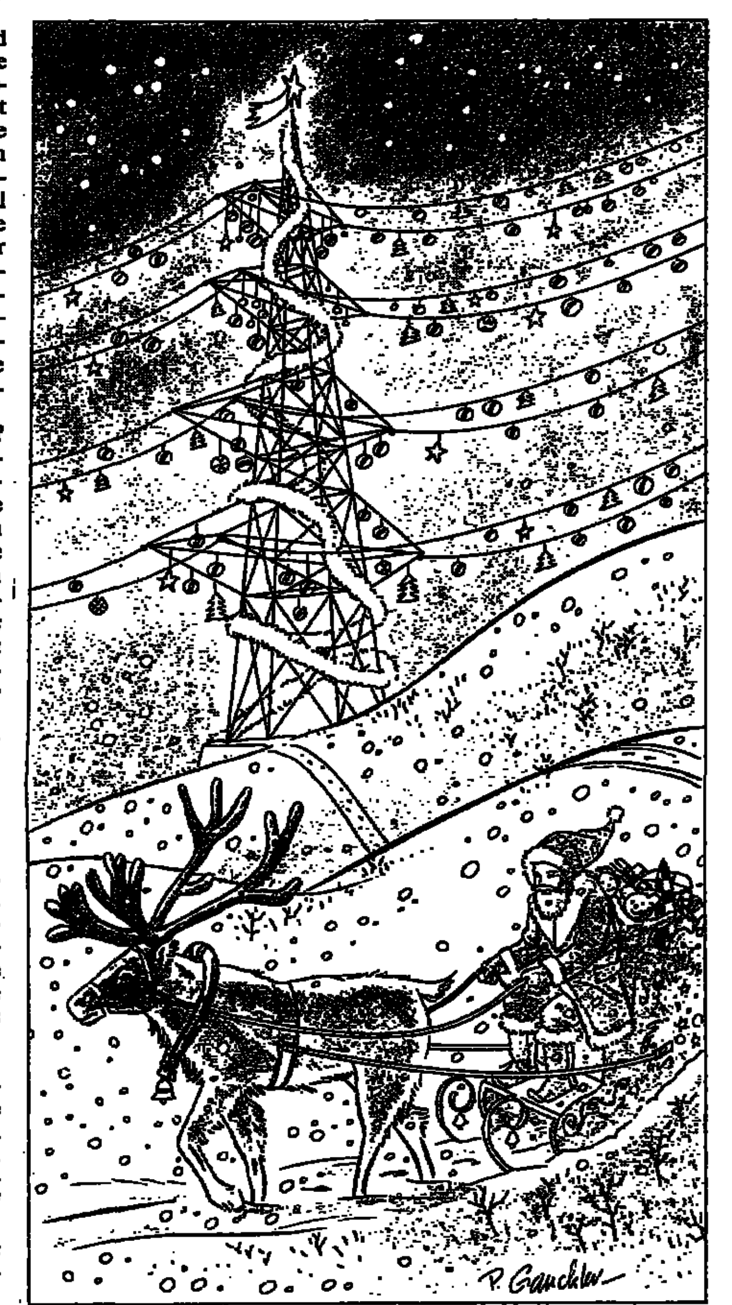
Les handicaps sont d'abord « historiques » : dépourvus de titre, peu nombreux et peu structurés, les paysagistes souffrent d'un enseignement et d'une recherche insuffisants. C'est en outre un métier avec des pratiques variées et aux contours mal définis, comme la notion de « paysage », souvent ambiguë. Or les professionnels installés semblent tenir fortement à ce caractère très ouvert de leur métier – et qui fait toute sa richesse – aux dépens d'un corporatisme qui aurait peut-être des avantages.

Désarmés, les paysagistes ? Les avis sont plutôt contradictoires. *« Les carnets de commandes sont pleins »*, affirme Serge Kancel, chargé de mission de Ségolène Royal, ministre de l'environnement. Confirmation de Michel Corajoud, professionnel renommé : *« Intervenir lors d'un colloque, c'est s'exposer à des demandes d'élus aussi pressantes que floues. On est pris dans une sorte de cyclone. »*

Ce phénomène, qui date d'une demi-douzaine d'années, a atteint le ministère de la culture, comme certaines grandes villes (parcs de La Villette, Bercy, ou Citroën à Paris). Nourri de l'onde de choc écologiste et des craintes du monde rural face à la déprise agricole, il a aujourd'hui la bénédiction du ministère de l'équipement. Mais cette *« révolution culturelle »*, comme l'appelle Serge Kancel, n'a pas vaincu la raison économique. Ainsi, pour Georges Demouchy, président de la Fédération française du paysage (FFP), la réalité du marché aujourd'hui, c'est la crise. Et d'évoquer l'éternel décalage entre ceux *« qui marchent bien »* et les autres *« qui rament »*.

Georges Demouchy rappelle en outre la fragilité des paysagistes, numériquement (environ 600 paysagistes, à comparer à 25 000 architectes) mais aussi en termes de masses financières. *« Un mètre cube de béton, c'est 3 000 francs ; un mètre cube de gazon, 10 francs. »* Aux yeux d'un élu, que pèse une belle entrée de ville face à une implantation d'entreprise, peut-être laide mais source d'emplois et de revenus ?

Quoi qu'il en soit, le ministère de l'environnement a décidé de *« créer des appels d'air »* pour la profession. Objectif : atteindre 2 000 professionnels d'ici dix ans, contre 600 aujourd'hui, diplômés des trois écoles de Versailles, Angers et Paris (1), et exerçant à temps plein. Hormis quelques agences de plus de 20 personnes, dont celle d'Alexandre Chemetoff, la profession comporte soit des structures de 3 à 8 personnes, soit des individuels (1 à 3 personnes, dont l'épouse bien souvent). D'autres encore, très minoritaires, exercent dans des entreprises ou des structures publiques. La commande enfin est essentiellement publique, dont 30 % environ sous forme d'études (à distinguer des projets). Le jardin particulier est un marché étroit, très localisé en Ile-de-France et sur la Côte d'Azur.



Le titre de paysagiste n'étant pas protégé, la concurrence est vive. Elle émane des architectes, mais aussi des entreprises d'espaces verts et autres pépiniéristes. Sans oublier l'arrivée de cabinets anglo-saxons : des agences qui atteignent cent salariés ! Faut-il alors créer un label ? Celui d'*« architecte-paysagiste »* par exemple, comme chez nos voisins européens ? L'ordre des architectes s'y refuse. Le président de la FFP, créée en 1984, n'en est même pas convaincu...

Le ministère entend pour sa part agir dans trois directions. D'abord, inciter les paysagistes à se regrouper, ponctuellement à l'occasion de concours (certains commencent déjà à le faire), ou plus durablement dans des agences pluridisciplinaires. Second axe de travail : renforcer la formation. La « délocalisation » de l'école de Versailles à Blois, annoncée début 1992 et très critiquée dans le milieu, en sera l'occasion. Un vrai premier cycle serait alors créé, tandis que les seconds cycles seraient élargis pour accueillir davantage d'étudiants. L'école d'architecture de Bordeaux a lancé le mouvement : l'expérience devrait s'étendre à une ou deux autres écoles à la rentrée 1993 ; enfin, des spécialisations de troisième cycle seraient mises en place.

Un DEA (diplôme d'études approfondies) intitulé *« jardins, paysages, territoires »*, co-habilité par l'École d'architecture Paris-La Villette et l'Ecole des hautes études en sciences sociales existe d'ores et déjà, grâce à l'initiative de Bernard Lassus. Formé aux Beaux-Arts, ce paysagiste plutôt connu comme professeur et théoricien est un peu le poil à gratter du système éducatif actuel. Dénonçant l'absence de recherche théorique et de formation de haut niveau, le manque de professeurs, l'insuffisance conceptuelle des écoles existantes... il réclame un vrai débat d'idées. Le danger, c'est la confusion entre paysage et environnement. *« On risque d'être phagocytés par les scientistes »*, lance-t-il en montrant un document de la CEE figurant en équations mathématiques la qualité d'un site.

Troisième axe de travail : promouvoir l'embauche de paysagistes dans la maîtrise d'ouvrage (administrations, collectivités locales, grandes entreprises...). Le ministère promet par exemple que chaque département aura son paysagiste-conseil d'ici à 1994. Le mouvement est amorcé ici et là, dans des directions régionales de l'environnement, quelques sociétés autoroutières, à peine une dizaine de directions départementales de l'équipement (DDE).

Concurrencés par les architectes et les pépiniéristes, leur faut-il un label ?

Les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) attendent beaucoup du projet ministériel. *« Il nous donnerait une légitimité plus forte pour intervenir et développer la commande émanant des collectivités locales*, explique Jean-Paul Blais, délégué général de leur fédération. *Et cela d'autant plus qu'il n'existe pas, aujourd'hui, de services de l'Etat capables de gérer cette évolution. »* Très éclectiques, intervenant en milieu rural (places de villages, remembrements, gîtes ruraux, embellissements divers) comme en milieu urbain (parcs et jardins, urbanisme végétal...), les CAUE emploient une centaine de paysagistes, à temps partiel bien souvent. Ils étaient seulement 20 voici quatre ans.

Ces perspectives réjouissent les professionnels... tout en les laissant sceptiques. Car le ministère de l'environnement ne maîtrise pas les budgets. Il en est ainsi de la formation : les écoles relèvent soit de la tutelle de l'agriculture (Versailles), soit de celle de la culture et de l'équipement (Bordeaux). Dans le système français, toute administration a sécrété ses filières d'enseignement, son grand corps de fonctionnaires : ingénieurs des ponts et chaussées pour l'équipement, ingénieurs du génie rural et des eaux et forêts pour l'agriculture, etc. Rien de tel pour le paysage, toujours écartelé entre ses racines horticoles, urbaines, ou autres.

En dépit de cet éclatement, il existe toutefois une « école française » du paysage, reconnue à l'étranger pour la liberté et la qualité – esthétique et formelle – de ses projets. *« Cette notion de projet vaut pour les deux formes d'exercice du métier »*, explique Jean Cabanel. La première consiste à concevoir un jardin, un parc, ou en tout cas un espace bien identifié, à la demande d'un commanditaire unique. La seconde revient à répondre à une demande beaucoup plus globale, mettant en scène de multiples partenaires, du type *« arrangez-moi cette vallée, ce site... »*.

C'est cette dernière démarche que le ministère de l'environnement entend aujourd'hui promouvoir, grâce à de nouveaux *« outils »* (chartes, plans de paysage). L'affaire est toutefois plus complexe : elle se heurte au problème de l'intercommunalité, et aux habitudes. *« Les études-alibis des années 70 ont détourné les grands professionnels du paysage d'aménagement*, explique Jean Cabanel. *Ce dernier, que l'on appelle parfois le « grand paysage » n'était pas conçu comme du projet. Maintenant, ils y viennent. »*

Le ministère de l'environnement joue plus sur la sensibilisation et l'incitation de ses partenaires, que sur règlements et budgets. Les paysagistes, eux, préfèrent miser sur le long terme.

Hélène Giraud

(1) L'Ecole nationale supérieure du paysage (ENSP) de Versailles forme des paysagistes DPLG ; l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques de l'horticulture et du paysage (ENITHP) d'Angers des ingénieurs-paysagistes, depuis la rentrée 1990 ; enfin l'Ecole supérieure d'architecture des jardins (ESAJ), une structure privée, des paysagistes. Depuis la rentrée 1991, l'école d'architecture de Bordeaux a ouvert une section formant des paysagistes DPLG. La FFP accueille aussi quelques diplômés des écoles de Gembloux (Belgique) et Lullier (Suisse).

Les aléas de la commande publique

Formé au paysage et à l'urbanisme, avant de mettre le cap sur les Pays-Bas, Jacques Sgard a rapporté le concept de « plan de paysage » à grande échelle. Il a connu les hauts et les bas de la commande publique depuis quarante ans, dans un domaine peu fréquenté : celui de l'aménagement régional.

A l'époque de la politique des métropoles d'équilibre, Jacques Sgard réalise des études pour les organisations régionales d'études et d'aménagement d'aires métropolitaines (OREAM). On le trouve à Marseille, ou encore dans les Vosges du Nord, où il sensibilise administrations et élus aux problèmes du mitage et de l'enrésinement des vallées. Ses suggestions : le paysage a besoin de *« couloirs de respiration »*, de *« fenêtres »*, de lumière...

« L'administration était alors dépositaire du paysage, dit-il. *Elle se servait de nos plans comme outils de travail, mais sans souci de vulgarisation, de communication. Or, c'est le sujet qui touche le plus les gens. C'est cela la grande évolution actuelle ! »*

En fin de décennie sont lancés les schémas directeurs (loi d'orientation foncière de 1967), avec déjà un souci paysager. Le lac de Madine en Lorraine, la côte Aquitaine... Et toujours des frustrations, quand les projets n'émergent pas.

Une expérience particulièrement difficile lors de l'aménagement de la côte basque : *« Notre mission débouchait tout naturellement sur le concept d'identité culturelle. »* Les études d'impact, nées de la loi de 1976 sur la protection de la nature, alimentèrent elles aussi la commande : *« Les études sont dans ce cas centrées sur un objet précis. Le paysagiste a un rôle de médiateur. »*

Dans un domaine plus classique, Jacques Sgard a aussi connu l'époque des parcs urbains, celle des bases de loisirs, des jardins et des friches industrielles et, bien sûr, des incontournables espaces verts d'habitation. *« J'ai fait la Courneuve, quelle tristesse ! »*, lance-t-il, justifiant la méfiance des nouvelles générations face à ces missions, sans toutefois jeter la pierre aux anciens : *« Si certains grands ensembles tiennent plus le coup, c'est aussi grâce à cela... »*

H. G.

Jardinier des villes

Formé à l'école de l'Atelier d'urbanisme et d'architecture (AUA), une structure créée en 1961 par des architectes soucieux de pluridisciplinarité, de qualité constructive et de responsabilité sociale, Michel Corajoud est un paysagiste des villes. Son métier, dit-il, consiste à *« produire de la relation et de la complexité »*, dans des cités réduites à d'artificiels *« collages »*.

Avec une équipe de l'AUA, il a eu la chance de travailler à la structuration globale de la ZUP de la Villeneuve, à Grenoble (1968-1977) et de concevoir son parc (20 hectares). Aujourd'hui il participe, très en amont, à des projets d'aménagement à grande échelle, seul ou en équipe. On le retrouve parmi les acteurs du site portuaire de Dunkerque, de la Cité internationale de Lyon, de la Plaine-Saint-Denis... Là, il formule des diagnostics en réponse à des questions, toujours plus floues et globales : *« Je montre des valeurs tendancielles, des grandes dynamiques, des champs des forces. »* Pour lui, *« nous vivons une Renaissance, une époque formidable ! »*

L'esprit inquiet, Michel Corajoud avoue avoir changé : *« J'étais du côté des objets, de la fabrication des choses... L'idée du temps est venue à moi très lentement. »* Mais il conserve une certaine méfiance à l'égard des jardins : ces « lieux fermés » sont-ils encore de mise ? Méfiance aussi envers le végétal en général. Trop *« mondains »*, ou trop opulents peut-être...

Bref, Michel Corajoud n'est pas de ceux pour lesquels le lierre est plus qu'un matériau : un concept. Pour ces derniers, la connaissance du *« langage des plantes »* est essentielle. Elle apporte la sensibilité, l'émotion, la générosité, la fantaisie et tous ses débordements...

Car le renouveau du jardin aujourd'hui n'est pas un retour aux sources. Il s'accompagne d'une inventivité nouvelle, d'un incroyable enrichissement de la palette végérale. Coconcepteur du parc André-Citroën, dans le quinzième arrondissement de Paris, Gilles Clément appartient à cette mouvance (*le Monde* daté 13-14 décembre). Familier des jardins privés, ce paysagiste préfère le *« désordre biologique »*, source d'incessantes surprises et remises en question à l'ordre des *« jardins traditionnels »*.

H. G.



ILE-DE-FRANCE

VAL-D'OISE

LA FÊTE EST FINIE A MIRAPOLIS

Sept ans après sa naissance et malgré 700 millions de francs d'investissement, le parc de loisirs ferme ses portes

DU haut de ses 35 mètres, la statue de Gargantua ressemble à un souverain qu'une sorte de cataclysme aurait brusquement privé de son peuple. Après avoir connu des moments fastes avec près de 30 000 visiteurs certains jours, Mirapolis aujourd'hui n'est plus qu'un repaire de lapins sauvages au nord-ouest de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) dans la commune de Courdimanche.

Le jour du Nouvel An, Mirapolis aura définitivement cessé de vivre. La veille, les forains qui, depuis deux ans, tentent d'animer ce qui fut le premier parc à thème ouvert en France, devront avoir quitté les lieux. Une date impérative qui coïncide avec la fin du bail, mais il y a déjà plusieurs mois que Mirapolis ressemble à un vaste désert.

Son propriétaire actuel, un pool bancaire mené par le Crédit national, espère bien un jour rentabiliser et valoriser ce terrain de 50 hectares. Sans doute par des opérations immobilières. Rien ne presse pourtant, et pour deux raisons : la situation économique actuelle n'incite guère à des investissements précipités, et le schéma directeur de la ville nouvelle, signé par le premier ministre en septembre 1991, a classé ce secteur en zone de loisirs aux deux tiers inconstructible. Seule échappatoire possible : le schéma directeur de la région Ile-de-France, qui doit être adopté en 1993, et entraîner une révision des schémas locaux.

L'Etat pousse à l'extension de la ville nouvelle. Une option que ne rejette pas le président du syndicat d'agglomération nouvelle (SAN), Alain Richard (PS), même s'il juge préférable *« de terminer la ville avant de penser à l'étendre »*. Tous les terrains en effet sont loin d'être entièrement occupés. Comme, par exemple, ceux du nord, d'Osny, du sud-est, de Saint-Ouen-l'Aumône, du sud-ouest, de Jouy-le-Moutier, ou encore ceux, éventuellement, du parc de Mirapolis.

« Aujourd'hui, à Cergy-Pontoise, nous devons gérer deux sortes de phénomènes, explique Jean-Marie Laurent, directeur du développement urbain au SAN. *Il faut loger les nouveaux habitants qui arrivent, mais aussi les Cergy-Pontins de la deuxième génération qui sont venus avec leurs parents et cherchent à s'installer ici. »* Jean-Michel Rollot, directeur de cabinet d'Alain Richard, estime qu'aucune hypothèse n'est à exclure : *« Il faut recenser les terrains libres et redéfinir leur classification. On peut décider de maintenir une zone de loisirs et surtout ne pas accepter n'importe quelle construction. Juste à côté de Mirapolis, à Cergy-le-Haut, le Crédit national et le Crédit foncier construisent actuellement 5 000 mètres carrés de bureaux qu'ils commercialisent avec difficulté. Il serait absurde de poursuivre, tout de suite, une urbanisation dans cet endroit. »*

Plusieurs erreurs

Des responsables du Crédit national estiment que les négociations avancent lentement. Ils reconnaissent que la conjoncture ne s'y prête guère, mais souhaiteraient ne pas rater les rendez-vous de Cergy-Pontoise en 1994 : une gare RER à Cergy-le-Haut en mai et une autre à Neuville-Université, toujours dans la ville nouvelle, en septembre.

Pendant ce temps le géant de Mirapolis risque de perdre le brillant de sa peinture. Une triste fin pour un lieu qui se voulait l'expression d'un rêve. Celui de voir vivre sur 50 hectares une « ville aux merveilles », peuplée de personnages mythiques sortis des légendes de la vieille Europe. Un projet jugé utopique à l'époque. Le premier qui avait osé y croire était le Saoudien Ghrait Pharaon, actionnaire du Club Méditerranée, qui n'hésita pas à verser 2 millions de francs pour permettre à la toute nouvelle société Paris-Parc de se constituer. Le site a été rapidement choisi : Cergy-Pontoise, à 20 kilomètres de la capitale, trente minutes de l'aéroport de Roissy et relié à Paris par le RER.

A l'époque, Euro Disney et le parc Astérix n'existaient que dans les tiroirs, et l'équipe de Paris-Parc était persuadée d'avoir fait le bon choix en s'appuyant sur l'histoire européenne plutôt que sur l'univers des bandes dessinées : Mirapolis, c'était Gargantua, la ville d'If, la forêt de Brocéliande, le château de Dame Tartine, le monde inventif de Léonard de Vinci. Au total, 500 millions de francs d'investissement, dont 191 apportés par les actionnaires de Paris-Parc, et notamment par le groupe Pharaon, la Caisse des dépôts, la Compagnie des Wagons-lits et le Club Méditerranée.

La première erreur a été d'avoir voulu ouvrir le parc le 21 mai 1987, alors que les aménagements n'étaient pas terminés. Nombre de visiteurs sont repartis déçus et ne sont probablement jamais revenus. La seconde erreur, semble-t-il, a été de fixer des prix d'entrée élevés et de méconnaître les goûts français en matière de loisirs. A ces fautes s'est ajoutée la colère des forains, qui voyaient disparaître leur monopole sur les parc d'attractions.

Les débuts de Mirapolis ont été difficiles. En 1987, au lieu des 2 millions de visiteurs, seulement 600 000 se sont présentés aux caisses. L'année suivante fut un peu meilleure grâce à de nouveaux équipements et à la présence, le dimanche, du chanteur Carlos. Mais en 1989 la société Paris-Parc fut contrainte, pour la survie de son exploitation, d'ouvrir les portes aux forains, bien décidés à imposer leur savoir-faire. Le premier parc à thème commençait à perdre son âme, mais les Français retrouvaient la grande roue et le grand huit.

Le 22 janvier 1990, la société Paris-Parc dépose son bilan et, le 26 avril, le tribunal de commerce de Paris confie la reprise de Mirapolis aux forains représentés par le groupe Campion-Concorde, composé à 75 % par le GIE Mirafête, et à 25 % par Ghrait Pharaon. Quelques mois plus tard, la cour d'appel rectifie pourtant la décision en donnant sa préférence à un deuxième candidat à la reprise, Cergy-Parc, un pool bancaire, composé du Crédit national à 64 %, du Crédit d'équipement des PME et du Comptoir des entrepreneurs à 18 % chacun. Le Crédit national était, pour sa part, le principal créancier du groupe avec 108 millions de francs.

Pour respecter le contrat avec Paris-Parc, Cergy-Parc accepte que les forains continuent d'assurer l'animation. Cela durera à peine plus d'un an. Le GIE sera arrêté en 1992, et la Société d'exploitation Mirex mise aussitôt en liquidation. Pour Marcel Campion, président du GIE, *« il nous a manqué une bonne publicité. Personne n'a voulu nous aider quand on s'est adressé à la région et au département, sous prétexte que nous étions une entreprise privée »*.

Avec un contrôle fiscal, un contrôle des personnels et seulement 400 000 visiteurs en 1991, les forains ne pouvaient à leur tour que mettre la clé sous la porte. 500 employés ont été mis au chômage, les manèges et attractions ont été vendus à des sociétés de parcs de loisirs en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas. En quelques années d'existence le brave Gargantua n'a pas su séduire adultes et enfants.

Jacqueline Meillon

TRANSPORTS

Bornes d'alarme sur les quais de gare

LES trois quarts des gares de la banlieue parisienne devraient être reliées, avant la fin 1993, à un système d'assistance permanente aux voyageurs en détresse ou en difficulté. La SNCF de la région Ile-de-France va installer progressivement 750 bornes d'appel d'urgence sur les quais et dans les passages souterrains de 280 gares de la région parisienne. L'opération, dont le coût sera supérieur à 70 millions de francs, sera financée pour moitié par la SNCF et pour l'autre moitié par le Syndicat des transports parisiens (STP).

Reliées, 24 heures sur 24, à un centre situé dans chacune des gares terminales parisiennes, ces bornes, de couleur gris et jaune, permettent à tout voyageur victime ou témoin d'un accident ou d'une agression de donner l'alerte. La SNCF Ile-de-France a également mis en place à titre expérimental un système de surveillance par caméras vidéo dans les gares d'Aulnay-sous-Bois, de Chelles, de Juvisy et de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Toutes les lignes dans un seul dépliant

LES Franciliens disposent d'un des réseaux de transports en commun les plus denses du monde. Métro, RER, bus et lignes SNCF forment un maillage complexe dans lequel il est souvent difficile de se retrouver. Pour aider les Franciliens et les visiteurs à se retrouver dans ce réseau, le conseil régional d'Ile-de-France édite un petit dépliant qui rassemble les plans des différents moyens de communication. Ces cartes présentent à la fois les réseaux existants (bus, métro, RER, réseau régional de la SNCF) et les lignes en cours de construction (le métro automatique Météor, la future ligne E du RER baptisée « Eole », les voies ferrées dont la réalisation est encore à l'étude dans la grande couronne). Ce dépliant, tiré à 100 000 exemplaires, est exclusivement diffusé par le service de la communication du conseil régional d'Ile-de-France, 34, rue Vaneau, 75007 Paris.

HAUTS-DE-SEINE

Issy-les-Moulineaux fait son cinéma

LE navigateur Gérard d'Aboville, le publicitaire Jacques Séguéla, l'architecte Jean Nouvel, le créateur Philippe Stark : ces personnalités qui vivent ou travaillent à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) ont prêté leur concours à la réalisation d'un film de treize minutes commandé par la municipalité. L'objectif est de présenter les projets d'aménagement de la ville et de vanter les charmes de la cité pour séduire des décideurs économiques.

Le scénario est simple, voire même un peu trop traditionnel – la promenade d'un enfant dans la ville sert de fil conducteur, – mais le film est l'occasion d'affirmer quelques priorités. Le choix d'Issy de réaménager les berges de la Seine et celui de s'ouvrir en priorité à l'installation d'entreprises de communication, de conseil, d'informatique et de tourisme. Une animation présente le trajet du futur tramway, qui doit relier Issy à la Défense, et de la voie routière rive-gauche des bords de Seine que le maire, André Santini (UDF), souhaite souterraine sur le territoire de sa commune.

YVELINES

VERSAILLES CÔTÉ COUR

La municipalité a recréé un cœur de ville en restaurant les halles du marché

ON croyait qu'à l'ombre du château il n'était plus guère possible, à Versailles, de manier le compas et la truelle avec autant d'élégance. La restauration des halles du centre-ville, qui vient de s'achever, offre en effet aux commerçants et aux riverains un de ces décors raffinés où, selon les habitués, *« il fait bon flâner »*.

Quatre « carrés » majestueux, en fait des demi-rectangles de pierre, remis à neuf et badigeonnés avec ce jaune vieilli qui colore les bourgs toscans. Les arcades, semblables à celles du marché Saint-Germain dans le VIe arrondissement de Paris, ouvrent les édifices sur une grande place dallée, occupée certains jours par les étals des fruits et légumes. Ces « carrés » *« à la farine »*, *« à la marée »*, *« à la viande »* et *« aux herbes »* sont couverts par des coques de navires renversées soutenues par des arcs de cercle en pierre. L'ordonnance classique de la place évoque, quand elle est déserte, un manège avec ses écuries. Bref, côté cour, Versailles a su garder la patte royale.

Autour des halles, connues sous le nom de « marché Notre-Dame », cafés et restaurants ont retrouvé la tradition des auberges et des cabarets qui, voici trois siècles, égayaient les soirées, un peu ternes, des bourgeois privés de Trianon. Voici l'enseigne A la Gaîté posée là depuis le XVIIIe siècle. Non loin, La Matineuse, Le Petit Marquis et Le Pied de Mouton tiennent, comme jadis, tables ouvertes. Ces estaminets accueillent aussi les curieux qui hantent l'îlot du Bailliage, voisin, réhabilité. Il abritait, hier, l'administration locale et le tribunal. Aujourd'hui, les antiquaires ont pris le relais des condamnés.

Construites en 1842, ces halles ont été bâties sur les restes d'un marché fondé par Louis XIII. Les lettres patentes de novembre 1634 affirment, en effet, la volonté du monarque *« qu'il soit fait construit et édifié : halles, bancs, étaux et autres choses nécessaires »*. Louis XIV confirme ce désir et choisit un emplacement : une grande place située entre les rues de la Paroisse, de Paris, Duplessis et de l'Etang. Le marché Notre-Dame était né. A l'époque, un chroniqueur remarque : *« Il y a habituellement, chaque jour, sur ce marché plus de douze cents personnes. »* Le « menu peuple » y est chez lui. Il le restera. La trame d'un cœur de ville se dessine et le « carosse à cinq sols » assurant la liaison « Versailles-Tuileries » s'élance depuis la place du Marché. Mais Louis XIV meurt et le Régent décide d'aller s'amuser à Paris. Versailles se vide. La place où se retrouvaient les maraîchers devient *« un cloaque de boue et de vilenies »*.

Le marché retrouvera sa superbe, mais les événements de 1789 lui portent un coup fatal. Comme la ville qu'il animait, il n'est désormais plus que ruines, décrépitude et langueur. Il est rasé et remplacé par ces pavillons construits en 1842 et restaurés en 1900. Là aussi, le temps fait son œuvre. Les grilles se rouillent, les pigeons nichent dans la toiture percée, les murs se fissurent, les carreaux se brisent, des rigoles zigzaguent sur la place.

A la fin des années 60 la décision est prise de jeter bas les halles et de construire à leur emplacement un *« marché-parking »*. Ce projet, approuvé en 1968, ne verra pas le jour. Les architectes ne désarment pas. Ils gardent dans leurs cartons d'autres études qui, toutes, envisagent la disparition des pavillons à bout de souffle. Des appels d'offres sont lancés pour édifier une « grande surface ». Mais, en 1977, changement de cap. Elu à la mairie de Versailles, André Damien (UDF) propose, lui, de restaurer à l'identique les vieilles halles et d'ouvrir, à leur pied, un parc de stationnement. Quinze ans après, c'est chose faite. Coût de l'opération : 80 millions de francs, financés par la ville (68 millions), la région Ile-de-France (6 millions) et le département des Yvelines (6 millions).

On a donc consolidé les fondations des « carrés », posé de nouvelles canalisations, gratté *« jusqu'à l'os »* les murs, ravalé les façades, réparé les toitures et refait les sols. Une longue restauration qui a suscité, parfois, la grogne des commerçants installés depuis des années sous la charpente dégradée et inquiets pour leur avenir. Mais, à l'approche de l'an 2000, Versailles a retrouvé un « cœur de ville » animé. Qui s'en plaindrait ?

Cette aventure des halles du marché Notre-Dame, condamnées, sauvées, restaurées, et vivantes laissera un goût amer à ceux qui, à Paris, dans le début des années 70, ont lutté pour la sauvegarde des pavillons Baltard...

Jean Perrin

LIVRES

LA DERNIÈRE RIVIÈRE SAUVAGE

L'ALLIER
Coll. « Rivières et vallées de France », ouvrage dirigé par Christian Bouchardy. Privat, 188 p., 140 photos, 295 F.

PEUT-ON intéresser les Français aux grands cours d'eau de l'Hexagone au point de leur faire lire sur chacun d'eux une monographie de 180 pages? Voilà le défi lancé par Christian Bernad, riverain et amoureux du Lot, et les éditions Privat. Mais qui prétendrait tout savoir sur le profil géologique, la géographie, l'hydrobiologie, l'histoire, les aménagements et l'écologie d'une rivière qui court sur des centaines de kilomètres? Aussi les concepteurs de la collection « Rivières et vallées de France » ont-ils pris le parti de composer des ouvrages à plusieurs voix.

Ils y emploient, le plus souvent, des universitaires, d'où un ton volontairement didactique, mais aussi des spécialistes de l'eau et même des écrivains pour que l'imaginaire des riverains ne soit pas oublié. Pour sauver l'entreprise de l'uniformité du discours professoral ou technique, ils ont multiplié encarts et textes latéraux qui constituent autant de digressions savantes ou plaisantes. Enfin, l'injection massive de documents photographiques, de schémas et de cartes donne à l'ensemble une allure magazine dans lequel le sérieux de l'information s'allie à l'agrément de la vulgarisation.

Sont déjà parus des ouvrages sur le Lot, la Durance et l'Allier. Ce dernier ouvrage fournit un bon exemple de l'esprit qui anime la collection dont, par ailleurs, il n'est pas indifférent de noter qu'elle est publiée *« sous l'égide du ministère de l'environnement »*.

L'Allier! Voilà une rivière qui, des hauteurs du Massif central, « remonte » plein nord et, par des percées héroïques s'ouvre un passage vers les plaines où elle rejoint sa grande sœur, la Loire. Son couloir traverse une succession de petits pays, la Ribeyre, le Devès volcanique, la Margeride, la basse Auvergne, la Limagne, le Bourbonnais, – tous originaux mais qui ont fini par constituer ce qu'on appelle le val d'Allier. Un axe de vie les unit, où la croissance et le rajeunissement démographique contrastent avec l'abandon des hautes terres alentour.

A travers une géographie contrastée, une préhistoire touffue, une histoire encore plus agitée et des activités en patchwork, la rivière s'est imposée comme un trait d'union entre la montagne et la plaine, un couloir de communication entre deux mondes. Toujours un itinéraire d'échanges, jamais une frontière, ce qui n'est pas fréquent pour un grand cours d'eau.

Au fil du livre, on suit les heurs et les malheurs d'une rivière qui a tenté les ingénieurs, comme beaucoup d'autres. Ils l'ont rendu navigable sur 228 kilomètres au point qu'en 1841 des services de vapeurs y transportaient plus de 20 000 passagers. Peu après, le chemin de fer avait raison de cette activité et sauvait l'Allier d'un asservissement définitif. Même les tentatives de harnachement hydroélectrique ou d'écrêtement des crues, comme le barrage de Naussac, mis en eau en 1982 après une homérique guérilla, n'ont pas muselé son tempérament primesautier. Non plus que les gravières abusives et les pollutions diverses dont la gratifient usines et collectivités locales négligentes. L'Allier, qui fut très malade, n'est qu'en convalescence. Le dernier chapitre de cette exploration est le plus inattendu. Il fait découvrir les trésors naturels d'une rivière fort mal connue.

Voici les truites fario aux mœurs singulières, le cingle plongeur, sorte de merle aquatique qui marche au fond de l'eau, la loutre ultra-discrète, le saumon mythique mais qui s'obstine à revenir chaque année. Et encore les rapaces rarissimes qui planent au-dessus des gorges, l'ombre au goût de thym, le rat musqué importé d'Amérique et qui se plaît tant au bord de l'Allier qu'il l'a entièrement colonisée. Et enfin les cygnes sauvages et la balsamine de l'Himalaya, plantée en 1910 à Clermont et qui, portée par le vent, a gagné tout le val d'Allier!

Cette promenade écologique révèle que l'Allier est la dernière rivière sauvage de France et peut-être d'Europe. Cette singularité est une chance majeure pour les communes qui la bordent. On viendra en pèlerinage ici lorsqu'il n'y aura plus, dans le reste de l'Europe, que de tristes rivières canalisées, bordées de pavillons et d'entreprises « high tech ».

Les concepteurs de la collection ont peut-être, avec l'Allier, gagné leur pari. La rivière, cette inconnue, parvient à passionner. Parcourir l'Hexagone, non par la route ou le TGV mais par ses itinéraires liquides, est une idée neuve. Embarquons donc sur les cent mille méandres de la Gaule chevelue.

Marc Ambroise-Rendu

LA FRANCE ET SES RÉGIONS
INSEE, édition 1993 191 p., 85 F.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) vient de publier une nouvelle édition du guide intitulé *la France et ses régions* (1). Cartes et tableaux en couleurs à l'appui, ce petit manuel fait le tour des 22 régions de l'Hexagone et des quatre départements d'outre-mer ayant le statut de région (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane). D'un usage pratique, même si les cartes sont souvent trop petites, l'ouvrage permet de comparer ces collectivités entre elles, du point de vue de la population, de la formation, de l'emploi, du développement économique, des conditions de vie ou des finances locales. Il facilite aussi le rapprochement des régions françaises avec celles des autres pays de la Communauté économique européenne.

Ile-de-France, première région en termes, notamment, de croissance démographique, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord-Pas-de-Calais regroupent, à elles seules, plus de 40 % de la population française et la moitié du produit intérieur brut.

L'image rurale du pays a quelque peu changé. Selon les auteurs, *« la France agricole se situe à l'ouest d'une ligne Le Havre-Marseille »*. Toutefois, même dans ce secteur, la population active agricole régresse. Une *« diagonale aride »* courant de la frontière belge aux Hautes-Pyrénées sépare la France en deux parties : une zone ouest de faible croissance, et une zone sud-est dynamique.

(1) INSEE, 18 bd Adolphe-Pinard, 75675 Paris cedex 14. Tél. : (16-1) 41-17-50-50.

100 MOTS POUR COMPRENDRE LES DÉCHETS
Cahier pédagogique de l'ENEE, 64 p., 50 F.

L'Entente nationale des élus de l'environnement (ENEE), présidée par Robert Fidenti (PS), conseiller municipal de la ville d'Avignon, et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) viennent de publier un ouvrage intitulé *100 mots pour comprendre les déchets* (1). De A comme « aérosol » à Z comme « zone humide », ce lexique explicite les principaux termes utilisés par les spécialistes des déchets. Il a été rédigé sous la direction d'Yves Pietrasanta (rad. g.), maire de Mèze (Hérault), et rapporteur de l'Association des maires de France pour les questions d'environnement.

(1) Disponible à l'ENEE, 20, bd des Filles-du-Calvaire, 75011 Paris. Tél. : (16-1) 48-05-20-21.

DÉBAT

INTERCOMMUNALITÉ ET RISQUES FINANCIERS

par Michel Klopfer

DEPUIS l'échec, il y a plus de vingt ans, de la loi Marcellin sur la fusion autoritaire des communes, des propositions nouvelles sont régulièrement avancées pour tenter de surmonter la contradiction entre la volonté d'indépendance des élus et la nécessité, pour eux, de mener des projets communs. L'intercommunalité est une nécessité dès qu'il s'agit de réaliser des actions dont l'ampleur dépasse le cadre communal, telles que le développement économique, l'aménagement de l'espace ou d'autres projets structurants. Il n'est pas rare que des prêteurs opposent des fins de non-recevoir à des élus qui sollicitent le financement d'un équipement communal en les incitant à se regrouper avec leurs voisins pour le mener dans des conditions financières acceptables.

A partir du moment où l'on admet, comme un fait acquis, que la France continuera de compter, à elle seule, plus de communes que l'ensemble des autres pays de la CEE réunis, le champ d'action de l'intercommunalité ne peut qu'exclure un redécoupage du territoire pour se cantonner à des organismes additionnels au paysage communal. C'est ainsi qu'aux syndicats à vocation unique (SIVU), multiple (SIVOM) ou mixtes se sont ajoutés les districts, sans parler de structures spécifiques qui ont été créées pour neuf grosses agglomérations, ainsi que pour neuf villes nouvelles. Plus récemment, la loi du 6 février 1992 a créé deux nouveaux instruments : la communauté de ville et la communauté de communes.

Ces dispositifs sont fondés sur une mise en commun, plus ou moins intégratrice, de compétences déléguées librement et de plein droit par les communes : transports, ordures ménagères, eau et assainissement, logement... Mais l'intérêt bien compris des élus n'étant pas toujours suffisant pour surmonter les obstacles inertiels à une association, l'Etat abonde généralement la corbeille de mariage avec des incitations financières. Ainsi la loi du 6 février prévoit-elle principalement une dotation globale de fonctionnement d'autant plus élevée que l'intégration communautaire sera importante et quelques avantages annexes tels que la récupération immédiate de la TVA sur les investissements. Mais par ailleurs plane, à tort ou à raison (les textes de référence sont imprécis), la menace d'une intercommunalité autoritaire, sous l'égide du préfet, pour les communes qui n'auraient pas spontanément opté pour un schéma de coopération.

Les effets conjugués de la carotte et de l'ombre du bâton ont pu rendre le regroupement communautaire suffisamment attractif sur le papier pour que, dans certaines agglomérations, plusieurs structures concurrentes s'ébauchent, les banlieues cherchant parfois à prendre en tenaille la ville centre. Cette dérive, au-delà du débat politique sur le fait de savoir qui exerce le pouvoir de décision au sein d'une agglomération, pose aussi le problème de la viabilité financière globale de l'intercommunalité.

Fiançailles intéressées

Si l'on raisonne à l'échelle d'un ensemble comprenant les communes susceptibles de créer entre elles une communauté, il est clair que l'intercommunalité n'est gagnante, aussi bien pour les élus que pour la population, que si, et seulement si, il y a équilibre favorable entre les nouvelles recettes et les nouvelles dépenses consolidées.

En ce qui concerne les recettes, on peut calculer très précisément l'avantage immédiat des nouvelles dotations d'Etat. Cependant, à terme, plus il y aura de communautés, moins les communes primaires toucheront elles-mêmes de dotation globale de fonctionnement (DGF), à moins de supposer, de manière utopique, que l'Etat n'accroisse substantiellement ses concours aux collectivités locales. L'avantage financier consolidé sur les recettes n'est donc que très temporaire. Aussi tous ceux qui n'annonçent leurs fiançailles qu'en raison du cadeau que l'Etat mettra sur la liste de mariage raisonnent à courte vue.

Le succès, à moyen terme, de l'intercommunalité passe donc par les économies d'échelle que les collectivités seront en mesure de réaliser sur la mise en œuvre de leurs projets communs. Or, avec la création d'une nouvelle structure d'administration locale, il n'est pas à exclure que l'on débouche sur une dérive des frais de structure et sur des doublons administratifs avec les communes primaires.

Tout dépendra en fait des garde-fous financiers qui pourront être mis en place dans les nouvelles communautés. Les communautés de ville bénéficieront d'une fiscalité spécialisée puisqu'elles collecteront toute la taxe professionnelle, tandis que les communes conserveront l'intégralité des impôts sur les ménages. Ce système est très contraignant fiscalement et donc politiquement, ce qui explique qu'il ne suscite pas actuellement l'enthousiasme des élus, mais il est financièrement très sain. Ses mécanismes de transfert financier entre la communauté et les communes reposent sur un suivi permanent des coûts, ce qui permet de s'assurer qu'on ne dépense pas plus que ce que l'on gagne.

Les communautés de communes, en revanche, se financeront par une fiscalité additionnelle sur les quatre taxes. Ce système préserve, dans une large mesure, la liberté d'action des élus mais il ne comporte, en dehors de la butée des taux plafonds, aucun mécanisme régulateur au risque d'inflation fiscale, et, au-delà, de surendettement.

Cela ne condamne pas la communauté de communes *a priori* mais cela signifie qu'elle n'est viable que si le verrou qui n'existe pas dans les textes est mis par les élus eux-mêmes. L'intercommunalité doit reposer sur une prospective financière, fondée sur des projets communs et établissant la liste des abandons de charge (en particulier des transferts de personnel) auxquels procéderont les communes primaires. Il s'agit d'abaisser les fiscalité propres, au moment où la communauté de communes lève ses premiers impôts sur le même territoire. Si de telles précautions ne sont pas prises, la bonne idée de l'intercommunalité risque d'être dévoyée. Elle pourrait aboutir à un cinquième niveau d'administration publique, qui lèverait l'impôt indépendamment des quatre autres. Mais cette fois sans responsabilité directe devant le suffrage universel.

► Michel Klopfer est consultant et maître de conférences à l'ENA et l'IEP.

COURRIER

Détourner l'attention

Il faut ne pas connaître Nogent-sur-Marne pour lire, sans sourire, le portrait que vous brossez de son premier magistrat, amoureux du vieux Paris au point d'en réinstaller, dans sa commune, les vestiges *« arrachés aux griffes des démolisseurs »* (*le Monde* daté 6-7 décembre).

Les Nogentais de longue date savent bien que le bric-à-brac municipal (hormis le pavillon Baltard) sert essentiellement à détourner l'attention des massives opérations immobilières réalisées à proximité. Surtout, au cours du long règne de M. Nungesser, ils ont pu constater à quel point les vestiges de la riche histoire locale étaient, eux, abandonnés sans remords aux promoteurs.

Du cimetière mérovingien ou des caves du château d'Agnès Sorel (détruits peu après leur découverte) au célèbre bal-guinguette Convert d'architecture mauresque, en passant par les hôtels particuliers de la Belle Epoque ou du dix-huitième siècle, rien n'aura été préservé...

De même que la mauvaise monnaie, dit-on, chasse la bonne, ainsi les Nogentais ont troqué leur patrimoine pour des *« souvenirs de Paris »*. Ont-ils gagné au change?

MICHEL LAVAL
secrétaire de Nogent-Ecologie Nogent-sur-Marne

Heureux équilibres

Félicitations pour « Heures locales », qui avec le numéro daté 6-7 décembre paraît trouver une heureuse *« vitesse de croisière »* à sa nouvelle formule.

J'appréciais déjà « Heures locales » avant et je le lis avec passion depuis son changement. Vous parvenez, dans ce supplément, à captiver sans tomber dans ce ton doctoral qui lasse parfois à la lecture de certaines pages de votre journal. Vous passionnez le Parisien pour la province sans déraper dans le folklorisme, vous soulignez les permanences (tant provinciales que capitales d'ailleurs) et les innovations (là aussi du centre et des marches) dans un heureux équilibre. Chaque sujet, du badin à l'austère, reçoit un traitement harmonieux, évitant l'anecdote de gazette locale ou la thèse de géographie mais empruntant à l'une et l'autre ce qu'elles recèlent d'intérêt.

En un mot, bravo et bonne chance!

GILLES ROMANI
Montreuil

La civilisation méditerranéenne

J'ai relu plusieurs fois votre article sur Perpignan (*le Monde* daté 6-7 décembre) avant de me décider à vous remercier. J'attends, depuis longtemps, ce signe d'intelligence qui saura reconnaître dans le quartier Saint-Jacques, où j'ai choisi de vivre depuis dix ans, et que j'aime, des *« promesses à cueillir »*, une *« résurrection qui s'accomplit »*.

Nous avons la chance d'avoir près du centre-ville, bon chic bon genre mais qui meurt à 19 heures, un vieux quartier où il fait bon vivre, où il suffirait d'un rien pour réhabiliter avec respect un habitat historique dont trop peu de responsables savent voir les qualités. Habitat individuel qui permet à chacun de vivre à sa façon, à toutes les classes sociales de cohabiter avec bonheur. A tous les âges aussi, un vrai village où les gens âgés se rencontrent sur les places ou dans les jardins, où les enfants jouent dans les rues sans voitures (en attendant des lieux de vie, faciles à créer car les espaces ne manquent pas!).

Les préjugés et le rejet viennent de ceux qui ne vivent pas là : ce sera un long travail pour changer leur regard et leur cœur. Merci pour votre article qui y contribue. Il est encore temps, ici, de donner un bel exemple de civilisations méditerranéennes porteuses de richesses et d'espoirs comme dans un lointain passé.

JOSETTE SALGAS-SIQUOT
Perpignan

L'image du bassin minier

C'est avec un profond mécontentement que je vous interpelle à propos d'un article consacré à la ville d'Arras et publié dans *le Monde* daté 15-16 novembre.

En effet, si dans ses propos, la journaliste décrit fort justement les origines et les caractéristiques de la ville d'Arras, celle-ci dépeint aussi, en début et en fin d'article, le bassin minier d'une manière scandaleuse qui m'a profondément indigné.

Cette maladresse est d'autant plus grave qu'elle est le signe évident d'une méconnaissance complète de ce secteur, des transformations positives qui s'y sont produites, et qu'elle remet en cause les efforts continus que nous menons pour faire évoluer l'image de notre région à l'extérieur.

JEAN-PIERRE KUCHEIDA
maire PS de Liévin

Mâcon change

J'ai lu l'article sur Mâcon (*le Monde* daté 29-30 novembre) et cela m'inspire quelques réflexions. Je précise tout de suite que je n'appartiens pas à l'« establishment » local, au petit monde politique non plus.

Vous citez la réflexion de Jean-Pierre Labruyère, qui craint que Mâcon ne soit reléguée au rang de sous-préfecture. Venant d'un homme dont la famille a, au cours des dernières décennies, freiné (pour ne pas dire plus) l'implantation d'entreprises nouvelles de quelque importance, c'est étrange...

La chambre de commerce a implanté des zones d'activité sans favoriser particulièrement Mâcon. Exemples, Carrefour, Darty, Connexion. Cela dit, la zone gare TGV voit des bâtiments sortir de terre. Depuis un an le paysage change.

Les équipements collectifs, lycées, hôpitaux, centre culturel, piscine, etc. engendrent plus de dépenses pour les contribuables mâconnais que pour les contribuables de l'agglomération. Mais une communauté urbaine ou quelque chose de similaire n'est pas pour demain; on connaît l'esprit de clocher des Français.

JEAN VILLENEUVE
Charnay-lès-Mâcon

Métropoles et transports

Dans *le Monde* daté 15-16 novembre, Ginette de Matha explique comment et en partie pourquoi *« le métro bordelais fait du surplace »*. Les données locales du problème sont ainsi clairement analysées. Il n'est en revanche fait qu'une rapide allusion à une explication sans doute plus fondamentale. Ginette de Matha relève en effet que six ans après le début des études, Toulouse inaugurera son VAL en juillet (*le Monde* daté 13-14 décembre), alors que, dans le même délai, Bordeaux en est toujours à chercher *« un socle politique solide »* à son projet.

On peut se demander si cette spectaculaire divergence n'illustre pas, au-delà des contingences locales, le terrible handicap des agglomérations françaises, rebelles à l'acquisition de la dimension européenne. Disposant d'un vaste espace communal, Toulouse domine son agglomération de manière assez radicale pour qu'un travail efficace y puisse être mené. Au contraire, Bordeaux, étouffée par une banlieue proliférante, patauge dans les contradictions. La formule de la communauté urbaine elle-même y devient le champ clos de rivalités plus que le lieu des décisions collectives.

Remontant encore en amont, on peut s'inquiéter de décisions reposant davantage sur la notion d'image d'une agglomération que sur ses besoins réels. Sans doute la technique du VAL est-elle à la mesure d'une agglomération lilloise, millionnaire en habitants au cœur d'une région très peuplée. Il en va bien autrement de Toulouse.

Et que dire de Bordeaux, sensible avant tout à sa rivalité avec Toulouse?

JACQUES MARION
Granville

RODEZ

L'alliance du terroir et de l'informatique

A la question : *« Qu'est-ce qu'une ville ? »*, Fernand Braudel répondait : *« Avant tout, une ville, c'est une domination. Et ce qui compte pour la définir (...), c'est (...) l'espace où elle l'exerce. »* Sage recommandation. Plus que pour d'autres agglomérations, la compréhension de Rodez passe par son hinterland, ce Rouergue sévère et rude à la besogne dont le chef-lieu de l'Aveyron est comme le résumé moderniste.

Voilà une cité, parmi les *plus isolées de l'Hexagone, que* le mensuel *l'Entreprise* sacrait au mois de mars *« championne des villes de moins de 50 000 habitants »* en raison de son dynamisme. Une agglomération où le poids de la tradition garantit aux élus de droite des réélections confortables dès le premier tour ; où la religion demeure un principe explicatif, *le premier souvent.* Une ville conservatrice et pieuse donc, ce qui ne veut pas dire, ici, rétrograde et assoupie.

L'Aveyron a beau représenter l'archétype du département agricole, on y a voté à 56,04 %, au mois de septembre, en faveur du traité de Maastricht. Comme le dit Mgr Bellino Ghirard, évêque de Rodez et de Vabres, *que la sociologie locale incline à* juger plus représentatif que tel ou tel « poids lourd » politique : *« Ici, c'est comme une petite Bretagne »*, catholique et pro-européenne.

Mais une Bretagne monodépartementale qui fait figure de planète singulière dans une région Midi-Pyrénées à laquelle ni l'Aveyron ni Rodez ne sont très sûrs d'appartenir, cette considération, tirée de la géographie et de l'histoire, dût-elle froisser Marc Censi (UDF-PR), maire de Rodez et président, en cours de deuxième mandat, de ladite région.

Au début du siècle, lorsque commença à se dessiner le contour actuel des régions, la chambre de commerce de Rodez *opta pour le rattachement à* Montpellier plutôt qu'à Toulouse. Ce tropisme montpelliérain, toujours vivace à Millau, au sud du département, explique que le tribunal de Rodez dépende, aujourd'hui encore, de la cour d'appel de Montpellier plutôt que de celle de Toulouse consacrée capitale régionale en 1960.

Rodez a toutes les raisons de se sentir d'abord ruthénoise, éloignée qu'elle est de grandes

Ici, c'est comme une petite Bretagne, catholique et pro-européenne

métropoles. Toulouse est à 156 km, Montpellier à 180 km, Clermont-Ferrand à 215 km et Paris à 633 km. Encore la capitale française paraît-elle paradoxalement plus proche aux Ruthénois que la capitale régionale. Il faut une heure pour rejoindre Paris en avion (une liaison, aller et retour, quotidienne) et deux heures pour atteindre Toulouse en train. Les frontières du département sont celles de l'ancien comté de Rodez, lui-même héritier du domaine gallo-romain des Ruthènes. Autant que l'isolement, cette coïncidence géographique enracine Rodez dans une histoire propre, encore palpable aujourd'hui.

L'alchimie rouergate, ce cocktail de conservatisme politique *et de dynamisme* économique, est redevable au passé d'une organisation familiale *autoritaire à laquelle* l'Eglise s'est employée, avec succès, à insuffler des ferments de modernisme. *Ici dominaient ce qu'on* appelle les familles-souches, traditionnellement soumises au paterfamilias qui choisissait, parmi ses enfants, celui de ses *fils qui lui succéderait à la tête* de l'exploitation familiale. Contrairement aux familles de type communautaire, les familles-souches sont, de toujours, ancrées à droite. Elles encouragent le célibat des enfants qui n'héritent pas, – donc, en terre catholique, les vocations religieuses. Elles favorisent aussi l'émigration.

Le séminaire de Rodez, longtemps une institution, a fermé ses portes à la fin des années 60 faute d'effectifs, mais l'habitude est restée de confier ses enfants à l'éducation des *prêtres et des religieuses. Un* tiers des élèves scolarisés à Rodez sont inscrits dans des établissements catholiques. *La* figure emblématique du clergé rouergat, composante essentielle de la sociologie locale, est l'abbé Adrien Bion, fils de petits paysans du Causse noir, qui, au lendemain de la Libération, eut, comme aumônier de la Jeunesse *agricole chrétienne (JAC), une* influence déterminante sur l'évolution des mentalités du monde rural. Aveyronnais de Noyès, Raymond Lacombe, ancien président de la Fédéra*tion nationale des syndicats* d'exploitants agricoles (FNSEA), est l'un des fils spirituels de l'abbé Bion, en même temps que le symbole de l'élan de modernisme dont des mouvements comme la JAC furent le ressort. Ici on redoute moins qu'ailleurs l'Europe de demain. On est organisés, solidaires et entreprenants. Et l'on vote *« oui » au traité de Maastricht.*

Rodez, dont la campagne environnante est le poumon, a respiré très tôt cet oxygène-là. Elle a bénéficié la première de l'immigration engendrée par le système des familles-souches. La première mais pas la seule. Paris est la ville qui compte le plus d'Aveyronnais. Il y en aurait 320 000, contre 270 000 seule*ment dans le département.* Immigrés ne veut pas dire oublieux. L'Aveyronnais reste, plus qu'ailleurs, attaché à ses racines. Un signe parmi d'autres : le Crédit agricole de l'Aveyron continue d'avoir pour clients 12 000 de ces « Parisiens ». L'Aveyronnais émigre en masse, mais on n'immigre pas ou peu en Aveyron. Un fac*teur supplémentaire* d'homogénéité.

Roland Boscary-Monsservin, qui fut près de vingt ans maire de Rodez (RI), et Marc Censi, auquel, après dix années de mandat, il est tentant de prédire la même longévité politique, valent moins par leur rôle propre que comme porte-drapeau de cette identité-là. On doit au premier, qui présida le syndicat agricole de l'Aveyron et fut deux fois ministre de l'agriculture sous la IVe République, d'avoir contraint Rodez à la modernité à l'époque où le *déclin désormais inéluctable* de l'agriculture aurait pu coûter cher à la ville.

Les années 90 ne font qu'entretenir un dynamisme qui date de cette époque. La création du district du Grand Rodez, qui compte huit communes, remonte à 1964. Financé par ce district, le département et la chambre de commerce, l'aéroport de Marcillac, le seul lien rapide avec l'extérieur, date de 1971. La préfiguration de ce qui sera, à la prochaine rentrée, un institut universitaire de technologie (IUT) de plein exercice (trois départements) remonte, elle, à 1969. Rodez, enfin, est l'une des premières agglomérations à avoir signé au début des années 70 l'un de ces « contrats d'aménagement » *offerts* par l'Etat aux villes moyennes entreprenantes.

Rodez a *intelligemment* négocié le tournant, périlleux pour elle, des années 60. L'agglomération est caractéristique de ces villes moyennes qui doivent pour une part leur prospérité au dépérissement des campagnes alentour. Rodez et le désert aveyronnais... Pour n'être pas – pas encore ? – une réalité, cette formule n'en prend pas moins une certaine consistance, avec un risque d'effet boomerang : le déclin à son tour. Tandis que l'Aveyron perdait 8 600 habitants entre les deux derniers recensements (1982 et 1990), le Grand Rodez en gagnait 2 875, pour atteindre les 51 064. Un actif aveyronnais sur quatre réside aujourd'hui dans le district, où *le nombre d'emplois* a augmenté de 16 % au cours de la même période.

Rodez joue à fond la carte des activités liées à son environnement rural. Le district emploie 309 personnes dans l'industrie de la viande et 338 dans le secteur du lait. Cinq cent trente-huit salariés travaillent à la fabrication de produits *alimentaires (plats cuisinés* notamment) et 182 dans l'ameublement. L'Espace agroalimentaire d'Arsac (commune de Sainte-Radegonde) tente d'attirer au voisinage immédiat d'un abattoir ultramoderne inauguré récemment d'autres entreprises de la filière « viande ». Un « centre technologique » spécialisé dans cette branche d'activité *proposera bientôt* ses conseils aux entreprises désireuses de s'implanter sur place. Un Centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) ambitionne de jouer le même rôle auprès des professionnels du bois. Rodez ne cesse de multiplier les initiatives. Elle sait qu'à se reposer sur ses lauriers elle court un risque mortel.

D'autant que l'époque n'est pas à l'euphorie. A peine inauguré, l'abattoir d'Arsac va licencier. *Des compressions* d'effectifs sont également à l'ordre du jour dans le secteur du lait. Pour se prémunir des sautes de conjoncture, Rodez doit se diversifier ailleurs que dans l'agroalimentaire.

Savoir marier le vingt-et-unième siècle et l'ordre éternel des champs

Une percée dans le secteur des services informatiques a été tentée et réussie à l'époque de tous les optimismes – le début des années 70 – par le Crédit agricole mutuel qui reste, ruralité oblige, la puissance économique locale (53 % des collectes et 59,7 % des crédits consentis *dans le département). Créée* avec l'argent des agriculteurs qui, déjà, jugeaient prudent de se diversifier, cette filiale, Inforsud, emploie aujourd'hui, principalement à Rodez, plus de 700 personnes. Mais, conjoncture oblige, il n'entre pas dans les intentions du Crédit agricole, explique son directeur général, Guy Verdier, de se lancer dans de nouvelles aventures de ce genre.

L'un des handicaps de Rodez, *dont elle a jusqu'ici* triomphé, est ce que Jean Puech (UDF-PR), sénateur et président du conseil général, a un jour appelé *« la vraie tumeur de l'Aveyron »*, son *« enclavement ».* Les élus locaux ont depuis longtemps cessé de rêver à une ligne de TGV qui mettrait les Aveyronnais à portée raisonnable de leurs compatriotes. Ils se consolent à l'idée que l'autoroute A 75, qui, *via* Clermont-Ferrand, rejoint Paris, atteindra bientôt *Sévérac-le-Château,* à 50 km à l'est de la préfecture.

Alors que la réussite de Rodez est menacée par l'assèchement de son humus, le monde agricole, cet enclavement reste l'un des principaux obstacles à l'implantation d'entreprises venues d'ailleurs. Ces entreprises, qui fortifieraient l'avenir de Rodez, se sont généralement montrées insensibles jusqu'ici aux séductions déployées par le district pour les *attirer à lui : main-*d'œuvre vantée comme rude à la tâche et bien formée, un trait ancien, et – clin d'œil obligé aux cadres – parcours de golf en cours d'aménagement.

Une seule entreprise extérieure à l'Aveyron a suffisamment prospéré dans le Grand Rodez pour y jouer les « poids lourds ». Développée à partir d'une *société locale spécialisée* dans les pompes à injection, Robert Bosch SA appartient au groupe *international du même* nom, dont le siège est à Stuttgart. Implantée à Onet-le-Château, en contrebas du piton rocheux où se dresse Rodez avec sa cathédrale de grès rouge, elle emploie, pour la fabrication ou le montage d'injecteurs et de bougies automobiles, 1 460 personnes, soit le double d'il y a vingt ans et 100 de moins qu'il y a six mois car ses commandes ont chuté. Son directeur général, Matthias Welker, vante lui aussi l'aptitude au travail des Aveyronnais qui lui rappelle celle des Souabes, mais reconnaît que la situation géographique de son entreprise, au plus profond de l'Aveyron, *deviendrait intenable* si elle fabriquait, donc avait à expédier ailleurs, autre chose que des injecteurs et des bougies au petit gabarit.

Le paramètre le plus inquiétant pour l'avenir de Rodez est le vieillissement de la population aveyronnaise. Les paysans finissent leurs jours sur place, les derniers de leur lignée. *Contraints à l'exil, leurs enfants* viennent grossir une émigration traditionnelle que le dynamisme démographique du Rouergue n'avait, autrefois, sous l'influence de l'Eglise catholique, guère de mal à compenser. Ce temps n'est plus. Sous des apparences flatteuses, non dénuées de fondement, le taux de chômage dans le Grand Rodez *(7,07 % en 1982, 6,79 % en* 1990) dissimule la nécessité, pour nombre de jeunes gens, de chercher, comme leurs aïeux mais avec une anxiété redoublée, du travail ailleurs qu'en Aveyron.

Le modèle aveyronnais est fragile, même s'il résiste encore. Il dit un pays qui conjugue avec sagesse l'entrée dans le vingt et unième siècle et l'ordre éternel des champs. Il est le miroir d'une France qui resterait elle-même tout en se prenant par la main parce qu'il le faut. Cette France-là, du terroir et de l'informatique, Rodez et l'Aveyron permettent de l'imaginer, on le voudrait pour longtemps.

de notre envoyé spécial
Bertrand Le Gendre



La religion du livre

Il faut avoir la religion du livre et de la lecture pour créer, aujourd'hui et au cœur de l'Aveyron, une maison d'édition. Danielle Dastugue a eu cette audace-là. Ses Editions du Rouergue ont désormais plus d'un lustre, l'âge suffisant *pour juger d'un pari sur l'écrit* lancé en 1986 : *« Démontrer que l'on peut être éditeur au plus profond de la France profonde, en s'obstinant dans un travail de qualité, et s'affirmer comme une maison d'édition ancrée dans sa région, avec une ambition nationale. »*

Les titres-phares des Editions du Rouergue illustrent *cette volonté d'enracinement* en même temps que de conquête d'un public autre *qu'aveyronnais. Ils célèbrent,* pour la plupart, des gloires locales, devenues figures nationales : *François Marty, évêque de France,* de Daniel Escoulin (32 000 exemplaires vendus, selon Danielle Dastugue) ; *Raymond Lacombe, un combat pour la terre,* de Daniel Crozes (10 000) ; *De corne et d'acier. L'épopée du couteau de Laguiole,* du même Daniel Crozes (15 000, écoulés après trois tirages) ; *le Livre de Michel Bras,* l'une des meilleures tables de France, installée, à Laguiole sur le plateau de l'Aubrac (14 000 exemplaires à 450 francs, plus 3 000 dans une traduction en japonais).

Jolie brassée. Généralement de qualité, ces textes n'évitent pas toujours l'hagio*graphie, mais ils ont trouvé un* public. A force de constater que les Editions Privat, de Tou*louse, vendaient fort bien en* Aveyron tel ou tel ouvrage sur le Rouergue, Danielle Dastugue s'est dit : *« Pourquoi pas nous ? »* Gérant d'une SARL qui se transformera dans les semaines qui viennent en société anonyme grâce à une augmentation de capital souscrite, en attendant remboursement, par des banques, elle sait de quoi elle parle. Cette Savoyarde, installée en Aveyron en 1983, dirige, en même temps que les Editions du Rouergue, la Maison du livre, la *principale librairie de Rodez,* sise à l'ombre de la cathédrale.

La Maison du livre restera *majoritaire dans la nouvelle* société d'édition. Elle n'appartient pas à Danielle Dastugue qui a été recrutée à Paris où elle travaillait dans la presse et dans l'édition. *« Catholique pratiquante »,* son profil convenait parfaitement aux actionnaires d'une librairie fondée en 1945, sous forme de « procure », par des prêtres du département.

La Maison du livre s'est, depuis, laïcisée, même si le *nom de certains de ses porteurs* de parts minoritaires témoigne encore de son origine confessionnelle, typiquement ruthénoise : les clercs de Saint-Viateur et le comité diocésain de l'enseignement catholique. En devenant l'une de ces librairies généralistes dont on prend plaisir à explorer les rayons, la Maison du livre a diversifié ses actionnaires, dont une quarantaine ont suffisamment la religion de l'écrit pour laisser en compte courant, à faible taux d'intérêt, 450 000 francs au total.

Militante, elle aussi, de l'écrit, Danielle Dastugue juge sa librairie *« surdimensionnée »* *par rapport à la clientèle. Mais* la rentabilité n'est pas son unique souci. Il est surtout de *faire exister le livre en terre* aveyronnaise. Les Editions du Rouergue contribuent, depuis *1986, à ce projet. Le léger* bénéfice qu'elles dégagent est une bénédiction pour une *librairie au compte d'exploitation* structurellement fragile.

B. L. G.

► Editions du Rouergue, *passage des Maçons, 12000* Rodez. Tél. : 65-68-68-80.

Prochain article :
LISIEUX

• *Dans la série « Cités »,* le Monde *a déjà publié : Arras (daté 15-16 novembre) ; Saint-Malo (daté 22-23 novembre) ; Mâcon (daté 29-30 novembre) ; Perpignan (daté 6-7 décembre) et La Rochelle (daté 13-14 novembre).*

Chiffres

■ Préfecture du département de l'Aveyron, Rodez compte 24 701 habitants.

■ Le district du Grand Rodez, qui réunit huit communes, compte 51 064 habitants.

■ Résultats des élections municipales du 12 mars 1989
I., 14 584 ; V., 10 223 ; A., 29,90 % ; E., 9 783.
Union droite (Censi, UDF-PR, m.), 6 030 (61,63 %), 29 élus (10 UDF, 10 div. d., 9 RPR).
PS (Raynal), 3 227 (32,98 %), 6 élus (5 PS, 1 div. g.).
PC (Puech), 526 (5,37 %).

■ Résultats du référendum sur l'Union européenne du 20 septembre 1992
I., 14 678 ; V., 10 323 ; A., 29,76 % ; E., 9 854.
Oui ... 6 387 (64,81 %)
Non ... [illegible]